This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

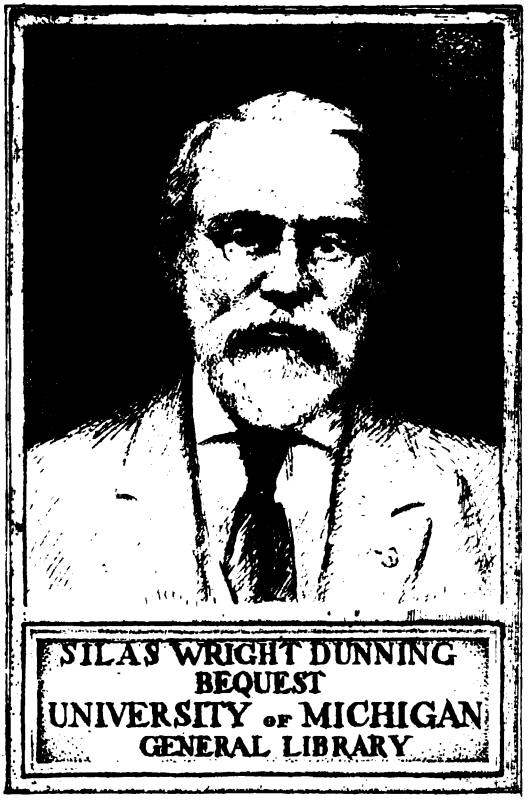

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B771
S8

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME ~~IV~~ VI

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1888

Dunning
Nijhoff
1-14-27
13603

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 10 novembre 1886

PRÉSIDENCE DE M. RABUT

M. le Président rend hommage à la mémoire de M. Paul Soleillet, qu'une mort prématurée vient d'enlever à la France et à la science géographique. Il retrace en quelques mots les nombreux travaux de M. Soleillet, rappelle que, comme membre honoraire de la Société, il vint faire à Dijon, il y a deux ans, une conférence dont chacun a gardé le souvenir. Soleillet était un explorateur infatigable et c'est, en grande partie, à son zèle patriotique que la France doit l'établissement qu'elle possède aujourd'hui à Obock, sur la côte orientale d'Afrique, en face de la possession anglaise d'Aden ; aussi, la Société s'associera-t-elle au mouvement qui va se produire parmi les Sociétés savantes, pour élever à M Soleillet un monument digne de perpétuer sa mémoire.

M. Rabut fait part à la réunion de la décision

par laquelle le Conseil général, sur la proposition de M. Spuller, a alloué à notre Société, pour 1887, une subvention de 1,000 fr. Des remerciements seront adressés à M. le Préfet, qui a bien voulu appuyer notre demande, à M. Spuller, rapporteur de la commission, et à l'un des secrétaires pour les démarches qu'il a faites dans le but d'obtenir ce précieux témoignage de la sympathie du Conseil général.

Le Président annonce que, depuis notre dernière réunion, M. le Préfet lui a transmis une circulaire de M. le Ministre du Commerce relative à la formation de comités de départements et d'arrondissements en vue de l'organisation de l'Exposition universelle qui s'ouvrira en 1889, et que le Bureau a proposé au choix de M. le Préfet, comme délégués de la Société bourguignonne, MM. Jules Regnier, Gaffarel et Lory.

La *Société de Géographie commerciale du Havre* annonce qu'elle a été chargée par le Congrès national des Sociétés françaises de Géographie, réuni à Nantes, d'organiser le Congrès de 1887. Le prochain Congrès se tiendra donc au Havre ; la date n'en est pas encore fixée, mais elle coïncidera avec une Exposition maritime universelle organisée sous les auspices de la municipalité.

M. Cotteau, membre honoraire, fait hommage d'un volume à lui intitulé : *Quelques notes sur Sarawack (Bornéo)*.

La Société académique Indo-Chinoise demande qu'un délégué soit désigné parmi les sociétaires pour être son correspondant dans la Côte-d'Or.

Le choix porte sur M. Gaffarel, qui est déjà membre de la Société Indo-Chinoise.

M. le Ministre de l'instruction publique rappelle que, par des circulaires antérieures, il a signalé, au nombre des questions choisies par le Comité des Travaux historiques et scientifiques, une enquête sur les Assemblées générales de communautés d'habitants et il indique quelques modifications dans le programme adopté. M. le Ministre demande qu'il soit donné connaissance de ces modifications aux personnes qui voudraient envoyer des mémoires sur le sujet proposé.

M. Henri Corot présente : 1° un opuscule intitulé : *le Sermon de Bacchus*, recueilli parmi les traditions populaires, et 2° une épreuve photographique de la carte de Hondius.

M. Grigne offre une Biographie de Rude, par Maximilien Legrand.

M. Cuny, présent à la séance, offre les six premiers volumes reliés du Bulletin de l'Union géographique du Nord, à Douai, et le bulletin de janvier 1881 de la Société de Géographie de Paris.

Des remerciements sont adressés à MM. Cotteau, Corot, Grigne et Cuny.

Les candidats suivants sont présentés :

MM. Albert Chapuis, employé de commerce, rue Saint-Bénigne, 2, présenté par MM. Gaillardet et Fourier ;

Peyron, bijoutier, rue de la Liberté, présenté par MM. Jacotot et Rabut ;

Arthur Kleinclauz, impasse des Roses, présenté par MM. Dumesniladelée et Moux ;

Feuillié, pharmacien, rue Monge, présenté par MM. Deroye et Gaffarel ;

Colonel Marchand, rue Verrerie, 20, présenté par MM. Gaffarel et Lory ;

Chaudron, étudiant, rue Turgot, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues ;

Saverot, instituteur à Tilchatel, présenté par MM. Androt et Bonnamas ;

Edmond Tagini, antiquaire, rue de la Liberté, présenté par MM. Bonnamas et Clerget-Vaucouleur ;

Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, à Rouen, par MM. Mochot et Rabut ;

Perreau, avocat stagiaire, rue Notre-Dame, 2, par MM. Cornu et Gaffarel.

La parole est ensuite donnée à M. Oubert, secrétaire, pour la lecture d'une lettre de M. Emile Roche, ancien élève du Lycée de Dijon, aujourd'hui ingénieur professeur à l'école des Arts et Métiers de Santiago (Chili). M. Roche raconte dans un style aisé et vif son voyage de trente-huit jours ; il passe en revue ses escales à la Corogne, Vigo, Lisbonne, Pernambouc, Bahia, la ville des nègres aux costumes étranges, Rio de Janeiro et sa splendide baie couverte de navires, puis il montre les neiges et les glaciers de la Patagonie et de la Terre-de-Feu, le détroit de Magellan comparable aux plus beaux sites de la Suisse et arrive au Chili dont il décrit le merveilleux climat et les

étonnantes productions en plantes et fruits, sans oublier Santiago, la capitale, belle ville régulièrement bâtie, en plaine, au pied de hautes montagnes et où la colonie française est très nombreuse.

M. Jules Regnier fait remarquer à ce sujet, que M. Roche, quoique jeune encore, est déjà connu par des travaux utiles ; qu'à Igornay (Saône-et-Loire), il a fait des découvertes de fossiles intéressants, dont l'Académie des Sciences s'est occupée et dont la presse a rendu compte, qu'enfin le nom de M. Roche a été donné à l'un des fossiles qu'il a découverts.

M. Gaffarel fait deux remarques, au sujet du nombre comparatif des Français établis tant au Chili que dans les autres contrées de l'Amérique, et de la chicha, boisson du Chili qui, selon lui, ne serait pas du vin, mais un produit extrait du maïs.

Enfin, M. Oubert donne lecture du travail communiqué par M. Cotteau, membre honoraire, *Quelques notes sur Sarawak*, où l'auteur a su, dans quelques pages concises, faire une description du pays et passer une revue succincte, mais très complète des goûts, des habitudes, des mœurs des habitants et du gouvernement de ces contrées lointaines.

Séance du 8 décembre 1886

PRÉSIDENCE DE M. RABUT

La Société de Géographie commerciale du Havre demande qu'on lui communique les propositions dont notre Société aurait l'intention de saisir le Congrès national de Géographie de 1887, et annonce qu'elle appellera l'attention du Congrès sur celle-ci : « Nomination d'une commission de permanence chargée de poursuivre la réalisation des « vœux émis par le Congrès. Les Sociétés françaises de Géographie sont invitées à étudier la « composition et le rôle de cette commission. »

Le Président invite les membres qui auraient à soumettre au Congrès des propositions appuyées d'un mémoire, à les déposer entre ses mains avant le 31 janvier prochain.

Il dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de la Société un numéro du journal *Madagascar*. Les rédacteurs de cette feuille se proposent, disent-ils, « de faire la lumière sur la question du règlement définitif des intérêts français dans cette île, au double point de vue national, économique et historique. » Ils réunissent à cet effet les documents nécessaires et font un chaleureux appel à la presse française.

M. le Président dépose les ouvrages suivants, au nom de l'auteur, M. Milsand, qui en fait hommage à la Société :

Lettres sur Dijon (1831), avec notes de Gabriel Peignot, par un bibliophile (1863);

Notes et Documents pour servir à l'Histoire de l'Académie des sciences de Dijon, 2e édition (1871);

Procès poétique touchant les vins de Bourgogne et de Champagne, avec introduction (1866);

Une Fête républicaine à Dijon, en l'an V (1882);

Les Rues de Dijon (1874).

Des remerciements sont adressés à M. Milsand, au nom de la Société.

M. le Président fait procéder au vote, par bulletins secrets, sur l'admission des membres proposés à la dernière séance. Le résultat étant affirmatif pour tous les candidats, MM. Perreau, avocat stagiaire, Albert Chapuis, employé de commerce, Demoulin, receveur principal des postes, à Rouen, Peyron, horloger-bijoutier, colonel Marchand, Arthur Kleinclauz, Feuillié, pharmacien, Chaudron, étudiant, Saverot, instituteur à Tilchatel, Edmond Tagini, antiquaire, et Edouard Lieutard, directeur du collège de Vinh-Long (Cochinchine) sont déclarés membres de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

Les candidatures suivantes sont présentées ensuite à la Société :

MM. Paul de Mercy, par MM. Rabut et Jules Regnier;

Seguin, officier d'administration adjoint, par MM. Androt et Gillet;

Huot, instituteur à Fixin, par MM. Grigne et Rabut ;

Carrey, vétérinaire à Alise-Sainte-Reine, par MM. Menassier et Gaffarel ;

Georges Silvestre, attaché au greffe du conseil de préfecture, par MM. Bonnamas et Corot.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement des membres du bureau. Il est expliqué que le vote aura lieu par liste, 1° pour le président et les deux vice-présidents et que le premier nom en tête de la liste sera attribué au président ; 2° pour le secrétaire général et les deux secrétaires, et que le premier nom inscrit sera celui du secrétaire général.

Nombre de votants 30. — Majorité absolue 16.

Ont obtenu :

MM.	Rabut.	27 voix
	Clerget-Vaucouleur .	22
	Chervau.	20
	Gaffarel	7
	D'Hugues	6

Duban, Oubert, Darantière, Govin et Taitot, chacun 1 voix.

En conséquence, M. Rabut est proclamé président, et MM. Clerget-Vaucouleur et Chervau, vice-présidents de la Société pour l'année 1887.

Le scrutin pour l'élection du secrétaire général et des secrétaires donne les résultats suivants :

Nombre de votants 30. — Majorité absolue 16.

MM.	Gaffarel	29 voix
	Oubert	24
	Bonnamas	22
	D'Hugues	7
	Garnier	2

MM. Darantière, Taitot, Lory et Lenoir, chacun une voix.

En conséquence, M. Gaffarel est proclamé secrétaire général, et MM. Oubert et Bonnamas, secrétaires, pour l'année 1887.

M. le Président propose à la réunion, pour plus de célérité, de voter par main-levée sur l'élection du trésorier et du bibliothécaire-archiviste. Ce mode est adopté et MM. Darantière, trésorier, et Ernest Lory, bibliothécaire-archiviste, sont réélus pour 1887.

Au moment d'ouvrir le scrutin pour l'élection du comité de publication, M. Jules Regnier, membre sortant, fait remarquer qu'il fait partie de ce comité depuis l'origine de la Société ; que celle-ci compte beaucoup de membres capables et peut-être désireux d'entrer dans le Comité où ils pourraient rendre des services. Il lui semble que les diverses fonctions de la Société doivent être offertes à tous ses membres, et il désire en conséquence ne pas être réélu pour 1887, comme membre du comité de publication.

Le scrutin ouvert donne les résultats ci-après :

Nombre de votants 30. — Majorité absolue 16.

MM.	D'Hugues	30 voix
	Duban	28
	Golliet	20
	Gerson	18
	J. Regnier	15
	Chabeuf.	10
	Milsand	8
	Garnier	7
	Gaffarel.	6
	Clerget-Vaucouleur .	3

Onze autres voix se répartissent encore entre MM. Darantière, Taitot, Oubert, Rabut, Lejay, Dietsch, Govin, Pernet et Bertin.

MM. d'Hugues, Duban, Golliet et Gerson ayant réuni la majorité absolue des suffrages sont proclamés membres du comité de publication.

Le Président annonce qu'il va être procédé à un second tour, à la pluralité des voix, pour l'élection du cinquième membre du comité. M. Regnier renouvelle la déclaration qu'il a faite avant le premier tour.

Le dépouillement donne 15 voix à M. Chabeuf ; 6 à M. Milsand ; 5 à M. Garnier ; 2 à M. Jules Regnier ; 1 à M. Dietsch et 1 à M. Cornu. En conséquence, M. Chabeuf est nommé membre du comité de publication en remplacement de M. Regnier.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Petit, (de Vausse), le manuscrit du tome II de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la première race royale.* Ce volume, qui vient d'être remis à l'impri-

meur, contient : une introduction, la fin du règne de Hugues II, Borel, un chapitre sur l'architecture, les sciences et les arts au XI[e] siècle, le règne de Eudes II, la régence de Marie de Champagne, le règne de Hugues III, les généalogies des comtes de Tonnerre, Brienne, Vignory, Mont-Saint-Jean, des vicomtes de Dijon, des documents divers, etc.

Un secrétaire donne lecture d'un chapitre de ce manuscrit : l'auteur raconte les événements qui signalèrent la régence de la duchesse Marie de Champagne pendant la minorité de Hugues III, c'est-à-dire depuis la mort de Eudes II, en septembre 1162, jusqu'au mois d'avril 1165, époque du mariage du nouveau duc avec Alix de Lorraine, fille de l'empereur Frédéric Barberousse.

Séance du 12 janvier 1887

PRÉSIDENCE DE M. RABUT

M. Mollard, archiviste à Auxerre, adresse une liste de manuscrits sur la Bourgogne, existant à la bibliothèque de cette ville. Une commission composée de MM. Chabeuf, Bertin et d'Arbaumont, est chargée de faire, sur cette liste, un choix des documents qui pourraient être publiés dans les mémoires de la Société.

Le Président a reçu de M. Demartinécourt, membre de la Société, un manuscrit ayant pour titre : *La cour d'Annam pendant les dernières années de*

Tu-Duc, dont il sera prochainement donné lecture à la Société.

La Société de Géographie commerciale du Havre fait part du décès de son président. M. Alp.-Joseph Gées. La Société bourguignonne s'associe au deuil de la Société du Havre.

Il est procédé au scrutin sur les candidatures présentées à la séance de décembre 1886. Après le dépouillement, MM, Seguin, officier d'administration, à Dijon; Huot, intituteur à Fixin; de Mercey, instituteur à Vougeot; Georges Silvestre, attaché au greffe du Conseil de préfecture, et Carrey, vétérinaire, à Alise, sont proclamés membres de la Société.

Le Président fait connaître les onze candidatures suivantes :

MM. Dupré (Constant), négociant, à Dijon, et Giraud (Prosper), négociant, place Saint-Etienne, à Dijon, présentés par MM. Masson et Barigault; — Bourlier, instituteur à Chanceaux, et Chenagon, capitaine d'infanterie de marine, rue des Forges, 50, à Dijon, présentés par MM. Siméon et Barigault; — Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon, par MM. Henri Rouget et Chaudouet; — Ravoux (Narcisse), négociant, rue Musette, 24, à Dijon, par MM. Rémond-Carlet, et Jossot; — Grégory Ganesco, rédacteur au *Progrès de la Côte-d'Or*, par MM. Gaffarel et Lory; — Maurice des Rieux, étudiant, par MM. Gaffarel et Gillet; — Henri Taminiau, typographe, par MM. Vergne et Gaffarel; — Durand, maître de conférences à la Faculté des Lettres et Vincent,

professeur de mathématiques au lycée, par MM. Denis et Gaffarel.

La parole est donnée à M. Gaffarel pour faire son rapport sur la candidature de MM. de Mahy et Moncelon, comme membres honoraires.

MM. de Mahy et Moncelon sont admis comme membres honoraires.

M. Darantière, trésorier, dépose le compte des recettes et des dépenses de l'année 1886, et le projet de budget pour 1887. De son rapport verbal, il ressort que le nombre des membres titulaires a été de 362 en 1886; que les recettes se sont élevées à 4,272 fr. 65 et les dépenses à 3,108 fr. 50 et que le reliquat actif au 31 décembre dernier était de 3,437 fr. 95. — Pour 1887, les recettes prévues sont de 5,142 fr., les dépenses de 4,280 fr. Cette situation est déclarée satisfaisante par M. le Président et elle permettra, peut-être, la publication de deux volumes de mémoires en 1887. — Conformément aux statuts, une commission de trois membres est chargée de l'examen des comptes du trésorier, ce sont : MM. Mocquery, Jules Regnier et Gillet.

L'un des secrétaires donne lecture de la première partie du chapitre XIII : *Architecture, Sciences et Arts au* XI^e^ *siècle*, de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. Petit (de Vausse). Le savant auteur, parlant de l'*architecture*, décrit la phase nouvelle qui commence avec la renaissance des ordres monastiques et le mouvement religieux du XII^e^ siècle. Il signale, comme le foyer de ce mouvement qui donna l'essor aux arts et aux lettres, l'abbaye de Cluny, alors gouvernée par des hommes émi-

nents, d'où sortirent des artistes et des savants, aussi bien que des évêques et des papes. Il passe en revue les divers monuments élevés ou rétablis vers cette époque et dont quelques-uns sont parvenus plus ou moins intacts jusqu'à nous. En tête, il place l'église abbatiale de Cluny, le plus colossal effort de l'art du Moyen Age, qui avait 555 pieds de long, 9 seulement de moins que Saint-Pierre de Rome, et qui, par son ornementation intérieure, ses statues, ses vitraux, ses peintures, passait pour l'un des plus merveilleux monuments du temps. — Saint-Bénigne de Dijon avait eu sa crypte agrandie et renouvelée et sa rotonde élevée à l'orient; la basilique elle-même venait d'être réédifiée avec ses trois nefs, ainsi que l'église Saint-Michel, alors hors des murs. Saint-Andoche, de Saulieu fut reconstruite sur la fin du XI^e^ siècle, Saint-Etienne, de Dijon, qui avait été brûlé dans l'incendie de 1137, fut reconstruit si rapidement que l'évêque de Langres, Godefroy de La Roche, put en faire la dédicace dès le milieu de l'an 1141. — M. Petit de Vausse cite encore un certain nombre d'édifices qui remontent à cette époque, entre autres Saint-Vorles, de Châtillon, l'ancien monastère de Moutier-Saint-Jean, la crypte de Sainte-Baudèle, à Beaune, etc. Passant à la *Littérature*, l'auteur énumère les travaux de Bernon, fondateur de Cluny, d'Odilon, l'un de ses successeurs; de Faucon, moine de Tournus; de l'abbé Hugues de Cluny, de Pierre le Vénérable, etc., etc.

La parole est ensuite donnée à M. Prosper Jacotot, qui lit une partie de son *Voyage d'un ouvrier*

dans la vallée du Mississipi, de Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans. Le Président remercie l'auteur en exprimant l'espoir qu'il voudra bien terminer son travail et nous en donner la suite.

Il est ensuite donné lecture d'*Un voyage en chaloupe à vapeur sur le Mékong*, par M. Réveillère. C'est le récit émouvant du voyage accompli l'été dernier par les chaloupes *le Prea-Patang* et *l'Etincelle*, qui, parties de Krattich, le 15 juillet, et remorquées jusqu'à Samboc par la canonnière *le Bouclier*, parvinrent seules ensuite jusqu'au mouillage situé au-dessus du rapide de Kohn-Dinh, à trois heures seulement des cataractes de Kong, limite extrême du Mékong navigable. L'auteur termine le récit de cette audacieuse expédition par cette conclusion :

« Le vrai danger est dans la montée, parce qu'on « demande à la machine plus qu'elle ne doit ; or, « la machine peut manquer dans un point où, « sans elle, il n'y a pas de salut possible. — Avec « une bonne machine et de la vitesse on passera, « en se jouant, où ont passé nos modestes cha- « loupes,... mais il ne faut plus tenter la fortune « avec d'aussi faibles moyens, on s'exposerait bien « certainement à quelque catastrophe. »

Séance du 9 février [illegible]

PRÉSIDENCE DE M. [illegible]

Rieux, Dupré, Giraud, Bourlier, et Chenagon sont proclamés membres titulaires de notre Société.

Deux nouveaux candidats sont proposés pour la séance de mars. Ce sont :

MM. A. Silvestre, capitaine en retraite, rue Saint-Philibert, à Dijon, présenté par MM. Soulès et Gaffarel ;

Gaullet, architecte, rue Chabot-Charny, 65, présenté par MM. V. Darantiere et Rabut.

M. Mocquery, rapporteur de la commission des finances, rend hommage de la façon dont les comptes sont tenus par M. le trésorier et propose de lui voter des remerciements.

Le rapporteur demande si les sociétaires reçus au mois de décembre doivent la cotisation pour l'année courante. M. le Président répond que c'est un usage bien établi dans la Société de n'exiger la cotisation qu'à partir du mois de janvier suivant attendu que les sociétaires admis en décembre ne peuvent assister aux séances avant le mois suivant.

M. Mocquery propose, en outre, pour rendre plus claire encore la situation financière, d'établir, d'une part, un compte-capital qui comprendrait les sommes placées, comme les obligations du Crédit foncier, et de l'autre, un compte-recettes qui contiendrait les intérêts des capitaux et les cotisations annuelles.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. Des remerciements sont adressés à M. Darantiere, trésorier.

L'un des secrétaires donne lecture de quelques

pages de la *Régence de Marie de Champagne* 1162-1181, par M. Ernest Petit, de Vanne.

M. Jacotot achève de lire son *Voyage d'un ouvrier dans la vallée du Mississipi, de Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans*. On y remarque surtout la description du carnaval à la Nouvelle-Orléans, cette fête épidémie de fièvre jaune et le retour en France.

M. Henry Corot vient lire un ancien récit original intitulé : *Justice rendue sur une suyche forchue, à Pimay, en 1339.*

Il est enfin donné lecture de la suite du travail de M. Demartinécourt : *la cour d'Annam sous les dernières années du règne de Tu-Duc.*

Des remerciments sont adressés à MM. Jacotot, Corot et Demartinécourt par M. le Président au nom de la Société.

Ces différentes communications seront renvoyées au comité de publication.

Séance du 9 mars 1887

PRÉSIDENCE DE M. CLERGET-VAUCOULEUR VICE-PRÉSIDENT

M. le ministre de l'Instruction publique a envoyé une circulaire, dans laquelle il fait ressortir l'intérêt que présenterait l'étude de la France en 1789,

cette circulaire est accompagnée du sommaire des matières à traiter sous le titre de *Etat descriptif d'une généralité,* ou d'une *région de la France, en* 1789. Ce projet est mis à la disposition des membres de la Société.

M. Cuny fait don d'un volume de l'*Union Géographique du nord de la France, de Douai.*

M. Gravier envoie une *Note biographique sur M. Paul Soleillet.*

M. le colonel Duban fait hommage de trente-six feuilles de la carte de l'état-major, contenant la région de l'Est (report sur pierre, voies de communication et population, en rouge).

M. Gaffarel dépose également un lot de cartes anciennes, et le titre de la carte de la France au 1/500,000^{e}, dressée par le dépôt des fortifications.

Des remerciements sont adressés à MM. Cuny, Gravier, Duban et Gaffarel.

Il est procédé au scrutin sur l'admission de deux membres présentés en février dernier : à la suite du dépouillement, MM. Silvestre, capitaine en retraite et Gaullet, architecte, sont proclamés membres de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.*

M. le Président donne ensuite connaissance des deux candidatures suivantes, sur lesquelles il sera statué à la séance prochaine; ce sont celles de MM. Maloir (Louis), propriétaire, rue Sainte-Anne, 1, présenté par MM. Lory et Lejay, et J.-E. Chalmandrier, instituteur à Gilly-les-Citeaux, présenté par MM. Ropiteau et Bonnamas.

Bourgogne, par M. Gascon. Ce travail sera soumis à l'examen du comité de publication.

Séance du 20 avril 1887

PRÉSIDENCE DE M. RABUT

M. le Ministre de l'instruction publique rappelle que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu, à la Sorbonne, le 31 mai prochain, et il demande qu'on lui fasse connaître les noms des délégués et le titre des communications que ceux-ci doivent faire, verbalement ou par écrit. L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon annonce qu'elle décernera, en 1887, deux médailles d'or et plusieurs médailles de vermeil et d'argent aux meilleurs travaux sur les sciences exactes, physiques ou naturelles, ayant trait au département de la Côte-d'Or, ou dont les auteurs y seraient nés. La Société de Géographie du Havre envoie le questionnaire du Congrès qu'elle a organisé, en 1887. Le directeur du Bulletin officiel de l'Exposition de 1889 adresse le prospectus de cette publication à laquelle il espère que la Société voudra souscrire un abonnement.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures présentées en mars dernier. Après le dépouillement, MM. Louis Maloir, propriétaire, rue Sainte-Anne, 1, à Dijon, et Chalmandrier, institu-

teur à Gilly, sont proclamés membres de la Société.

Le Président annonce qu'il sera statué en mai sur les deux candidatures suivantes :

MM. Gaston Héluin, étudiant en droit, rue Rameau, présenté par MM. Chaudron et Kleinclauz ;

l'abbé Verdunoy, professeur à l'école Saint-Ignace, présenté par MM. Bizouard et Fusey.

L'un des secrétaires donne lecture du travail intitulé : *Les Protestants d'Is-sur-Tille au* XVI^e^ *et au* XVII^e^ *siècles*, par M. Mochot ; l'auteur y traite de l'établissement de la religion protestante dans nos contrées, et il signale les obstacles de toute nature qu'elle rencontra à ses débuts surtout à Dijon, ville de Parlement, où elle ne put fonder un temple. M. Mochot raconte les premières réunions à Is-sur-Tille autorisées par l'Edit de Nantes, il mentionne la fondation des écoles et donne des détails sur elles, l'érection du temple et la tenue des synodes, puis il arrive aux ruines causées par la révocation de l'Edit, etc.

Le même secrétaire lit ensuite : *La Medjana et son dernier Bach-Agha* (1856-1871), de M. Silvestre, récit des événements qui précédèrent le soulèvement de 1871 en Algérie.

Les deux manuscrits sont renvoyés au comité de publication.

M. Chabeuf dépose le projet d'un programme des matières à traiter dans la Monographie d'une com-

mune. Ce projet très sérieusement étudié est appelé à rendre d'utiles services aux personnes qui s'occupent de recherches sur l'histoire locale. Après un échange d'explications entre le Président et M. Chabeuf, une commission composée de MM. d'Hugues, Bonnamas et Clerget-Vaucouleur, est chargée de revoir avec l'auteur le projet dont il s'agit, et de le transformer en un programme définitif qui sera imprimé et distribué.

M. Lenoir fait part de la mort prématurée de M. Antoine Laneyrie, chef de station à Brazzaville (Congo), et commandant par intérim du Congo inférieur. M. Laneyrie a été enlevé à l'affection de ses nombreux amis, à l'âge de 28 ans, par une fièvre bilieuse, résultat d'un séjour trop prolongé dans ces pays qu'il continuait d'habiter par dévouement en attendant le retour de M. de Brazza retenu en France. Membre de la Société depuis un an seulement, M. Laneyrie nous avait déjà adressé d'intéressantes lettres sur le Congo; aussi la Société prend-elle part à la douleur qui vient de frapper sa famille.

Séance du 11 mai 1887

PRÉSIDENCE DE M. RABUT

L'envoi du Bulletin de la Société de Stettin étant fait pour la première fois, le Président consulte l'assemblée pour savoir si elle désire entrer en re-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Paris, le 24 septembre 1792,
l'an Ier de la Liberté.

« *A Messieurs du Directoire du département de la Côte-d'Or*

« Je suis informé, Messieurs, que, depuis le 28 du mois dernier, près de deux cents chefs de famille de Dijon, du nombre desquels le sieur Pein, négociant, ont été arrêtés et conduits dans les prisons de cette ville où ils sont encore détenus. On m'assure que tous ont été arbitrairement privés de leur liberté, et sans qu'il y ait contre eux aucune accusation.

« Sans avoir une confiance entière en cette assertion, Messieurs, il me paroît possible que plusieurs des détenus n'ayent rien à se reprocher ; car, dans ces momens de troubles des hommes haineux et pervers empruntent le masque de l'intérêt général pour satisfaire leur intérêt particulier, pour assouvir des vengeances personnelles.

« Je vous recommande donc très instamment, Messieurs, de vous faire rendre compte sans délai des motifs de ces arrestations qui ont eu lieu dans cette ville, de faire remettre en liberté les citoyens qui n'auroient été mis en prison que par l'effet de ressentimens particuliers, de faire exécuter les loix contre ceux qui auroient disposé arbitrairement de leur liberté, et d'accorder votre protection aux hommes paisibles dont la conduite ne peut inspirer aucune défiance.

« Je vous recommande encore, Messieurs, de veiller très exactement à la sûreté des prisonniers

qui sont prévenus de crimes. Nous ne serons véritablement libres que lorsque les têtes coupables ne tomberont que sous le glaive de la loi.

« *Le Ministre de l'intérieur*,

« ROLAND. »

A cette lettre, les Directeurs répondirent par un mémoire de quatre pages in-folio, d'une écriture fine et serrée. Mais c'est une réponse de casuistes : il n'a pas été possible de maîtriser le peuple, affolé par des bruits de trahison et des nouvelles de plus en plus alarmantes. Les personnes arrêtées sont toutes notoirement hostiles à la République. D'ailleurs, si, à Paris, où de pareils faits se sont produits, et où siègent les ministres de la République, ministres revêtus du prestige de l'autorité, le gouvernement a été impuissant à enrayer le mouvement populaire, qu'auraient pu faire, à Dijon, les Directeurs, qui détiennent une si mince parcelle d'autorité ?

Cette réponse jésuitique indigna Roland, qui reprit sa plume et répondit par cette nouvelle lettre :

Paris, le 1er octobre 1792,
l'an Ier de la République.

« J'ai reçu, Messieurs, la réponse que vous avés faite à la lettre que je vous ai écrite le 24 du mois dernier au sujet des personnes qui ont été arrêtées le 28 août et qui sont encore dans les prisons de Dijon.

« On ne justifie pas, Messieurs, des détentions arbitraires en disant qu'il y en a eu de semblables

ailleurs. Ou les personnes emprisonnées sont innocentes, ou elles sont coupables. Dans le premier cas elles doivent être mises en liberté, dans le second il faut les livrer à la justice. La loi n'admet point de milieu, et je ne saurais vous dissimuler que votre complaisance *pour un vœu qu'on vous a assuré être général* m'étonne beaucoup. Placés entre ce vœu, fût-il réel, et votre devoir, vous ne deviés pas balancer. Je recommande donc d'examiner très promtement la conduite des citoyens dont il s'agit, de rendre à leurs familles ceux d'entre eux qui leur ont été injustement enlevés, et de dénoncer à l'accusateur public les coupables s'il y en a parmi eux. Sinon je rendrai compte au Conseil exécutif de votre conduite, et je provoquerai contre vous toute sa sévérité et celle des Loix.

« *Le Ministre de l'intérieur*,
« ROLAND. »

Liste des personnes détenues dans les prisons de Dijon les 28 août 1792 et jours suivants :

Adrien (Etienne), prêtre.
Aimable (Louis), relieur.
Albertier (Claude), commis.
Alliot (François), tablettier.
Arnoult (Jean-Baptiste), cabaretier.
Auprêtre (Etienne), apothicaire.
Banchetet (Claude), père.
Baudouin, blanchisseuse.
Berger (Nicolas), imprimeur.
Bernard (Charles), domestique de Mme du Plessis.
Berthot (Guillaume), serrurier.

Bertrand (Claude), ancien marguillier de Saint-Jean.
Bidault (Edme), libraire.
Bille, veuve.
Bille, fille.
Bonchard (Anne), blanchisseuse.
Boullemier (Claude), vitrier.
Boullemier (Claude-François), fils.
Boullemier (Claude), neveu, avocat.
Berckeleine (Maurice), prêtre.
Brochot (Claude), aubergiste.
Bezullier, ancien arpenteur.
Canquoin (Anne), épicière.
Cappus (François), négociant.
Cavard (Louis), domestique de M. Audra.
Charnier (Françoise), ouvrière en linge.
Chouard (Lazare), notaire.
Clerget (Pierre), domestique de M. Lemulier.
Cocunot (Jean), vitrier.
Collot (Pierre), vigneron.
Collot, femme et sa fille.
Colombelle (Marie), ouvrière en linge.
Convert (Marie), sœur de la Providence.
Covard (François), marchand de vin.
Cuisin (Jean-Pierre), pâtissier.
Cullenet (Antoine), tixier *(tissier ?)*.
Davier (François), cafetier.
Degouvenain (Cl.-Ant.), ancien receveur des gabelles.
Delagoutte (J.-Joseph), ancien conseiller.
Devienne (Jean), cocher de M. de Champier.
Dorse (Ant.-Bernard), ancien procureur de la Chambre des Comptes.
Dorse, mère, et Jean-Baptiste, leur fils.
Drigon (Charles), bourgeois.
Dubois (Louis), ancien curé de Cessey.
Durand (François), graveur.

Ermarot, tourneur.
Fortier (Louis), marchand.
Fleury (Jean), ancien perruquier, et sa femme.
Fontette (Antide-J.-B. Fevret de), maréchal de camp.
Fouré, rue Saint-Pierre.
Fourmy (Pierre), bourgeois.
Fyot de Mimeure Olympe Bernard, veuve.
Garrot (Jean), domestique de M. Fabarel.
Garrot, maçon.
Garrot (Claude), jardinier.
Gaudelet (Philippe), et Jean-Baptiste, son fils, traiteurs.
Gresset, veuve, et Gresset, fille.
Gros (Guillaume), ancien procureur de la Commune.
Gurgy (Nicolas), Bourgeois.
Gruère, père, marchand pelletier.
Humberdot (Jeanne), sœur de l'ancien curé de Talant.
Labaume (Louis-Martin), garde-général.
Labrie (Antoinette), blanchisseuse.
Lacoste (J.-B.), et Claude-Joseph, son fils.
Lambert (François), huissier.
Lambert, femme.
Lamotte (Nicole), maîtresse d'école.
Laresche (J.-Ant.), horloger.
Lebrun (J.-François), frère du maître de poste.
Lefol, femme, cabaretière.
Lefranc (Etienne), épicier.
Leger (Remi), marchand de vin.
Lhermite (Louis-Estienne), officier invalide.
Lhermite, femme.
Lhoste (Félix), épicier.
Le Roy (Claude), père, bourgeois.
Locquin (Hubert), domestique de M. Lejeune.
Magnieux (Nicolas), épicier.
Marion (Pierre), domestique de M. Moussier.
Mignardet (Henri), teinturier.

Meinier dit Nantua (Edme), serrurier.
Menu (Claude-Bernard), notaire.
Miallet (Philippe), fripier.
Millot (Louis-François), avocat.
Montillet (Thomas de), officier de dragons.
Montherot, (Mme de).
Monniot (Jean), épicier.
Moingeard (Gabriel), domestique de Mme de Marlien.
Mongin, faiseur d'*esclos*.
Morelet (Philippe), prêtre.
Moussier (Louis), ancien maire.
Morizot (Marguerite).
Montrille (Charles), négociant.
Mouzin (Christophe), marchand de vin.
Muneret (Nicolas), intendant de M. de Dampierre.
Mutin, fils du maire de Fixin.
Mure (Bernard), domestique.
Muguet (Pierre), huissier.
Ogé (J.-Pierre), fils du perruquier.
Ouvrard (J.-B.), fils.
Pacotte, veuve, et sa fille, bourgeoises.
Patouillet (Claude), grenetier.
Pasquier (Jacques), ancien curé.
Pein (Théodore), négociant.
Petit (Jeanne), veuve Land, lingère.
Perrin (J.-B)., fripier.
Perrier (Pierre), vigneron.
Perrenet (Jacques), tailleur.
Perrotte (Claude), vinaigrier.
Perruchot (Bernard), notaire.
Prunaire (J.-B.), pâtissier.
Racine (Antoine), huissier.
Rathelot (Louis-Bénigne-Bernard), cadet.
Retz (Jean), avocat.
Rigolier (Claude), cultivateur.

Roger (Jacques-Edme), greffier de la maîtrise.
Simon (Pierre), domestique de M. de Fontette.
Siredey (Pierre), huissier.
Sirejean (Jean), ancien marguillier de Saint-Philibert.
Sommier (Pierre), secrétaire de M. de Bevy.
Sordoillet, femme.
Tanier (J.-B.), plâtrier.
Testard (Jacques), procureur.
Thomas de la Vesvre (Charles), chevalier de Saint-Louis.
Tonnelier (J.-B.), fils d'une marchande de balais.
Tortochot, huissier.
Tribolet (Pierre), fripier.
Vaynayoud (Bernard), bourgeois.
Vacherot (Ant.), cadet.
Villemain (Dominique), domestique de Mme de Marlien.
Violle (Bernard), fils, clinquallier.
Voisot (Simon), portier de M. de Sassenay.
Voisin (Louis), boulanger.
Yon (Charles), huissier.

LISTE DES DÉTENUS A LA CONCIERGERIE

Barbier, domestique de Mme Juillet.
Berthier, fondeur.
Bidault, femme du libraire.
Bouchain.
Briant, fruitier.
Chaignet, ancien marchand, et sa fille.
Charles, domestique de M. d'Escrots.
Chatelain, domestique.
Chaussier, marchand de fer, et sa femme.
Chauvenet, domestique de M. d'Escrots.
Chevriot, domestique de Mme Juillet.
Clavelot.
Clerget, horloger.

Coquet, domestique.
Couturier, prêtre.
Cuisin, fils.
Dussault, perruquier.
Derepas, domestique.
Duponceau, avocat.
Fortier, père.
Fournier, domestique de M. d'Escrots.
Fourier, fripier.
Gallier, maître des comptes.
Gaspard, capucin.
Galleton, perruquier.
Galet, curé jureur de Saint-Jean.
Grandchamp, marchand.
Grenot, mère et fille.
Guillemin, père, et sa femme.
Guillemenet, sergent de mairie.
Hugueret, domestique de M^me^ Juillet.
Juillet, Madame.
Isidore, capucin.
Laborey, luthier.
Lamugnière, bourgeois.
Lebrun, maître de poste.
Lebrun, relieur.
Lenoir, notaire.
Marié, marchand de peaux.
Maire (Marie), ouvrière.
Martin, bourgeois.
Martin, tailleur.
Massenot, domestique.
Milenvoy, marchand de fruits.
Minotte, vinaigrier.
Moreau, garde-magasin, et sa femme.
Mortureux, cordonnier.
Monnot, femme.

Niessard, prêtre.
Parisse, tapissier.
Perriquet, commis au département.
Pichenot, domestique de M. d'Escrots.
Poulletier de Suzenet.
Rebillot, menuisier.
Resillot, commis de M. Tiffet.
Richard d'Escrots.
Sellier, cocher de M. Brondault.
Sennequier, épicier.
Themerat, plâtrier, et sa femme.
Thierry, garçon perruquier.
Vacherot, grenetier.
Vincent, fille, domestique de Mme Juillet (1).

M. Rabut communique encore une *Relation de la fête céréale de Chevannay*. Il s'agit d'un concours institué autrefois entre les cultivateurs des villages de Chevannay, Champrenault et Saint-Hélier. Ce concours avait lieu le 14 juillet de chaque année et un prix était délivré à celui dont les moissons avaient la plus belle apparence, dans chacune des trois communes. Il avait été institué par le curé de Chevannay dans le but louable d'exciter l'émulation entre les laboureurs. Cette fête était célébrée avec le concours de toute la noblesse des environs, une cavalcade y était organisée, et des sérénades étaient données à tous les cultivateurs par des tambours, fifres, hautbois, violons, tambours de basque, etc.

Un membre donne lecture d'une pièce de vers en patois bourguignon, de M. Chaperon, agent-

(1) Bibliothèque publique de Dijon. — Fonds Baudot.

voyer à Seurre, intitulée *Sain Vaillai* (Saint-Vallier), relative aux démarches faites par les fabriciens de Montmoyen pour se procurer une nouvelle image du saint, patron de cette paroisse.

Séance du 8 juin 1887

PRÉSIDENCE DE M. RABUT

M. Milsand, au nom de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, dépose le dernier volume des mémoires de cette société. Le Président remercie au nom de la *Société Bourguignonne.*

M. Gaffarel fait un compte-rendu de *Sampiero Corso,* ou la *Corse française au* XVI^e^ *siècle,* intéressant travail offert par son auteur, M. Jacques Rombaldi. M. Gaffarel expose comment ce dernier est parvenu, par des recherches persévérantes et consciencieuses, à dégager la vérité historique de la légende à propos de l'illustre patriote qui fut l'auteur principal de la première prise de possession de la Corse par la France, sous le règne de Henri II. Les luttes du héros contre une domination détestée, décrites par M. Rombaldi, témoignent des prodigieux efforts faits par Sampiero pour arracher aux Génois et donner à la France cette belle Corse que le traité de Cateau-Cambrésis devait lui ravir plus tard, et qu'elle cessa de posséder pendant plus de deux siècles.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candida-

tures présentées à la séance du mois de mai dernier. Après le dépouillement du scrutin, MM. Gustave d'Hugues, administrateur-adjoint à M'Silah (Algérie), et Moingeon fils, négociant à Beaune, sont proclamés membres de la Société.

M. d'Hugues, rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de *Monographie d'une commune*, présenté par M. Chabeuf, fait un rapport très complet sur ce travail et en propose la publication. Après quelques explications entre divers membres, au sujet du tirage à part qui sera fait de ce programme, les conclusions du rapport de M. d'Hugues sont adoptées.

Le même rapporteur fait un rapide exposé de l'*Histoire de Drée et de Verrey-sous-Drée*, par M. l'abbé Ferret, et donne lecture des deux premiers chapitres de cet ouvrage qui paraît devoir prendre un grand développement, si l'on juge de l'ensemble par les fragments communiqués et notamment par celui où il est traité de l'étymologie du nom de Drée.

M. Oubert, secrétaire, lit : *Une soirée en* 1854 *chez M. de Lacretelle*, par M. Silvestre. Le Président remercie l'auteur d'avoir fait part à la réunion de ses souvenirs.

Séance du 9 novembre 1887

PRÉSIDENCE DE M. RABUT

La séance est ouverte à huit heures du soir. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance

du 8 juin ; ce procès-verbal ne donne lieu à aucune observation.

Le Président communique une lettre par laquelle M. le Préfet lui fait connaître que, dans sa séance du 24 août dernier, le Conseil général a bien voulu continuer pour 1888 l'allocation, sur les fonds départementaux, d'une subvention de mille francs, qui avait déjà été accordée à la Société pour 1887. Des remerciements seront adressés à M. le Président du Conseil général par l'intermédiaire de M. le Préfet.

M. le Président annonce que le 6e volume des mémoires de la Société est sous presse ; il invite en même temps les membres qui n'ont pas encore retiré le 5e volume, à le réclamer à l'imprimerie Darantiere.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse une circulaire relative au *Congrès des Sociétés savantes*, à la Sorbonne, en 1888, avec le programme de ce congrès.

La *Société d'immigration française à Montréal* (Canada) communique la composition de son bureau et un extrait de ses statuts. — Ce document est mis, avec la circulaire ministérielle, à la disposition des membres de la Société.

La Société de Géographie de Lisbonne fait part de la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de son Président, M. le Conseiller Antonio-Augusto d'Aguiar, ancien Ministre d'État, Pair du Royaume, etc. Nos sentiments de condoléance seront transmis à la Société de Lisbonne.

Le Président apprend à la réunion que l'ou-

vrage intitulé *Le Sol de la France* a valu à M. Gaffarel, son auteur, une médaille d'or décernée par la *Société de Topographie de France.*

M. Gaffarel signale l'ouvrage de M. de Campou, *la Tunisie*, travail instructif, bien écrit, d'une lecture agréable, dans lequel l'auteur a soigneusement défini le contraste que présentent la Tunisie et le Maroc.

Les candidatures suivantes sont ensuite présentées, savoir :

MM. Vallot (Gaston), ingénieur électricien, 206, rue Lecourbe, à Paris, par MM. Sirot et Rabut ;

Copie, instituteur à Echenon, par MM. Grigne et Rabut ;

Maréchal, (Charles), propriétaire à Montbard, par MM. Petit, de Vausse et Darantiere, imprimeur ;

L'Abbé Jobin, docteur en théologie et en droit canon, 60, rue Saint-Placide, à Paris, par MM. Petit, de Vausse et Darantiere, imprimeur ;

Lacordaire, maître d'hôtel, à Bourbonne-les-Bains, par MM. Clerget-Vaucouleur et Gaffarel ;

Fleurant, étudiant ès-lettres, 65, rue Monge, à Dijon, par MM. Gaffarel et d'Hugues ;

Picq, professeur au lycée de Dijon, rue Devosge, par MM. Garnier et Oubert ;

Oudotte, étudiant ès-lettres, 36, rue de la Co-

lombière, à Dijon, par MM. Gaffarel et Mariéjol.

M. le Président donne à l'assemblée quelques explications sur la monographie de la commune d'Echenon, envoyée par son auteur, M. Copie, instituteur. Le manuscrit de ce travail est remis à M. Chabeuf, membre du comité de publication, chargé de l'examiner et d'en faire un rapport.

M. Taminiau donne lecture de la première partie d'une étude comparative sur André Doria et Barberousse, dans laquelle il montre la situation respective des deux adversaires lors de la bataille navale de Prévesa en 1539.

Séance du 14 décembre 1887

PRÉSIDENCE DE M. RABUT

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Garnier, professeur d'histoire au lycée de Dijon, à laquelle est jointe une pétition signée par neuf membres de la Société, qui proposent, entre autres réformes à faire aux statuts, que le Président et les Vice-Présidents ne puissent être réélus qu'une fois dans les mêmes fonctions : une période d'un an au moins devrait ensuite s'écouler avant qu'ils puissent être élus de nouveau.

M. Rabut déclare qu'il est depuis longtemps partisan de cette dernière mesure, mais qu'il est

impossible de délibérer sur cette demande, avant que nos 400 sociétaires en aient été saisis. En attendant, il donne sa démission de Président.

M. Chervau, vice-président, prend alors le fauteuil de la présidence.

M. Chervau met aux voix les candidatures présentées à la dernière séance.

Après le dépouillement, .MM. Maréchal, Jobin (abbé), Lacordaire, Fleurant, Oudotte, Vallot, Copie et Picq, sont proclamés membres titulaires de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

Sont présentés pour la séance de janvier :

MM. Horster, censeur au lycée de Dijon, par MM. Garnier et Gaffarel;

Michaut, étudiant ès-sciences, rue du bastion Saint-André, maison Frichon, à Dijon, par MM. Doudin et Oubert;

Gevrey (Henri), instituteur à Bellefond, par MM. Clausse et Garnier, comptable.

L'ordre du jour appelle le vote sur le renouvellement des membres du bureau et du comité de publication.

Pour la présidence, M. Rabut obtient 19 voix; M. Chabeuf, 8; M. Clerget-Vaucouleur, 7; MM. d'Hugues et Gaffarel, 3; MM. Chervau et Taitot, 1.

Le nombre des votants étant de 42, et aucune des personnes proposées n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un second tour de scrutin.

M. Rabut remercie les membres qui viennent

de lui témoigner leurs sympathies et les prie de reporter leurs suffrages sur un autre.

Il est procédé à un second tour de scrutin pour la nomination du président.

M. Chabeuf obtient 20 voix; M. Rabut, 15; MM. d'Hugues et Gaffarel, 3; MM. Clerget-Vaucouleur et Chervau, 1.

En conséquence, M. Chervau déclare M. Chabeuf élu président pour l'année 1888.

On procède ensuite à l'élection des deux vice-présidents :

22 voix sont données à M. d'Hugues; 21 à M. Chervau; 17 à M. Clerget-Vaucouleur; 8 à M. Jules Régnier; 6 à M. Gaffarel; 5 à M. le colonel Duban; 3 à M. Milsand; 2 à M. Gerson; 1 à MM. Lory et Oubert.

MM. d'Hugues et Chervau sont proclamés vice-présidents.

On passe à l'élection des secrétaires, étant admis selon l'usage passé en principe que le premier inscrit sur le bulletin de vote sera secrétaire général.

M. Gaffarel obtient 30 voix comme secrétaire général; M. Oubert a 10 voix comme secrétaire général et 29 comme secrétaire; M. Bonnamas a 39 voix comme secrétaire; M. Gerson, 7; M. Garnier, 6; M. Milsand, 2; MM. Lejay, Jules Regnier, Commerson, Clerget-Vaucouleur, 1.

En conséquence M. Gaffarel est élu secrétaire général et MM. Oubert et Bonnamas, secrétaires.

M. Darantiere est réélu trésorier par acclamation.

M. Lory ayant donné sa démission de bibliothé-

caire-archiviste à cause de ses nombreuses occupations, il est procédé à l'élection de son remplaçant.

Au premier tour de scrutin, M. Corot obtient 12 voix; M. Arbinet, 9; M. Milsand, 7; M. Garnier, 3; M. Gerson, 3; MM. Lory et Clerget-Vaucouleur, 2; MM. Bulon et Duban, 1.

Au second tour, 20 voix sont données à M. Corot; 13 à M. Arbinet; 4 à M. Milsand; 2 à MM. Garnier et Gerson; 1 à M. Bulon.

En conséquence, M. Corot est proclamé bibliothécaire-archiviste.

M. le Président Chervau demande alors que la Société veuille bien payer un juste tribut d'éloges à M. Lory qui, depuis la fondation de la Société, a rempli ses fonctions avec tant de soin et d'exactitude.

La réunion s'associe aussitôt à cette proposition.

On vote ensuite pour les cinq membres du comité de publication.

M. Gerson obtient 32 voix; M. Golliet, 29; M. Milsand, 27; M. le colonel Duban, 23; M. Jules Regnier, 15; MM. Arbinet et Garnier, 9; M. Lejay, 8; M. d'Arbaumont, 6; MM. Arnal, Clerget-Vaucouleur, docteur Bertin, Détourbet, 5; M. Maloir, 4; MM. Sirot et Govin, 3; M. Fourier, 2; MM. Rabut, Joliet, Lory, Simonnet, Mocquery, 1.

MM. Gerson, Golliet, Milsand et colonel Duban sont proclamés membres du comité de publication, et M. Jules Regnier qui a le plus de voix après eux est élu par acclamation.

M. Darantiere, trésorier, a la parole pour le compte-rendu de la situation financière.

L'actif s'est élevé en 1887 à 8649 fr. 05, les dépenses à 2,794 fr. 25 ; le reliquat actif est donc de 5,854 fr. 80.

Le projet de budget pour 1888 nous promet encore un excédent de recettes plus considérable.

M. Chervau propose de voter des remerciements à notre excellent trésorier qui gère si bien et avec tant de dévouement les intérêts de notre societé. La réunion tout entière s'unit au président pour cette motion.

M. Jules Regnier, Mocquery et Taitot sont désignés pour l'examen des comptes du trésorier sur lesquels un rapport sera présenté à la prochaine séance.

M. Milsand dépose sur le bureau un travail sur le théâtre de Dijon de 1828 à 1887 et il en demande le renvoi au comité de publication. Le renvoi est ordonné.

M. Rabut, au nom de M. Petit, de Vausse, remet un travail intitulé *Chartes, Manuscrits, Documents historiques* sur la Bourgogne faisant partie d'une collection particulière (suite).

Enfin M. Gaffarel communique, pour être lu à la prochaine séance, un nouvel opuscule de M. A. Silvestre : *Le 2 mai à Madrid.*

Séance du 11 janvier 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le Président ouvre la séance à 8 heures par l'allocution suivante :

Je ne puis me résoudre à ouvrir la séance selon la formule ordinaire, c'est-à-dire en donnant la parole à M. le Secrétaire pour la lecture du procès-verbal, sans vous exprimer toute ma gratitude pour l'honneur que j'ai reçu de vous et aussi ma surprise de me voir à cette place.

Comme ce doge de Gênes en visite forcée à la cour de Louis XIV — une anecdote historique même bien connue, n'est-elle pas toujours en son lieu parmi nous ? — et à qui l'on demandait ce dont il était le plus frappé à Versailles, je répondrais volontiers, c'est de me voir ici. Je n'oublie pas en effet, Messieurs, que je n'ai dû ma nomination imprévue, ni à l'ancienneté ni au prix de mes services à la Société, car d'autres plus dignes, qui avaient mérité d'être à l'honneur parce que dès les premiers jours ils avaient été à la peine, ont occupé ou auraient dû occuper le siège de la présidence ; j'ai donc à leur offrir tout d'abord l'expression sympathique, respectueuse de mes regrets, et aussi mon espérance de les voir reprendre ici la situation qui leur appartient, car je me considère comme un pont jeté rapidement sur un passage difficile et une fois le mauvais pas franchi je retrouverai dans les rangs la place modeste qui doit être la mienne.

Je me trouve si nouveau, en effet, dans cette compagnie, que pour le plus grand nombre de ses membres je

suis un inconnu comme le plus grand nombre m'est à moi-même inconnu ; permettez-moi donc de faire connaissance en causant avec vous du présent, de l'avenir de notre Société. Eh bien, Messieurs, je suis heureux de l'avoir à dire bien haut, si le présent est des plus satisfaisants, l'avenir m'apparaît meilleur encore ; je vois la Société bourguignonne marcher d'un pas de plus en plus ferme dans le droit sillon tracé par ses fondateurs et je salue dès aujourd'hui en elle une rivale de cette Société éduenne, notre voisine, si expansive, si libre dans ses manifestations diverses et dont un demi-siècle d'existence laborieuse et utile n'a fait qu'affermir la vitalité productrice. Nous avons été à l'origine une simple société de géographie, mais l'usage a montré bien vite à nos avisés fondateurs que Dijon n'était pas un centre désigné pour les hautes études géographiques ; n'est-ce pas en effet à ces grandes villes maritimes et commerciales qui sont comme des portes ouvertes sur toutes les routes de la terre et de la mer, à Paris enfin où tout aboutit et converge pour se transformer en monnaie universelle, qu'afflueront toujours le plus volontiers les documents inédits et les communications précieuses? Il était donc à craindre ou que la matière manquât bientôt ou que la Société devînt tributaire d'ouvrages de seconde main, de livres faits avec des livres.

Vous aviez à bon droit une ambition plus haute ; à notre siècle épris par dessus tout d'exactitude, de précision scientifique, il faut sans cesse du nouveau, de l'inédit, non par curiosité de blasé mais par cette noble « cette honneste curiosité » comme disait Montaigne, de connaître et d'apprendre, qui veut en toutes choses la certitude et la clarté. Cependant, et vous avez bien fait, la Société n'a pas voulu abdiquer son titre d'origine, il vous eût paru cruel et désastreux de fermer irrévocablement sa porte à des communications originales, de rompre

aussi tant de relations utiles créées dès le début avec des sociétés géographiques du monde entier, et la géographie, cette belle science dont naguère on disait ironiquement qu'elle était la moins française de toutes, continue à avoir parmi nous droit de cité au même titre que l'histoire.

Et cependant, par la force même des choses, c'est l'histoire qui va passer, qui a déjà passé au premier rang, non l'histoire générale qu'il faut peut-être laisser à Paris, où s'opèrent la sélection puis la synthèse des éléments accumulés en province, mais l'histoire localisée, celle qui ne peut se faire que sur place, et notre beau titre de Société Bourguignonne nous indique à tous le but et la voie.

Ne craignons pas, Messieurs, en nous renfermant ainsi dans un horizon limité et en évitant les généralisations séduisantes à coup sûr, mais décevantes aussi, d'appauvrir notre vitalité, de tarir la source du travail; ce sera plutôt tout le contraire et jamais les sociétés savantes de la province ne sont plus florissantes, plus utiles à la cause de l'érudition historique, qu'en se concentrant sur un objet unique. Voyez d'ailleurs quel ample domaine est ouvert à notre activité, elle n'est point enfermée dans les limites, parfois artificielles, d'une circonscription administrative, c'est la Bourgogne entière, vivante, qui s'offre à nous corps et âme dans l'espace et la durée; le corps, je le vois dans cette belle province semblable géographiquement à un vaste continent entouré d'archipels et d'îles qui sont comme des colonies bourguignonnes essaimées dans les provincee voisines, l'âme, c'est sa vie propre, dont les organes ont été son administration royale puis ducale, mais toujours empreinte d'une quasi-autonomie provinciale, ses abbayes, son Parlement, ses familles historiques, ses paroisses, dont la Révolution fera ses communes ; déjà, grâce à l'un de nos plus érudits collègues, grandissent les solides assises de son histoire féodale,

et quand sera achevée cette histoire des ducs de la maison capétienne, œuvre digne de tout un couvent de bénédictins, déjà classée à son rang, c'est-à-dire au tout premier, nous aurons contribué, au titre modeste d'éditeurs, à élever à l'histoire provinciale, à l'histoire tout court, un de ces monuments qui suffisent à fonder la réputation non pas seulement d'un homme, mais d'une société d'hommes.

Et ne croyons pas non plus, Messieurs, que le champ ouvert à nos études soit près d'être épuisé par une culture intensive ; assurément les deux sociétés savantes dijonnaises, nos anciennes, l'Académie et la Commission des antiquités, celle-ci avec un but plus spécial, ont déjà mis résolument l'outil dans le vieux sol historique de la Bourgogne, mais la fécondité en est inépuisable et les uns comme les autres, nous lèguerons aux jeunes générations qui viennent peu à peu se joindre à nous en attendant qu'elles nous remplacent, un patrimoine presque intact. Que de légendes soi-disant historiques, en effet, pour lesquelles le temps est venu de se faire histoire ou de disparaître ! Combien de monuments attendent encore des monographies historiques et descriptives ! combien d'artistes, comme Hugues Sambin, comme Quentin, ne sont guère que des noms, des ombres sans corps et attendent que des fouilles patientes dans les archives publiques ou privées, les rappellent un jour à la vie, car l'histoire de l'art se fait aujourd'hui par les documents, non moins que par les monuments eux-mêmes ! Et dans l'ordre de l'histoire politique et civile que de lacunes encore ! Un de nos collègues vient d'aborder, avec bonheur, un sujet à peu près négligé jusqu'à ce jour, mais pour nous donner seulement un épisode de l'histoire de la Réforme en Bourgogne ; qui nous en donnera l'histoire générale ? celle du rétablissement de l'autorité royale et de l'unité française à la fin du XVI^e^ siècle, de l'in-

vasion de Gallas, de la Fronde, de la Révocation de l'Édit de Nantes funeste à la Bourgogne comme au royaume tout entier? A quand l'histoire de la Chambre des Comptes, le tableau de l'administration de la province par les États et les Élus généraux, de Dijon ville municipale, à travers les âges? et le Parlement de Bourgogne n'est-il pas une mine presque inépuisable de découvertes, avec les épisodes divers de sa longue carrière, la série de ses magistrats dont le plus grand nombre, sans doute, n'a droit qu'à une mention dans une nomenclature, mais dont quelques-uns, cependant, méritent de sortir des rangs et d'entrer debout dans l'histoire? Et les querelles du jansénisme, les procès célèbres, enfin la vie littéraire au sein de cette société polie des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles à laquelle n'était étranger aucun luxe, surtout celui des choses de l'esprit?

Essayons aussi, le courant qui porte aujourd'hui l'histoire du côté de la psychologie des hommes et des sociétés, nous y entraîne, essayons de pénétrer dans l'intimité, dans l'esprit même du passé, en publiant, si cette bonne fortune nous est permise, quelqu'un de ces *livres de raison* que M. le Ministre de l'Instruction publique recommandait il y a deux ans à l'attention des sociétés savantes départementales, ces journaux où nos ancêtres se plaisaient à consigner au jour le jour, avec les menus incidents de la vie de famille, leurs impressions souvent fort inattendues — il est si malaisé de juger les contemporains — sur les hommes et les choses de leur temps. Ce n'est point là, sans doute, l'histoire officielle, publique, dont nous avons cependant le contre-coup sur la vie individuelle et la vie des familles, c'est l'histoire des hommes eux-mêmes, surpris dans leurs actes, leurs paroles, jusque dans leurs pensées, c'est l'histoire *vécue*, pour tout dire d'un mot, et d'autant plus sincère, d'autant plus probante, que

les auteurs de ces journaux domestiques ne croyaient pas le moins du monde préparer des documents à l'histoire.

Nous ne nous arrêterons pas, Messieurs, au seuil de la Révolution ; un siècle presque écoulé depuis ce millésime mémorable de 1789 qui ouvre l'ère contemporaine, doit permettre de l'aborder avec la conscience d'hommes qui aiment et respectent toutes les générations successives dont ils sont sortis, avec le seul souci de la vérité. La Société n'est prisonnière d'aucune école historique, elle ne fait pas plus de politique dans le passé que dans le présent, son impartialité est entière comme sa liberté, et elle n'épouse les doctrines de personne ; aussi accueillera-t-elle toujours avec faveur, d'où qu'ils viennent, les travaux sincères et sérieux. Mais peut-être ne faut-il exiger de l'historien que le désir, la volonté d'être juste, car l'homme ne saurait être tout à fait absent de l'œuvre, et il me semble, en vérité, qu'un livre où nous ne percevrions aucune vibration du cœur, où rien ne se revélerait des idées, des conceptions particulières de l'auteur, nous tomberait bientôt des mains, car ce serait le produit d'une machine et non l'œuvre d'une intelligence responsable et libre.

Enfin vous avez mis à l'ordre du jour l'étude des communes, considérées à bon droit comme les unités politiques et sociales irréductibles, vous avez associé à cette enquête sur le passé et le présent municipal de la Bourgogne tous les hommes de bonne volonté, surtout ces travailleurs qui, vivant sur place, sont à la source même de la connaissance, et déjà votre appel a été entendu. C'est ainsi que par le concours universel, se poursuit, je ne dis pas s'achève, car elle est infinie et il faut d'ailleurs rayer le mot définitif du vocabulaire des sciences, même de la science historique, l'œuvre à laquelle nous nous sommes voués. Elle m'apparaît comme un édifice gigantesque en-

trepris sur tous les points à la fois et par les mains les plus diverses; certaines parties sortent à peine de terre, tandis que d'autres s'élèvent dès à présent à une hauteur imposante, et déjà même appellent çà et là des réfections en sous-œuvre, mais le plan général commence à se dessiner dans son infinie variété et aussi dans son unité. Voilà, Messieurs, la tâche à laquelle je remercie la société de m'avoir si intimement associé, elle est faite, j'en ai la conviction, non-seulement pour stimuler les travailleurs éprouvés, mais pour en faire naître d'autres; à beaucoup, sans aucun doute, qui en sont seulement au dilettantisme, elle donnera le goût de ces études, de ces recherches personnelles, dont l'intérêt est si grand, car tel est l'effet ordinaire de l'émulation et du contact au sein des sociétés comme celle-ci. C'est dans ces larges conditions que je considère le présent, que j'entrevois l'avenir, et voilà pourquoi je crois fermement à la vitalité, à la force, à l'utilité de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

Les paroles de M. le Président sont accueillies favorablement par l'assemblée et provoquent de nombreux signes d'approbation.

Un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre 1887 ; deux observations sont présentées par MM. Jules Regnier et colonel Duban ; à la suite d'explications données par M. le Président, le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, répondant à une demande de subvention qui lui avait été adressée au nom de la Société, déclare ne pouvoir l'accueillir. Le comité des travaux historiques et

scientifiques, tout en rendant hommage à l'importance des publications de la Société, les considère comme des travaux périodiques, dont les frais doivent être imputés sur ses ressources normales ; il est de principe, en effet, que les subventions de l'Etat sont accordées aux sociétés engagées dans des publications particulièrement onéreuses, des fouilles archéologiques ou des travaux d'une nature toute exceptionnelle. La Société bourguignonne n'étant point actuellement dans ce cas, M. le Ministre, de l'avis du comité, n'a pu, à son grand regret, accorder la subvention demandée.

La Société de Géographie de l'Ain organise, pour l'année 1888, un congrès national de géographie à Bourg. Elle prie la Société bourguignonne de lui transmettre, avant le 31 janvier, l'énoncé des questions qu'elle désirerait soumettre au congrès, elle annonce en même temps que des excursions seront organisées dans les plus belles parties du pays.

Il est ensuite donné lecture de la liste des ouvrages à la Société. M. Milsand offre le *Supplément de la bibliographie bourguignonne*, M. Chabeuf sa *Monographie historique et descriptive de l'église des Bénédictins de Saint-Seine-l'Abbaye* et une notice sur l'hôtel de Vienne, à Dijon et le château de Blaisy-Haut.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance ; sont nommés membres : MM. Horster, censeur au lycée, et Henri Michaut, étudiant ès-sciences, à Gevrey.

Sont présentés pour être soumis au scrutin à la séance de février : MM. Henri Roydet, propriétaire

à Dijon, présenté par MM. Chabeuf et Milsand, et M. Réault, principal clerc de notaire, à Seurre, par MM. A. Darantiere et Gaffarel.

M. Mocquery a la parole et fait un rapport verbal sur le compte du trésorier pour l'exercice 1887, il constate la parfaite régularité et en propose l'homologation. Il entre ensuite dans quelques détails au sujet du reliquat et estime qu'il y aurait lieu de ne pas le laisser improductif. M. Rabut fait remarquer qu'il y aura lieu d'imputer sur ce reliquat : 1° les frais d'impression du 6e vol. des mémoires presque achevé en ce moment et que l'on croyait pouvoir délivrer aux sociétaires à la fin de l'année ; 2° les frais d'impression du tome VII qui contiendra la IIIe partie de l'ouvrage de M. Petit, conformément aux engagements pris avec l'auteur.

L'assemblée approuve le compte du trésorier et décide que le reliquat disponible sera employé par le bureau au mieux des intérêts de la Société.

La suite de la lecture de M. Taminiau sur *André Doria* est renvoyée, sur la demande de l'auteur, à la plus prochaine séance.

M. Gaffarel rend compte dans un rapport verbal du voyage à Ségou en 1878 et 1879, rédigé d'après les notes et journaux laissés par M. Paul Soleillet ; il paie un juste tribut d'éloges et de regrets à la mémoire du vaillant explorateur de l'Afrique, le seul Européen qui, depuis Mage et Quintin, ait pénétré dans la capitale de l'émir Ahmadou ; M. Gaffarel le montre poursuivant son périlleux voyage, sans armes apparentes, au milieu de peuplades inconnues et hostiles auxquelles il en im-

pose par son sang-froid, recevant l'hospitalité dans les villages, quelquefois même chez les chefs, alors que ses devanciers étaient toujours forcés de camper hors des villages. M. Gaffarel cite un certain nombre d'incidents et d'anecdotes qui sont précieux pour la connaissance des mœurs, de l'histoire de ces peuples et des productions de ces vastes contrées soudanaises. Il raconte enfin l'entrée presque triomphale de Paul Soleillet à Ségou-Sikoro, après avoir vu rendre les honneurs au drapeau français, par les troupes de l'émir.

M. Oubert, secrétaire, lit pour M. Silvestre empêché, un récit intitulé : *Le 2 mai à Madrid;* l'auteur décrit cette fête nationale commémorative d'un épisode de l'entrée des Français à Madrid et religieusement célébrée par une cérémonie à la fois officielle et populaire.

Enfin M. Gaffarel donne connaissance de documents statistiques communiqués par M. Jules Regnier, et relatifs au développement prodigieux des colonies anglaises de l'Australie. Ces documents qui se rapportent à la période de 1825 à 1884, témoignent, en effet, de la vitalité la plus extraordinaire au point de vue de la population, du commerce, de l'industrie, des voies de communication, du mouvement des ports, etc.

M. le Président remercie les personnes qui ont bien voulu faire des communications à la Société et déclare la séance levée à 9 h. 1/2.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1888

(*Élections du 14 décembre 1887*)

Président honoraire : M. MUTEAU (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris.

Président : M. CHABEUF (Henri), ancien Conseiller de préfecture.

Vice-présidents : MM. d'HUGUES, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon, et CHERVAU, inspecteur des forêts, à Dijon.

Secrétaire général : M. GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon.

Secrétaires : MM. OUBERT, professeur au lycée, à Dijon, et BONNAMAS, secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture, à Dijon.

Trésorier : M. DARANTIERE, notaire à Dijon.

Archiviste-bibliothécaire : M. COROT (Henri), étudiant en droit, à Dijon.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau ci-dessus, et de cinq sociétaires dont les noms suivent, élus le 14 décembre 1887 :

MM.

REGNIER (Jules), ancien Président du Tribunal de commerce ;

DUBAN, colonel en retraite ;

GOLLIET, Conseiller à la Cour d'appel ;

AARON dit GERSON, rabbin ;

MILSAND, bibliothécaire-adjoint de la ville de Dijon.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Armand, professeur au lycée de Marseille.
Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.
Debize (le colonel), secrétaire de la Société de Géographie de Lyon.
Drapeyron, fondateur de la *Revue de Géographie*.
Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Gravier, président de la Société de Géographie de Rouen.
Harmand, consul de France, à Bangkok (Siam).
Houben (le baron de), consul du Pérou.
Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.
Nodot, consul de France à Manille (Iles Philippines).
Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.
De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

Nota. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F placée à côté de la date du 6 mai 1884 indique la séance de *fondation* de la Société.

MM.

9 juillet 1884. Aaron (Michel), dit Gerson, rabbin, rue Charrue, 26, à Dijon.

18 février 1885. Abadie (François), propriétaire, place Darcy, 6, à Dijon.

11 mars 1885. Altenbach, employé de la mairie, boulevard Sévigné, 8, à Dijon.

10 février 1886. Ameline (Charles), industriel, rue Franoy, à Dijon.

18 novembre 1884. Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Quentin, 10, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Angot (Léon-Camille), inspecteur-primaire, à Châtillon-sur-Seine.

F. 6 mai 1881. Arbaumont (Maulbon d'), propriétaire, aux Argentières, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Arbinet (Simon), juge de paix, place de la République, à Dijon.

14 avril 1886. Arnal, pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.

14 janvier 1885. Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.

2 avril 1884. Aubine, inspecteur des télégraphes, gare de Dijon.

18 novembre 1881. Babouot, professeur au Prytanée militaire, à La Flèche (Sarthe).

F. 6 mai 1881. Bailly (Ernest), professeur à l'École de Droit, rue Saumaise, 28, à Dijon.

27 décembre 1882. Balland (M^lle^), institutrice, à Meursault (Côte-d'Or).

27 janvier 1882. Bard (Jules), ancien professeur de l'Université, rue Audra, 2, à Dijon.

12 décembre 1883. Bargy (Amédée), industriel, au Chinois, Dijon.

17 février 1882. Barrault (M^lle^), rentière, rue Monge, 11, à Dijon.

26 mai 1882. Bastide (Louis), interprète du consulat de France au Japon, place Saint-Jean, 1, à Dijon.

8 juillet 1885. Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.

18 novembre 1881. Beaubernard (Alfred), propriétaire, Cours du Parc, 16, à Dijon.

10 juin 1885. Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Belime, conseiller général, à Vitteaux (Côte-d'Or).

27 janvier 1882. Belin (Fr.-Xavier), docteur en médecine, rue de la Préfecture, 24, à Dijon.

MM.

2 mars 1884. Belin (Edmond), conseiller à la Cour, boulevard Sévigné, à Dijon.

12 décembre 1883. Bergeret, marbrier-sculpteur, à Nuits (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Berthaut, docteur en médecine, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Berthot (Emile), boulevard Carnot, à Dijon.

10 février 1886. Bertin, docteur en médecine, boulevard Sévigné, à Dijon.

20 avril 1882. Billiet, instituteur à l'Ecole normale primaire, rue des Moulins, à Dijon.

14 mai 1884. Bizouard (l'abbé), aumônier à l'hôpital, à Auxonne.

14 janvier 1885. Blandin, industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Bonnamas (Lucien), secrétaire-greffier du Conseil de préfecture, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

11 mars 1885. Bonnard, instituteur, à Cuiserey (Côte-d'Or).

2 avril 1884. Bordot (Jacques), commis-greffier à la Cour d'appel, à Dijon.

10 juin 1885. Bougenot, employé au Ministère de l'instruction publique, rue Mallebranche, 15, à Paris.

F. 6 mai 1881. Bourgeon (Victor), chef d'institution, rue Berbisey, 6, à Dijon.

9 mai 1883. Bourgeot (Anatole), docteur en médecine, à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or).

15 décembre 1882. Bourgeot (Ph.), instituteur, à Prémery (Nièvre).

9 février 1887. Bourlier, instituteur à Chanceaux (Côte-d'Or).

13 février 1884. Bouvault, architecte du département, à Nevers (Nièvre).

F. 6 mai 1881. Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.

MM.

9 juin 1886. Brunswik (Marx), entrepreneur général des prisons, rue Saint-Pierre, 26, à Dijon.

13 février 1884. Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Buguet (Camille), conseiller d'arrondissement, à Diénay (Côte-d'Or).

14 juin 1884. Bulon (Bernard), secrétaire des hospices, place des Cordeliers, 15, à Dijon.

9 juillet 1884. Camuset (Etienne) fils, propriétaire à Vosne (Côte-d'Or).

11 mars 1885. Carillon, conducteur des Ponts et chaussées, rue Jeannin, 37, à Dijon.

14 mai 1884. Carlet (Pierre-Victor), négociant, rue Franois, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Carnot (Sadi), Président de la République, à Paris.

17 juin 1881. Caucal, pharmacien, place Carnot, 3, à Beaune.

F. 6 mai 1881. Caumont-Bréon, conseiller général, à Meuilley (Côte-d'Or).

17 juin 1881. Cazelles (Jules), trésorier-payeur général, à Montpellier (Hérault).

10 février 1886. Chabeuf (Henri), rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.

20 avril 1887. Chalmandrier, instituteur à Gilly (Côte-d'Or).

14 janvier 1885. Chambard, étudiant, rue de la Préfecture, 107, à Dijon.

14 janvier 1885. Champion, propriétaire, à Marliens (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Chandeliez, inspecteur d'Académie, à Châteauroux (Indre).

F. 6 mai 1881. Chappuis, recteur de l'Académie, rue Crébillon, 2, à Dijon.

8 décembre 1886. Chapuis (Albert), employé de commerce, rue Saint-Bénigne, 2, à Dijon.

12 mars 1884. Chartier, propriétaire, rue Berbisey, 84, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.

8 décembre 1886. Chaudron, étudiant, rue Turgot, à Dijon.

9 février 1887. Chenagon, capitaine au 2e régiment d'infanterie de marine, rue des Forges, 50, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Chervau, inspecteur des forêts, rue du Vieux-Collège, 4, à Dijon.

21 février 1883. Chevalier, instituteur, à Meloisey (Côte-d'Or).

14 janvier 1885. Choiset, négociant, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Chopart, conseiller général, à Longecourt (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Clausing, juge de paix, place de la République, à Dijon.

13 février 1884. Clausse (Anatole, négociant, rue de Suzon, 10, à Dijon.

10 mars 1886. Clausse (Jean), instituteur, à Bellefond (Côte-d'Or).

26 mai 1882. Clerget-Buffet, négociant, à Volnay (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Clerget-Vaucouleur, conseiller à la Cour, rue Jean-Jacques-Rousseau, 121, à Dijon.

9 juillet 1884. Colardot-Cabet (Mme), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Constant, conseiller général, à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or).

14 décembre 1887. Copie, instituteur à Echenon (Côte-d'Or).

18 février 1885. Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, rue Berbisey, 3, à Dijon.

21 février 1883. Cornu (Louis), avocat, place Saint-Michel, 2, à Dijon.

14 janvier 1885. Corot (Henri), étudiant, rue Pelletier-de-Chambure, 4, à Dijon.

10 décembre 1884. Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).

12 mai 1886. Coutaud (Albert), sous-préfet, à Châtillon (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Coville, maître de conférences à la Faculté des lettres, à Caen (Calvados).

MM.

10 décembre 1884. Cugnotet (Edgard), propriétaire, rue du Petit-Potet, 20, à Dijon.

12 mai 1886. Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, à Dijon.

11 mars 1885. Daguin, avocat, rue de l'Université, 29, à Paris.

18 novembre 1881. Daignay, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).

F. 6 mai 1881. Dameron (Augustine), institutrice, rue Jeannin, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Darantiere (Arthur), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

12 mars 1884. Delacre (Charles), négociant, à Beire-le-Châtel (Côte-d'Or).

23 juin 1882. Demartinécourt, capitaine au 1er régiment d'infanterie de marine, à Cherbourg (Manche).

8 décembre 1886. Démoulin, receveur principal des postes, à Rouen.

13 janvier 1886. Déresse (Ernest), ancien négociant, rue de la Préfecture, 40, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Deroye (Albert), docteur en médecine, rue Piron, 17, à Dijon.

9 juillet 1884. Deruelle, principal du collège Monge, à Beaune.

10 mars 1882. Deschamps (Adolphe), inspecteur d'Académie, rue Devosge, 41, à Dijon.

14 janvier 1885. Détourbet (Michel-Edouard-Joseph), avocat, rue Vauban, 12, à Dijon.

12 mars 1884. Dhuissier, instituteur, à Larrey-les-Dijon.

18 novembre 1881. Dhiel (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.

12 mars 1884. Dietsch (Joseph), propriétaire, rue Saint-Pierre, 34, à Dijon.

MM.

10 mars 1886.	Dorey (Auguste), percepteur à Autrey (Haute-Saône).
12 décembre 1883.	Doudin (Antoine), instituteur, rue du Nord, 12, à Dijon.
12 mars 1884.	Drouhaut, propriétaire à Selongey (Côte-d'Or).
F. 6 avril 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, rue Piron, 15, à Dijon.
20 avril 1882.	Dubard (Ernest), propriétaire, à Velars (Côte-d'Or).
13 janvier 1886.	Dumesniladelée (Maurice), étudiant, place Saint-Jean, à Dijon.
8 juillet 1885.	Dumont (Charles), propriétaire, rue des Moulins, 60, à Dijon.
9 janvier 1884.	Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 9, à Dijon.
9 décembre 1885.	Duthu (Ernest), conseiller municipal, rue Sainte-Marguerite, 12, à Dijon.
14 mai 1884.	Dutrut (Pèdre), comptable, à Nuits (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Duval, directeur de l'Administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, à Paris.
9 décembre 1885.	Elie, au collège de Cusset (Allier).
F. 6 mai 1881.	Enfert (Nicolas), rue Chabot-Charny, 30, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Estocquois (Théodore d'), professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Guyton-Morveau, 5, à Dijon.
12 mai 1886.	Eymonnet (Léon), pharmacien, rue Berbisey, 6, à Dijon.
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur, à Talant (Côte-d'Or).
10 juin 1885.	Fauchereau, libraire, à Auxerre (Yonne).
23 juin 1882.	Fayolle (Joseph), lithographe, rue de la Liberté, 79, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur, à Lux (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.

MM.

10 décembre 1884. Feuillé, instituteur, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
8 décembre 1886. Feuillié, pharmacien, rue Monge, 28, à Dijon.
27 décembre 1882. Flassayer, professeur, au Lycée, à Reims (Marne).
14 décembre 1887. Fleurant, étudiant ès lettres, rue Monge, 65, à Dijon.
12 mars 1884. Fontaine, entrepreneur, rue des Roses, 10, à Dijon.
14 avril 1886. Fontaine (Honoré), rue Guillaume-Tell, 5, à Dijon.
14 janvier 1885. Fontaine (Paul), comptable, rue Guillaume-Tell, 5, à Dijon.
12 mars 1884. Fontbonne (Louis), négociant, rue Audra, 11, à Dijon.
9 janvier 1884. Forgeot, étudiant, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
12 mars 1884. Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, rue du Chaignot prolongée, à Dijon.
10 décembre 1884. Fourton, sous-lieutenant au 56e d'infanterie, à Chalon-sur-Saône.
21 mars 1883. Frossard (Edmond), secrétaire à l'Asile départemental, rue Saumaise, 61, à Dijon.
10 mars 1886. Fusey (l'abbé), rue de la Gare, 7, à Dijon.
F. 6 mai 1881. Gaffarel (Paul), professeur à la Faculté des lettres, rue Lenôtre, à Dijon.
2 avril 1884. Gaillardet, relieur, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Dijon.
9 juillet 1884. Gardiennet, proviseur au Lycée, rue Saint-Philibert, à Dijon.
18 novembre 1881. Gareau (Léon), notaire, à Salmaise (Côte-d'Or).
23 juin 1882. Garnier (Hippolyte), comptable, route de Paris, aux Génois, à Dijon.
10 février 1886. Garnier, professeur au Lycée, place Saint-Jean, 1, à Dijon.
15 avril 1885. Gascon, agent-voyer, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1881. Gaudelette (Lucien), inspecteur primaire, boulevard Sévigné, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gaulin-Dunoyer, Président de la Chambre de commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.

12 décembre 1883. Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue du Petit-Potet, 28, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Geley (Mlle), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.

11 juin 1884. Gérault (Georges), rue de la Liberté, 55, à Dijon.

9 juillet 1884. Gérault (Mme), rue de la Liberté, 55, à Dijon.

11 janvier 1888. Gevrey (Henri), instituteur à Bellefond.

9 juillet 1884. Gevrey (Lucien), instituteur, à Fauverney (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Gibaux, directeur de l'Ecole normale, rue des Moulins, à Dijon.

2 avril 1884. Gillet, géomètre, rue Verrerie, 4, à Dijon.

14 mai 1884. Giraud (Louis), entrepreneur, Cours-Fleury, 3, à Dijon.

13 juin 1883. Goisey, instituteur, à Grancey-le-Château, (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Golliet (Aimé), Président à la Cour, rue Devosge, 19, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Grandjon (Mme), institutrice, rue Verrerie, à Dijon.

17 juin 1881. Grapin (Paul), rue Verrerie, 40, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Grenier (Emile), négociant, à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).

13 janvier 1886. Grey (Louis), chef de division à la préfecture, rue de la Liberté, 14, à Dijon.

14 mai 1884. Gros (Mlle Alice), institutrice, à Meursault (Côte-d'Or).

MM.

21 février 1883. Grosjean (Henri), rentier, à Montbard (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Gueneau, docteur en médecine, à Nolay (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Guenot, professeur au collège de Saulieu (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Guerby, censeur du lycée, à Alençon (Orne).

18 novembre 1881. Guerreau, proviseur au Lycée, à Nevers (Nièvre).

13 février 1884. Guichard (François), horloger, rue de la Liberté, 81, à Dijon.

10 février 1886. Hamel de Breuil (du), chef d'escadrons au 26e dragons, rue Ledru-Rollin, à Dijon.

9 décembre 1885. Hans, lieutenant-colonel d'artillerie, à l'Arsenal, à Dijon.

11 mai 1887. Héluin (Gaston), étudiant en droit, rue Rameau, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Henry (Gustave), marchand de vins, rue des Moulins, 6, à Dijon.

18 novembre 1881. Herbault, inspecteur d'Académie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

27 décembre 1882. Heurle (de), sous-préfet, à Beaune (Côte-d'Or).

9 juin 1886. Hœnig, représentant, rue Docteur-Maret, 4, à Dijon.

11 janvier 1888. Horster, censeur du Lycée, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Hugot (A.), sénateur de la Côte-d'Or, rue de Seine, 93, à Paris.

F. 6 mai 1881. Hugues (d'), professeur à la Faculté des lettres, rue du Vieux-Collège, 7, à Dijon.

8 juin 1887. Hugues (Gustave d'), administrateur-adjoint, à M'Silah (Algérie).

12 janvier 1887. Huot, instituteur, à Fixin (Côte-d'Or).

27 décembre 1882. Jacotot, boulanger, à Saint-Julien (Côte-d'Or).

MM.

10 juin 1885.	Jacotot (Louis), instituteur, à Aubigny-les-Sombernon (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Jeannel (Jules), négociant, rue Mariotte, 3, à Dijon.
2 avril 1884.	Jeannin, instituteur, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Jeannin (M^lle), institutrice, Ecole Porte-Neuve, rue Jeannin, à Dijon.
14 décembre 1887.	Jobin (l'abbé), docteur en théologie, rue Saint-Placide, à Paris.
14 mai 1884.	Jolibois (Armand), conseiller de Préfecture, à Mézières (Ardennes).
24 janvier 1883.	Joliet (Albert), propriétaire, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
10 mars 1882.	Joliet (Gaston), préfet à Bourg (Ain).
9 décembre 1885.	Jorand (Emile), surnuméraire-percepteur, à Chatillon-sur-Seine.
20 avril 1882.	Jossot (Etienne), agent général du *Phénix*, place Saint-Michel, 27, à Dijon.
8 décembre 1886.	Kleinclauz (Arthur), impasse des Roses, à Dijon.
14 décembre 1887.	Lacordaire, maître d'hôtel, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
27 janvier 1882	Laisné, procureur de la République, à Cambrai (Nord).
18 novembre 1881.	Lalande, proviseur honoraire, à Sens (Yonne).
18 novembre 1881.	Lambert (Adrien), propriétaire, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
9 janvier 1884.	Lapérouse (Gustave), à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Latour (Louis), négociant, à Beaune (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Latruffe, sous-intendant militaire, à Auxonne (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).

MM.

17 février 1882.	Lavoignat (Eugène), lieutenant au 27e bataillon de chasseurs à pied, à Tunis.
9 janvier 1884.	Le Blois, substitut du procureur de la République, à Lille (Nord).
2 avril 1884.	Leclaire, ingénieur, pl. Saint-Pierre, à Dijon.
9 mai 1883.	Lefaure, instituteur, à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or).
17 février 1882.	Lejay (Auguste), rue Jean-Jacques-Rousseau, 113, à Dijon.
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Lenief, principal du collège, à Saulieu (Côte-d'Or).
10 février 1886.	Lenoir, étudiant en droit, à Dijon.
F. 6 mai 1884.	Leroux (Mlle), institutrice, rue Monge, 29, à Dijon.
2 avril 1884.	Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.
F. 6 mai 1884.	Lévêque, député, sous-gouverneur du Crédit Foncier, rue François Ier, 39, à Paris.
10 décembre 1884.	Lévêque (Jean-Baptiste-Marie), directeur du Conservatoire, boulevard Carnot, 25, à Dijon.
F. 6 mai 1884.	Lory (Ernest-Léon), avoué, rue Buffon, 1, à Dijon.
10 décembre 1884.	Louvot (l'abbé Fernand), aumônier du Refuge, à Besançon (Doubs).
9 juillet 1884.	Lycen, directeur de l'École de viticulture, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1884.	Magnin (Joseph), sénateur, gouverneur de la Banque de France, à Paris.
10 juin 1885.	Maldant (Louis), propriétaire, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Mallard (Louis), agent voyer, rue Longepierre, 12, à Dijon.
20 avril 1887.	Maloir (Louis), propriétaire, rue Sainte-Anne, 1, à Dijon.

MM.

9 décembre 1886.	Marchand, lieutenant-colonel du génie, en retraite, rue Verrerie, 30, à Dijon.
18 novembre 1882.	Marcilly (de), général de brigade, en retraite, à Auxerre (Yonne).
13 juin 1883.	Marcotte, ancien professeur d'histoire, rue Madame, 61, à Paris.
23 juin 1882.	Maréchal, lieutenant-colonel, à Quetigny (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Maréchal (Charles), propriétaire à Montbard.
12 décembre 1883.	Mariéjol, maître de conférences à la Faculté des lettres, place Darcy, à Dijon.
20 avril 1882.	Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Marioton, professeur au Lycée, à Nevers (Nièvre).
10 décembre 1884.	Martin, instituteur à Saint-Jean-de-Bœuf (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Masson (Gustave), inspecteur des forêts, rue Saint-Pierre, 33, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Mazeau, sénateur, conseiller honoraire à la Cour de cassation, cité Vanneau, 10, à Paris.
27 janvier 1882.	Ménassier (Alfred), agréé, rue Jeannin, 4, à Dijon.
10 février 1886.	Menetrier, étudiant à la faculté des lettres, à Dijon.
12 janvier 1887.	Mercey (de), instituteur à Vougeot (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mercier (Jean-Baptiste), pharmacien, rue de la Liberté, 54, à Dijon.
9 mai 1883.	Merle (M^lle), institutrice à Longchamp (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Messager (M^me), boulevard Carnot, à Dijon.
12 décembre 1883.	Metzger (Aaron), représentant de commerce, rue des Godrans, 5, à Dijon.
14 décembre 1887.	Michaut, étudiant ès-sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.

MM.

2 avril 1884.	Millon, vice-président du Tribunal civil, place Darcy, à Dijon.
14 avril 1886.	Milsand, bibliothécaire, rue des Forges, 38, à Dijon.
18 novembre 1881.	Misserey, notaire, à Beaune (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Mochot (Auguste), marchand tailleur, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mocquery, ingénieur en chef des ponts et chaussées, boulevard Sévigné, à Dijon.
17 février 1882.	Moine (Gaspard), sous-préfet, à Saint-Marcellin (Isère).
8 juin 1887.	Moingeon fils, négociant à Beaune (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Molard (Francis), archiviste du département, à Auxerre (Yonne).
10 juin 1885.	Monceaux (Henri), secrétaire de la *Société scientifique*, à Auxerre (Yonne).
12 mars 1884.	Monnot (François), agent général de l'*Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.
17 février 1882.	Moret (M^lle^), directrice de l'Ecole normale, à Nantes (Loire-Inférieure).
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
20 avril 1882.	Moser (Joseph), négociant, rue d'Auxonne, 6, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
14 mai 1884.	Mouillon (Yves), ancien greffier, à Beaune (Côte-d'Or).
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.
9 décembre 1885.	Moux, étudiant ès-lettres, rue Berbisey, 45, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), rue de la Liberté, à Dijon.
12 mars 1884.	Murique (M^me^), directrice de l'Ecole normale des filles, à Dijon.
6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, rue Saint-Clair, 9, à Passy-Paris.

MM.

F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, avenue Matignon, 11, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), capitaine de dragons, avenue Matignon, 11, à Paris.
9 mai 1883.	Naigeon, instituteur, à Hauteroche (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Neftzer, commandant du génie, à Angoulême (Charente).
17 juin 1881.	Olinet (Emile), avoué à la Cour, rue des Bons-Enfants, 5, à Dijon.
9 décembre 1885.	Orième (M^lle), directrice de l'Ecole communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, avenue Victor-Hugo, 2, à Dijon.
14 décembre 1887.	Oudotte, étudiant ès-lettres, rue de la Colombière, 36, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Pansiot (Nicolas), place de la République. 6, à Dijon.
10 juin 1885.	Parmain (Paul), télégraphiste, à Chaignay (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Party (Léon), juge au Tribunal civil, rue de l'Arquebuse, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Paupion (Jérôme), propriétaire, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.
10 décembre 1884.	Pavie, chef de bureau au chemin de fer, rue Guillaume-Tell, 13, à Dijon.
27 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur, à Semur (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gille, négociant, rue Buffon, à Dijon.
12 mars 1884.	Perny (M^lle), professeur à l'Ecole normale de filles, à Dijon.
8 décembre 1886.	Perreau, avocat stagiaire, rue Notre-Dame, 2, à Dijon.
9 décembre 1885.	Perrenet, étudiant ès-lettres, à Dijon.
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Peset (M^lle), professeur à l'Ecole normale de filles, à Dijon.

MM.

24 novembre 1882. Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne rue du Bellay, 8, à Paris.

24 janvier 1883. Petitguillaume, agent voyer principal, rue Mably, 4, à Dijon.

8 décembre 1886. Peyron, horloger-bijoutier, rue de la Liberté, 65, à Dijon.

13 février 1884. Philippe (Alphonse), instituteur, à Diénay (Côte-d'Or).

14 décembre 1887. Picq, professeur au Lycée, rue Devosge, à Dijon.

10 décembre 1884 Pingaud (Léonce), professeur à la Faculté des lettres, à Besançon (Doubs).

F. 6 mai 1881. Pinon (Louis-Guillaume-Emile), conseiller à la Cour, rue Sainte-Anne, 9, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Piot, conseiller général de la Côte-d'Or, à Longjumeau (Seine-et-Oise).

10 février 1886. Pirot-Colot, négociant, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.

9 décembre 1885. Pitolet (André), commis des postes et télégraphes, rue de Pouilly, 1 *bis*, à Dijon.

9 juillet 1884. Potey, instituteur, à Vernot (Côte-d'Or).

8 juillet 1885. Prost (Bernard), archiviste-paléographe, avenue Rapp, 3, à Paris.

9 juillet 1884. Quignard, instituteur, à Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Rabut (François) professeur au Lycée, rue Audra, 6, à Dijon.

24 janvier 1883. Rabut, receveur de l'enregistrement, à Morteau (Doubs).

18 novembre 1881. Ramelet (Nicolas), négociant, rue Devosge, 24 *bis*, à Dijon.

9 février 1887. Ravoux (Narcisse), rue Musette, 24, à Dijon.

27 janvier 1882. Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Regnier (Georges) rue de Mirande, à Dijon.

6 mai 1881. Regnier (Joseph), place d'Armes, 16, à Dijon.

. 6 mai 1881. Regnier (Jules), place d'Armes, 16, à Dijon.

*

[illegible]

[illegible]	[illegible], rue Guillaume, [illegible], à [illegible].
[illegible] mai [illegible]	[illegible], libraire, place d'Armes, [illegible], à Dijon.
[illegible] mai [illegible]	[illegible], directeur des contributions indirectes, rue Saint-Jean, [illegible], à Dijon.
[illegible]	[illegible] de la *Dépêche de* [illegible], à [illegible]-sur-Saône.
[illegible] février [illegible]	[illegible], étudiant en droit, rue [illegible], à Dijon.
[illegible] mai [illegible]	[illegible], secrétaire de la Chambre de commerce, rue [illegible], à Dijon.
[illegible] décembre [illegible]	[illegible], ancien Maire de Dijon, avenue des [illegible], à Dijon.
[illegible]	[illegible], meunier, à [illegible]-sur-Tille ([illegible]).
[illegible] mai [illegible]	[illegible], membre de l'Académie de médecine, rue de Saint-Pétersbourg, [illegible], à Paris.
[illegible] mai [illegible]	[illegible] Joseph, [illegible], à Fontaine-sur-Saône ([illegible]).
[illegible] décembre [illegible]	[illegible], instituteur, à Flagey-les-Auxonne (Côte-d'Or).
[illegible] décembre [illegible]	[illegible], conseiller de préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, [illegible], à Dijon.
[illegible] juin [illegible]	[illegible], docteur en médecine, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
[illegible] mai [illegible]	[illegible] (Charles), directeur de l'École des beaux-arts, cour de Bar, à Dijon.
[illegible] mai [illegible]	[illegible] (Théophile), libraire, rue de la Liberté, [illegible], à Dijon.
[illegible] novembre [illegible]	Rossignol (Charles), négociant, à Nuits (Côte-d'Or).
[illegible] juillet [illegible]	Rouget (Henri), avoué à la Cour d'appel, rue Notre-Dame, [illegible], à Dijon.
[illegible] février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, [illegible], à Dijon.

MM.

9 juillet 1884. Royer (Joseph), propriétaire, à Saulx-le-Duc (Côte-d'Or.

18 novembre 1882. Sallé, principal du Collège, à Auxerre (Yonne).

10 mars 1886. Savary-Rouvière, négociant, rue de Gray, 29, à Dijon.

8 décembre 1886. Saverot, instituteur, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Schanowski (Jules), sculpteur, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.

12 janvier 1887. Seguin, officier d'administration adjoint, à Dijon.

13 février 1884. Semprez, instituteur, place Saint-Etienne, à Dijon.

17 juin 1881. Serriès (Mlle), maîtresse répétitrice, à l'Ecole normale, à Sèvres (Seine-et-Oise).

9 mars 1887. Silvestre, capitaine en retraite, rue Vannerie, 34, à Dijon.

12 mai 1886. Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Simiand (Mlle), professeur à l'Ecole normale de filles, à Dijon.

14 mai 1884. Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, à Dijon.

9 décembre 1885. Sirdey, instituteur, à Clénay (Côte-d'Or).

14 mai 1884. Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, à Is-sur-Tille.

11 mars 1885. Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue Jean-Jacques-Rousseau, 15, à Dijon.

17 juin 1881. Soret, professeur d'histoire au Lycée, à Chaumont (Haute-Marne).

12 décembre 1883. Soulès (Paul), commissaire priseur, rue Vauban, à Dijon.

6 mai 1881. Spuller, député de la Côte-d'Or, rue Favart, 2, à Paris.

6 mai 1881. Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.

MM.

12 janvier 1887. Sylvestre (Georges), attaché au greffe du conseil de préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 100, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Taisant (Mlle), institutrice, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Taitot (Pierre), ancien orfèvre, place Darcy, 16, à Dijon.

8 décembre 1886. Tagini (Edmond), antiquaire, rue de la Liberté, 89, à Dijon.

9 février 1887. Taminiau (Henri), typographe, rue Verrerie, 3, à Dijon.

14 avril 1886. Telmat, capitaine adjudant-major, au 56e d'infanterie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

9 juillet 1884. Texier (Gaston), architecte-voyer, à Beaune (Côte-d'Or).

17 février 1882. Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.

13 février 1884. Thomas (Eugène), ancien notaire, rue Févret, 15, à Dijon.

12 décembre 1883. Thomas-Bassot, négociant, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

18 novembre 1881. Trameçon, instituteur, à Imphy (Nièvre).

10 mars 1882. Tyszkiewicz (Mme la comtesse), rue de Lisbonne, 66, à Paris.

10 mars 1882. Tyszkiewicz (le comte), rue de Lisbonne, 66, à Paris.

13 juin 1883. Valby-Gérard, marchand-papetier, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.

2 avril 1884. Valby (Victor), greffier de justice de paix, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

23 juin 1882. Valdant, lieutenant au 10e bataillon de chasseurs à pied, à Saint-Dié (Vosges).

9 décembre 1885. Vallée (Jean-Baptiste), reporter au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Audra, 16, à Dijon.

11 juin 1884. Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).

MM.

14 décembre 1887. Vallot (Gaston), ingénieur-électricien, rue Lecourbe, 206, à Paris.

18 novembre 1881. Vallotte, inspecteur d'Académie, à Nevers (Nièvre).

11 mai 1887. Verdunoy (l'abbé), professeur à l'école Saint-Ignace, boulevard Voltaire, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Vergonnet, professeur au Lycée, rue Saint-Lazare, 35, à Dijon.

18 novembre 1881. Vernault, négociant, à Beaune (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, à Dijon.

9 février 1887. Vincent, professeur de mathématiques au Lycée, rue Colonel-de-Grancey, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître au Bureau.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES *en France.*

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Bordeaux. — Société de géographie commerciale.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Havre. — Société de géographie du Havre.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
Lyon. — Union des touristes français.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nantes. — Société commerciale de Nantes.
Paris. — Société académique indo-chinoise de Paris
Paris. — Société de géographie commerciale.
Paris. — Société de géographie.
Paris. — Société de géographie internationale.
Paris. — Société Franklin, journal des bibliothèques populaires.
Paris. — Société de topographie de France.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Saint-Nazaire. — Société de géographie et du musée commercial de Saint-Nazaire.
Saint-Valery-en-Caux. — Société de géographie de Saint-Valery-en-Caux.

Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Toulouse. — Société de géographie de Toulouse.
Tours. — Société de géographie de Tours.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*)

Algérie (Constantine). — Société de géographie de Constantine.
Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Stettin). — Société de géographie de Stettin.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche (Wien). — Annalen des K K natur historichen hof museums.
Brazil (Brésil). — Sociedade de Lisboa.
Hanovre. — Geographischen gesellchaft zu Hannover.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
Italie (Naples). — Societa africana d'Italia.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
Portugal (Porto). — Sociedade de geographia commercial do Porto.

VOYAGE D'UN OUVRIER

DANS LA

VALLÉE DU MISSISSIPI

De Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans

(*Scènes de mœurs*)

PAR PROSPER JACOTOT

En septembre 1877, une crise commerciale terrible étreignait l'Union américaine, les importantes manufactures de Saint-Louis et de Caroudelet avaient dû restreindre le nombre des ouvriers qu'elles occupaient. Deux bons bras et la volonté de travailler ne suffisaient pas toujours, à ce triste moment, pour se procurer le nécessaire ; bien des malheureux vivaient d'un morceau de pain et d'un verre d'eau trouble du Mississipi.

Dans les larges rues de Saint-Louis, erraient, par bandes de sept ou huit, des individus dont la figure hâve et les vêtements délabrés révélaient la plus affreuse misère. J'ai vu avec terreur, le matin, aux abords du marché couvert, ces pauvres hères se jeter sur des écorces de melons, sur des détritus de légumes, pour les dévorer.

J'ai séjourné trois mois dans cette grande cité, mais je n'ai pu travailler qu'un mois dans une usine. Faute de commandes, le directeur se vit obligé de congédier une vingtaine d'ouvriers, je fus du nombre. Nous savions qu'il ne fallait pas espérer trouver du travail dans une autre

usine, et au bout de peu de jours, nous prîmes le parti de descendre le Mississipi jusqu'à Memphis, où la cueillette du coton réclame chaque année un grand nombre de bras. Nous obtînmes, moyennant trois dollars, passage sur le pont du Robert E-Lee, le plus vaste et le plus rapide des steam-boats qui desservaient le fleuve, à cette époque.

Après six jours de voyage et de nombreuses stations, le Robert E-Lee nous déposa sur le quai de Memphis, ville considérable de l'Etat de Tenessee.

Là nous apprîmes que des pluies abondantes ayant retardé la maturité du coton, la cueillette ne pourrait commencer avant quinze jours.

Il fallait vivre ; chacun de nous s'enfonça dans la ville, à la recherche de quelque occupation.

Deux jours après, la petite troupe était réunie dans le plus beau jardin de la ville, sur les bancs de bois disséminés, sous l'ombrage des magnolias en fleurs. Le centre de ce square, élevé à 30 mètres au-dessus du niveau du fleuve, est occupé par un sujet allégorique, en bronze, ornant une fontaine. Une légion d'écureuils, sautant de branche en branche, venaient familièrement faire des pirouettes sur le dos des promeneurs, et, tandis que nos entrailles criaient la faim, une nourriture abondante leur était distribuée. Pour toute consolation, nous avions le

magnifique panorama du fleuve, dont les eaux fangeuses contournent les plaines boisées de l'Arkansas.

Nos bourses étaient épuisées, et ne sachant plus où trouver un gîte, nous nous introduisions la nuit, dans les maisons en construction, en prenant des précautions inouïes pour tromper la vigilance des policemen. Une planche nous servait de matelas, mais le toit inachevé nous défendait mal contre la rosée froide et pénétrante de la nuit.

Après trois journées de famine, je pris, pour mon compte, la résolution de gagner à pied la Nouvelle-Orléans ; c'étaient 400 lieues à faire ; mais l'espoir de trouver du travail, au moment de la récolte de la canne à sucre, de rencontrer, peut-être, un capitaine bienveillant pour me rapatrier, me donna le courage nécessaire pour entreprendre ce voyage. La seule route tracée entre Memphis et la capitale de la Louisiane est la ligne ferrée, qui serpente le long du fleuve.

Les premières journées de marche furent terribles ; il faisait une chaleur de 37 à 38 degrés ; j'étais sans pain, sans argent et je couchais à la belle étoile. Dans ces parages inhospitaliers il ne faut attendre secours de personne. Quiconque voyage à pied est gratifié du titre de *tramp* (voleur de grand chemin) et traité en conséquence. Il est juste de dire que les touristes

déguenillés sont, en général, la crême des coquins d'Amérique, vivant des rapines qu'ils exercent dans les fermes isolées et ne craignant pas, au besoin, d'employer le *revolver*. D'autres s'accrochent aux convois de marchandises pour les dévaliser, soit en route, soit dans les stations.

Les champs de maïs ou de patates étaient fort rares ; les plantations de coton se succédaient sans interruption aussi loin que la vue pouvait s'étendre ; la faim se faisait cruellement sentir. Heureusement l'eau fraîche était abondante ; j'en buvais fréquemment et à petites gorgées, trois jours s'écoulèrent ainsi ; je n'allais pas trop mal ; j'avais, sans m'en douter, devancé la célèbre expérience du docteur Tanner. Deux épis de maïs, cueillis à la hâte dans une plantation, aidèrent à me soutenir.

J'arrivai ainsi à Granada, bourgade située à l'embranchement de deux voies ferrées ; la guerre de Sécession et une violente épidémie ont fait un monceau de ruines de cette cité autrefois florissante.

Continuant ma route vers le sud, toujours dans les mêmes conditions, j'eus l'occasion de faire la rencontre de quelques *tramps* doués d'un esprit véritablement fort ingénieux.

L'un d'eux se cachait, à la chute du jour, à proximité d'une station, et profitait de l'obscu-

rité pour se glisser sur l'étroite plate-forme qui se trouve à l'avant de toute locomotive américaine ; la lanterne étant placée au-dessus de son corps formait ombre, et, comme la machine dépasse toujours la station de quelques mètres, il était rarement découvert. C'était un ancien mécanicien de chemin de fer, qui utilisait ainsi son expérience pour voyager à bon marché. Un autre avait eu l'idée de relier ensemble deux vélocipèdes, au moyen de planchettes assez longues pour donner la largeur de la voie à ce véhicule d'un nouveau genre ; lorsqu'il entendait venir un train, il enlevait de la voie sa légère machine, le convoi passé, il reprenait sa course.

A Jackson, capitale du Mississipi, je trouvai le même aspect de désolation qu'à Granada ; partout des maisons à demi renversées et des décombres disparaissant dans les grandes herbes. Des rues sales, dépavées, remplies de flaques d'eau et de fondrières. La misère des habitants, couverts de vêtements en loques, se lisait sur leurs visages amaigris.

Quittant la grande ligne pour suivre la voie qui relie Jackson à Wicksburg, j'eus l'occasion d'admirer un remarquable travail de charpente. C'est un pont gigantesque, tout en bois de sapin, dont la base repose au fond d'un ravin profond de 25 mètres environ ; au passage d'un train,

tout vacille, mais on ne s'en inquiète pas autrement. Arrivé à un pont, jeté sur une assez large rivière, le gardien me demanda 10 sous de péage, et comme mes poches étaient entièrement vides, je dus scier du bois, pendant un quart d'heure, pour obtenir le droit de passage.

J'atteignis enfin Wicksburg ; j'avais fait cent vingt lieues dans ces douze terribles journées ; ce n'était pas trop mal, mais j'étais si léger.

Bâtie sur un mamelon assez élevé, avec de belles rues droites, propres et bien pavées, des constructions d'une certaine élégance, un port très animé, des plantations de beaux arbres, cette ville, célèbre à son heure, présente un agréable aspect ; elle domine le Mississipi, très large en cet endroit, et jouit d'un panorama grandiose. Le fleuve roule en silence la masse de ses eaux et les rives de la Louisiane, où les bois alternent avec les cultures, forment au fond un gracieux tableau, dans lequel vient s'encadrer la petite ville de Delta, construite presque entièrement sur pilotis, dans une presqu'île dont son nom fait deviner la forme.

Là j'eus la chance de trouver du travail sur une voie ferrée en construction ; la journée se payait un dollar ; le logement et la nourriture coûtaient 2 fr. 50 ; on chômait le dimanche ; les jours de pluie on ne pouvait pas travailler et il fallait quand même payer la pension ; on

ne pouvait guère gagner que sa nourriture.

Ce travail au-dessus de mes forces, déjà épuisées par les privations, la chaleur torride et l'eau malsaine de ces contrées marécageuses, ne tardèrent pas à altérer ma santé ; des accès de fièvre intermittente achevèrent de m'abattre. Heureusement j'avais pu mettre de côté quelques dollars péniblement gagnés et je pus m'embarquer sur un steam-boat qui se rendait à la Nouvelle-Orléans.

Pendant le cours de ce voyage je me réjouissais à la pensée de retrouver des compatriotes dans cette ville jadis française, et de parler ma langue natale qu'il avait fallu abandonner pour le dialecte de John Bull.

Debout sur le pont du bateau, je contemplais le cours du vieux Meschacebé parsemé de nombreux îlots couverts d'une végétation luxuriante. Sur ses rives se déroulaient tour à tour des forêts et des plantations de cannes à sucre, d'où émergeaient les usines et les habitations, et les poétiques descriptions du chantre des Natchez revenaient à ma mémoire.

Cette partie du voyage fut une jouissance non interrompue et qui ne cessa qu'au moment où le steam-boat me déposa, à quatre heures du matin, sur le wharf de la Nouvelle-Orléans, au milieu de piles gigantesques de balles de coton.

A peine débarqué, je le confesse, ma première

pensée fut pour le nectar cher aux disciples de Bacchus. Boire du vin de France, si loin de son clocher, après plus d'une année de privation, procure un plaisir mélangé d'orgueil et de gourmandise, qui ne peut être apprécié que par les voyageurs au long cours.

Mon premier soin fut ensuite de visiter la ville et de rechercher les traces de la vieille cité française, séparée par des milliers de lieues de la mère patrie. Une ville américaine est venue se greffer sur notre ancienne colonie ; plus récente, mieux construite, elle a de longues rues, bien alignées, bien pavées, garnies de trottoirs très propres, bordées de vastes maisons de commerce, de théâtres, de somptueux hôtels, et contient un édifice que nous nommerions la Bourse, mais que les Américains appellent pompeusement le Palais de l'Industrie.

Le quartier français, construit avec moins de régularité et d'élégance, se ressent de son ancienneté, il est d'une propreté douteuse, et indépendamment de la cathédrale catholique et de l'hôtel de ville, ne contient guère d'autre monument remarquable que l'Opéra, le plus vaste, le mieux construit et le plus confortable des théâtres de la Nouvelle-Orléans.

De nombreux magasins, occupés pour la plupart par des commerçants de nationalité française, bordent *Royal street*. *Canal Street*, la

plus belle et la plus large des rues de la ville, est le rendez-vous du *high life*. Le vaste bâtiment du *State House*, construit tout en granit, la domine de sa masse imposante. Les plus riches produits de l'industrie française s'étalent dans les vitrines de ses magasins. Des tramways, qui sillonnent la ville et la banlieue à une assez grande distance, ont leur tête de ligne au centre de cette rue. Sur une de ces lignes les trains sont mis en mouvement par une locomotive qui reçoit, au départ, sa provision de vapeur d'une machine fixe et est ainsi dispensée d'emporter du combustible.

L'une des lignes conduit au lac Pontchartrain, lieu de villégiature des Orléanais, où l'on peut se donner le plaisir de prendre son bain dans la compagnie de nombreux crocodiles ; chose singulière, ce voisinage ne donne pas lieu à beaucoup d'accidents.

Canal street forme la ligne séparatrice entre la ville française et la ville américaine.

Sur la *Levée* est établi le marché couvert occupé par les *marchands de viande*, presque tous gascons, les maraîchers, les pêcheurs, les fruitiers et une foule de camelots de toutes nationalités.

En descendant le cours du fleuve on rencontre les puissantes presses à coton, les distilleries, les grandes huileries de graine de coton (dont les

produits sont mélangés depuis quelques années avec l'huile d'olive), de grands chantiers de bois qui reçoivent les énormes *trains flottants* descendant le Mississipi et nombre de scieries à vapeur.

Dans la partie orientale se trouve l'hôpital de la Société française de secours mutuels, très bien dirigé et d'une propreté digne d'éloge. C'est aussi le quartier des cimetières, établis ici d'une manière absolument inusitée. Le sol de la ville étant presque partout de quatre mètres au-dessous du niveau du fleuve, il est impossible de creuser des fosses et on inhume les cadavres dans des sortes de fours à compartiments, construits en pierre ou en brique ; quelque soin que l'on prenne pour les fermer, ces sortes de tombeaux laissent échapper des miasmes dangereux.

Assis sur un banc du square Jackson, à l'ombre de grands orangers chargés de fruits, j'ai pu contempler la statue en bronze du vaillant défenseur du Sud. Les plates-bandes de ce charmant jardin sont remplies d'une quantité de fleurs et de plantes rares ; les allées sont sablées de petits coquillages d'un blanc de neige. Le square est borné au nord et au sud par des bâtiments symétriques, à l'est se dessine la masse sombre du vieil hôtel de ville et de la cathédrale, en se tournant vers l'ouest, le promeneur peut jouir de la vue d'une partie du port.

Ce port très vaste présente pendant la saison d'hiver la plus grande animation ; là se croisent les *steam-boats* du haut fleuve chargés de coton, de sucre et de mélasse, les barques apportant les fruits de la Louisiane, les énormes trois-mâts venus du Vieux-Monde pour charger les maïs, les froments, les huiles, les sucres et les cotons.

Lorsque arrive l'été toute l'activité disparaît et le port devient désert et silencieux ; le soir quelques rares promeneurs viennent seuls y respirer un air plus frais et admirer à la gare du *Morgan's rail road* l'ingénieux mécanisme au moyen duquel les wagons tout chargés sont embarqués sur de fortes *plates* à vapeur, et transportés sur l'autre rive du fleuve où une locomotive les attend.

Tout en visitant la cité du Croissant, j'avais frappé à bien des portes pour demander du travail, mais la crise ne sévissait pas moins cruellement dans le Sud que dans le Nord ; Français et Américains répondaient invariablement que les temps étaient durs, qu'ils avaient été contraints de renvoyer une partie de leurs ouvriers ; bref il me fut impossible de trouver un emploi.

On me proposa d'aller faire la récolte de la canne à sucre, la *roulaison* comme on dit là-bas ; c'est un travail des plus durs, et les nègres, qui l'accomplissaient autrefois, se soucient peu de s'en charger, malgré les prix rémunérateurs,

depuis qu'ils n'y sont plus contraints par la crainte du bâton.

Je trouvai à m'embaucher, moyennant un dollar par jour, chez un planteur des rives du *bayon Saint-Jacques*, à quelques milles seulement du golfe du Mexique. Les travailleurs étaient divisés en cinq équipes : les coupeurs, les chargeurs, les charretiers, les empileurs et les sucriers.

Surveillée et actionnée par un contre-maître à cheval, la bande des coupeurs armés de couteaux très longs, très larges et pesants à leur extrémité, sabre et effeuille la canne ; les chargeurs (j'étais du nombre) la jettent sans perdre une minute dans de grandes voitures à deux roues, attelées de deux mulets, que les charretiers conduisent à un grand hangar attenant à la sucrerie ; là des femmes, des enfants, des vieillards l'empilent proprement au pied de la *porteuse*.

Tout ce travail doit être fait très vivement et sans une minute d'interruption, par une chaleur de 28 à 30 degrés. Pour calmer leur soif, sans cesse renaissante, les ouvriers n'ont que de l'eau de citerne, chaude et assaisonnée de mille petits insectes. Le niveau du sol étant inférieur à celui des cours d'eau, qui coulent entre de hautes et fortes digues, on ne peut avoir en Louisiane ni puits ni citernes souterraines ; pour y suppléer,

on place à côté de l'habitation une cuve en bois, très haute et d'un diamètre restreint, montée sur pilotis qui reçoit les eaux de pluie s'écoulant des toits. On peut juger de la qualité du breuvage que ces récipients fournissent aux travailleurs, surtout lorsque la pluie se fait attendre un mois et plus et des souffrances qu'endure un Européen soumis à ce régime. On a bien la faculté de sucer la canne à sucre, mais son jus agréable et rafraîchissant peut, si on en abuse, occasionner des dyssenteries rebelles à tout traitement.

Après le repas du soir, les ouvriers les plus courageux se remettent à la besogne, pendant 6 heures, dans l'intérieur de la Sucrerie ; à minuit une autre équipe remplace la première ; ce travail supplémentaire se paie un demi-dollar (2 fr. 50). Les uns sont employés à la *porteuse;* on appelle ainsi une toile sans fin munie de traverses en bois, sur laquelle des ouvriers disposent sans relâche la canne, que l'appareil, animé d'un mouvement de bas en haut, élève et introduit entre deux forts cylindres en fonte. La *bagasse* tombe d'un côté tandis que le jus est recueilli dans de grands bacs en bois communiquant ensemble par des tubes en fer-blanc. Le dernier bac, placé au-dessus de la Sucrerie, laisse, par un tuyau d'où s'échappent constamment des vapeurs de soufre, le jus s'écouler len-

tement dans une chaudière où il subit une première préparation. Là, une deuxième équipe écume constamment le jus bouillant avec des palettes en bois, et le transvase, au moment opportun, d'une chaudière à l'autre, au moyen de baquets emmanchés de longues perches. Cette opération, qui demande une certaine adresse, se fait en imprimant un mouvement de bascule à la perche, appuyée contre le bord de la chaudière. Tout ce travail s'accomplit sous la surveillance directe du Sucrier en chef, dont l'emploi très lucratif et très envié, consiste à dormir sur sa chaise et à se réveiller de temps en temps pour donner, d'un ton prétentieux, un petit conseil.

On peut ainsi, sans trop de fatigue, ajouter à son salaire un demi-dollar, et à minuit regagner son lit, formé de la première planche venue et y dormir de bon cœur, à moins que le temps ne soit à l'orage, car alors les gros moustiques du bas Mississipi viennent s'abattre sur votre corps et le couvrir de pustules larges et noires. Encore une souffrance à ajouter à la liste de celles qui composent le revers de la médaille des pays chauds.

En revanche, quel plaisir d'embrasser du regard une belle plantation sucrière ou un vaste champ de coton semblable à une plaine couverte de neige, des rizières dorées, ou de grands oran-

gers, au feuillage vert sombre à travers lequel apparaissent les fruits d'un jaune éclatant, et ce n'est pas sans joie que l'on entend parler autour de soi, par des blancs et des nègres, la langue de la mère patrie.

Les mœurs locales ont leur étrangeté. Le revolver y joue un grand rôle ; on ne s'en sépare guère, et on le porte dans une poche pratiquée exprès pour cet usage, dans la partie postérieure du pantalon. Les nègres considèrent cette arme comme un jouet et on les voit fréquemment s'envoyer des balles, d'une voiture à l'autre, histoire de rire.

Les noirs forment une classe à part ; les blancs les considèrent comme une sorte de bétail. On n'a que du mépris pour ces infortunés, et nul sentiment de pitié ne vient adoucir l'orgueil héréditaire de leurs anciens maîtres. Sans doute, les nègres n'ont pas, en général, l'intelligence aussi subtile que les blancs, cependant il semble que ces malheureux pourraient, à un moment donné, sortir de leur état d'infériorité, si la faible dose d'intelligence qu'ils possèdent était sérieusement cultivée. Qu'attendre d'un homme qu'on laisse sans instruction ni éducation, et qu'on traite comme une bête de somme ? Les mauvais instincts auront bien vite étouffé tous leurs sentiments et les vices achèveront l'œuvre.

Le planteur chez lequel je travaillais occupait

une trentaine de nègres créoles et deux jeunes négresses ; tout ce troupeau était logé pêle-mêle dans une baraque en planches, n'ayant qu'une seule pièce. Le soir et parfois assez avant dans la nuit, ils s'assemblaient autour de l'un des leurs, possesseur d'un mauvais tambour : les roulements sonores, les plus forts coups de baguettes, étaient applaudis avec frénésie et lorsque ce musicien, à tour de bras, était parvenu à assourdir son auditoire, c'étaient des hurrahs, des trépignements de joie et des éclats d'un rire bestial, sortant avec fracas de leurs puissantes poitrines. Le dimanche ce vacarme dure une partie de la journée, et parfois on introduit quelques variantes dans les plaisirs habituels. A tour de rôle on charge un fusil simple avec beaucoup de poudre et quelques grains d'un maïs petit mais très dur, puis l'un des joueurs va se placer à une vingtaine de mètres, les deux mains sur les genoux et présentant la partie la plus charnue de son corps. Lorsque le tireur est assez heureux pour atteindre cette cible improvisée, c'est du délire. Rien de plus saisissant pour un étranger que le spectacle de ces larges faces noires, épanouies, roulant de gros yeux et montrant deux rangées de dents blanches, avec des contorsions comiques et de bruyants ricanements.

Je rencontrai un jour un vieux nègre qui

n'était pas sûr de son âge, mais devait approcher 84 ans; ses cheveux grisonnaient à peine, sa vue était parfaite et il avait toute sa raison. Né sur la plantation voisine, il ne l'avait jamais quittée, il n'avait jamais eu l'idée d'aller visiter la Nouvelle-Orléans, dont le séparaient une dizaine de lieues que l'on peut franchir en quelques heures de chemin de fer. Oh! me disait-il, si mon pauvre maître n'était pas mort, je serais encore avec lui et je serais heureux. Cet attachement fait honneur au serviteur et au maître; mais les bons maîtres furent assez rares.

Les blancs inspirent à la population noire une terreur salutaire, qui refrène ses mauvais instincts. A la moindre insulte, un blanc n'hésite pas à casser la tête d'un nègre d'un coup de revolver; si quelque méfait est commis par des noirs, les blancs se réunissent, vont arrêter les coupables et les accrochent au premier arbre, sans plus de cérémonie. Certain jour j'ai pu voir cinq nègres se balancer au même arbre. Tout est dit et la justice ferme les yeux. Si elle se trouve, malgré elle, forcée d'intervenir, c'est invariablement pour donner tort au nègre.

Un blanc qui épouse une négresse y perd la considération de ses semblables; mais qu'un nègre veuille réaliser le rêve de posséder une femme blanche, toute la population blanche

s'interposera pour empêcher une pareille union, et s'il parvient à conduire sa fiancée à l'autel, il a bien des chances pour passer sa première nuit de noces au frais, suspendu à une branche d'arbre.

Je dois dire cependant que si parmi ces anciens esclaves il se trouve de véritables brutes, j'ai rencontré des sujets très bien élevés, instruits, d'un bon sens et d'une douceur de caractère qui ne le cèdent en rien à ceux de beaucoup de blancs.

Revenu à la Nouvelle-Orléans, la *roulaison* finie, j'éprouvai les mêmes difficultés pour me procurer de l'emploi. Je m'adressai en vain aux capitaines des navires en partance pour l'Europe, offrant mon modeste pécule et mon travail pour acquitter mon passage. J'étais condamné à rester encore sur cette terre inhospitalière et à continuer cette vie de bohème en pays étranger; le désespoir menaçait de m'atteindre, le Carnaval de la Nouvelle-Orléans vint heureusement faire une diversion.

On a cent fois décrit le carnaval de Rome et celui de Nice, mais qui sait en France que la Nouvelle-Orléans, fidèle aux traditions de la mère patrie, célèbre chaque année d'une manière splendide le Mardi-gras, et que costumes, décors et accessoires, tout vient de Paris. C'est avec un sentiment d'orgueil et de gratitude, que j'ai

pu constater quelle large part la France prenait encore dans les réjouissances de ce pays qui lui est devenu étranger.

Pendant un mois, avant le grand jour, tous les journaux de la ville, sans distinction de langue ou d'opinion, publient chaque jour un avis annonçant que le Roy prévient ses fidèles sujets qu'il viendra accompagné de toute sa Cour visiter sa bonne ville de la Nouvelle-Orléans, tel jour, à telle heure.

C'est le signal d'un branle-bas général. Couturières, peintres, menuisiers, tapissiers sont mis en réquisition. Les sociétés musicales répètent bien avant dans la nuit ; les clubs et les sociétés de toutes natures tiennent des séances où l'on s'occupe des moyens de se procurer le nerf de la guerre.

Les théâtres, les salles de bal sont l'objet d'un nettoyage général et prennent un aspect féerique. Le Grand-Opéra, le Palais de l'Industrie sont pavoisés et décorés avec soin ; l'un doit recevoir Camus, le dieu du Carnaval, l'autre donnera l'hospitalité au Roi après son excursion dans la ville.

Les hôteliers et les restaurateurs font leurs préparatifs, car ils savent que de Saint-Louis, de Cincinnati, de Chicago et de New-York, des plantations voisines de la Louisiane et du Mississipi, aussi bien que du Texas et du Mexique,

cent mille visiteurs vont envahir la cité du Croissant.

Le dimanche les journaux annoncent l'heure à laquelle le Roy arrivera le lundi et donnent l'itinéraire du cortège ; sur tout son parcours les maisons et les édifices publics sont pavoisés ; la circulation des voitures est interdite.

Enfin un grand steam-boat pavoisé aux couleurs de toutes les nations apparaît descendant le fleuve ; il décrit gracieusement cinq ou six larges cercles dans le bassin du port et s'arrête, salué par les acclamations enthousiastes de la foule. Le roi débarque et, suivi de sa cour, escorté par des compagnies militaires, il se rend à l'hôtel de ville où le maire le harangue et lui offre les clefs de la ville. Après s'être reposé quelque temps à l'hôtel Saint-Charles, où des appartements lui sont préparés et où il reçoit de nombreux visiteurs, il va finir la soirée au théâtre de l'Académie et au théâtre des Variétés qui sont bondés de monde. Le mardi à midi le cortège se met en marche au son des fanfares. Il se composait cette année-là de quarante-cinq chars, figurant des sujets empruntés pour la plupart à la mythologie, parfois travestis d'une manière burlesque : tous ces chars décorés avec autant de goût que de richesse. Celui du Roy, tout brillant d'or et d'argent, était traîné par quatre chevaux blancs, superbement capa-

raçonnés ; le héros de la fête s'y trouvait costumé en Agamemnon, à ses pieds étaient enchaînés des rois captifs, et des guerriers grecs et asiatiques l'entouraient. Une longue file de chars réclames doublait le cortège officiel et la nuit venue, des milliers de flambeaux armés de puissants réflecteurs et portés à la main, vinrent donner un nouvel éclat à cette brillante procession.

A minuit Camus donnait un bal splendide à l'Opéra ; le Roy recevait ses sujets au Palais de l'Industrie, il y avait des bals dans toutes les grandes salles de la ville et la journée du mardi-gras se prolongea jusqu'au mercredi à 6 heures du matin.

Ces fêtes sont l'occasion d'une exhibition de toilettes féminines et d'une lutte acharnée entre les élégantes.

Tout se passa avec beaucoup d'ordre et l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, en rendant, le lendemain, compte de la fête, constatait, non sans une nuance d'étonnement, qu'il n'y avait pas eu de batailles, pas un coup de pistolet, pas un petit coup de couteau. C'est bien dommage que ce ne soit pas mardi-gras tous les jours.

Les fêtes du Carnaval clôturent la saison commerciale. Les récoltes sont terminées, les marchandises expédiées pour l'Europe, la chaleur commence à se faire sentir : la ville devient

peu à peu déserte, les *gentlemen* du Nord, venus en villégiature, vont chercher un climat moins brûlant, les commerçants et les travailleurs d'autres occupations et d'autres affaires. C'est la morte saison.

Ceux auxquels leurs ressources ne permettent pas d'émigrer cherchent quelque moyen de soutenir la lutte pour l'existence. Les uns se livrent à la pêche de l'écrevisse dans les bayons, d'autres s'associent avec des indigènes pour la chasse au crocodile : le gibier est abondant et l'on trouve fréquemment de jeunes crocodiles dans les égouts même de la Nouvelle-Orléans ; cette occupation est cependant assez peu lucrative parce que chaque peau ne peut guère fournir qu'une seule paire de bottes. On chasse à pied ou en canot, au filet ou au fusil. Ce sport n'est pas toujours sans danger, bien que les crocodiles, à la Nouvelle-Orléans, soient moins redoutables qu'ailleurs et qu'on puisse, ainsi que je l'ai déjà dit, se baigner dans leur voisinage sans trop d'inconvénients ; à la Havane, à trois journées de distance par bateau à vapeur, un plongeur imprudent serait immédiatement happé et dévoré. Je laisse aux naturalistes le soin de trouver les raisons de cette différence.

On peut apprivoiser le crocodile, et j'en ai vu un qui suivait comme un chien le vieux pêcheur son maître, attendait gueule béante les reliefs

qu'il voulait bien lui jeter et partageait l'ombre du toit de sa baraque avec deux formidables dogues, avec lesquels il semblait faire bon ménage.

La pêche des crabes mous, dans le lac Pontchartrain, la récolte de la fameuse mousse grise de la Louisiane, que l'on utilise pour la literie, occupent un certain nombre d'ouvriers sans ouvrage.

Quant à moi, aidé de quelques camarades sachant un peu manier le fusil, j'essayai de gagner ma vie aux dépens de la faune, peu variée, de cette contrée en partie conquise sur les eaux. C'était un vrai plaisir que de parcourir ces forêts à demi submergées, sur une pirogue primitive formée d'un troc d'arbre creusé et terminé en pointe.

Rien de pittoresque comme une chasse dans ces bois humides, où le chasseur glisse, sans bruit, sous une épaisse voûte de verdure, que traversent avec peine les rayons du soleil. Les larges feuilles des nénuphars forment sur l'eau un tapis d'une fraîcheur attrayante. A droite et à gauche des arbres gigantesques, à demi déracinés par les eaux, les branches couvertes de mousses grisâtres, pendant comme une chevelure, puis tout à coup une éclaircie où des myriades de canards et de poules d'eau, s'ébattant dans un lac en miniature, s'offrent sans défiance

aux coups du chasseur. Le tireur trouve parfois l'occasion d'exercer son adresse sur un crocodile endormi, sur une biche ou sur un *bull frog*, grenouille géante dont la voix imite le mugissement du taureau ; elle pèse une livre ou une livre et demie, et sa chair, très fine et très délicate, est réservée aux meilleures tables ; c'est un joli coup de fusil, car elle vaut 2 francs à 2 fr. 50 la pièce.

Mais nos plaisirs cynégétiques devaient être de courte durée ; l'étranger ne séjourne pas impunément dans ces contrées dont les habitants naissent avec la fièvre, vivent avec la fièvre, meurent avec la fièvre, et où le quinine devient aussi nécessaire que le pain.

Il fallut prendre le chemin de l'hôpital ; ce fut le commencement d'une existence misérable. Au bout de quinze jours, je me crus guéri, huit jours après il fallait rentrer à l'hospice ; des mois se passèrent ainsi. Certain jour de juin une vague rumeur circula parmi les malades ; on se disait tout bas que dans la salle n° 27 deux hommes étaient atteints de la fièvre jaune. Deux jours après un journal signalait six cas de fièvre jaune dans cette même salle. La salle 27 était en face de la nôtre ; portes et fenêtres constamment ouvertes permettaient à l'air de circuler librement d'une pièce à l'autre. La terreur s'empara de tous les malades. Les infirmiers et les sœurs de

charité essayèrent de nous cacher la vérité et de nous rassurer, mais un beau matin de grands vases placés de distance en distance et dans lesquels brûlaient de l'encens et d'autres parfums, proclamèrent la triste réalité. Quelques jours après les salles 27 et 28 étaient envahies, les journaux annonçaient qu'un bureau sanitaire était installé, que le port était en quarantaine et que le fléau avait fait son apparition dans différents quartiers de la ville. C'était le prélude d'une épidémie terrible, qui devait étendre ses ravages à plus de cent lieues de la Nouvelle-Orléans ; Memphis fut abandonnée par ses habitants qui campaient dans les champs et Grenada, située encore plus au Nord, ne fut guère moins maltraitée.

Les médecins disaient que le meilleur préservatif contre cette maladie est de ne pas avoir peur ; je pensai toutefois que la bravoure ne doit pas aller jusqu'à la témérité, et, après être resté huit jours dans cette dangereuse atmosphère, je résolus, quoique incomplètement rétabli, de quitter l'hôpital.

Je me plaçai chez un épicier. Bientôt l'épidémie devint générale ; le bureau sanitaire était en permanence ; le docteur Chopin, qui le présidait, faisait preuve d'un courage et d'une énergie dignes de tous éloges. Pendant la journée des tonneaux d'arrosage répandaient sans

relâche des désinfectants dans toutes les rues ; une odeur acre et pénétrante vous prenait à la gorge. On distribuait dans toutes les maisons des bulletins imprimés contenant des instructions sur les mesures préservatrices et sur les soins à donner aux personnes atteintes. Quantité de magasins étaient fermés et tous ceux qui en avaient le moyen avaient quitté la ville. Aucun steam-boat et presque aucun navire ne touchait au port. Il ne restait que quelques commerçants courageux, les médecins et les malheureux qui, n'ayant pas le sou, étaient dans l'impossibilité de fuir. Ce fut une bonne année pour les *undertakers* si nombreux là-bas. Des files de huit ou dix chars funèbres se succédaient dans les rues désertes, aucun parent, aucun ami n'accompagnait ces sinistres convois ; le bureau sanitaire le recommandait instamment.

A côté du magasin où je travaillais était un garni occupé par des célibataires, tous jeunes et de diverses professions. Certain samedi, à la chute du jour, on avait bavardé et ri, comme de coutume, avant de se souhaiter le bonsoir. Le lendemain, dans l'après-midi, nous vîmes, avec effroi, descendre neuf cercueils. Je m'étais juré de ne pas avoir peur et je n'eus pas peur. Je couchais les fenêtres fermées ; le matin, en me levant, j'absorbais une forte dose de wisky avec un petit pain ; je ne sortais qu'un cigare à la

bouche ; à chaque repas je croquais quatre têtes d'ail et dans la journée j'étais d'une tempérance digne d'une nonne ; ces précautions n'étaient pas superflues, car mon patron m'envoyait chaque jour porter des marchandises dans des maisons contaminées, et il n'y avait pas à reculer.

Du 15 au 20 août, quoique la ville fût abandonnée par une grande partie de la population, la moyenne des décès s'élevait à 80 ou 90 par jour.

Ce fut à ce moment que le capitaine Pascal Demeurant, commandant du trois-mâts barque la *Sainte-Geneviève* de Bordeaux, prêt à retourner en France, vint s'approvisionner dans notre maison. Il fallait se cramponner à cette planche de salut ; je déployai toute mon éloquence ; le bon capitaine, mu par un sentiment de générosité, consentit à m'embarquer en qualité de maître-d'hôtel, moyennant une redevance de 150 francs payables à notre arrivée en France. Je serais ingrat si je ne témoignais ici toute ma reconnaissance à l'homme de grand cœur qui, à coup sûr, m'a sauvé la vie.

Le 21 août 1878, à 5 heures du soir, je saluais pour la dernière fois la grande cité du Croissant : un soupir de soulagement dilatait ma poitrine et deux grosses larmes de joie coulèrent de mes yeux comme le trop plein de la coupe amère que

je venais de boire, jusqu'à la lie, dans les contrées du Nouveau-Monde.

Cinquante-cinq jours après nous débarquions à Bordeaux, et après avoir subi une quarantaine de deux jours, je courus à la poste où je trouvai une lettre m'annonçant la mort du dernier ami qui m'avait serré la main sur le pont de la *Sainte-Geneviève*. Il était mort quarante-huit heures après notre départ. Une autre lettre contenait 400 francs envoyés par ma famille.

En terminant ce récit, qu'on pourrait intituler un naufrage en Amérique, je dirai à tous ceux qui désirent aller chercher un meilleur sort dans ces contrées lointaines, que mon histoire est celle de presque tous les émigrants célibataires.

Pendant mon séjour, j'ai pu remarquer que la prospérité factice des Etats-Unis est due en grande partie au courant d'immigration européenne. C'est pour cela que les gouvernements des États de l'Union font tant de sacrifices pour payer des agents de toutes sortes, chargés d'attirer, à force de réclame, les étrangers chez eux. Le Nouveau Monde draîne constamment à son profit nos ressources en hommes et en argent.

A vous tous, jeunes gens qui désirez courir les aventures, je dirai : « Si vous avez du cou-
« rage, de la santé et de l'argent à dépenser,
« que ce ne soit pas pour l'étranger, mais pour
« nos propres colonies et pour la France. »

LES

PROTESTANTS D'IS-SUR-TILLE

AUX XVI^{e} ET XVII^{e} SIÈCLES

PAR AUGUSTE MOCHOT

Les annales bourguignonnes déjà si riches par le nombre toujours croissant des monographies particulières ou locales, n'en laissent pas moins encore aux chercheurs un vaste champ à exploiter. Ainsi une histoire générale du protestantisme en Bourgogne est encore à faire; qu'il nous soit permis d'apporter une pierre au monument futur en donnant une étude sur l'église protestante d'Is-sur-Tille aux XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles.*

Il est bien entendu que la controverse religieuse n'est point de notre sujet; nous nous proposons seulement de coordonner et de mettre en œuvre les documents que nous avons pu recueillir, heureux si notre travail pouvait faire naître chez d'autres la pensée d'aborder cette histoire complète qu'il ne nous appartient pas de tenter.

Nous devons de sincères remerciements à MM. Vesson, ancien pasteur à Dijon, et Dugrenier, colporteur biblique, pour les communications intéressantes qu'il ont bien voulu nous adresser.

Is-sur-Tille, le 1^er^ août 1887.

I

LA RÉFORME A DIJON

Avant d'aborder le sujet spécial et limité que nous avons choisi, il est nécessaire de dire quelque chose de l'histoire de la réforme à Dijon, parce que l'existence des deux églises de Dijon et d'Is-sur-Tille se trouve étroitement liée, notamment au XVII[e] siècle.

C'est vers l'année 1530 que les premiers colporteurs, les premiers évangélistes franchirent la frontière suisse pour venir apporter en Bourgogne et à Dijon, « le message du salut. » Certes il fallait à ces premiers apôtres une foi profonde pour se risquer dans une ville de Parlement, où les attendaient les persécutions et les supplices, et il nous paraît juste de rechercher les noms de ceux qui marchèrent au bûcher en proclamant leur foi et en chantant des hymnes. Le premier de tous, par ordre de date, paraît avoir été Pierre Masson, brûlé comme hérétique à Dijon, le 10 septembre 1530 ; c'était un pasteur vaudois et il avait été délégué par les églises des vallées vaudoises, avec son collègue Georges Morel, auprès

des réformateurs allemands : à leur retour, ils furent arrêtés a Dijon comme luthériens. Morel put s'échapper, mais Masson périt sur le bûcher (1).

En juin 1535, Cornon, laboureur bressan, est brûlé à Mâcon « pour la parole de Dieu » (2).

Le 24 juin 1543, le Parlement de Bourgogne condamne à être brûlés par la main du bourreau certains livres réformés, entre autres, la *Bible de Genève*, *l'Institution chrétienne de Calvin*, etc. En même temps la cour faisait rechercher les réformés de la ville de Beaune et dix ou douze religionnaires n'échappèrent à la persécution que par l'exil (3).

Nous emprunterons encore les noms suivants au livre de Crespin : au mois de mars 1549, un jeune homme de dix-neuf ans, Hubert Barré, fils de Jean Barré, fut brûlé à Dijon ; et Crespin le cite comme le premier réformé mis à mort à Dijon, ce qui doit s'entendre manifestement du premier réformé natif de Dijon. « Les sollicita-
« tions et les allèchements de ses parents et amis
« pour le dévertir n'eurent aucune force contre
« la vérité d'en haut par laquelle il fut si bien
« garanti que la mort pour le nom de Jésus-

(1) Muston, *Histoire des Vaudois*, t. I, p. 180.

(2) Jean Crespin, *Histoire des Martyrs*. Genève, 1519.

(3) Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 15. Edition de Toulouse.

« Christ ny fut gain à vie bienheureuse et per-
« manente. » — Simon Laloé monta au bû-
cher le 21 novembre 1553 ; c'était un limetier de Soissons qui, rentré en France pour répandre des livres religieux, avait été arrêté à Dijon et condamné au feu. Quand le bourreau, Jacques Sylvestre, entra dans sa prison pour le lier et le conduire au supplice, le condamné le reçut avec un visage joyeux et lui dit : « Mon ami, je n'ai
« vu de ce jourd'hui homme qui me soit plus
« agréable que toi, et lui tint plusieurs propos
« tellement que l'exécuteur pleurait ; étant monté
« dans le tombereau avec lui, Simon avant
« mourir pria d'une véhémente vertu d'oraison
« pour ses ennemis et endura le martyre bien
« allègrement. » Le bourreau fut tellement frappé des paroles de Simon qu'il abandonna ses fonctions et se retira à Genève où il embrassa le protestantisme (1).

Philippe le Cene, de Saint-Pierre-sur-Dives, et Jacques Valtan, retirés à Genève, avaient franchi sans être inquiétés la frontière du Jura, alors sévèrement gardée et faisaient route vers leur pays natal. S'étant arrêtés à Dijon pour se reposer, ils y furent emprisonnés aussitôt et poursuivis pour hérésie. Peu de jours après, deux de leurs coreligionnaires, Séraphin Archambaut et

(1) Crespin, p. 262.

Nicolas du Rousseau, avocat, étaient arrêtés à Auxonne et transférés à Dijon. Philippe le Cene et Valtan furent brûlés le premier samedi de septembre 1557 ; on ignore ce que devint Archambaut, mais du Rousseau mourut dans sa prison après une longue et dure captivité. « Car les « juges et le clergé ne voulaient pas renouveler « aux yeux du peuple le spectacle de ces morts « dont la sublime sérénité parlait si éloquem- « ment en faveur de l'église nouvelle (1). »

Malgré de tels exemples les réformés dijonnais ne cessèrent de se réunir et de prier en secret. Vainement, vers 1560, la Chambre de ville prit-elle une délibération pour provoquer les rigueurs de M. de Tavannes, lieutenant-général du Roi dans la province et demander à la cour « de donner « confort et aide à la ville pour résister aux en- « treprises des mal sentans de la foy, » les assemblées n'en continuèrent pas moins, mais le secret en fut bien gardé, puisque ce fut seulement l'année suivante, en 1561, que la Chambre de ville connut l'existence d'un prêche, rue des Forges, dans la maison de Jean Soillot : le fait, dénoncé aussitôt à M. de Tavannes, est rapporté dans une lettre adressée le 13 octobre 1561 à la classe de Neufchâtel (Suisse), par Jacques Sorel, pas-

(1) *Bulletin du protestantisme français*, t. XXIII, p. 437 à 455 ; t. XIV, p. 347 et 348 et *Histoire des Martyrs*, édition de 1597, fol. 401-410.

teur à Troyes. Il y est dit que l'église de Genève avait envoyé un pasteur à celle de Dijon établie depuis peu (1).

On a conservé le nom du premier pasteur des réformés dijonnais, un ancien carme nommé Pierre Leroy qui, après son abjuration s'était retiré à Genève « où il avait fait de grands progrès « dans l'étude et la connaissance des Saintes « Ecritures. » Mais il séjourna peu de temps à Dijon ; venu en 1560, il dut quitter en 1561, sans y être remplacé, ce que nous apprend une lettre du 10 février 1562 écrite par M. de Frasans à Calvin sur l'église de Dijon. « Vous « avez pu entendre comment par cy-devant, la « rudesse des magistrats en ceste ville a esté si « grande que ceux qui avoient cognoissance de « la vérité n'ont osé élever la teste et quel trai- « tement aucun en ont eu. Ce nonobstant la « bonté de Dieu ne s'est point tant reculée que « parmy les feux, tourmens, prisons, perdition de « bien et d'honneur, aucuns ne se soyent avec « longanimité nourris en sa crainte et obéissance, « lesquels ont enfin découvert le bon zèle et « quant et quant ont esté cause que plusieurs se « sont déclairez et manifestés, tellement que nous « nous sommes trouvés en ceste ville une congré-

(1) *Le Protestantisme en Champagne*, par M. Recordon, 1868, p. 93 et 247.

« gation de fidèles suffisans pour fonder une « belle et honorable église. Mais tout ainsy que « un navire flottant en mer sans gouvernail est « subject à l'injure des vents et tourmentes, « aussi ceste troupe a toujours périclité et péri- « clitera encore plus à l'advenir, s'il n'y a un « pasteur pour la conduire, congréger et forti- « fier contre les assauts et tentations de Sathan « et de ses adhérents (1). » Ainsi donc, malgré la persécution, la Réforme avait pris racine à Dijon et un document de cette même année 1562 va nous donner quelque idée du nombre de ses adhérents.

« Le VII[e] jour de juillet 1562, dit Crespin (2), « le maire et les échevins autorisés par le sieur « de Tavanes, lieutenant pour le Roy en Bour- « gogne, firent crier à son de trompe que tous « les paysans eussent à prendre les armes et « courir sus à ceux de la Religion qu'ils appe- « loyent rebelles et qu'on eust à massacrer tous « ceux qui s'assembloyent pour prier ailleurs « que es temples papistiques. Ceste crie fut cause « de plusieurs pilleries, saccagements et meur- « tres de gens de toutes qualitez et furent chassez « de Dijon près de deux mille personnes pour « la Religion. Quatre cens hommes furent en-

(1) *Actes des martyrs.*

(2) M. Puaux, *Histoire de la réformation française*, t. II, p. 405.

« voyés au bourg d'Ys-sur-Tille qui y firent du « ravage ; autres à Mirebel, dont quelques pri- « sonniers furent emmenez et depuis exécutez à « mort. Nicolas le Copiste et quatre autres par « ordonnance du Baillif, sans avoir égard à l'ap- « pel contre toute formalité de justice, furent « exécutez à mort. Une femme fut fouetée pour « avoir fait les prières. Plus de trente-huict per- « sonnes furent exécutées par effigie. Plus de « cent soixante mis prisonniers et une fille aggée « de seize ans décapitée pour Religion. »

C'est ainsi que, dix ans avant Paris, Dijon eut sa Saint-Barthélemy ; certes, le coup fut mortel pour son église, mais il fut presque aussi préjudiciable à la ville qui perdit ainsi près de deux mille de ses concitoyens. De quel côté chercherons-nous les rebelles ? n'était-ce pas en réalité du côté de ce Parlement et de cette chambre de ville qui s'étaient opposés à la publication de l'édit de tolérance donné à Saint-Germain-en-Laye, le 17 janvier 1762 (1), et aussi de ce lieutenant pour le Roi qui répondait

(1) Le Parlement de Bourgogne refusa l'enregistrement et délibéra le 28 avril 1562 que le Roi serait informé, par deux députés, des raisons qui rendaient cet édit dommageable à Sa Majesté, à la sûreté, tant de la ville de Dijon que d'autres villes du duché, situées sur les frontières du royaume. Le 4 mai 1563, la Cour délégua les conseillers Jean Begat et Guillaume Rémond à l'effet de présenter ses remontrances au Roi ; l'éloquence de Begat, nommé peu après président, fit suspendre la publication de l'édit.

à la volonté royale par un appel au massacre ? L'année suivante, l'édit d'Amboise du 19 mars 1563, dit de pacification, par lequel la reine régente accordait aux protestants, mais dans les villes seulement, le libre exercice de leur religion, amena une protestation des Etats généraux de la Province datée du 26 avril 1563, et il fallut des lettres patentes, impératives du jeune roi Charles IX, expédiées le 26 mai, pour que l'édit fût enregistré le 19 juin. L'église de Dijon y gagna peu, la situation générale des deux parties demeurait telle que toute pacification des esprits était impossible.

L'édit d'Amboise avait réglé la question du lieu du culte pour les réformés, en autorisant un temple par bailliage ou sénéchaussée ; plus tard le traité de Saint-Germain, du 8 août 1570, en accorda deux au gouvernement de Bourgogne, l'un au faubourg d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), et l'autre à Mailly-la-Ville (Yonne) (1). Les réformés dijonnais se trouvaient donc exclus du droit de posséder un temple, mais la petite colonie décimée se maintenait toujours et ne discontinua pas ses assemblées, qu'elle parvint, à force de prudence et d'ingéniosité, à soustraire à la vigilance de la chambre de ville. Ainsi, en 1566, un échevin rapporte à celle-ci que les réformés « font

(1) Tuaux, *Histoire de la Réformation française*, t. II, p. 205.

« assemblées secrètes avec le son d'un cor, « comme un vachier corne pour assembler « le bestail, afin de déguiser leurs assem- « blées (1). »

Elle faisait même hardiment acte d'existence; ainsi, en 1563, elle présente requête au gouverneur de Dijon, à l'effet d'obtenir à la Porte-d'Ouche, près du pré des Chartreux, un enclos pour y ensevelir ses morts; mais ce fut en 1570 seulement que MM. de la chambre consentirent enfin à visiter l'emplacement demandé. On prit d'ailleurs le temps de la réflexion, car ce fut seulement douze ans après, en 1582, qu'à la suite d'une visite du lieu par le lieutenant-général, il fut signifié aux demandeurs d'avoir à se contenter du terrain qui leur avait été accordé devant l'hôpital du Saint-Esprit.

En 1567, nouvelle persécution; ordre est donné aux échevins de dresser la liste des réformés qui avaient quitté Dijon et d'expulser les autres.

Vers 1570, M. de Traves, un des chefs de la religion réformée, détenu au château de Dijon, y fut tué par les gens du prévôt des maréchaux, et son corps jeté dans les fossés (2).

Nous en sommes arrivés à la terrible année

(1) *Inventaire des archives communales de Dijon.*
(2) *Inventaire des archives municipales*, 1570-1581.

1572; comment ne pas rappeler une fois de plus les noms de ceux qui, par une délibération mémorable, préservèrent la capitale et la province des horreurs ordonnées à Paris, le président au Parlement de Bourgogne Jeannin et le comte de Chabot-Charny, gouverneur pour le Roi?

En 1573, le 22 janvier, un fugitif de Dijon, Loys, drapier, est reçu habitant de Genève (1).

En 1585, la persécution se ranima sous le gouvernement du duc de Mayenne; par son ordre, les échevins durent donner à la chambre de ville les noms des huguenots de toutes les paroisses de la ville afin qu'ils fussent « resserez « en leurs maisons et mis hors des dizanies. » C'était une mesure aussi politique que religieuse; mais à cette époque les deux intérêts ne sont jamais séparés, l'année suivante, MM. de la Chambre autorisèrent le prévôt des maréchaux à faire arrêter tous les huguenots résidant à Dijon et dans les environs qui n'auraient pas abjuré conformément aux édits du Roi. Toutes ces violences étaient inutiles, et ne pouvaient abattre la petite église, les réformés rentraient pour un temps dans l'ombre, puis une fois oubliés reparaissaient plus résolus, plus affermis que jamais. Elles n'empêchèrent même pas certaines con-

(1) *La France protestante*, par Henri Bordier, t. VI, 528.

versions éclatantes de personnes notables ; c'est ainsi qu'en 1572, le seigneur de Vantoux encore mineur fit publiquement profession de la foi nouvelle, et établit un prêche dans son château qu'il ouvrit aux protestants de Dijon. La Chambre de ville s'émut grandement d'un fait qui se produisait aux portes de Dijon, et dénonça le seigneur de Vantoux au comte de Charny en l'accusant d'enrôler des soldats pour les Flandres.

François le Marlet, seigneur de Saulon, voulut procéder par les voies légales, et en 1584, présenta requête au Bailli de Dijon à l'effet d'être autorisé à établir un prêche dans sa maison seigneuriale de Saulon. Sa demande n'eut aucun succès, mais comme c'était un homme d'action et connu pour tel, la Chambre ordonna quelque temps après de saisir les armes déposées dans son château, « ledit sieur de Saulon étant « de ceux qui ont tenté de se rendre maîtres « par surprise de la ville de Chalon. »

Ainsi jamais le culte réformé ne fut célébré publiquement à Dijon où il n'y eut jamais de temple et qui ne posséda même des pasteurs qu'à des intervalles très irréguliers (1). L'édit mémo-

(1) Nous avons cité Pierre Leroy qui ne fit que paraître à Dijon en 1561, mais y revint en 1567. Théophile Cassegrain, né à Etampes, étudia à Genève, en 1583-1584, et fut demandé par l'église de Dijon, qu'il desservit en 1586 ; on le retrouve ensuite à Pont-de-Veyle de 1597 à 1601 ; à Vaux, en 1603 et de nouveau à Dijon

rable du 13 avril 1598, dit Edit de Nantes, ne changea rien à cette situation, car le XXV^e^ article secret est conçu en ces termes : « L'édit « publié pour la réduction de la ville de Di- « jon (1) sera observé et, suivant iceluy, n'y « aura autre exercice de religion que la catho- « lique, apostolique et romaine en ladite ville « et faubourgs d'icelle, ny quatre lieues à la « ronde. » C'est alors qu'un temple fut élevé à Is-sur-Tille (2), et cette petite ville devint ainsi comme la paroisse, le centre religieux d'une circonscription comprenant une partie de la Bourgogne et de la Champagne. Il était fort pénible pour les protestants dijonnais d'avoir à se rendre à Is-sur-Tille pour y célébrer leur culte ;

en 1604. — Henri Bordier, *la France protestante*, t. III, p. 850. — Louis de la Corte était pasteur en 1617 ; au mois de mai de cette année, le synode national de Vitré lui donna pour successeur M. de Chaudieu, alors en Béarn et qui ne semble pas avoir pris possession. D'après Vignier, *Chronique de l'evêché de Langres*, l'église de Dijon « dont le temple est à Is-sur-Tille, seul lieu de « culte dans le diocèse de Langres, » était vacante en 1620. — La liste des pasteurs de France, dressée par le synode national de Castres en 1626, donne comme pasteur à l'église de Dijon Etienne Gautier, mais en 1637, celle du synode national d'Alençon mentionne l'église de Dijon comme vacante, enfin, celui de Loudun en 1667, cite Jean Durant comme pasteur pour Dijon et Is-sur-Tille. En fait, les rares pasteurs dijonnais n'ont guère eu qu'un titre sans fonctions.

(1) Dijon était une ville de sûreté pour les ligueurs.

(2) Is-sur-Tille, chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or, à 22 kilomètres au nord de Dijon.

aussi présentèrent-ils requête au Roi en 1618, pour qu'il leur fût permis d'avoir un prêche au village de Daix (à 5 kilomètres de Dijon), mais MM. de la Chambre de ville firent échouer leur demande.

II

LES PROTESTANTS A IS-SUR-TILLE DEPUIS L'INTRODUCTION DE LA RÉFORME JUSQU'A L'ÉDIT DE NANTES, 1562-1598.

L'existence de la communauté réformée d'Is-sur-Tille nous est révélée pour la première fois par la lettre qu'elle écrivit à Calvin et aux syndics de Genève le 8 octobre 1562 (1). La réforme avait-elle pénétré à Is-sur-Tille antérieurement à cette année 1562? cela est probable, toutefois la preuve directe que nous possédons pour le bourg voisin de Selongey (2), où la religion nouvelle comptait déjà des adhérents en 1554, nous fait

(1) Les lettres de ce genre adressées à Genève, considérée comme la Rome protestante, furent nombreuses alors, nous avons parlé de celle des réformés dijonnais à la p. 39. Les réformés de Mâcon écrivirent le 11 novembre 1561, ceux de Buxy, le 24 février 1562; ceux de Chalon-sur-Saône, le 4 novembre; ceux de Beaune, le 9 novembre. Ces lettres et celles de Dijon et d'Is-sur-Tille sont rapportées dans l'*Histoire de Genève*, par Gabriel. Un fait cité par M. Henri Bordier dans *la France protestante*, t. VI, p. 367, porterait à croire qu'il y a eu des protestants à Is-sur-Tille beaucoup plus tôt: il rapporte en effet que, dès 1551, Loys Fevre, drapier, natif « d'Is-sur-Tille, au duché de Bourgogne, » était reçu habitant de Genève.

(2) *Archives municipales de Selongey.*

défaut ici. Quoi qu'il en soit, après l'expulsion violente de 1562, un grand nombre de réformés dijonnais allèrent se fixer à Is-sur-Tille, mais la nouvelle église semble être demeurée sans pasteur, car le premier qui lui fut envoyé, M. Maupeau (1), paraît seulement en 1567, son successeur présumé fut Cyprien ou Ciprien (2) qu'on rencontre en 1571 et 1572. Le culte était bien autorisé dans la ville, mais il n'y exis-

(1) *Bibliothèque de Genève*, liste des pasteurs réformés de France.

(2) M. Henri Bordier rapporte sur ce personnage une anecdote qui a quelque intérêt pour l'histoire des mœurs du temps. « A une « demi-lieue de sa paroisse, dans le château de Diennay (Diénay), « vivait une jeune veuve, noble et riche, Jeanne Leblond, déjà « mère de trois enfants, qui tomba gravement malade. Le ministre « du château était maître Guérin. Cependant Cyprien fut celui « qui l'alla visiter le plus souvent et sous ombre de lui porter des « paroles de consolation, lui fit des propositions de mariage qu'elle « agréa ; mais ce fut malgré l'opposition de sa mère et de toute « la famille. Cyprien n'en persista pas moins dans ses projets et « obtint même de la complaisance de Guérin, son collègue, une pre- « mière publication des bans. Ce fut un scandale public. L'église « consistoriale, siégeant à Louhans et présidée par Quinson, mi- « nistre de cette ville, formula son opposition expresse et le sei- « gneur des Barres, l'un des beaux-frères de la jeune femme, « ayant fait le voyage de Genève pour consulter la mémorable « compagnie des pasteurs de cette métropole, en rapporta une « lettre et un mémoire datés du 25 mars 1572 et signés de Théo- « dore de Bèze, J. Tremblay, J. Pinault, Ch. Perrault, G. Chaus- « sié, Simon Goulard et Antoine Chauve, qui condamnaient très « sévèrement la conduite du ministre d'Ys-sur-Tille. » *La France protestante*, t. IV, p. 377-378. Les pièces originales se trouvent à la fin du tome XXX de la collection Fontette. Bibliothèque nationale, département des mss.

[illegible] dans les maisons particulières, [illegible] Nous [illegible] Bourgogne : [illegible] Saint-Ergr[illegible] [illegible] Dans ses [illegible] le prince de Condé [illegible] Tavannes de favoriser ces associations et [illegible] qu'il [illegible] les huguenots partout où il se trouvait en force. Ces associations persistent en 1568, malgré la paix de Longjumeau, dite *paix boiteuse*, et ne furent pas étrangères à la troisième guerre civile. Les passions religieuses étaient si surexcitées partout que les villages eux-mêmes devinrent le théâtre de conflits à main armée : ainsi, dans une lettre de juillet 1568, Tavannes annonce au Roi qu'un nommé Morelet est à la tête des partisans de Mirebeau, Tarsul, Gemeaux et Is-sur-Tille (1).

En 1569, une diversion étrangère vint au secours des huguenots : l'armée des reîtres ou lansquenets, troupes mercenaires allemandes

(1) Cité par M. B[illegible], mais sans autres détails, dans sa géographie du canton de Mirebeau.

qui se vendaient tantôt à un parti, tantôt à un autre, entra en Bourgogne commandée par le duc de Deux-Ponts et marqua son passage pas les cruautés ordinaires aux guerres d'alors. Les catholiques d'Is-sur-Tille eurent particulièrement à souffrir et ils s'en souvinrent trop en 1572, car si les réformés, d'ailleurs peu nombreux de Dijon, purent échapper à la mort, il n'en fut pas de même à Is-sur-Tille où beaucoup périrent (1).

Une seconde invasion de reitres allemands eut lieu en 1575 et la ville de Dijon dut pourvoir à l'entretien de ceux qui étaient cantonnés à Is-sur-Tille (2) ; enfin, lors de la troisième invasion de 1577, ce fut à la ville de Nuits à approvisionner les mercenaires logés à Gevrey et à Is-sur-Tille (3).

Les protestants d'Is-sur-Tille ne cessaient, malgré les malheurs du temps, de songer à la construction d'un temple et leurs coreligionnaires de Genève, avec qui ils étaient en correspondance

(1) M. de la Cuisine qui, dans son *Histoire du Parlement de Bourgogne*, qualifie la Saint-Barthélemy d' « effroyable remède, » a ignoré le massacre d'Is-sur-Tille.

(2) 1575. Le maire de Dijon communique à la Chambre une lettre écrite par M. Morin, lieutenant-général au bailliage, par laquelle il est ordonné que la ville de Dijon ait à fournir ce qui sera nécessaire pour nourrir pendant trois jours les reitres logés à Is-sur-Tille, *Archives municipales de Dijon*.

(3) Henri Vienne, *Histoire de Nuits*.

suivie, les y encourageaient ; mais ils se heurtaient toujours à l'opposition du Parlement et surtout à celle de la Chambre de ville de Dijon qui se montrait beaucoup plus ardente que le Parlement lui-même. Ainsi, en 1570, elle avait pris un arrêté pour interdire l'entrée à Dijon des habitants de Bar-sur-Aube et d'Is-sur-Tille où régnait la peste ; certes, étant données les mœurs du temps, il n'y avait rien à dire, mais où la passion et l'esprit de tracasserie apparaissent, c'est quand on voit étendre la même interdiction aux gens d'Is-sur-Tille, à cause de « leurs fréquents « rapports avec les Genevois (1). » Du reste, les réformés, qui se réunissent à Is-sur-Tille, ne cessent de préoccuper Messieurs de la Chambre de ville ; ainsi on les voit en 1587 envoyer à Is-sur-Tille M. Martin, substitut du procureur-syndic, pour l'informer des projets qu'ont les réformés d'avoir une assemblée dans cette ville (2). M. de Charny, lieutenant-général en Bourgogne, ne manque pas de tenir au courant MM. les vicomte-maïeur et échevins de Dijon, mais sa police est quelquefois en défaut ; ainsi, en 1582, une troupe de cinq à six cents réformés, tant à pied qu'à cheval et bien armés, se réunit à Is-sur-Tille. La Chambre de ville en

(1) *Archives municipales de Dijon.*
(2) Id.

fut informée, mais ne put connaître la direction prise par cette troupe en quittant Is-sur-Tille et s'adressa en vain pour cela à M. de Charny (1).

Comme le seigneur d'Is-sur-Tille, M. de Lenoncourt, ne cessait de mettre obstacle à l'établissement d'un temple, les réformés, en désespoir de cause, s'adressèrent à la Chambre de ville de Dijon pour en obtenir un local ; on leur répondit naturellement par un refus (2). En 1585, les officiers du bailliage pursuivirent ceux des protestants d'Is-sur-Tille qui n'avaient *pas communié aux dernières fêtes de Pâques* (3). M. de Charny intervint mais ce ne fut pas dans un sens favorable aux protestants. Il ne faut pas oublier, pour juger équitablement de ces faits, que l'on était en pleine guerre civile ; les deux partis se traitaient en ennemis, et chacun usait de ses armes. La notion élevée des droits de la conscience était alors inconnue et l'édit de Nantes lui-même donna une satisfaction incomplète au besoin de la liberté religieuse et telle que la comportaient les idées du temps. Et en effet si les protestants obtenaient des places de sûreté dont les principales étaient La Rochelle, Saumur, Montauban et Nîmes, si les seigneurs haut-justiciers

(1) *Archives municipales de Dijon.*
(2) Id.
(3) Id.

avaient désormais le libre exercice du culte dans leurs châteaux avec le droit d'y admettre tous étrangers, certaines villes ne pouvaient posséder de temple et nous avons vu que Dijon était du nombre.

III

LES PROTESTANTS D'IS-SUR-TILLE DE L'ÉDIT DE NANTES A LA RÉVOCATION, 1598-1685.

Dijon se trouvant ainsi exclu, Is-sur-Tille le centre religieux de la réforme dans la région, la Genève du Dijonnais, était naturellement désigné pour devenir le siège de la nouvelle église. Un temple y fut élevé en 1600 (1) ; deux ministres venus de Genève en firent l'inauguration le 9 avril et une subvention constituée par des dons particuliers pourvut au traitement du pasteur (2). La paroisse protestante était désormais

(1) Ce temple était situé rue Saint-Antoine, qui prit dès lors son nom actuel de rue du Prêche ; un cimetière y était attenant. C'est là que les deux ministres genevois vinrent faire *leur chiennerie*, comme dit Gabriel Breunot dans son journal publié dans les *Analecta divionensia*.

(2) Cette dotation d'abord assez modique fut accrue un peu plus tard ; les archives d'Is-sur-Tille ne nous ont conservé que les noms des seconds donateurs : Isaac Jacob, François Colin, vigneron à Is ; Isaac Petiot, vigneron à Marcilly ; Nicolas Graillard, Jean Thomair, Isaac Ledeuil, Isaac Lopin le jeune, Jeanne Colin, René Thomair, Pierre Poignot, Sidore et François Hairon, Nicolas Decutigny, Sidore Lacour, Pierre Rouget, Simon Gonget, Henri Lecuret, les héritiers de Prudent Gauthier, ministre protestant ; Jean Lambert, Daniel Fernet, à Marcilly, Marie Millot, Guiot de

créée et allait devenir le rendez-vous des réformés de la Bourgogne et même de la Champagne ; nous avons dit en effet qu'il n'existait pas d'autre prêche public dans toute l'étendue du diocèse de Langres. Pendant la période de paix religieuse qui commence à l'édit de 1598 et finit à la révocation de 1685, Is-sur-Tille vit s'accroître sa population et sa richesse ; comme partout en effet où l'élément protestant avait une certaine importance, l'industrie et le commerce s'y développèrent en même temps. A la vérité, les guerres et les invasions du milieu du siècle portèrent un coup momentané à la prospérité de la petite ville dont la population, qui était de 1,200 habitants en 1635, tomba peu après à 305, mais grâce sans doute à de nouveaux immigrants, elle monta ensuite à 1,656.

Le premier pasteur dont on rencontre le nom et la trace après la constitution officielle de l'église réformée est :

JACQUES GAUSSEN, qui est mentionné sur le rôle des églises du royaume dressé au synode national de Gap, le 25 octobre 1603, mais cette

Garambé, docteur en médecine à Dijon ; Lavocat, Jean Lallouet, marchand à Mirebeau ; Louis Perrenet, M^me^ de Mazel, héritière de M. d'Arnault ; Jean Prongey, Suzanne Jacob, veuve de Gédéon Guionnet, pasteur protestant à Is-sur-Tille. — L'ensemble des contrats de rente formait, en faveur du temple et des pauvres de la religion réformée, un revenu de 456 livres tournois.

date n'est certainement pas celle de son entrée en fonctions. Il permuta en 1667 avec

PIERRE GRILLET, pasteur à Divonne, pays de Gex, qui figure encore comme pasteur d'Is-sur-Tille dans le rôle dressé le 1er octobre 1620 par le synode national d'Alais. Cette même année il est remplacé par

URBAIN BLEUET, ancien pasteur à Saint-Jean-de-Losne, puis à Beaune, qui mourut peu de temps après son installation à Is-sur-Tille.

GÉDÉON GUIONNET (1), son successeur, resta peu de temps aussi à Is-sur-Tille, car il fut désigné en 1623 pour le poste de Châtillon-sur-Seine. Il eut pour successeur :

JEAN DURANT, qui appartenait à la famille du seigneur de Salives et du Meix, dont plusieurs membres ont rempli à différentes époques des fonctions publiques à Is-sur-Tille où ils possédaient une maison encore debout mais complètement restaurée il y a quelques années (2). Nous l'avons visitée avant cette restauration, alors que la boiserie d'un ancien salon du rez-de-chaussée renfermait encore le portrait du mi-

(1) Le rôle du synode national d'Alençon le mentionne comme étant de nouveau pasteur à Is-sur-Tille en 1637 et il y mourut probablement en 1641 ou peu auparavant. Nous avons vu, en effet, que sa veuve, Suzanne Jacob, paraît à cette date dans une donation ou constitution de rente faite au consistoire d'Is-sur-Tille.

(2) V. notre *Histoire d'Is-sur-Tille*.

nistre Durant, cité par Courtépée (1). Durant, que Courtépée qualifie d' « homme distingué, » avait desservi précédemment les églises de Moulins en Bourbonnais et de Beaune ; le rôle du synode national de Castres, du 16 septembre 1626, le cite comme pasteur à Is-sur-Tille. Sa carrière y a été longue, et nous relèverons quelques-uns des traits principaux dont elle a été marquée.

L'édit de Nantes, en proclamant la liberté du culte réformé — liberté bien relative, on l'a vu — n'avait pas changé les mœurs et les traditions d'un pays où les catholiques formaient encore la majorité de la population. Dans les centres de quelque importance le petit troupeau réformé pouvait passer à peu près inaperçu, mais dans une ville comme Is-sur-Tille où les contacts étaient immédiats, où tout le monde se connaissait et où les passions étaient d'autant plus vives qu'elles s'exerçaient dans un cercle plus étroit, il fallait au pasteur autant de tact que de fermeté pour prévenir ou apaiser les conflits. Les catholiques, demeurés malgré tout les

(1) Il est représenté en costume de pasteur, tenant à la main gauche un papier sur lequel est écrit ce texte biblique : *qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui évangélisent*. Ce portrait, en très mauvais état, est sans doute venu jusqu'à nous parce qu'il était encastré au panneau dans la boiserie. Portrait et boiserie ont été acquis par M. Maurice Magnin, fils du sénateur, gouverneur de la Banque de France.

plus nombreux, tenaient le haut du pavé et se sentaient soutenus par leur curé, les capucins et les confréries, mais les protestants ne baissaient point pavillon pour cela, et c'était une guerre à l'état latent ou déclaré de tous les jours. Voici un des épisodes dont nous empruntons le récit à la *France protestante.*

« Jean Durant, ministre à Is-sur-Tille, fut ac-
« cusé en 1630 d'avoir tenu *des propos scan-*
« *daleux contre l'église romaine.* Durant eut
« un long procès à soutenir, mais le Parlement
« finit par l'acquitter, preuve certaine qu'on
« l'avait calomnié. Toutefois la Cour lui enjoi-
« gnit *d'avertir et d'admonester ceux de la R.*
« *P. R. de se retirer lorsqu'on porte par les*
« *rues le Saint-Sacrement, et au cas qu'ils ne*
« *se peussent retirer, pour éviter le scandale,*
« *d'oster leur chapeau et se tenir découverts.*
« Le pasteur obéit sans doute à cette injonction,
« ou au moins il promit d'y obéir, car le synode
« provincial, regardant cette promesse *comme*
« *contraire au vœu de sa charge,* le suspendit
« le 21 février 1631 jusqu'au prochain synode
« national (1). » Heureusement pour Durant ce synode se rassembla peu après à Charenton ; moins rigide et plus politique que les ministres

(1) Le décret du synode est signé Bollenat, modérateur ; Clerc, adjoint et Rey, secrétaire (Recueil de pièces mss., fonds 3, Magloire, 4-45, cité par l'auteur de la *France protestante*).

bourguignons, il leva la censure et rétablit « avec honneur Durant dans ses fonctions, » parce qu'il s'était comporté dans cette affaire avec toute la simplicité et la droiture possible en lui recommandant toutefois plus de prudence à l'avenir.

Voici un autre incident de cette guerre incessante entre catholiques et protestants, nous en empruntons le récit au journal de Clément Macheret (1).

« De Ys-sur-Thile, le 28 apvril (1647). Les « prétendus réformez de l'église d'Ys-sur-Thile « s'estant assemblez extraordinairement et en « plus grand nombre que du passé et voulant « faire quelque doctrine nouvelle suyvant leur « ordinaire, et comme le feu ne peut estre si « bien caché qu'il n'exale quelque fumée pour « indice de son estre, leur procédé fut recogneu « par les pères capucins dudict lieu, qui, à leur « ordinaire, se presenterent pour refuter leur « faulse doctrine, ce qu'ils firent avec autant « de zele que de science. Quoy voyant les sus- « dicts prétendus grandement indignés leur « firent plusieurs violences et entre autres parmy « la foule du peuple leur marcherent sur leurs

(1) *Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Langres et aux environs depuis 1628 jusqu'en 1658, par messire Clément Macheret, chapelain de Saint-Pierre*, etc. Imprimé pour la première fois à Langres, chez Jules Dallet, libraire-éditeur, 1880.

« pieds nuds, les blessant cruellement, ce qu'es-
« tant rapporté au Parlement de Bourgogne,
« ont député commissaire pour informer dudict
« faict, affin d'en faire bonne et briefve jus-
« tice... »

Le chroniqueur ne nous dit pas ce qu'il arriva de ce tumulte et ne nous donne même pas d'éclaircissements sur le fait lui-même, il avoue seulement qu'il se produisit *parmy la foule du peuple*, ce qui lui ôte de son importance, et le hasard eut peut-être plus de part que la violence préméditée dans les maux qu'eurent à souffrir les bons pères. Comment ne pas se demander aussi ce qu'il serait arrivé des réformés s'ils s'étaient rendus à l'église à l'heure du sermon, et avaient prétendu monter en chaire à leur tour pour répondre au prédicateur (1)?

C'est également au point de vue exclusivement catholique que le chroniqueur langrois — n'oublions pas qu'il était prêtre romain, — raconte le fameux colloque tenu à Is-sur-Tille, en 1649. Voici son récit :

« Le colloque d'Ys-sur-Thile, 1649. Les peu-
« ples voisins sont advertis que ce jourd'huy

(1) Ici se place un fait que nous citerons en note pour ne pas interrompre le récit d'événements plus importants ; dans sa vie de Tanneguy-Lefèvre, père de Mme Dacier, Graverols dit que ce savant fit sa première communion vers 1648 dans le temple d'Is-sur-Tille.

« sabmedi, quatriesme septembre, s'est com-
« mencée une controverse en ce lieu d'Ys-sur-
« Thile, entre les catholiques et ceux de la pré-
« tendue, et y a eu si grande assemblée de peu-
« ple de part et d'autre que de longtemps ne
« s'étoit vu pareil convoy. L'église y avoit
« plusieurs grands docteurs et autres person-
« nages de grande vénération, tant pour leurs
« sciences que probité de mœurs ; et les pré-
« tendus calvinistes et hérétiques y avoient
« aussi plusieurs personnages et entre autres
« treize ministres, lesquels furent tondus, comme
« l'on dit, et honteux comme fondeurs de clo-
« ches, dans la confusion de leurs fausses doc-
« trines et diversités de leurs erreurs et mauvais
« sentiments, etc. Dieu leur face la grace de se
« recognoistre et de s'esloigner des ténebres qui
« les offusquent, affin qu'ilz puissent recognoistre
« le soleil de justice qui les attend à penitence,
« s'ilz y contribuent de leur costé pour s'en
« rendre capables, etc. »

Il est probable que si nous avions le récit du colloque fait par un protestant, il différerait fort de celui de Macheret.

Is-sur-Tille était donc au milieu du XVII^e^ siècle un des points les plus importants de la région au point de vue de la compétition religieuse; malgré les efforts des capucins et le triomphe vrai ou supposé des catholiques au

synode de 1649, la réforme n'en faisait pas moins des progrès non seulement à Is-sur-Tille mais encore dans les paroisses voisines, notamment à Marcilly, Thil-Châtel, Lux, Gemeaux, etc., et c'était en grande partie l'œuvre de Jean Durant, qui eut ainsi, pendant un long ministère de 55 ans, comme pasteur d'Is-sur-Tille et Dijon, la joie de voir son église prospérer dans une paix relative. En 1678 son grand âge l'obligea à résigner ses fonctions, et il eut pour successeur PRUDENT GAUTHIER (1); le vieux pasteur mourut à 87 ans, le 20 mai 1681, peu d'années par conséquent avant la tempête qu'il put pressentir mais dont il lui fut épargné d'être le témoin (2).

(1) Prudent Gauthier, naquit à Dijon le 21 novembre 1638 de Jacob Gauthier, bourgeois, et de Jeanne Colon-Jacob Gauthier, mort au commencement de 1677, — acte d'accord sur sa succession entre son fils et sa veuve, du 23 avril 1677, — est qualifié de noble et bourgeois de Dijon, dans un acte du 6 avril 1643. Prudent Gauthier, d'abord pasteur à Mirebeau, épousa à Dijon Magdeleine Gauthier, sa cousine. Prudent Gauthier, oncle et parrain du ministre, prend le titre de secrétaire de la reine dans des actes des 7 juin 1643 et 4 juin 1646.

(2) Jean Durant fut inhumé dans le temple; voici son acte mortuaire tiré des registres protestants, *Archives d'Is-sur-Tille* : « Le vintieme may mil six cens quatre vint un est mort Me Jean « Durant, ministre d'Is-sur-Tille et a été enterré le lendemain. « Le sieur Jean Durant, receveur du bureau des traittes foraines « audit lieu, son fils, et le sieur Jacob Lambert, ancien du consis- « toire dudit lieu ont assisté au convoy. Signé : Durant, Lambert « et Gaultier, ministre. » D'après Courtépée, la tombe de Durant

[illegible] arrivés aux temps qui précèdent immédiatement la révocation; avant [illegible] le récit de ces événements suprêmes, nous croyons devoir nous arrêter un instant pour dire quelque chose des écoles protestantes et surtout du collège d'Is-sur-Tille.

Les réformés pratiquaient rigoureusement leur culte, ils considéraient comme un devoir de répandre le plus possible l'instruction populaire; sans doute les écoles étaient un instrument de propagande, mais la propagande, si elle était pour eux comme pour tous croyants un devoir de conscience, n'était-elle pas aussi un moyen de défense? et quel moyen plus légitime et plus noble! Constatons à l'honneur des réformés leurs efforts pour combattre l'ignorance et sachons-leur gré moins des résultats obtenus que de leur énergie, de leur persistance à lutter contre les obstacles qu'ils rencontraient de toutes parts.

Avec l'édit de Nantes commença une ère de liberté pour les écoles comme pour les églises protestantes et même dès 1596 (1), on voit les synodes nationaux prescrire l'institution de col-

aurait été transportée du temple dans sa maison, mais nous en avons cherché en vain la trace.

(1) Procès-verbaux des synodes tenus en Bourgogne de 1603 à 1682 dont une copie faite par M. le pasteur Auzière existe à la bibliothèque protestante de la place Vendôme, n° 16.

lèges dans les diverses provinces, avec l'intention d'affecter à chacun d'eux une part des sommes que le Roi mettait chaque année à la disposition des églises. « La province de Bour-« gogne s'était hâtée de profiter de cet avan-« tage pécuniaire. Elle avait décidé la fon-« dation non d'un collège mais de plusieurs, « mais une fondation est toujours laborieuse et « lente, et aux synodes de Moulins en 1603, la « compagnie, jugeant que les églises autorisées « à se pourvoir de pareils établissements ne « s'étaient pas assez hâtées, transfère à d'autres « cette faveur. L'église de Paray-en-Charollais « (Paray-le-Monial) fut ainsi mise, concurrem-« ment avec Pont-de-Veyle, en possession d'un « collège. » Celui de Pont-de-Veyle fut fondé en 1603, celui d'Is-sur-Tille en 1610.

Ces collèges fort modestes n'étaient que de simples écoles, recevant un petit nombre d'élèves tous externes; on aura une idée du peu d'importance de ces établissements en voyant une décision du synode d'Arnay-le-Duc accorder une subvention de 270 livres à celui de Paray-le-Monial, 60 à celui de Couches et aux autres 36. Sans doute les communautés protestantes s'imposaient de grands sacrifices pour soutenir leurs écoles, toutefois ces chiffres presque dérisoires prouvent suffisamment quel était le peu d'importance de celles-ci. Aussi, dès 1614, le

synode de Tonneins, trouvant avec raison qu'à multiplier sans mesure ces collèges on n'arrivait qu'à les affaiblir tous, décida que désormais il n'y aurait pas plus de deux collèges par province.

Celui de Pont-de-Veyle (1) fut seul conservé, les autres, y compris celui d'Is-sur-Tille, qui avait duré trois ou quatre ans, redevinrent de simples écoles ; et, en vérité, avaient-ils mérité jamais un autre titre ?

Les règlements établis pour les écoles protestantes étaient très sévères (2) ; il n'y a pas à s'en étonner, le développement de l'instruction populaire était loin d'être une des préoccupations du gouvernement de Louis XIV, et les catholiques n'étaient guère mieux traités que les protestants. Ceux-ci d'ailleurs y mettaient beaucoup plus d'ardeur que les premiers et les synodes ne ces-

(1) Il fut supprimé à son tour en 1662 sous prétexte que Pont-de-Veyle étant situé en Bresse, pays non encore annexé à la France en 1598, ne pouvait bénéficier de l'édit de Nantes. Les synodes, malgré d'éloquentes réclamations, ne parvinrent jamais à le faire rouvrir.

(2) Ainsi les arrêts des 9 novembre 1670 et 4 décembre 1671 portent que les écoles ne doivent avoir qu'un seul maître quel que soit le nombre des élèves. Le maître ne doit enseigner que la lecture, l'écriture et l'arithmétique. L'école doit être placée à l'extrémité des villes, aux faubourgs. Le ministre ne peut loger à la fois que deux élèves (art. XL de l'arrêt de février 1669) et le maître n'en peut loger aucun, à peine de mille livres d'amende, de l'interdiction du ministre et de la fermeture de l'école. Cet arrêt fut renouvelé le 11 janvier 1683.

saient, mais en vain, de réclamer quelque liberté. En 1682, celui d'Is-sur-Tille renouvela ses exhortations en faveur de l'instruction des enfants.

« Est renouvellé l'injonction aux ministres « et anciens des consistoires, avec toute la cha- « leur, le zèle et l'application possible à une si « saincte œuvre qui est d'autant plus agréable « à Dieu que en nous acquittant de ce sainct « devoir, nous ne travaillons pas seulement pour « notre salut, mais encore pour celui de nos en- « fants, de l'éducation desquels il est sans doute « que nous sommes comptables à Dieu et sera le « présent article lu en chaire. »

Nobles paroles et qui devancent le siècle ! répétées de synode en synode, elles ont été comme un programme suivi par les protestants avec une constance, une énergie dignes d'admiration et de respect (1).

(1) On rencontre fréquemment l'expression *écoles buissonnières* appliquées, dans le langage du XVI^e^ siècle, à certaines réunions de réformés et on serait tenté de croire qu'il s'agissait de véritables écoles tenues en plein air. Il n'en est rien ; on désignait ainsi les réunions religieuses que les protestants tenaient soit en rase campagne, soit dans une grange, etc., alors que leurs assemblées étaient interdites dans les bourgs et villes ; ils s'y livraient à tous les exercices de leur culte, prêches et chants et si l'on y recevait une instruction, c'était seulement l'instruction religieuse. Le prêche de Vassy, en 1561, était une de ces *écoles buissonnières*.

(*Note communiquée par M. Rabut.*)

Synodes d'Is-sur-Tille

Voici la liste des synodes qui se sont réunis à Is-sur-Tille :

1° 18 juin 1613. — Pas de détails.

2° 20 août 1626. — Ce synode eut pour modérateur (président) Pierre Bollenat, ministre à Avallon ; pour modérateur adjoint, Alexandre Rouph, ministre à Bourg, et pour secrétaire, Geoffroy Bruy, ministre à Couches.

3° 30 mai 1647. — Pas de détails.

4° 14 septembre 1649. — Pierre Bollenat, modérateur.

5° 3 août 1669. — Modérateur, Pierre Mussard, ministre de Lyon ; à ce synode assistèrent comme délégués, pour Is-sur-Tille : Jean Durant, ministre, et Collin, ancien (laïque) ; pour Pont-de-Veyle : Amédée de Choudens, ministre et Jean Frère, ancien ; pour Beaune : Philippe Riboudeault, ministre, et Claude Forneret, ancien ; pour Mâcon : Samuel Uchard, ministre ; pour Couches : Melchisédech Pinault, ministre ; pour Chalon-sur-Saône : Plantamour, ancien ; pour Issoire (1) : Figot, ministre. Les églises de Bourg, Cluny et Autun ne sont représentées que par des lettres.

(1) L'Auvergne, la Bresse et le Lyonnais étaient rattachés à la province ecclésiastique de Bourgogne.

Entre autres actes de ce synode, il fut ordonné que la Sainte-Cène serait refusée à ceux qui iraient au cabaret ou trafiqueraient le dimanche, que les ministres visiteraient exactement les malades et feraient la prière auprès d'eux ; un ministre fut suspendu comme « atteint des damnables erreurs de Socin. » Enfin Pierre Bolot fut nommé ministre titulaire à Cluny.

6° 30 août 1678. — Le synode compose *sa table*, c'est-à-dire son bureau, ainsi qu'il suit : Samuel Uchard, ministre, modérateur ; Michel du Noyer, ministre, adjoint : Charles Perrault, ministre, et Pierre Morellet, avocat, secrétaires. Berthial, avocat à Chalon, assistait au synode en qualité de commissaire du Roi. Les députés étaient : pour Is-sur-Tille : Jean Durant, ministre, et Isaac Porcelet, ancien ; pour Lyon : Jean Graverol, ministre, et Philibert, ancien ; pour Mâcon : Samuel Uchard, ministre, et Guichard, avocat, ancien ; pour Pont-de-Veyle : Jean Frère, marchand, ancien ; pour Chalon : Coulon et Pierre Morellet, avocats, anciens ; pour Arnay-le-Duc : Terrasson, ministre ; pour Noyers et Avallon : Blanc, ministre ; enfin, pour Paray : Charles Perrault, ministre.

A ce synode la veuve de J.-L. Bollenot, Philippa le Seur, obtint qu'on lui continuât pendant un an le traitement de son mari à condition de

l'employer aux études théologiques de son fils unique, aussi nommé Jean-Louis (1).

7° Juillet 1682. — Ce fut sans doute le dernier qui eut lieu à Is-sur-Tille avant la révocation: nous citerons Samuel Uchard, Jean de Marcombes, ministre à Pont-de-Veyle, Regnault, sieur de Colan, etc. — Les signes de la tempête prochaine se sont multipliés, signes de la colère divine, disent les pieux religionnaires, et ils redoublent de prières. Dès 1681, les synodes avaient instamment recommandé aux ministres et aux consistoires de se reformer et de travailler à la réformation de leurs frères ; ils conseillaient de s'humilier et de recourir fréquemment « au secours d'un saint « jeûne. » Le synode d'Is-sur-Tille, en 1682, n'est pas moins pressant dans la conclusion de ses procès-verbaux. L'assemblée « craignant « que la patience lassée de Dieu ne se con- « vertisse en fureur, et qu'au lieu que jusqu'à « présent il ne nous a châtiés que de verges « d'hommes, mais n'a point retiré de nous sa « grâce et sa bonté, il ne nous frappe de cette « verge de fer dont il brise les méchants « comme des vaisseaux de terre... pour éviter « un si grand malheur et pour détourner ces « jugements épouvantables, exhorte toutes les

(1) Henri Berdier, *la France protestante*, t. II, col. 742.

« églises de la province à s'humilier par un « jour de jeûne le dimanche avant la Pente- « côte (1). »

Mais que pouvaient ces manifestations de ferveur religieuse, ces appels à l'humilité et à la prière contre « la raison d'Etat ? » la destruction « de l'hérésie » était irrévocablement arrêtée dans la pensée de celui qui se considérait comme l'exécuteur des volontés de Dieu.

(1) *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 13 octobre 1881.

III

LA RÉVOCATION

On est à la veille de la révocation ; un ultimatum est envoyé à tous les consistoires de France, sous le titre d'*avertissement pastoral du clergé*, et une lettre de Simiane de Gordes, évêque-duc de Langres, du 8 avril 1683, annonce à M. de Clugny, lieutenant-général de Dijon, qu'il a chargé son grand-vicaire d'envoyer à M. l'official de Dijon l'avertissement pastoral avec les instructions nécessaires pour la signification à faire au consistoire d'Is-sur-Tille (1).

La mesure reçut son exécution au temple d'Is-sur-Tille, le dimanche 24 octobre 1683, en présence de MM. Jacques de Clugny, lieutenant-général au bailliage de Dijon, Benoît Bouhier, conseiller-clerc au Parlement, official de Monseigneur l'évêque-duc de Langres et doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, Jean Buisson, docteur en théologie, promoteur de l'évêché de Lan-

(1) Les détails qui suivent sont puisés dans la généalogie de la famille de Clugny ; voir aux pièces justificatives le procès-verbal de la scène du 24 octobre.

gres, le P. François de Clugny, docteur en théologie, supérieur des prêtres de l'Oratoire à Dijon, maître Lombers, docteur en théologie, prêtre de l'Oratoire, et maître Larcher, curé d'Is-sur-Tille. On célébra d'abord une grand'messe dans l'église paroissiale avant que messieurs les ecclésiastiques se rendissent au prêche ; le P. de Clugny fit le sermon en présence d'un auditoire fort nombreux où l'on comptait un grand nombre de personnes de qualité, puis on se rendit au temple. L'assistance y était aussi fort nombreuse ; le ministre Gauthier prit la parole et, dans un discours aussi modéré que ferme, il protesta du dévouement de ses coreligionnaires pour le Roi dont ils avaient déjà éprouvé la bienveillance, ajoutant qu'ils espéraient toujours en la bonté de Sa Majesté. Mais vivement attachés à leur croyance ils mourraient plutôt que de faillir à leur conscience.

Après le discours du pasteur, l'official donna lecture de l'avis pastoral dont il laissa copie à Gauthier ; cette mesure, prélude de l'ordonnance de révocation, fut exécutée en la même forme dans tous les consistoires de France.

L'édit de Nantes fut révoqué le 18 octobre 1685 ; dès le 22, la déclaration royale était enregistrée au Parlement de Dijon et le 26, M. de Harlay de Bonneuil, intendant de Bourgogne, se transportait à Is-sur-Tille avec la maréchaussée de

Dijon, et faisait raser le temple. En même temps, il interdisait le ministre Gauthier et l'expulsait avec sa fille âgée de sept ans. Le mercredi 30 octobre, il revenait à Is-sur-Tille, toujours accompagné par la maréchaussée, faisait assembler tous les réformés auxquels il exposait les ordres du Roi concernant l'abjuration qu'il attendait d'eux (1). Quinze seulement des réformés d'Is-sur-Tille devaient abjurer, les autres, plus fermes, plus libres surtout, préférèrent l'exil à l'apostasie ; dans d'autres paroisses les conversions furent plus nombreuses, mais on conçoit que la ferveur ait été plus grande à Is-sur-Tille au centre religieux de la région que dans des lieux moins importants. D'ailleurs les réformés d'Is-sur-Tille étaient pour la plupart des gentilshommes comme Charles de Saumaise, des commerçants surtout qui emportèrent avec eux leur industrie et leurs capitaux à l'étranger. Cent familles, nous apprend Courtépée, émigrèrent en Suisse. « On comptait alors cinquante bons mar-
« chands dans la seule rue du Prêche, où il
« n'y en a plus aucun et dont toutes les maisons
« sont ruinées ou presqu'inhabitées. » Il en est de même encore aujourd'hui, et jamais la petite ville si florissante et si riche sous la loi de l'Edit ne s'est relevée du coup qui lui fut porté en 1685.

(1) *Archives de Gemeaux.* — Registres de l'état-civil.

Par arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 26 février 1691 (1), tous les biens appartenant au consistoire furent remis à la fabrique de l'église pour être employés au soulagement des malades pauvres et des habitants nécessiteux. Cet arrêt charge spécialement le curé, les échevins et le procureur-syndic de l'emploi des fonds, à la condition d'amortir les dettes dont ces biens pouvaient être grevés. Le triomphe du clergé catholique est donc complet et dans la joie de son cœur un curé d'Is-sur-Tille fit écrire en lettres d'or au-dessus de la porte de son église :

Fit unum ovile et unus pastor.

L'histoire du protestantisme à Is-sur-Tille est close pour deux siècles ; quelques noms rencontrés çà et là au cours des années qui suivirent la révocation en rappellent le souvenir. Ainsi, en 1688, tandis qu'on fait sortir du château de Dijon et qu'on dirige sur la Suisse vingt-cinq femmes, entre autres les demoiselles de la Corne, sœurs jumelles de Dijon, pour leur refus d'abjurer, on y retient prisonnières les dames Emery et Boisselier, d'Is-sur-Tille (2).

En 1706, Jean Fernet, d'Is-sur-Tille, assisté à Genève, part pour le Wurtemberg ; en 1709, Anne Fernet venant du même lieu et également assistée

(1) V. aux pièces justificatives.
(2) *La France protestante*, t. VI, p. 186.

à Genève, part aussi pour le Wurtemberg (1). Puis c'est le silence et l'oubli, le protestantisme est ou semble mort à Is-sur-Tille et dans les paroisses voisines, on n'entend plus parler de *l'hérésie*. Mais voici qu'en 1885, comme pour marquer l'anniversaire deux fois séculaire de la révocation, un pasteur de l'église réformée de Dijon, M. Arnal, est venu rétablir le culte à Is-sur-Tille ; la municipalité a mis à sa disposition la grande salle de l'Hôtel de Ville, et, le 1er juin 1885, en présence d'un nombreux auditoire composé de protestants et de catholiques, M. Arnal a inauguré par une conférence historique la reprise du culte interrompu depuis deux siècles. Il vient désormais une fois par mois à Is-sur-Tille célébrer l'office divin et donner l'instruction aux enfants des familles protestantes.

Ainsi les temps ont changé et l'esprit de tolérance aidant, tout se passe dans la dignité et le calme, avec le respect de la liberté de conscience inscrite dans nos lois et définitivement passée dans nos mœurs.

(1) *La France protestante*, t. VI, p. 186.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ABJURATIONS

Nous croyons devoir donner, d'après les registres de catholicité, les noms des personnes d'Is-sur-Tille et des environs qui ont abjuré le protestantisme ; ces détails sont intéressants au point de vue des noms de famille.

Les registres d'Is-sur-Tille n'accusent que quinze abjurations. On sait que, dans cette ville, l'émigration s'est faite en masse.

ABJURATIONS D'IS-SUR-TILLE

Octobre 1685.

1. Denis Petitjean, vigneron . . . . . 60 ans
2. Marie Poignot, sa femme 65
3. David Rouget, son gendre. 28
4. Elisabeth Petitjean, femme de David Rouget. . 24
5. Pierre Meslot, neveu de Denis Petitjean . . . 19

Du 1er novembre

6. Jeanne Colin, veuve de Nicolas Poignot.
7. Jacques Prochot.

Du 2 novembre.

8. Denise Ratet 25

Du 3 novembre.

9. Marie Boutevillain . . . . . 21 ans
10. Catherine Craponet 17

Du 7 novembre.

11. Etienne Fernet.
12. Jeanne Gouget, sa femme.

Du 23 novembre.

13. Jean Lambert.
14. Dlle Suzanne Guyon, femme de Pierre Durand, md.

Du 21 juillet 1686.

15. Jacques Durand, fils de Pierre Durand.

A MARCILLY-SUR-TILLE

Du 28 octobre 1685.

1. Jean Raunot, vigneron. 55
2. Marie Derepas, sa femme 55
3. Daniel Rouget, vigneron 55
4. Marguerite Parcy, femme d'Isaac Lamugnière, environ 40

Du 1er novembre.

5. Jean Fernet, l'aîné, vigneron. 30
6. Isaac Rouget.
7. Etienne Fernet, l'aîné, environ 60
8. Pierre Durepas, laboureur. 55
9. André Fernet, le moyen, vigneron 25
10. Etienne Fernet, le jeune 35
11. André Fernet, le jeune. 28
12. Isaac Thomas 45
13. Jacob Boutevillain, environ 38
14. Pierre Fernet, le jeune, environ 25
15. Isaac Lhoste 35
16. Honoré Thomas, environ 60
17. Pierre Thomas.
18. Jean Malcarré. 75

19. Pierre Begin . . . . . 35 ans
20. Marguerite Monot, veuve de feu Jean Raviot . 51
21. Pierre, fils de Jean Raviot, environ. 27
22. Jeanne Raviot, fille de Jean Raviot. 24
23. Judith Raviot, fille de Jean Raviot. 20
24. Marie, fille de Jean Raviot. 12
25. Isaac, fille d'Isaac Lamugnière 14
26. Marie, fille d'Isaac Lamugnière 11
27. André, fils d'Isaac Lamugnière 7

Du 5 novembre.

28. Jean Proichot, vigneron 70
29. Jeanne Raviot, femme de Pierre Begin . . . 40
30. Marie Raviot, femme de Isaac Thomas . . . 45
31. Marie Lescuret, veuve de Jean Monot 70
32. Anne Marquet, femme d'André Fernet, le jeune. 25
33. Elisabeth Raviot, femme de Daniel Rouget. . 35
34. Jeanne Gautereau, femme d'Honoré Thomas. . 60
35. Jean Fernet, fils d'Etienne Fernet, l'aîné. . . 26

Du 13 novembre.

36. Judith Gavinot, femme d'André Fernet, l'aîné . 53
37. Judith Pétiot, femme de Jean Malcarré . . . 40
38. Marguerite Boutevillain, femme d'Isaac Lhoste. 35
39. Marie Gavinot, femme de Pierre Fernet le jeune. 25
40. Suzanne Fernet, femme de Pierre Thomas . . 35
41. Denise Lamugnière, femme de Jean Fernet, l'aîné. 30
42. Jeanne Begin, femme d'Etienne Fernet, le jeune. 32
43. Elisabeth Lescuret, femme de Hugues Moichot. 40
44. Jeanne Monot, femme d'André Fernet, le moyen. 29
45. Suzanne Begin, femme de Jean Fernet, le jeune. 30
46. Jeanne Thomas, fille d'Isaac Thomas 16
47. Elisabeth Fernet, fille d'André Fernet. . . . 14
48. Daniel Prochot, fille de Hugues Prochot . . . 15
49. Jeanne Prochot, fille de Hugues Prochot. . . 9
50. Marie Begin, fille de Pierre Begin 7
51. André Boutevillain, fils de Jacob Boutevillain . 9
52. Anne Honbey, fille d'Isaac Honbey 7

53. Suzanne Thomas, fille de Pierre Thomas. . . 7 ans
54. Marie Prochot, fille de Hugues Prochot 12

Du 18 *novembre.*

55. Jeanne Durepas, femme de Pierre Fernet, l'aîné. 55
56. Suzanne Thomas, fille de Honoré Thomas . . 25
57. Pierre Rouget, fils de feu Etienne Rouget. . . 25
58. Isaac Raviot, fils de Jean Raviot 28
59. Marie Thomas, femme de Daniel Fernet . . . 30
60. Judith Malcarré, femme de Jacob Boutevillain. 36
61. Marie Chauvot, fille de feu Jean Chauvot, le moyen 28
62. Marguerite Raviot, fille de feu Jean Raviot, le moyen 15
63. Marie Fernet, fille d'Estienne Fernet, l'aîné . . 8
64. Louise Proichot, femme de Pierre Durepas . . 55
65. Judith Malcarré, fille de Jean Malcarré . . . 18
66. Jeanne Fernet, fille de Pierre Fernet, l'aîné. . 16

Du 25 *novembre.*

67. Jeanne Bourgeois, femme d'Isaac Pétiot . . . 55
68. Marie, fille d'Isaac Rouget. 28
69. Claudine Durepas, fille de Pierre Durepas . . 26
70. Jean Malcarré, fils de Jean Malcarré 20
71. Isaac Rouget, fils d'Isaac Rouget 25
72. Daniel Fernet, fils d'André Fernet. 24
73. Jacob Fernet, fils d'André Fernet 16
74. Etienne, fils de Pierre Fernet. 20

Du 26 *novembre* (1).

75. Isaac Durepas, fils de Pierre Durepas. . . . 20
76. Pierre Durepas, fils de Pierre Durepas . . . 20
77. Pierre Rouget, fils d'Isaac Rouget, l'aîné. . . 19
78. Marguerite Fernet, fille de Pierre Fernet, l'aîné.

(1) Les abjurations des 25 et 26 novembre eurent lieu dans l'église de Thil-Châtel, dont celle de Mercilly était une annexe.

A THIL-CHATEL

Du 24 octobre 1685.

1. Hiérémie Janot, tixier en toiles . . . . . 27 ans
2. Jeanne Blüuot, sa femme 32
3. Angélique Gelot, femme de Denis Janot

Du 7 novembre.

4. Etiennette Tatigny, veuve de feu Edme Blanchot. 60
5. André Blanchot, fils de feu Edme Blanchot . . 40
6. Claire Blanchot 55
7. Marie Blanchot, femme de Jean Jouffroy . . . 45
8. Mathieu Peltret, vigneron. 45
9. Daniel Peltret. 45
10. Pierre Varron, vigneron 38
11. René Galimard, tixier 36

Du 8 novembre.

12. , vigneron. 75
13. Marie Jolly.
14. Henry Marquet 66
15. Claire Grillot, femme dudit Marquet 48
16. Elisabeth Boissenet, veuve de feu Isaac Belliot. 71
17. Joseph Galimard, fils de René Galimard . . . 11

Du 19 novembre.

18. Jeanne Chaussenot, veuve de Hélie Peltret . . 70
19. Jeanne Peltret, femme de Pierre Varron, tonnelier. 30
20. Elisabeth Blünot, femme de René Galimard. . 40
21. Jacob Galimard, fille dudit René 9
22. Honorée Primes, femme de Peltret . . 40
23. Anne Jolly, femme de Mathieu Peltret. . . . 44
24. Hélie Peltret, fille de Mathieu Peltret. . . . 20
25. Jeanne, fille de Mathieu Peltret 38
26. Jeanne, fille de feu Jean Peltret. 26
27. Nicolas Rattet, laboureur 42
28. Suzanne Rattet, sa fille. 19
29. Claudine Rattet, id. 16

30. Elisabeth Racot, sa fille . . . . . 13 ans
31. Jean Blanchot, fils de feu Pierre Blanchot . . 25
32. André Blanchot, fils de Pierre 23
33. Marguerite Blanchot, fille de Pierre 25
34. Isaac Blanchot, boulanger 45
35. Jeanne Demartincourt, femme de Isaac Blanchot 30
36. fils de Isaac Blanchot 9
37. Pierre, fils de Pierre Blanchot 18
38. Jean Jouffroy, chapelier 43
39. Isaac Jouffroy, son fils 15
40. Jacob Jouffroy, id. 8
41. Jeanne Gauthier, fille de feu Abraham Gauthier. 26
42. Jean-Louis Gauthier, fils du même. 20
43. Jacob Pétiot, fils d'Isaac Pétiot 19
44. Judith Rouget, fille de feu Etienne Rouget . . 18
45. Anne Rouget, fille du même 16
46. Marie Peltret, fille de Daniel Peltret 18
47. Anne Peltret, fille du même 13
48. Claire Primes, fille d'Etienne Primes 19
49. Marguerite Paillard, femme de Mathieu Blanchot 48
50. Jeanne, fille dudit Mathieu 28
51. Jeanne, fille de id. 20
52. Marie, fille de id. 18
53. Jean, fils de id. 7
54. Anne Marie, fille de Henry Marquet, tonnelier. 20
55. Jeanne, fille dudit Henry Marquet 16
56. Jean, fils dudit 13
57. Elisabeth, fille dudit. 12
58. Jeanne Labet, veuve de Jean Primes 65
59. Jean Peltret, fils de Mathieu Peltret 9

A ECHEVANNES

Du 15 *novembre* 1685.

1. Pierre Thomas, vigneron 30

Du 25 novembre.

12. Suzanne Humbeleau, femme de Pierre Thomas. 30 ans

A LUX

Le 6 novembre 1685, Judith Placard, accompagnée de Suzanne Demaret, sa fille, âgée d'environ sept ans, abjurant l'hérésie dans laquelle elle a été et sa fille aussi, souhaitant d'être reçues l'une et l'autre, en l'église catholique, apostolique et romaine, et protestant d'y vivre et mourir, ont été reçues par moi, curé. Signé : Corneau.

A GEMEAUX

Les abjurations comprennent 27 familles, formant ensemble 103 personnes; mais les registres de catholicité ne donnent que les noms suivants :

1. Jean le Court.
2. Marie, sa femme.
3. Jacques Lecourt,
4. Gabrielle,
5. Suzanne,
6. Elisabeth,
7. Louis,

} leurs enfants.

8. Jean le Court.
9. Marguerite, sa femme.
10. Pierre Parise.
11. Jean Lécuret.
12. Pierre Gauthier.
13. Elisabeth Sauvageot, sa femme.
14. Edme Lécuret.
15. Abraham Lécuret.
16. Jacob Désirey.
17. Marguerite Gaultier, sa femme.
18. Pierre Patigney.
19. Isabelle Ravyot, sa femme.
20. Edme,
21. Marie,

} leurs enfants.

22. Jérémie Demarmécourt, fils.
23. Jérémie Demarmécourt, père.
24. Madeleine Blanchet, sa femme.
25. Marguerite, sa fille.
26. David Bruget.
27. Judith Foreay, sa femme.
28. Nicolas Demarmécourt.
29. Pierre Passavant.
30. Huguette Bruget, sa femme.
31. Elie, } leurs fils.
32. Etienne, }
33. Marie, } leurs filles.
34. Catherine, }
35. Isaac Chasmont.
36. Esther Joly, sa femme.
37. Jeanne Bruget, veuve de Jean Bruget.
38. Denise Gavignot, veuve de Jacques Foreay.
39. David Bruget.
40. Jeanne Gauthier, veuve de Humbert Bourgeois.
41. Marguerite Gauthier, veuve de Isaac Thomas.
42. Daniel Bryet.
43. Nicolas Passavant.
44. Jacob Gauthier.
45. Elisabeth Boisselier, veuve de Samuel Chevalier.
46. Louis Boutevilain, fils de feu Pierre Boutevilain.
47. Etienne Boisselier.
48. Suzanne Lécuret, sa femme.
49. Jean, } leurs enfants.
50. Judith, }
51. Marie Aubertin, veuve de Jean Sauvageot.
52. Pierre, }
53. François, } ses enfants.
54. Isaac, }

Il n'est pas aussi facile de retrouver les noms de ceux qui préférèrent l'exil à l'abjuration de

leur religion. Le résultat de nos recherches se borne aux noms suivants :

IS-SUR-TILLE

Assier (Jean), d'Ysortille, chapelier, avec sa femme, un enfant et sa belle-sœur. Assisté à Genève pour se réfugier au Brandebourg, en 1690. — Etabli à Magdebourg en 1700. (La *France protestante*, par M. Henri Bordier, t. I, p. 414.

Blain (Jacob), jeune garçon d'Ys-sur-Tille, en Bourgogne, échappé de France, « demande atestation de foi, » à Lausanne, en juin 1698. (T. II, col. 590.

Lamugnière (André). Retiré à Genève en 1695, obtient des syndics et conseil l'autorisation d'habiter Genève, où il se marie.

GEMEAUX

Belin (Jean-Bapt.) et un autre avec femme et enfant, de Jumeau (Gemeaux), en Bourgogne, près Dijon, assistés à Genève, en 1703-1710.

1551. — Fèvre (Loys), drapier, natif « d'Yssutille, au duchié de Bourgogne, » est reçu habitant de Genève (1).

1573. — Loys, de Dijon, drapier, est reçu habitant de Genève, le 22 janvier (2).

19 avril 1683. — On expulse de la citadelle de Dijon pour la Suisse 25 femmes, entre autres les D^lles^ de La Corne, sœurs jumelles, de Dijon, à cause de leur refus d'abjurer le protestantisme.

Les deux dames Emery et Boisselier, d'Ys-sur-Thille, leur co-détenues, sont retenues prisonnières (3).

1706. — Jean Fernet, *d'Yssortille*, près Dijon, assisté à Genève, part pour le Wurtemberg (4).

(1-2) La *France protestante*, t. VI, p. 528.
(3) id. id., p. 367.
(4) id. id., p. 486.

1703. — Anne Fernay (Fernet), d'Is-sur-Thille, assistée à Genèves, part également pour le Wurtemberg (1).

PUBLICATION DE L'AVERTISSEMENT PASTORAL DU CLERGÉ AU TEMPLE D'IS-SUR-TILLE (2).

Lettre de M. Amat, prêtre de l'oratoire, vicaire-général de l'évêché de Langres, à M. de Clugny, lieutenant-général.

Langres, ce 11 mars 1683.

Monsieur,

Je ne sçai où la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire a esté si longtemps arrestée, car elle est du 24 et je ne la receus qu'hyer au soir. J'avois desja envoié à M. Buisson Promoteur *l'Advis pastoral* qu'il m'avoit demandé comme l'on en donna à tous les évêques. Je me fis heureusement laisser par Mgr celui qu'il avoit. Je ne puis Monsieur vous dire autre chose là-dessus. Je marque à M. le Promoteur de vous le faire voir, mais il faudra que je le rende à Mgr après que vous vous en serés servi, pour tout le reste Monsieur, vous aurés sans doute receu réponse de Mgr.

Ne devés-vous pas Monsieur, avoir un peu de scrupule de me parler de l'amendement *du R. P. de Clugny?* ne sont-ce pas de ces paroles inutiles que l'Ecriture deffend? *Avés-vous oublié Monsieur qu'il est opiniastre comme un dévot?* Souvenés-vous en s'il vous plaist, et que je suis avec une reconnaissance respectueuse, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

AMAT, *vicaire-général.*

(1) *La France protestante*, t. VI, p. 486.
(2) Généalogie de la famille de Clugny.

Lettre de M. de Gordes, évêque, duc de Langres, à M. de Clugny, lieutenant-général de Dijon.

A Paris, le 8 avril 1683.

Monsieur,

J'ay chargé mon Grand Vicaire d'envoier à M. l'Official de Dijon l'*Advertissement pastoral* et les instructions nécessaires pour la signification qui en doibt estre faite au Consistoire d'Is-sur-Tille, qui ne manquera pas de concerter avec vous, et de prendre les mesures que vous jugerés à propos et dont vous conviendrés ensemble. Je ne doute pas, Monsieur, que votre zèle ne vous fasse emploier tous vos soings pour une action aussy chrestienne et aussy utile à l'Etat que celle là, conformément aux intentions de sa Majesté, je vous y exhorte en vous assurant que je suis avec beaucoup d'estime et de considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'évesque, duc de Langres.

Lettre de M. Amat à M. de Clugny, lieutenant-général.

Langres, ce 21 octobre 1683.

Monsieur,

Je sçavois bien que vous estiés à Paris, mais je fus assés malheureux pour ne vous y trouver pas après vous avoir cherché. Il est vray Monsieur que pendant le peu de temps que j'y restay, estant pressé de m'en retourner pour l'Ordination, j'eus plus d'embarras que je n'y en avois jamais eu, la mortification de n'avoir pas eu l'honneur de vous y embrasser m'a esté, je vous asseure, très sensible.

Je suis très aise, Monsieur, *que vous ayés forcé le R. P. de Clugny de faire son devoir dans cette occasion* et d'emploier le talent que Dieu luy a donné, mais la prière pressante que je

vous fais est *d'empescher ses dévotes de le suivre, car autrement les Huguenots n'auront point de place.* Si Monsieur le président Symony ne m'avoit fait espérer que vous auriez cette lettre avant votre départ, je vous aurois envoié un exprès pour vous donner cet advis, n'en riés pas s'il vous plaist, mais faites moy l'honneur de me croire avec une respectueuse reconnaissance, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

AMAT, *vicaire-général.*

PUBLICATION DE L'AVERTISSEMENT PASTORAL (1)

Jacques de Clugny, conseiller du Roy, lieutenant-général au bailliage de Dijon, siège principal, commissaire député par sa Majesté, sçavoir faisons que ce jourd'huy dimanche, vint quatrième octobre, mil six cent-quatre-vint-trois, nous nous sommes transportés au bourg d'Is-sur-Tille dans le presche et le lieu où s'assemblent ceux de la R. P. R. de notre bailliage, accompagné de Messire Benoît Bouhier, conseiller en sa Cour de Parlement de Bourgogne, Official de Monsieur l'Evêque de Langres et doien de la Sainte-Chapelle du Roy à Dijon, de M. Jean Buisson, docteur en théologie, promoteur dudit évêché, de Messire François de Clugny, docteur en théologie, supérieur des prestres de l'oratoire de la Maison de Dijon, de Mᵉ Lombus, aussy docteur en théologie et prestre de l'oratoire et de M. Levacher, curé dudit Is-sur-Tille, et étans arrivés dans la place qui est au devant dud. Temple, les sieurs Geliot et Lalouet, anciens, sont venus nous recevoir hors la première cour et en descendans de carosse, et nous ont conduit dans led. temple, où se tient ordinairement le Consistoire,

(1) On célébra une grande messe dans l'église paroissiale, avant que Messieurs les Ecclésiastiques se rendissent au presche, pendant laquelle le P. de Clugny prêcha. L'auditoire fut nombreux et composé d'un grand nombre de personnes qualifiées qui y étoient accourues de toutes parts.

naians point d'autre lieu pour le tenir, dans lequel temple estoit le Ministre Gautier et le sieur de la Corne, l'un des anciens, assis sur un banc, et ayans devant eux une table couverte d'un tapis vert, lesquels se sont levés lorsque nous sommes entrés, aussi bien que les anciens et tous ceux qui estoient dans led. temple, et ayant pris les places qui nous estoient destinées dans des fauteuils à main droite au-dessus de lad. table, les anciens et tous ceux qui font profession de lad. R. P. R. de l'un et de l'autre sexe, se sont assis dans leurs places ordinaires. Nous leur avons dit que le Roy nous avoit fait l'honneur de nous envoier une lettre de cachet, par laquelle il nous ordonnoit de venir en ce lieu pour estre présens à la lecture et à la signification qui devoit leur estre faite de l'Advertissement Pastoral que Messieurs les députes du clergé de France avoient dressé, dont la lecture et l'explication leur serait faite par Monsieur l'Official.

Le ministre Gautier s'estant levé, nous a dit que comme il n'est rien qui soit plus fortement imprimé dans leurs cœurs, après la crainte et le service de Dieu, que l'obéissance et le respect inviolable qu'ils doivent à nôtre illustre monarque, ils seroient toujours disposés à recevoir avec une entière soumission, et une vénération très profonde, les ordres de S. M. C'est dans cet esprit qu'ils alloient écouter, puisque le Roy leur ordonnoit par nôtre bouche, la signification que M. l'Official leur alloit faire de l'écrit de Messieurs de l'assemblée du clergé, intitulé : *Advertissement pastoral*, qu'ils respectoient ces Messieurs comme des personnes qui tenoient un rang très considérable dans l'Etat, qu'ils honoroient aussi Monsieur l'Official et ces autres Messieurs qui nous accompagnoient, comme des personnes très distinguées par leur réputation et leur grand mérite ; mais vivant comme ils faisoient dans une autre société de religion que la leur, et sous une autre discipline, ils leurs permettroient, s'il leur plaît, de dire qu'ils ne pouvoient les regarder en aucune manière comme leurs pasteurs, qui ayent à cet égard et en cette qualité authorité sur eux, si leur écrit étoit un office de leur charité, qu'ils y répondroient par la leur, en faisant réciproquement des vœux pour leur salut, et en priant Dieu qui est magnifique en ses conseils et

puissant en moiens, comme parle l'Ecriture, qu'il veuille accomplir en eux la bonne œuvre, aussi bien qu'en eux-mêmes. Cependant que l'heureuse expérience qu'ils avoient fait de la protection de S. M. jusques à cette heure, leur donnoit lieu d'espérer de sa bonté royale, qu'il voudroit bien leur en accorder toujours la continuation et de sa justice, qu'il les laisseroit vivre dans la liberté de leur conscience, sans quoi la vie leur seroit non seulement indifférente, mais amère, et la mort souhaitable. Qu'ils supplioient S. M. avec toute l'humilité et toute la révérence qu'ils luy doivent, de les considérer comme ses bons et fidèles sujets, qui ne respirent que l'amour, la sujettion, l'obéissance et la fidélité qu'ils doivent à son service, et que vivans et mourans, ils auroient toujours dans la bouche et dans le cœur, les vœux ardens et zèlés qu'ils présentoient continuellement à Dieu pour la conservation de sa personne sacrée, et pour la bénédiction de son auguste Famille royale, et pour la gloire et l'étendue de son Empire d'un bout du monde jusques à l'autre. Ce que led. ministre a prononcé debout et découvert. Après quoy Monsieur l'Official a pris la parole, et a dit ce que le consistoire a entendu teste nüe avec un grand silence et beaucoup d'attention. Et son discours étant fini, il a fait lecture dud. *Advertissement pastoral* en latin et en françois, laquelle finie, le ministre Gautier s'étant levé, nous a dit, que nous avons vû quelle a été l'attention qu'ils avoient eu à cette lecture; bien qu'ils ayent remarqué avec douleur qu'on leur imputoit des choses qui ne leur concernoient pas, et à quoy l'on avoit déjà souvent répondu : qu'ils s'estimoient très heureux de nous avoir dans cette rencontre pour témoins de leur conduite, et du respect et de la soumission très parfaite qu'ils ont eu pour S. M. Ensuite de quoy, led. sieur Official a donné entre les mains du ministre Gautier une copie de l'*Advertissement pastoral*, au bas duquel est l'acte de publication et signification, et en a distribué au secrétaire et à tous les anciens, et à ceux de la R. P. R. qui se sont trouvés dans le temple. Après quoy étant sortis, le ministre Gautier et trois anciens nous ont conduit jusques à ce que nous soions remontés en carosse. Dont nous avons dressé le présent procès-verbal pour estre envoié à S. M.

conformément a ses ordres. En foy de quoy nous nous sommes soussignés sur la minute, avec led. sieur Gautier et de la Corne, et Me Nicolas Turlot, greffier ordinaire étant avec nous.

Signé : TURLOT, *avec paraphe.*

Arrêt du conseil d'Etat, du 26 février 1691, qui fait don à la fabrique de l'église d'Is-sur-Tille des biens ayant appartenu au consistoire protestant de cette ville.

Aujourd'hui 26e du mois de février 1691. Le Roy estant à Versailles sur ce qui luy a esté représenté que par l'article premier de son édit du mois de décembre 1689, concernant la disposition des biens de ses sujets passez dans les pays étrangers, il est porté qu'à l'égard de ceux qui appartenaient aux consistoires de la R. P. R. sa majesté en disposeroit en osmones pieuses ainsy qu'elle verroit le plus apropos. Et sa majesté estant informée que les pauvres du lieu d'Is-sur-Tille, où il y avoit un consistoire, ont besoin de secours, de sorte qu'ils pourroient estre considérablement soulagez par les revenus des biens qui luy apartenoient, sa Majesté y ayant égard, a acordé et fait don de tous les biens qui dépendoient dud. consistoire d'Issurtille, ensemble les arrérages qui en peuvent estre deus à la fabrique dud. lieu, pour en estre les revenus distribuez mannuelleman, tant aux malades qui en auront besoin qu'aux autres habitans les plus pauvres par le curé, les échevins et le sindic, à condition de satisfaire aux debtes et charges qui peuvent estre sur lesd. biens. M'ayant sa Majesté pour témoignage de sa volonté, commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moy son conseiller secrétaire d'Etat, et de ses commandemens et finances.

Signé : LOUIS.

Contresigné : PHELYPEAUX.

(Archives d'Is-sur-Tille, cote 91, R. 47.)

ADDENDA

Page 39.— Sur Pierre Leroy. Ce furent des troubles survenus à l'occasion d'un baptême qui obligèrent ce ministre à quiter Dijon en 1561. Cette même année, M. d'Aignon, pasteur, fut envoyé de Genève à Chaumont-en-Bassigny, diocèse de Langres, et ce fut probablement le premier qui vint de Genève dans cette région. — V. *Bulletin du protestantisme français*, t. VIII, p. 77.

Page 63. — La famille Gauthier, originaire de Dijon, dut se fixer à Mirebeau quand le ministre Prudent y devint pasteur ; elle a fourni d'ailleurs un autre ministre du même prénom dont nous avons vu, à la note 2 de la p. 55, les héritiers figurer au nombre des fidèles qui ont constitué la dotation du consistoire après l'Edit de Nantes, mais nous ne savons à quelle église il fut attaché.

Page 73.— Il est à noter que la date exacte de la déclaration par laquelle a été révoqué l'Edit de Nantes a été donnée différemment par les auteurs. Il est certain qu'elle fut signée vers le 20 octobre 1685, à Fontainebleau, mais on indique tantôt le 17, date adoptée par Henri Martin, tantôt le 18, date donnée par Foucaux, tantôt le 20 et même le 22. Nous adoptons sans hésiter celle du 18 parce que c'est celle qui a été acceptée par les consistoires protestants pour la célébration de l'anniversaire bi-séculaire à Londres, le 18 octobre 1885.

Quant à l'enregistrement au Parlement de Bourgogne, il eut lieu le 22, fol. 379, suivant la mention qui se trouve dans la *Table des édits, déclarations du Roi, lettres enregistrées au Parlement de Dijon*, bibliothèque de Dijon, ms. 256, 3 vol. V. t. II, p. 71. — Dans son *Histoire du Parlement de Bourgogne*, M. de Lacuisine dit que l'enregistrement eut lieu sur le rapport du conseiller Chaumelis. La date de la déclaration n'est pas donnée. On trouvera dans le même volume, à la date de la même année, les déclarations royales et les lettres patentes qui ont préparé l'acte déplorable du 18 octobre 1685, notamment les lettres patentes du 12 juillet 1685 portant que *les enfants au-dessous de quatorze ans dont les pères sont morts dans la religion prétendue réformée et dont les mères sont catholiques, seront élevés dans la religion catholique*, registrées le 14 août, fol. 363, et la déclaration du lendemain, 13, portant que *les ministres de la religion prétendue réformée ne pourront exercer leur ministère plus de trois ans au même lieu réel ou de fait*, registrée aussi le 14 août, fol. 363.

Page 74. — Prudent Gauthier quitta la France, mais sans pouvoir emmener sa fille âgée de sept ans, et se réfugia dans le pays de Vaud. On trouve son nom au bas d'une adresse des pasteurs et autres réfugiés en Suisse, *aux roys, princes, magistrats et autres chrétiens protestants évangéliques*, du 25 mars 1688. — Note communiquée par M. le pasteur Vesson.

Parmi les pièces relatives aux protestants qui se trouvent aux archives départementales, série C, intendance, nous citerons : *Inventaires des titres et papiers du consistoire fait lors de la démolition du temple de la reli-*

gion prétendue réformée, cahier in-fol. C'est l'inventaire des biens et titres du consistoire d'Is-sur-Tille.

Inventaire des titres et papiers concernant les biens de M. Prudent Gauthier, y denom, ministre de la religion prétendue réformée d'Isurtille (sic), *absent du royaume,* cahier in-fol.

Comptes que rend Anthoine Fouqueray, arpenteur juré pour le Roy, demeurant à Is-sur-Tille. C'est le compte de la gestion des biens de l'église protestante.

V. sur les pièces des archives départementales, *Bulletin de la Société du protestantisme français en* 1860, p. 100. — Elles y sont signalées par M. Pertuzon alors pasteur à Dijon.

LA COUR D'ANNAM

SOUS LES

DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE TU-DUC

PAR M. DEMARTINÉCOURT

CAPITAINE D'INFANTERIE DE MARINE

(*Suite*)

Depuis la communication de la première partie de cette étude, il s'est passé bien des faits qui ont attiré l'attention sur ces pays lointains que nous nous habituons à tort à regarder comme plongés dans une demi-barbarie, et que nous croyons à tort inaptes à notre civilisation.

L'Annam a presque toujours été tributaire de la Chine ; cet état de choses n'a cessé que le jour où fut signé le traité avec M. Patenôtre, et où fut brûlé, fondu pour mieux dire, publiquement le sceau d'argent conservé à la Cour d'Annam comme témoignage de cette vassalité.

Les relations entre les deux pays étaient fréquentes, en sorte que les institutions du premier se sont répandues peu à peu dans le second. Elles ont brillé d'un vif éclat sous plusieurs rois d'Annam qui ont été de hardis conquérants et de véritables civilisateurs.

Si la politique du roi Tu-Duc avait été moins perfide et moins soupçonneuse elle eût pu ouvrir une longue ère de prospérité déjà connue sous le règne de Gia-Long.

Tu-Duc avait introduit des réformes nombreuses et incontestablement utiles ; mais il avait soin d'en limiter l'essor aux frontières du

pays, et lorsque nous y pénétrâmes, au mois d'août 1883, nous trouvâmes bien encore debout ses institutions, mais en quelque sorte étouffées par ses exigences tyranniques.

Bien que la Cour d'Annam n'existe plus aujourd'hui, il n'en est pas moins intéressant de connaître les détails de son existence au temps de son ancienne splendeur.

C'est à ce titre que je continue brièvement l'examen de ses usages principaux.

REPAS DU ROI

Le roi prend trois repas par jour : le matin à 6 heures, à 11 heures et à 5 heures du soir.

Il se lève à 5 heures et se couche à 8 heures ; enfin à midi, il fait la sieste pendant une demi-heure.

La nuit, il est assisté par quatre femmes qui l'éventent.

Chaque repas se compose de cinquante mets différents préparés par les Thuong-tùng, formant une compagnie de cinquante cuisiniers.

Chacun d'eux apporte le mets qu'il a préparé et le présente au Thi-vé (voir la première partie) de service, chargé de le porter au roi au moment où une clochette annonce l'heure du repas de Sa Majesté.

Les Thuong-tùng, ou cuisiniers royaux, re-

çoivent de l'Etat 30 sapèques en cuivre pour prix de chaque mets ; ils vont au marché eux-mêmes et abusent de leur qualité pour avoir à meilleur marché : ils choisissent par exemple un beau poisson, en coupent la plus belle partie, et quel qu'en soit le prix réel, ils donnent leurs trente sapèques (quatre sous environ de notre monnaie).

Il va sans dire que les cuisiniers de la reine-mère, des princes du sang et des mandarins agissent de même. Les malheureux marchands qui sont ainsi pillés sont bien forcés de se résigner sans mot dire ; à qui iraient-ils se plaindre ?

Au moment où la cloche sonne, les cinquante mets sont posés sur un plateau qui passe des mains du Thi-vé dans celles des eunuques, puis dans celles des femmes chargées de les présenter au Roi.

La boisson du Roi est une sorte d'eau-de-vie fabriquée avec des graines de nénuphar et parfumée avec des plantes aromatiques.

Le riz servi au roi doit être bien blanc et choisi grain par grain par la compagnie chinoise ayant le monopole des impôts sur la culture.

Cette compagnie avait ses entrepôts à Thuan-An ; ils consistaient en une maison d'habitation confortable pour les employés et en deux vastes magasins qui servirent, après le bombardement

de Thuan-An par l'amiral Courbet, à loger les troupes de débarquement.

Dans les commencements de l'occupation, afin de distraire un peu les soldats très éprouvés par la dyssenterie, on avait transformé l'un de ces magasins en théâtre dont les acteurs se recrutaient parmi les troupiers de bonne volonté.

Tous les dimanches, et quelquefois dans la semaine quand un navire avait pu franchir la barre, le magasin chinois résonnait d'accents aussi mélodieux que patriotiques ; on a joué les *Cloches de Corneville*, et pour représenter Germaine, la sentimentale et naïve Germaine ! on n'avait trouvé qu'un grand diable de soldat mince, blond, affublé de jupes trop courtes. Il n'en fallait pas davantage pour égayer la société d'ailleurs peu difficile.

Après l'occupation, la compagnie chinoise avait réclamé au gouvernement français une indemnité énorme et bien supérieure à la valeur des bâtiments. Naturellement, on n'a pas fait droit à cette réclamation.

Pour en revenir au riz du roi, l'étiquette exige que la marmite dans laquelle il a été cuit soit brisée aussitôt le repas terminé.

Les baguettes dont il se sert pour manger sont en bambou et sont changées tous les jours.

Sa Majesté mange à chaque repas la même quantité de riz ; si pour une cause ou pour une

autre, elle ne pouvait ingurgiter la ration quotidienne, elle se fait immédiatement soigner par ses médecins. Ceux-ci lui préparent des remèdes qu'elle absorbe non sans les avoir fait goûter au préalable par lesdits médecins.

Le Roi boit de l'eau distillée avec soin, et prise au milieu du fleuve à une distance éloignée des habitations. Le thé qu'il boit vient de Chine ; il est très cher.

Toutes les provinces du royaume sont tenues d'envoyer à la Cour leurs meilleures productions : la Cochinchine lui envoie du riz de Bac-Tac ; il reçoit du poisson salé, des crevettes sèches, des mangoustans, des con-duong (gros vers que l'on trouve dans les têtes des dattiers et des cocotiers), des petits caïmans, des letchis du Tonkin (fruits savoureux et légèrement acides), etc., etc.

PROMENADES

Tous les jours à quatre heures de l'après-midi le roi se promène dans son jardin. Lorsqu'il va en barque, les rameurs sont fournis par des femmes de la race des Moïs (sauvages qui habitent les forêts de l'intérieur), élevées au palais dans cette intention.

Le Roi et sa mère ont quatre bateaux à un étage que l'on remarque au milieu d'autres plus petits. S'il veut aller à terre, il est porté dans

une chaise à porteurs vitrée dont il ne descend que pour tirer le gibier.

Les promenades royales ne peuvent durer plus de deux jours.

Le roi va souvent à Tùg-Van, près de Tù-Hien, pour offrir un sacrifice dans la pagode dite Gac-Duyen-Tu, élevée sur le sommet du mont Tùg-Van, et pour faire la pêche des poissons que les gens du lieu prennent d'abord dans la mer et réunissent ensuite dans un petit étang où le roi les fait prendre par ses femmes.

SACRIFICES ET FÊTES RELIGIEUSES

Le deuxième mois de l'année, le Roi, assisté de toute sa cour, va célébrer la fête de Nam-Giao (sacrifice au ciel), sur la fameuse montagne dite du Roi.

Cette montagne, qui est tout près d'Hué, est en partie couverte de sapins bien entretenus; elle a la forme d'un vaste trapèze et se distingue parfaitement depuis la rade de Thuan-An dont elle n'est distante à vol d'oiseau que de douze kilomètres.

La légende rapporte qu'à la mort d'un des plus grands rois du pays, son tombeau fut placé en cet endroit, et que les mandarins, venant tous apporter de la terre et un sapin, finirent par élever ainsi une colline qui fut depuis

regardée comme sainte par les habitants de l'Annam.

C'est la plus solennelle de toutes les fêtes ; la seule où il soit permis de regarder le Roi, sur lequel ordinairement il est défendu de lever les yeux.

Ce jour-là, un pont de bateaux est jeté sur le fleuve afin que le Roi et son cortège, composé d'hommes, de chevaux et d'éléphants richement décorés et traînant des voitures vides, puissent le traverser. Sa Majesté et la Cour passent la nuit sous des tentes élevées à cet effet dans une enceinte fermée de murs. Au milieu de cette enceinte il existe une plate-forme en maçonnerie sur laquelle on dresse un riche autel couvert d'une grande pièce de soie jaune ; il est ensuite décoré des tapis et des meubles somptueux provenant du palais.

La cérémonie commence à minuit : après avoir fait immoler un buffle par les grands mandarins militaires, le roi l'offre au ciel en sacrifice. Il commence par saluer cinq fois pendant qu'un mandarin lit des prières écrites sur une tablette en bois. Les mandarins saluent ensuite tous ensemble le même nombre de fois pendant que l'on brûle des pièces de soie de toutes couleurs.

La fête se termine vers six heures du matin. Le cortège rentre à Hué accompagné par la mu-

sique. Le roi est porté dans un palanquin couvert et vitré. Les vieillards des environs accourent pour dresser des autels sur la route et pour attendre le passage de Sa Majesté qu'ils saluent et dont ils reçoivent en retour les récompenses dues aux hommes sages qui ont vécu de longues années.

La veille du Ham-Giao, le roi doit jeûner et faire abstinence pendant trois jours.

Le mois suivant, accompagné de toute sa Cour en tenue de deuil, le Roi fait une visite aux tombeaux de ses ancêtres. Ces tombeaux sont de vastes monuments bien entretenus, riches et construits de la même façon que les pagodes. Chacun d'eux a une garde de 500 hommes, commandés par un haut fonctionnaire qui doit toujours être Thoù-Thàt, c'est-à-dire membre de la famille royale.

Je crois l'avoir dit déjà : la religion officielle du Roi, et par conséquent des fonctionnaires, est le Boudhisme, mais le peuple n'a d'autre religion que le culte des morts, le culte des aïeux. Toutes les superstitions des Annamites se portent donc de ce côté. Il n'y a pas de case, si pauvre qu'elle puisse être, qui n'ait son petit autel placé généralement au-dessus de la porte. Au milieu se dresse un Boudha en bois doré ou en porcelaine, ou même en bronze ; de chaque côté du Boudha, deux petits vases portent les

ustensiles nécessaires à sa nourriture ; enfin, deux autres vases plus petits contiennent des baguettes d'encens qui brûlent sans cesse sur l'autel des aïeux.

Les rois de l'Annam attachent par cela même une grande importance à leurs restes mortels, et pour empêcher qu'on ne les enlève, ils ne font jamais connaître le véritable lieu de leur sépulture.

A ce propos, on rapporte l'anecdote suivante. Lorsque le roi Gia-Long fut obligé d'abandonner sa capitale à ses ennemis, les Tay-Son, pour se réfugier à Siam, ceux-ci firent creuser la tombe de son père Gia-Dû, et, après en avoir découvert les ossements, ils les firent jeter à l'eau afin qu'il ne restât aucune trace de la dynastie des Hguyen. Quelque temps après, Gia-Long aidé par la France rentrait dans Hué. Il fit immédiatement rechercher les restes de son père en promettant une forte récompense à ceux qui les retrouveraient.

Plusieurs pêcheurs se mirent à l'œuvre avec des filets.

L'un d'eux finit par trouver un crâne que Gia-Long reconnut pour être celui de son père en y projetant une goutte de son sang et en constatant qu'elle était aussitôt absorbée par lui.

Il fit élever une pagode à côté du tombeau

afin qu'on pût rendre désormais un culte solennel à l'unique dépouille de son père.

Le tombeau de Tu-Duc est bâti à environ une heure de Hué à proximité du fleuve. Il était déjà édifié de son vivant. C'est sans conteste le plus beau et le plus original de tous les monuments de l'Annam. Il est gardé par mille hommes de troupe.

Dans les tombeaux des rois, en outre des gardiens, il y a un certain nombre de femmes qui passent le reste de leur vie à adorer les dépouilles de leur souverain défunt. Il y a également des eunuques chargés de surveiller la conduite des femmes. Tous ces gens sont nourris et rétribués aux frais de l'Etat.

Plusieurs villages sont payés par l'Etat pour entretenir quatre grandes pagodes en l'honneur de Boudha.

A chaque anniversaire de dix ans, le Roi se rend dans l'une d'elles pour y offrir un grand sacrifice en l'honneur du divin Boudha.

Dans l'enceinte royale de la citadelle se trouve un temple dit Phuong-Tien et destiné au culte des rois. Trois autres ont été élevés dans la première enceinte en l'honneur des rois Gia-Long, Minh-Mong et Tien-Tri. Les femmes qui s'y trouvent sont généralement des parentes du roi ; il y a dans l'un d'eux un eunuque, une femme chargée de la police ou Tung-Sa, dix servantes

et trente femmes titrées ou parentes du Roi.

Dans les autres sépultures on trouve généralement un eunuque, une femme pour la police et vingt femmes adoratrices.

Le huitième mois, afin de donner l'exemple du travail et pour encourager ses sujets à la culture, le roi se rend au *Champ de culture royale*. Ce champ se trouve dans la première enceinte de la citadelle. Il est entouré de murs d'un mètre de hauteur et à l'intérieur on a élevé un grenier destiné à recevoir les récoltes que l'on y fait ; elles sont ensuite offertes dans les sacrifices aux rois défunts.

Un détachement de cinquante hommes ameublit la terre à l'avance ; le roi venu offre d'abord un sacrifice, puis saisit une charrue attelée de deux buffles et trace quelques sillons qui suffisent pour terminer la cérémonie et pour se conformer aux rites qui ont été importés de Chine.

Il peut dans cette occasion se faire remplacer par le prince héréditaire.

Le quatrième mois de l'année il y a une autre fête qui consiste à offrir un sacrifice à la terre pour obtenir sa fécondité.

La présence des femmes du sérail est toujours exclue des cérémonies religieuses.

AUDIENCES ROYALES

Avant de parler des audiences ordinaires ou extraordinaires que le roi accorde aux fonctionnaires, il est bon de dire brièvement ce qu'ils sont et comment on le devient.

Le gouvernement de l'Annam, sous Tu-Duc, avait des fonctionnaires civils et militaires ; les premiers étaient instruits, les seconds restaient illettrés ; ils jouissaient cependant, à degré égal, des mêmes traitements et des mêmes privilèges. Toutefois, par suite de leur instruction, les mandarins civils étaient mieux considérés que leurs collègues militaires, et, en général, ils parvenaient aux plus hautes dignités plus facilement que ceux-ci. Les mandarins militaires pouvaient les obtenir grâce à un brillant courage et à une grande science de la guerre.

L'instruction exigée des mandarins civils se bornait à la connaissance de la littérature chinoise.

A partir du 3e degré (il y en avait 9), l'Etat accordait aux femmes, aux pères et mères des mandarins des titres nobiliaires.

Les mandarins se distinguent entre eux par la tenue, la plaque d'ivoire, le nombre de parasols, la couleur de leurs vêtements et celle de leurs palanquins.

La plaque d'ivoire est l'insigne commun des mandarins; ils la portent généralement au cou et attachée à la partie supérieure du keao (vêtement). Elle est toujours visible. C'est un rectangle de six centimètres sur trois sur lequel est inscrit le titre et le rang de celui qui le porte.

Tout le monde a vu des parasols chinois, je n'en donnerai donc pas la description.

Les mandarins se servent de leur palanquin pour les visites de cérémonie, les audiences royales et les courses un peu longues. Deux hommes précèdent généralement le palanquin; le premier portant le sabre, le deuxième portant une boîte laquée renfermant du tabac, du papier à cigarettes, et les ingrédients nécessaires pour confectionner la chique de bétel, entre autres choses, par exemple, des feuilles de bétel, un petit pot de chaux bien blanche, des morceaux de noix d'aréquiers, et des petits fruits verdâtres et arrondis que l'on mâche en même temps que le bétel, la chaux et le morceau de noix.

L'aréquier est un joli palmier très élancé, très élégant, répandu en abondance dans le pays et qui rapporte généralement à son propriétaire.

Le porteur de cette boîte est suivi du palanquin que deux hommes tiennent sur leurs épaules; et enfin, derrière ou à côté se tient le porteur de parasol.

Les gouverneurs de province ont droit à quatre parasols ; mais les ministres et les fonctionnaires de la capitale, par respect dû au roi, ne peuvent sortir qu'avec un seul.

Pour être reçu dans le mandarinat, il faut passer deux examens ; le Thi-Huong et le Thi-Dinh.

Le Thi-Huong est l'examen qui a lieu tous les trois ans à Hué et dans les principales provinces. Le nombre des candidats était d'environ 7 ou 8,000, tant pour la littérature chinoise que pour l'art militaire. Cet examen avait lieu devant une commission.

Enfin, pour être reçu docteur (tam-si), les candidats, après avoir reçu de bonnes notes de cette commission, devaient se présenter à la Cour où le roi les examinait encore.

Ceux qui réussissaient étaient invités par Sa Majesté à un festin à la suite duquel ils recevaient leur tenue de docteur, et pouvaient se promener à cheval dans le jardin du roi où chacun d'eux était autorisé à cueillir une rose ou une autre fleur (coutume importée de Chine).

Ceux qui étaient reçus dans ces trois examens prenaient le nom de Tam-Nguyen.

Le gouvernement faisait graver les noms des tam-si sur des tablettes en pierre conservées dans un temple de la capitale. Un crime pouvait seul déterminer la radiation.

Les bacheliers, les licenciés et les docteurs étaient exempts d'impôts et de corvées.

A la mort d'un mandarin, et en reconnaissance des services rendus par lui, l'Etat accordait à sa famille une certaine somme destinée à subvenir aux frais de ses funérailles.

L'aîné de ses enfants pouvait obtenir le titre de Tien-Thu et être exempt des corvées et des impôts si le grade du père était inférieur au 4e degré.

Si le grade du père était supérieur, le fils aîné prenait le titre de Am-Sa, et pouvait être admis aux frais de l'Etat dans le collège national où il recevait l'instruction pendant plusieurs années au bout desquelles il passait les examens indispensables pour être employé dans le gouvernement.

L'aîné des fils d'un mandarin militaire prenait le titre de Giao-Duong, était entretenu aux frais de l'Etat et instruit dans l'école militaire.

Les audiences royales ont lieu aux jours impairs dans un des palais des Truc-Phuong, de sept heures et demie à neuf heures et demie du matin.

Les hauts fonctionnaires de la capitale vont ces jours-là visiter le roi et lui présenter leurs hommages.

En outre les mandarins des trois premiers degrés doivent chacun à leur tour se présenter

pendant vingt-quatre heures à la Cour, puis se réunir dans les deux bâtiments de réception où ils attendent les ordres du roi.

Les mandarins sont en tenue ordinaire, c'est-à-dire ils ont le turban noir, la robe en soie bleue et le pantalon de soie rouge ; ils se mettent à genoux à une distance de vingt pas du trône, baissent la tête et tiennent en face de leur visage leur plaque d'ivoire.

Le maître des cérémonies donne un signal, les mandarins se relèvent et se mettent à genoux six fois de suite.

L'étiquette est la même pour les audiences solennelles, sauf la tenue qui diffère, et qui se compose d'un casque garni d'or et d'argent, d'une robe brodée munie d'un cercle ressemblant à une ceinture, d'un pantalon collant en soie et de bottes noires en étoffe épaisse.

La couleur des vêtements, les broderies et les garnitures du casque varient suivant le rang des mandarins.

Les audiences solennelles ont lieu dans le palais de Thaï-Hoa ou dans celui de Can-Chanh.

Lorsqu'il s'agit de l'anniversaire de la naissance de la reine-mère, les fêtes s'annoncent par des coups de canon. Ce jour-là, les princes du sang et les mandarins de toutes classes se réunissent au palais de Can-Chanh et se rangent devant les poteaux en pierre qui indiquent le

rang de chacun. Les civils forment un groupe, les militaires en forment un autre.

Tous saluent le roi comme il a été dit; puis reçoivent un festin auquel ne sont admis cependant que les mandarins des cinq premiers degrés.

Après l'assassinat du roi Hiep-Hoa, sous la résidence du lieutenant-colonel Reinhart, il y eut une réception de ce genre en l'honneur du colonel Guerrier, chef d'état-major du général Millot.

Cette réception, qui était en même temps la consécration au trône du successeur de Hiep-Hoa, a laissé sur les officiers français qui y assistaient une impression des plus profondes, par sa magnificence, et le caractère de dignité et de grandeur imposante qu'on y remarquait.

Les jours où il n'y a pas audience, le roi lit les rapports des gouverneurs de province; il se fait seconder par ses femmes les plus instruites qui les lui lisent.

L'autorité appartient seulement au roi. Les jours pairs, les mandarins restent à leurs bureaux où ils reçoivent les solliciteurs.

Il n'y a pas de jours de repos en Annam, excepté pendant les sept jours qui s'écoulent du 28e jour du 12e mois au 5e jour du 1er mois de l'année suivante.

L'Etat ne congédie les fonctionnaires qu'à l'âge de 47 ans.

Les soldats quittent le service au même âge ; ils n'ont point de retraite ; mais, pendant le service, on les envoie, à tour de rôle, passer trois mois dans leur famille.

J'arrêterai là les renseignements principaux sur les mœurs de la cour d'Annam.

Elles étaient d'autant plus difficiles à étudier, qu'à partir de l'occupation de Thuan-An par l'amiral Courbet (août 1883) jusqu'à la prise définitive de la citadelle par le général de Courcy (4 juillet 1885), les mandarins fuyaient les officiers français en toutes occasions et que les indiscrétions étaient rares.

De plus, les officiers seuls étaient admis à parcourir la citadelle de Hué ; mais aucun n'avait pu pénétrer dans l'enceinte royale pendant ces deux années, sauf pour les jours de réceptions qui ont eu lieu à l'arrivée de M. Reinhart, à celle du colonel Guerrier et de M. Patenôtre.

Enfin, je dois rappeler encore que je me suis servi d'un manuscrit annamite traduit par un interprète.

LA MEDJANA

ET

SON DERNIER BACH-AGHA

1856-1871

La Medjana est un vaste territoire au sud de Sétif, dans la province de Constantine.

Bien qu'il ne soit sillonné que par quelques rares et maigres cours d'eau, dont le plus important est l'Oued-K'sob, le pays est assez fertile. Sa principale richesse consiste en une race de chevaux réputés dans toute notre colonie.

A part quelques cités anciennes, telles que Bône *(Hipône)*, Constantine *(Cirta)*, Lambésis près Batna, etc., l'Algérie française n'a d'histoire propre que la longue étape commencée en 1830 à Alger et qui se continue. Il ne saurait en être autrement dans un pays où il n'existe qu'un seul livre — le Coran — et dans lequel à peine un indigène sur quatre-vingt-sept sait lire (proportion donnée par M. Berbrugger dans son cours d'Arabe, à Alger).

A défaut de documents écrits permettant de reconstituer la vie de chacune de ces immenses étendues de terrains où n'existe que le vide, — où rien ne vient rompre la monotonie d'un sol gercé par le soleil, — où l'on ne rencontre, comme établissement humain, que quelques tentes espacées, il y a les légendes chantées.

[illegible]

Pour le Français arrivant [illegible] qui pénètre pour la première fois dans le Sud, c'est un spectacle saisissant que de voir, dans la nuit, un cercle de soixante à quatre-vingts indigènes accroupis autour d'un amas de tisons enflammés dont les reflets illuminent ces mâles visages. Durant des heures entières, se prolonge un chant monotone improvisé par un même personnage. Le *rhythme* n'a rien d'harmonieux pour des oreilles européennes ; mais tous les Arabes écoutent avec un religieux silence. Pas un mot, pas un geste, rien que des yeux tendus. Par moment, l'un des auditeurs rabat sur son crâne rasé le capuchon de son burnous, s'étend sur le sol et s'endort. Un peu après, un voisin l'imite, puis tous, et quelquefois le chanteur continue quand même, comme s'il poursuivait un devoir en versant les pavots de sa triste psalmodie sur le sommeil de ses compagnons.

Je ne sache pas que, du nombre de ces bardes errant sur le sol africain, il ait jamais surgi un Homère. Toutefois leur prestige est incontestable et il est à remarquer qu'à la veille de chaque soulèvement, on peut en compter davantage.

La Medjana fut occupée par nos troupes en 1840. Constantine venait d'être enlevé après deux sièges meurtriers et il importait, pour assurer cette conquête, de la couvrir contre des attaques futures.

Au point de vue militaire, l'occupation de la Medjana s'imposait. Cette contrée longe, sur cinq lieues de parcours, la petite Kabylie et se trouve l'exutoire obligé de toute insurrection fomentée dans ce milieu toujours hostile. En 1841, le poste de Bordj-bou-Aréridj fut créé.

Si la conquête de la Medjana était justifiée par des considérations stratégiques, il y avait encore un motif supérieur qui imposait le devoir impérieux d'établir sur son territoire un centre de défense et d'attaque au besoin. Depuis plusieurs siècles, en effet, une famille illustre, celle des Mokhrani, y régnait en souveraine.

Un homme politique d'aujourd'hui, M. Féraud, ministre actuel de France au Maroc, chercheur plus aimable encore qu'érudit, a fait, alors qu'il était interprète militaire de la division de Constantine, des études sur l'origine de ces grands seigneurs indigènes. Malgré son talent, elles n'ont point abouti et un jour que, causant avec le dernier Bach-Agha de la Medjana, il exprimait son regret de n'avoir pu mieux réussir, le Mokhrani dit, en souriant :

« J'aime mes ancêtres parce qu'ils sont mes

pères cette affection a été troublée une seule fois. Un Français comme vous m'a déclaré qu'il [illegible] de ses [illegible] que je descendais d'un [illegible] de saint Louis. Si [illegible] que vous [illegible], [illegible] appelez la science, je préfère [illegible]. Au moins me permet-elle de [illegible] le respect de nos morts [illegible] et de ne point [illegible] sur vos [illegible] [illegible]. »

C'est l'intelligence de cette ancienne famille, non pas seule mais recherchée par toutes les [illegible] de [illegible] années, qui [illegible] d'un poste important à proximité du siège de cette [illegible].

Le point culminant sur lequel fut [illegible] le [illegible] par les [illegible] qui existent encore.

Rome avait un mode très pratique d'occuper un pays. [illegible] ensuite sur les points importants et [illegible]. [illegible] — les [illegible] — [illegible].

Le [illegible] était sans [illegible] un poste [illegible] à la fois comme point extrême [illegible], de [illegible] et de [illegible]. Le temps, ce grand destructeur, n'a pu encore raser

ces vestiges d'un autre âge, alors que, par trois fois déjà depuis notre conquête, Bordj bou Aréridj a dû être relevé de ses ruines.

Aujourd'hui, la grande famille des Mokhrani n'existe plus que dans le souvenir de quelques-uns. Bou Mezrag, le frère du vaincu, expie depuis seize ans, dans une maison cellulaire de Corse, le tort qu'ont eu les siens de ne point triompher.

Quant au dernier des Bach-Aghas, Si El Hadj Mohammed, il a été tué en 1871, combattant contre nous, et je ne crois pas manquer au respect dû à une Société française et bourguignonne en évoquant devant elle le nom d'un ennemi généreux et tombé.

C'était un homme, ce Mokhrani. Grande et noble figure, respirant la franchise et l'intelligence, — une fière prestance, — des mains et des pieds d'enfant. Pourtant il me souvient que ces mains si mignonnes s'abattirent un jour sur un Arabe insolent envers son suzerain. L'homme tomba. Il était mort.

Le terme de suzerain doit sembler étrange, s'appliquant à un chef indigène. Je n'en vois pas d'autre pour représenter, telle qu'elle m'apparaît encore aujourd'hui, la situation du Bach-Agha.

Il avait six frères qui n'étaient à proprement parler que ses leudes, et non seulement son

influence s'exerçait souveraine sur tout l'élément indigène, mais l'Empire comptait avec lui.

En 1865, après l'excursion de Napoléon III en Algérie, l'idée vint à l'empereur de grouper autour de son fils une garde d'honneur composée de douze enfants de grande tente — une sorte de dessus du panier — arabe. Comme le Bach-Agha venait d'être promu officier de la Légion d'honneur, comme aussi le souverain d'alors s'était montré avec lui d'une rare affabilité, personne ne s'attendait à un refus de sa part.

Pourtant, quand le pli officiel eut été lu, il secoua lentement la tête et dit :

« Je ne ferais pas à Napoléon l'injure de lui demander son fils. Pourquoi demande-t-il le mien ? »

Le prince impérial n'eut jamais la garde d'honneur rêvée.

Le Bach-Agha aimait à accueillir à la Medjana, avec une courtoisie parfaite, les visiteurs, surtout les jeunes.

Un soir, il y avait une réunion assez nombreuse au bordj qu'il habitait. Parmi les invités se trouvait l'un de vos compatriotes, M. Jules Tissot, ingénieur en chef des mines, celui qui, après avoir consacré sa vie de savant à l'établissement de la carte géologique de la province de Constantine, dort, depuis deux ans, son dernier

sommeil dans le modeste cimetière de Norges.

Il y avait aussi Roudaire, un mort aimé encore, qui songeait déjà à la mer intérieure qu'il n'a pu réaliser !

Les heures marchent vite en la compagnie d'hommes de pareille valeur et la nuit était avancée quand nous prîmes congé de notre hôte. Alors qu'on sellait nos chevaux, le Bach-Agha nous dit : « Après une soirée comme celle-ci, n'est-il point attristant de songer que, demain peut-être, nous tous qui avons été heureux de nous trouver réunis, nous nous tuerons les uns les autres ? »

En 1871, l'un des convives de ce soir-là commanda le feu qui tua le Mockhrani !

A côté de l'homme aimable, il y avait le diplomate intelligent. Oui, Si El Hadj Mohammed a su réaliser une œuvre considérée, avant lui, comme impossible.

Après le mépris souverain de l'Arabe pour le Juif, — peut-être avant la haine de l'Arabe contre le Français, haine légitimée par la conquête et renforcée par le fanatisme, — il existe une aversion innée entre Arabe et Kabyle.

Affaire de race, si vous le voulez, et il est incontestable que le Berbère est de beaucoup supérieur, en tant que caractère, au Sarrasin.

Or, pour la première fois dans la vie algérienne, le dernier Mockhrani a su réunir contre

la domination française ces frères ennemis sous l'etendard du Prophète. Il est heureux pour nous que cette union n'ait pu être réalisée par lui qu'après de longues négociations. Il n'entra en campagne qu'au moment où il nous devenait possible de mettre en ligne nos prisonniers revenus d'Allemagne. Et même alors, il fallut treize mois de lutte et quatre colonnes, formant un effectif de plus de quinze mille hommes, pour empêcher la revanche qu'il avait rêvée.

Le dernier Bach-Agha de la Medjana s'est sacrifié au sentiment de la patrie, le premier de tous, parce qu'il est le plus élevé.

Si le paradis de Mahomet s'ouvrait quelque jour aux infidèles, Si Mohammed serait le dernier à s'étonner du souvenir attendri qu'après bien des années lui consacre un adversaire qui l'a aimé comme homme et combattu comme soldat.

SILVESTRE.

PLAN

DE LA

MONOGRAPHIE D'UNE COMMUNE

PAR HENRI CHABEUF

AVERTISSEMENT

La multiplicité des articles ne doit pas effrayer ceux qui voudraient prendre pour cadre le programme proposé, elle facilitera plutôt leur tâche, car on offre aux travailleurs un véritable questionnaire et il suffirait de mettre en regard de chaque question la réponse qu'elle peut comporter pour que la monographie se fît ainsi d'elle-même, étant bien entendu, toutefois, qu'elle doit être présentée sous la forme narrative ; on demande en effet de l'histoire et non de la simple statistique. D'ailleurs on a tracé le type abstrait d'une commune idéale et jamais dans un seul et même cas toutes les questions posées ne recevront de réponses. Il se rencontre de plus un certain nombre d'alternatives dont les unes excluent les autres ; s'agit-il, par exemple, d'une seigneurie ecclésiastique, on n'aura pas à toucher aux questions relatives aux fiefs laïques, et réciproquement ; à moins cependant d'un changement de caractère dans le cours des siècles ou d'un partage.

On croit devoir appeler plus particulièrement l'attention sur quelques points du présent programme.

En rendant compte des fouilles et découvertes il faudra donner la date exacte de la trouvaille et déterminer avec précision le point du territoire de la commune où elle a eu lieu ; pour les objets préhistoriques on devra spécifier en outre la nature et le niveau du terrain.

La question de l'origine des noms de lieux présente les difficultés inhérentes à tout ce qui relève de la science de l'étymologie; on tiendra compte de tous les facteurs fournis par la philologie, l'histoire et la géographie; on rappelle notamment qu'un grand nombre de noms de communes semblent dérivés de noms propres gallo-romains, M. Fustel de Coulanges croit avoir trouvé en effet dans les textes du Digeste la preuve que la *villa* ou le *dominium* romain prenait le nom de celui qui l'avait créé et ne le perdait plus; or il est à peu près certain que beaucoup des plus anciennes communes françaises ont pour origine de grands domaines ruraux gallo-romains comme d'autres plus récentes les *granges* d'une abbaye. Ainsi Flavigny — Flaviniacum — serait le fonds flavien ou flavinien caractérisé par la désinence *igny*, équivalent dans la langue du nord du suffixe *acum* conservé dans le *ac* de la langue d'Oc et qui exprime l'idée de lieu. Toutefois dans cette étude, comme dans celle des lieux dits, on ne saurait trop se défier des analogies faciles et des déductions séduisantes; en histoire ce qui semble trop probant doit souvent, et par cela même, être tenu pour suspect.

On n'oubliera pas que le mot chapelle a deux sens; d'abord l'acception ordinaire d'édicule isolé ou faisant corps avec une église et le plus souvent pourvu d'un autel, puis une autre plus générale, qui est celle de fondation pieuse ayant pour objet des actes déterminés du culte; ainsi ériger ou fonder une chapelle n'est pas nécessairement synonyme de construire une chapelle de pierre.

Par suite d'une erreur de quelques anciens écrivains, entre autres de Courtépée, qui ont confondu certains officiers seigneuriaux appelés *maires* avec les représentants et

chefs des communautés d'habitants, l'érection d'un village en commune a été reportée quelquefois trop haut.

L'origine des biens communaux possédés antérieurement à 1789 est dans certains cas immémoriale et remonte à la naissance même de la communauté; mais souvent aussi une commune est devenue propriétaire de bois par une application du *cantonnement forestier;* quand les seigneurs avaient concédé dans leurs forêts des droits d'usage aux habitants, il arrivait souvent qu'ils abandonnaient plus tard à ceux-ci une partie du sol et de la superficie en pleine propriété pour affranchir le reste.

A ces quelques observations particulières on croit devoir en ajouter une plus générale.

Ceux qui entreprennent la monographie d'une commune doivent se considérer comme des témoins entendus dans une vaste enquête, à qui on demande sous une forme concise non des considérations générales mais des faits particuliers et des éléments d'information pour l'histoire supérieure. Ils doivent donc *tenir pour connus les grands événements historiques*, et ne les envisager que dans les rapports stricts de l'histoire particulière avec l'histoire nationale.

On recommande enfin la plus rigoureuse exactitude dans l'indication des sources; pour les pièces tirées des dépôts publics il faudra reproduire la désignation même des inventaires ; pour les imprimés donner le titre, l'édition, le volume et la page; pour les documents manuscrits isolés et les livres autres que les ouvrages courants il sera utile d'indiquer la bibliothèque publique ou privée où on les peut consulter.

PLAN

DE LA MONOGRAPHIE D'UNE COMMUNE

I. Géographie physique et généralités.

Nom actuel, — noms anciens, — leur origine, — longitude, latitude et altitude, — bassin, — montagnes, — cours d'eau, — géologie sommaire, — climat, — productions, — superficie, adjonctions ou disjonctions anciennes et modernes.

II. Histoire, de l'origine à 1789

1° Epoque préhistorique, — grottes funéraires, — découvertes d'ossements, forme des crânes, — silex et pierre taillés.

2° Epoque celtique, — nation gauloise à laquelle appartenait la commune, — vestiges d'habitations, objets trouvés.

3° Epoque gallo-romaine, — circonscription de la province et du pagus, — voies romaines, — bornes milliaires, — inscriptions, — vestiges de temples, de castrametation et d'habitations, — découvertes de sépultures, — stèles,

tuiles à inscriptions, — armes, — médailles, — mosaïques, — poteries, — parures, etc.

4° Epoque barbare, — les invasions, — polyandres, sépultures, ossements, crânes, armes et parures, etc.

5° Epoque féodale et seigneuriale, — circonscriptions politiques, administratives et judiciaires, — grand fief, — province, généralité, subdélégation, — ressort du parlement, — bailliage, châtellenie, prévôté, — maîtrise des eaux et forêts, — grenier à sel.

Origine de la seigneurie, franc-alleu ou fief simple, — premiers actes qui en constatent l'existence, — mouvance et changements dans la mouvance, — arrière-fiefs, — mainmorte, — affranchissement, — la justice et les droits féodaux, — sceaux de justice et autres, — le château, — lutte des habitants contre la seigneurie.

6° Série des seigneurs, — leurs armes, — transmissions de la seigneurie et reprises de fief.

7° Guerres, — la Jacquerie, — la guerre de cent ans, — les Juifs.

8° La réforme, les guerres de religion et la Ligue, — construction de murailles, — l'invasion de Gallas, — la Fronde, — état aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, — recrudescence du régime seigneurial à la fin du XVIII^e^ siècle.

9° Histoire religieuse, — circonscriptions ec-

clésiastiques, — évêché, — archiprêtré, — doyenné, — fondation d'abbaye, de prieuré, de commanderie ou de collégiale.

Histoire de la seigneurie ecclésiastique, — les bienfaiteurs, — dîmes et novales.

Erection de la paroisse, — vocable, — patrons, — chapelles fondées dans l'église, — chapelle seigneuriale, — curés, — curés notaires, — chapelains et prêtres familiers, — lutte des curés contre la seigneurie ecclésiastique.

Fabrique, — biens de la paroisse et de la cure, fêtes patronales, — reliques, légendes et pratiques locales.

Chapelles d'écart.

Communauté protestante, — la révocation de l'Edit de Nantes.

10° Histoire du Tiers-Etat.

Effets de la charte d'affranchissement sur la vie civile de la commune, — la mairie, — sceau communal, — armes de la commune, — régime de la propriété privée, — biens communaux, leur origine, revenus, octrois, — recherches des feux aux différentes époques, mouvement de la population et des impôts, — instruction publique, — usages locaux, — industrie, commerce, foires et marchés, — passages de princes, fêtes et réjouissances, milices locales et sociétés de tir.

La commune aux Etats-Généraux de la Province.

Epidémies, — maladreries, — hospices et établissements de bienfaisance, cimetière.

Familles principales du lieu, — notaires royaux et autres, — tabellions, — greffe, — officiers de justice et de finances.

III. Histoire, depuis 1789 et état actuel.

1° Préludes de la Révolution, — élections aux Etats-Généraux, — la garde nationale, — le maire, — attitude des habitants à l'égard des seigneurs, — l'émigration, — organisation nouvelle, — le district et le canton, — le conseil général de la commune, — réquisitions révolutionnaires.

La vente des biens nationaux, — le curé constitutionnel, — cessation et rétablissement du culte.

Circonscriptions actuelles, — les invasions de 1814 et 1815, — la commune de 1815 à 1870. — La guerre franco-allemande et l'occupation étrangère.

2° La commune de nos jours, — cultures, — irrigations, — forêts, — mines et carrières, — lieux dits principaux, — leur signification historique.

Routes, chemins de fer et canaux.

Population actuelle, — richesse, — industrie et commerce.

Ecoles, — institutions publiques, — fontaines.

L'Eglise, — origine, — description sommaire, — destructions, adjonctions et restauration, — cloches, tombes, vitraux, objets d'art.

Autres édifices religieux, — croix anciennes.

L'hôtel de ville, — le château, — maisons anciennes, — arbres historiques.

Hommes marquants nés dans la commune.

Archives communales, — pièces principales, date à laquelle remontent les actes de l'état civil et les minutes des notaires.

IV. Bibliographie.

NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU

THÉATRE A DIJON

du 4 novembre 1828 au 25 avril 1887

AVEC UN APERÇU DE CETTE HISTOIRE DEPUIS 1717

PAR PH. MILSAND

Bibliothécaire-adjoint

Une histoire générale du Théâtre à Dijon, depuis le XV^e^ *siècle jusqu'à nos jours, offrirait un grand intérêt.*

Elle passerait en revue successivement les Mystères avec leurs innombrables personnages et leur mise en scène si curieuse; les Pantomimes exécutées à l'entrée des souverains; enfin les représentations données par les différentes troupes venues à Dijon aux XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles.*

L'étude des mœurs y trouverait beaucoup à glaner.

Recueillant les rares documents épars dans nos archives, un érudit, enlevé trop jeune à ses travaux par un accident tragique, s'est essayé à la première partie de l'histoire du théâtre de Dijon.

Laissant à de plus habiles que nous le soin de poursuivre les essais de M. de Gouvenain, nous nous contenterons de retracer l'histoire du théâtre à Dijon, de 1828 à 1887, en donnant d'abord un aperçu de cette histoire depuis 1717, époque de l'ouverture de la première salle de spectacle, rue Buffon.

Notre ambition n'a pas été de faire une œuvre littéraire, mais d'écrire un livre utile, réclamant toutes les indulgences et dont le seul mérite est une exactitude rigoureuse.

INTRODUCTION

Castigat ridendo mores

Jadis les Dijonnais passaient pour avoir le goût de la musique et du théâtre ; l'ont-ils encore aujourd'hui ? On pourrait en douter, car en examinant les résultats obtenus par les directeurs qui se sont succédés depuis l'ouverture de la nouvelle salle, on constate que presque tous ont éprouvé des pertes.

A qui faut-il en faire remonter la cause ?

Aux Directeurs d'abord qui, comprenant mal leurs intérêts, ont cru attirer un plus grand nombre de spectateurs en faisant entrer dans leur répertoire des drames malsains et des comédies et des vaudevilles plus que légers, et qui ont fait ainsi abandonner peu à peu à la société le chemin du théâtre.

Une autre cause de la diminution des recettes depuis le décret du 18 janvier 1864 sur la liberté des théâtres, est la création des cafés-concerts.

Ces établissements attirent un grand nombre de spectateurs qui, tout en buvant un bock et en fumant leur pipe, entendent de la musique,

et assistent à des scènes comiques jouées par des Thérésa de bas étage.

Pour combattre ces diverses causes de ruine et ramener le public au théâtre, un directeur intelligent ne devrait pas reculer devant les sacrifices en composant sa troupe avec le plus grand soin.

Malheureusement, depuis la suppression des débuts (1), la plupart des directeurs comptant sur l'indifférence absolue des spectateurs, conservent des acteurs insuffisants qui éloignent les spectateurs au lieu de les attirer.

Qu'est devenu l'ancien parterre dijonnais, si redouté même des plus grands artistes de Paris?

C'était le lieu où se réunissait toute la jeunesse dijonnaise pour juger les pièces et les acteurs.

Malheur à l'artiste qui ne leur plaisait pas. C'était un concert infernal de sifflets auxquels se mêlaient les becs de clarinettes, les crecelles et même les cornets à piston, et qui souvent dégénérait en bataille.

(1) Suivant le cahier des charges pour l'exploitation du théâtre 1887-1888, les débuts ont été rétablis, mais l'administration municipale ayant reconnu le mauvais fonctionnement de ce système, qui ne ressemblait en rien aux conditions des anciens débuts, décida, le 25 novembre 1887, pour le remplacer, la nomination d'une commission théâtrale composée de seize membres, trois conseillers municipaux nommés par le conseil municipal et dix pris parmi les personnes compétentes de la ville, non abonnées, désignés par l'administration et trois abonnés à l'année et nommés par eux.

Pour mettre fin à ce tumulte, l'autorité municipale fut souvent obligée de faire évacuer la salle.

Aujourd'hui le parterre est abandonné par la jeunesse qui assiste indifférente à ce qui se passe sur la scène.

Aux directeurs donc à ne pas se fier à cette indifférence qui est la cause de la ruine de leur entreprise.

CHAPITRE I

L'ANCIENNE SALLE

Avant le XVIII[e] siècle, Dijon ne possédait aucune salle spéciale pour les spectacles. Les troupes de passage donnaient leurs représentations dans les différents tripots de la ville, notamment dans celui de la Poissonnerie où se tenaient avant 1630 les réunions de la Mère folle.

En 1717 la ville ayant acheté du Marquis de Beaufremont le tripot des Barres, situé rue du Grand-Potet (1), le fit transformer en salle de spectacle (2).

Jusqu'à la Révolution, notre théâtre soutint son éclat avec les seuls produits de ses recettes.

Plusieurs troupes vinrent y donner des représentations.

En 1752 les comédiens français et italiens jouèrent Sémiramis et l'Esprit de contradiction.

(1) Aujourd'hui rue Buffon.

(2) On voit encore, rue Legouz-Gerland, une partie de cette salle occupée par les ateliers de M. Roux, carrossier.

Voici l'affiche de cette représentation.

PAR PERMISSION DE Mgr LE COMTE DE TAVANNES

Les Comédiens françois et italiens feront l'ouverture de leur théâtre

Demain Dimanche 26 novembre 1752

PAR

SÉMIRAMIS

Tragédie nouvelle de M. de Voltaire avec son spectacle

suivie de

L'ESPRIT DE CONTRADICTION

Petite pièce de M. Dufresny

On commencera à 5 heures précises

IL Y AURA GRAND FEU PARTOUT ET DES CHAUFFERETTES POUR LES DAMES

On prendra au Théâtre : Premières loges et orquestre, 48 sols
Secondes loges, 24 sols ; Parterre, 12 sols.

C'est à la salle de spectacle.

Le 8 avril 1753, *Lekain* (1), fameux acteur de la Comédie-Française, attiré à Dijon par le directeur de la troupe, débuta par le rôle de Lydie dans Electre, de Crébillon.

(1) Lekain (Henri-Louis) est né à Paris, le 14 avril 1728. Il débuta à la Comédie-Française le 14 septembre 1750 et ne fut reçu que le 24 janvier 1752. Il mourut le 8 février 1778.

Le 9, il joua le duc de Foy, de Voltaire;
Le 10, Œdipe, du même;
Le 11, Rhadamiste, de Crébillon;
Le 12, Mahomet, de Voltaire;
Le 13, Gustave, de Al. Piron,
Et le 14, pour la clôture de ses représentations, le rôle d'Orosmane, dans Zaïre.

Jamais acteur n'avait été reçu avec tant d'enthousiasme. M. le Comte de Tavannes, gouverneur de la province, l'invita à souper le soir de sa première représentation.

Malgré l'augmentation du prix des places qui avait été tiercé, la salle fut constamment remplie.

En 1755, *Lekain* revint à Dijon et se fit entendre :

Le 16 mars dans Hérode, de Voltaire;
Le 20 — Inès de Castro, de Houdart;
Le 22 — Zaïre, de Voltaire.

En 1757, M^lle^ *Dumesnil* (1), de la Comédie-Française, se fait entendre pendant le mois de février dans Mérope, de Voltaire; Phèdre, de Racine; le Comte d'Essex, de Th. Corneille; Britannicus, de Racine; Rodogune, de Corneille; Médée et l'École des maris, de Molière.

(1) Dumesnil (Marie-Françoise), née à Paris en 1711, débuta le 6 août 1737; reçue à la Comédie-Française le 8 octobre de la même année, elle se retira en 1776. Morte le 20 février 1803.

En 1758, Mlle *Dumesnil* revint à Dijon avec *Grandval* (1), comédien du Roi, et donnèrent, le 11 mars, le Méchant, de Gresset; le 13, les Dehors trompeurs, de Boissy; le 14, le Comte d'Essex, de T. Corneille, et le 15, Phèdre, de Racine.

En 1762, *Lobreau*, haute-contre, se fit entendre le 3 avril dans Ninette à la Cour, mus. de Saint-Amans.

En 1763, *Lekain* vint une troisième fois à Dijon et donna, les 23 et 26 mars, Tancrède, de Voltaire, et Iphigénie en Tauride, de de la Touche.

La chambre du conseil et de police de la ville de Dijon ayant renouvelé, le 28 décembre 1765, son arrêté interdisant aux valets et aux gens de livrée l'entrée de la salle des spectacles, on prit, à la représentation du 7 janvier 1766, de grandes précautions pour empêcher tout désordre.

Tout se passa convenablement.

En 1767, pendant le mois d'avril, *Legros* (2), fameux haute-contre de l'Opéra, donna trois concerts à la salle de la Comédie. Il chanta plusieurs morceaux des opéras de Rameau et fut

(1) Grandval (Charles-François Racot de), né à Paris en 1710, débuta le 19 novembre 1729; reçu le 31 décembre de la même année, il quitta le théâtre en 1768. Il mourut le 23 septembre 1784.

(2) Legros (Joseph), né le 7 septembre 1739, au village de Monampteuil, mort à La Rochelle le 20 décembre 1793.

extrêmement goûté. Il soupa, le jour de son arrivée, chez M. le conseiller Darlay, le lendemain, chez M. de Vergenne, président de la Chambre des Comptes, et le troisième jour, chez M. le premier Président Fyot de Lamarche, où il y eut 60 couverts.

En 1771, *Préville* (1), de la Comédie-Française, débuta, le 17 mars, dans Eugénie, de Beaumarchais; les représentations données les 18, 19, 20, 21, 22 et 23 mars se composèrent : des Menèchmes, de Regnard, et des Fourberies de Scapin, de Molière; de Turcaret, de Lesage, et de l'Impromptu de campagne, de Poisson; de l'Ecossaise, de Voltaire, et du Mercure galant, de Boursaut; du Muet, de Brueys et Palaprat, et de Crispin, de Lesage; des Fausses confidences, de Marivaux, et du Légataire, de Regnard; de l'Andrienne, de Baron, et de l'Épreuve réciproque, de Legrand.

En 1772, *Legros*, haute-contre de l'Opéra de Paris, se fit encore entendre les 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28 et 29 mai, dans le Devin du village, de Rousseau ; le Maître en droit, de Monsigny ; les Amours réunis ; le Marchand de Smyrne, de Chamfort; le Roi et le Fermier, de

(1) Préville (Pierre-Louis Dubus, dit), né à Paris, le 17 septembre 1721, débuta le 20 septembre 1753 dans le *Légataire universel*, il prit sa retraite le 1er avril 1786, il mourut à Beauvais le 18 décembre 1799.

Monsigny; la Coquette corrigée, de Saint-Amand, et l'Amitié à l'épreuve, de Grétry.

Le 12 février 1774, les comédiens donnèrent Rhadamiste et Zénobie, tragédie de M. de Crébillon, avec apothéose de cet auteur. C'était la veille du centenaire.

En 1776, *Bellecour* (1), de la Comédie-Française, donna, le 27 mars, le Méchant, de Gresset, et les Fausses infidélités, de Barthe.

En 1777, M. et M^me^ Dugazon (2) se firent entendre les 17, 19 et 20 mars, dans le Faux savant, de Du Vaure, et la Colonie, de Sacchini; l'Amphitrion, de Molière, et le Tableau parlant, de Grétry; l'Anglais, de Favart, et l'Amoureuse de quinze ans, de Martini.

En 1778, M^me^ *Billioni* (3), de la Comédie-Italienne, donna, les 2, 5 et 10 avril, la Servante maîtresse, de Pergolèse, et l'Amoureuse de quinze ans, de Martini; Lucile, de Grétry, et le Déserteur, de Monsigny; Annette et Lubin, de Blaise, et la Rosière de Salency, de Grétry.

En 1781, les Dijonnais purent applaudir

(1) Bellecour (Gilles Colson, dit), débuta le 31 décembre 1750 à la Comédie-Française, dans le rôle d'Achille, dans *Iphigénie en Aulide*.

(2) Dugazon, célèbre comique du Théâtre-Français; sa femme, actrice consommée de l'Opéra-Comique, a donné son nom à un emploi qu'elle remplissait sans rivalité.

(3) Billioni (Catherine-Ursule), actrice, chanteuse et danseuse distinguée, née à Nancy en 1751, morte le 19 juin 1783.

Julien, les 8 et 9 mars, dans l'Amant jaloux, de Grétry, et le Tableau parlant; la Laitière, et Orphée et Eurydice, de Gluck.

Et les 24 et 27 mars, *Molé* (1), 1er rôle du Théâtre-Français, et *Raymond*, dans le Père de famille, de Diderot, et les Fausses infidélités, de Barthe; le Sage étourdi, de M. de Boissy, et l'Amant bourru, de Monvel.

Pendant la tenue des États de Bourgogne, qui avait lieu tous les trois ans, les directeurs du théâtre faisaient venir de Paris des acteurs de talent, afin de rehausser l'éclat des représentations qui étaient fort suivies, la présence à Dijon du Prince de Condé, gouverneur de la province, attirant un grand nombre de personnes de distinction.

En 1766, le directeur fait venir *Caillot*, le célèbre acteur de la Comédie italienne, qui débuta le 11 juillet par le rôle de Richard, dans le Roi et le Fermier, de Monsigny (2). Il se fit encore entendre les 16, 17 et 21 juillet, dans Annette et Lubin, de Blaise; le Roi et le Fermier et Rose, et Colas, de Monsigny.

(1) Molé (François-René), né à Paris, le 24 novembre 1734, débuta, le 7 octobre 1754, dans *Britannicus*. Il resta pendant quarante-deux ans au théâtre; mort le 11 décembre 1802.

(2) Le 13 juillet 1766, on donna la pièce suivante : *Le Choix des Dieux ou les Fêtes de Bourgogne*, divertissement en un acte, à l'occasion de l'arrivée de S. A. S. Mgr le prince de Condé à Dijon pour la tenue des Etats, par M. Poinsinet, de l'Académie de Dijon.

Il recevait dix louis par représentation, et M. de la Tour-du-Pin lui avait offert un logement dans son hôtel.

En 1769, *Molé*, de la Comédie-Française, joua, le 22 novembre, le Père de famille, de Diderot.

En 1772, l'acteur *Marignan* donna 5 représentations les 9, 10, 12, 14 et 17 mai, composées des Jeux de l'amour et du hasard, de Marivaux ; des Fausses confidences, du même ; du Philosophe sans le savoir, de Sedaine ; de l'Embarras des richesses, de d'Allenval ; et de Tom Jones, de Poinsinet.

En 1778, *Bellecour* se fit entendre le 5 mai dans les Surprises de l'amour, de Marivaux (1).

En 1781, Mlle de *Saint-Huberty* (2), de l'Académie royale de musique, se fit entendre les 9 et 19 mai, dans les Folies amoureuses de Castil-Blaze, et le Roi et le Fermier, de Monsigny.

Un décret du 19 janvier 1791, ayant proclamé la liberté des théâtres, toutes les troupes privilégiées furent dissoutes et Dijon fut privé de spectacles.

(1) Le 8 mai 1778, on joua *la Fête du cœur*, prologue, par le sieur Jos. Patrat, en présence de S. A. S. Mgr le prince de Condé, à l'ouverture des Etats.

(2) Clavel (Antoinette-Cécile), connue sous le nom de Saint-Huberty, née à Strasbourg le 15 décembre 1756, débuta à l'Académie royale de Paris le 23 septembre 1777, morte le 22 juillet 1812.

Pour obvier à cet inconvénient, il se forma, au commencement de 1794, une société dramatique composée des amateurs suivants :

Acteurs : les citoyens

André, propriétaire.
Antoni, id.
Berthet, horloger.
Bruet-Cretenet, propriétaire.
Buzenet fils.
Caillot, musicien.
Calon, homme de loi.
Causse fils.
Chaillot fils, armurier.
Chaignot, chef de bureau au département.
Charbonneau, propriétaire.
Chouart, notaire.
Comant, peintre.
Denuis, marchand de tabac.
Fesche, cafetier.
Guillemot, ingénieur.
Jacob, commis au département.
Lardillon, propriétaire.
Ligeret, accusateur public.
Lintenet, musicien.
Lory, propriétaire.
Marchand-Lecoq, négociant.
Mathieu, notaire.
Menu fils, commis à l'enregistrement.
Montrose, négociant.
Morisot-Finot, propriétaire.
Naissant fils, commis au district.
Paillot fils, peintre.
Perronet, commis au district.

Prissey, ex-prêtre, commis au département.
Quillot, teinturier.
Renard, commis au département.
Renaud, musicien.
Roche, homme de loi.
Seuguenot, homme de loi.
Simonne, ex-ingénieur.
Vernisy, homme de loi.
Viardot, id.

Actrices : les citoyennes

Blin, femme Causse.
Boileau, fille du facteur d'orgues.
Budi, femme du tailleur de la Société.
Carteret, fille du sellier.
Charlot, ouvrière.
Charton, fille du bedeau de l'université.
Chaussier aînée, femme divorcée.
Cretenet, femme Viardot.
Defossés, femme du cit. Capus.
Goux.
Jacob.
Jarzuel aînée, femme Lardillon.
Lapensée, fille d'un tailleur.
Lejolivet, femme Renaud.
Mathieu, femme du notaire.
Motin.
Normand, fille du peintre.
Paillot, musicienne.
Perrinet.
Petit, femme du cit. Bazire.
Petitot.
Robelot, deux sœurs, fille du feu procureur.
Taisand.

Il y avait un maître de ballet et l'orchestre était composé de 28 musiciens.

Cette société donna des représentations pendant plus de trois ans. Le produit des recettes servait en grande partie à soulager les pauvres et à payer l'éclairage de la ville pendant les nuits d'hiver.

Afin de procurer à cette société les costumes qui lui étaient nécessaires, le représentant du peuple, Pioche-Fer Bernard, en mission dans la Côte-d'Or, rendit l'arrêté suivant.

Au nom de la République, Pioche-Fer Bernard,

Instruit que les citoyens et citoyennes qui se dévouent généreusement au soulagement des pauvres de la commune de Dijon en jouant sur le théâtre national des pièces patriotiques en faveur ou au profit desdits pauvres, ce qui propage en même temps l'esprit public, instruit, disons-nous, que ces citoyens et citoyennes sont obligés d'acheter à grands frais tout ce qui peut leur être utile comme vêtements, pots de rouge et autres couleurs, poudre et pomade, et que ces achats, dont le prix est pris sur les revenus journaliers, tourne au détriment de la classe indigente qui en est d'autant privée, n'étant pas juste que ceux qui donnent leur talent, en fassent les frais,

Autorise la municipalité de Dijon à nommer le nombre de commissaires nécessaires pris dans ou hors de son sein pour se transporter chez toutes les aristocrates ou muscadines qui sont recluses comme suspectées d'incivisme, aux fins d'y faire une prompte visite de tous les objets de luxe qu'elles peuvent avoir propres au service du théâtre, comme rouge, autres couleurs, cheveux postiches, mou-

ches, poudre, pommade, épingles à friser, habillement provenant de parure extraordinaire ou tenant à l'ancien régime, de séquestrer le tout pour le mettre à la disposition des citoyens et citoyennes composant la société des amateurs qui jouent sur le théâtre au profit des pauvres, et pour que le présent arrêté ait une plus prompte et plus exacte exécution, la société des amateurs est chargée de nommer des commissaires pour le porter à la municipalité et même, si elle le juge à propos, pour accompagner les commissaires de ladite municipalité dans les maisons des reclus pour faire choix de ce qui leur convient et de faire un état de ce qui leur sera délivré dont ils donneront un reçu à la municipalité.

Dijon, 7 germinal an II (27 mars 1794).

BERNARD.

Par suite de troubles arrivés à plusieurs reprises dans la salle des spectacles, un arrêté du directoire exécutif du 2 messidor an V (20 juin 1797) supprima cette société.

Pendant son existence, les artistes étrangers suivants ont donné des représentations :

Le 5 ventôse an II (23 février 1794), NAUDET, artiste du théâtre de Paris, a joué le rôle de Brutus dans la tragédie de ce nom, de Voltaire.

Le 23 prairial an III (12 mai 1795), CÉSAR, artiste du théâtre de l'égalité de Paris, s'est fait entendre dans les opéras suivants : Félix, de Monsigny, les Visitandines, de Devienne, et le Tonnelier, de Audinot.

Les 23 et 26 floréal an IV (12 et 15 mai 1796), CHAMPMELÉ, artiste du théâtre de Lyon, a joué les Visitandines, le Tonnelier et le Silvain, de Grétry.

Le prix des places en assignats était de 300 livres pour les 1res loges, 150 livres pour les 2es loges et 75 livres pour le parterre et les 3es loges.

Le 17 juin 1796, le prix des places est porté à 1,000 livres pour les premières et 500 livres pour les 2es loges.

Pendant les mois de prairial, messidor et thermidor an IV (juin, juillet et août 1796), MONTVEL, artiste du théâtre de la République, se fait entendre dans Nanine, de Voltaire; les Deux avares, l'Amant bourru, de Monvel; la Métromanie, de Piron.

ELLEVIOU, artiste de l'Opéra-comique (1), s'est fait entendre le 12 brumaire an V (3 novembre 1796) dans l'Épreuve villageoise, de Grétry et Philippe et Georgette, de Dalayrac;

Le 5 germinal dans les Fausses infidélités;

Le 6 germinal dans les Visitandines, de Devienne;

Le 9 germinal dans Renault d'Ast, de Dalayrac;

Le 13 germinal dans Blaise et Babet, de Dezède;

Le 15 germinal dans Aucassin et Nicollette, de Grétry.

Pendant la période révolutionnaire, à l'exception des représentations données par la Société dramatique, la ville de Dijon a généralement manqué de spectacles.

Ce ne fut qu'en l'an VI qu'il se présenta un entrepreneur.

La salle lui fut concédée pour 9 années à la charge de payer annuellement à la ville une somme de 4,000 francs.

(1) Elleviou (Jean) naquit à Rennes, le 2 novembre 1769. Il débuta le 1er avril 1790, à la Comédie-Italienne, par le rôle d'Alexis dans le *Déserteur*. Il quitta la scène au mois de mars 1813; mort le 5 mai 1842.

Cette charge énorme et le peu d'empressement du public à se rendre au théâtre pendant ces temps troublés obligèrent cet entrepreneur à cesser son exploitation.

Il en fut de même des autres directeurs, malgré la diminution du prix de location de la salle qui fut abaissé à 2,000 francs.

Dans cette salle, les Dijonnais purent applaudir :

En prairial an XII, Mlle Fleury, de la Comédie-Française, dans Iphigénie, de Racine; Hypemnestre, de Lemierre et Tancrède, de Voltaire.

Le 5 vendémiaire an VII (27 septembre 1799), Molé, de la Comédie-Française, dans Philinte, de Molière, et dans le Legs, de Marivaux.

Le 29 septembre, dans le Bourru bienfaisant, de Goldoni, et Nanine ou le préjugé vaincu, de Voltaire.

Le 30 septembre, dans l'Optimisme, de Collin d'Harleville, et l'Impatient, de de Boissy.

Et le 2 octobre, dans le Vieux célibataire, de Collin d'Harleville.

En nivôse an XIII, le fameux Forioso, danseur de corde.

En juin 1807, Mme Rolandeau, du théâtre Feydeau (1), dans la Fausse magie, de Grétry; l'Opéra-comique de Della-Maria ; Zémire et Ajor, de Grétry; le Petit matelot, de Gaveaux; Alexis, de Dalayrac; la Prétendue, de Lemoine.

(1) Rolandeau (Louise-Philippine-Joséphine) naquit à Paris en 1771. Elle débuta à l'Opéra le 10 avril 1791 dans le rôle d'*Antigone d'Œdipe à Colone*, puis entra au théâtre Feydeau en 1792. Elle mourut le 27 mai 1809.

En novembre 1809, Mme Saqui (1), première acrobate de France.

En juin 1813, Juillet (2), du théâtre Feydeau, dans Jean de Paris, de Boieldieu ; le Traité nul, de Gaveaux, et les Deux journées, de Chérubini.

En août, septembre et octobre 1813, juin 1821 et septembre 1826, Mlle Duchesnois, célèbre artiste du Théâtre-Français, dans Phèdre, de Racine ; Gabrielle de Vergy, de de Belloy ; Ariane, de Corneille ; Rhadamiste et Zénobie, de Crébillon ; les Horaces, Didon, Alzire, de Voltaire ; les Deux pages, Mérope, de Voltaire ; Marie Stuart, Jeanne d'Arc et Iphigénie en Aulide.

En août 1814, Talma de la Comédie-Française (3), dans Œdipe, de Voltaire ; Hamelet, de Ducis ; Iphigénie, de Racine ; Gaston et Bayard, de de Belloy ; Andromaque, de Racine ; les Templiers, de Raynouard ; Manlius, de Lafosse ; Shakespeare amoureux, de Duval.

En septembre 1814, Derivis, 1re basse de l'Opéra, dans Œdipe à Colone, de Sacchini ; la Mélomanie, de Champin ; la Caravane, de Grétry ; les Prétendus, de Lemoyne et la Vestale, de Spontini.

En octobre 1814, Mlle Mars, de la Comédie-Fran-

(1) Saqui (Mme) donna encore des représentations à Dijon en 1815, 1822 et 1833.

(2) Juillet naquit à Paris en 1755, il débuta en 1790 au théâtre de la rue de Bondy. Il ne resta qu'une année sur cette scène, ayant été engagé, en 1791, pour les opéras français du théâtre de Monsieur. Il se retira en 1821 et mourut d'apoplexie le 31 mai 1825.

(3) Talma (François-Joseph), né à Paris, le 15 janvier 1763. Il fit son premier début sur le Théâtre-Français, le 21 novembre 1787, par le rôle de Seide dans la tragédie de *Mahomet*. Après trente-neuf ans de succès il parut pour la dernière fois en public le 13 juin 1826 dans le rôle de *Charles VI*. Il mourut le 19 octobre 1826.

çaise (1), dans le Misanthrope, de Molière ; les Fausses confidences, de Marivaux ; le Mariage de Figaro, de Beaumarchais ; le Legs, de Marivaux ; les Deux frères, de Kotzbue ; le Philosophe marié, de Destouches ; Edouard en Ecosse, de Duval ; les Suites d'un bal masqué, de Me de Baur ; les Jeux de l'amour et du hasard, de Marivaux ; la Jeunesse de Henri V, de Duval ; le Secret du ménage ; la Jeune femme colère, de Etienne ; la Coquette corrigée, de Lanoue ; la Belle fermière ; la Gageure imprévue, de Sedaine ; les Trois sultanes, de Favart.

En septembre 1817, JOANNY (2), artiste du second Théâtre-Français, dans Tancrède, de Voltaire ; Zaïre ; Coriolan, de Laharpe ; Othello, de Ducis ; Hamlet ; Shakespeare amoureux, de Duval ; Manlius, de Lafosse.

En novembre 1818, octobre 1822, mai 1828, Mlle GEORGES, tragédienne (3), dans Britannicus, de Racine ;

(1) Mars (Anne-Françoise-Hippolyte Boutet-Monvel, dite Mlle), naquit à Rouen, le 9 février 1779. En 1795, elle quitta le théâtre Montansier pour entrer dans la portion de l'ancienne troupe, dite de la Comédie-Française, qui s'était séparée, en 1791, du théâtre de la République. Après avoir brillé sur la scène du Théâtre-Français pendant plus de cinquante ans, elle prit sa retraite le 31 mars 1841, elle mourut le 20 mars 1847.

(2) Joanny (Jean-Baptiste-Bernard Brissebarre, dit), né à Dijon, le 2 juillet 1775, débuta en juin 1797 au théâtre de la République, puis le 4 septembre 1819, à l'Odéon. Entré à la Comédie-Française le 18 janvier 1826, il prit sa retraite en avril 1841, il mourut à Paris, le 5 janvier 1849.

(3) Georges (Mlle Marguerite) débuta le 29 novembre 1802, au Théâtre-Français, dans le rôle de Clytemnestre. En 1808, elle quitta Paris pour aller à l'étranger et ne revint qu'en 1813 reprendre sa place au Théâtre-Français, où elle resta jusqu'en 1816 ; après quelques années pendant lesquelles elle donna des représentations à l'étranger et sur les théâtres de province, elle entra à l'Odéon puis à la Porte-Saint-Martin ; elle mourut en 1867.

Iphigénie en Aulide; Mérope, de Voltaire; Macbeth, de Ducis; Sémiramis, de Voltaire; les Machabées, de Cuvelier; Marie Stuart, de Lebrun; Médée; Jeanne d'Arc, de Soumet.

En octobre 1818, POTIER, artiste qui n'a jamais eu d'égal, dans le Ci-devant jeune homme, de Brazier; le Solliciteur, de Scribe; le Petit enfant prodigue, de Désaugier; Werther, de Duval; Jean qui pleure et Jean qui rit, de Sewrin; Je fais mes farces, de Désaugier; le Château de Monténéro; les Deux précepteurs, de Scribe; la Carte à payer, de Merle; Jadis et Aujourd'hui; le Sourd, de Desforges.

En mai 1821 et mars 1827, NOURRIT père, 1er ténor de l'Opéra de Paris, dans Œdipe, de Sacchini; la Caravane, de Grétry; les Prétendus, de Lemoyne; le Rossignol, de Lebrun; l'Ami de la maison, de Grétry; le Devin du village, de Rousseau; Stratonice, de Méhul; la Vestale, de Spontini.

En avril 1822, GAVAUDAN (1), du théâtre Feydeau, dans Euphrosine et Coradin, de Méhul; le Trésor supposé du même; le Déserteur, de Monsigny; le Délire, de Berton; Joconde, de Nicolo.

En août 1822, PERLET, du Gymnase, dans le Légataire, de Regnard; le Secrétaire et le Cuisinier, de Scribe; le Comédien d'Etampes, de Moreau.

En juin et décembre 1822, LAVIGNE (2), de l'Opéra, dans

(1) Gavaudan (Jean-Sébastien Bosquier, dit), naquit à Montpellier, le 20 juin 1776, débuta sur le théâtre de Nîmes, puis vint à Paris et entra en 1799 au théâtre Feydeau; quelque temps après au théâtre des Troubadours et enfin, en 1802, au théâtre Montansier. Mort à Batignolles, le 5 août 1843.

(2) Lavigne (Jacques-Emile), né à Paris en 1782, commença sa carrière en province, puis vint débuter à l'Opéra le 2 mai 1809.

le Devin du village, de Rousseau ; Œdipe, de Sacchini ; les Prétendus, de Lemoyne ; le Rossignol, de Lebrun ; la Vestale, de Spontini.

En janvier 1823 et juillet 1825, Léontine FAY, dans la Petite fille, de Scribe ; Jean et Geneviève ; la Nouvelle Clary, de Scribe ; le Petit matelot ; la Petite sœur, de Scribe ; Frosine, de Radet ; Alexis ; Paul et Virginie ; les Petits savoyards ; le Mariage enfantin ; le Vieux garçon et la Petite fille, de Scribe ; les Trois sultanes ; la Somnambule, de Scribe ; Nina, Frosine.

En mai 1823, PONCHARD (1), 1er ténor de l'Opéra-Comique, dans Zémire et Azor, de Grétry ; le Prisonnier, de Della-Maria ; l'Ami de la maison, de Grétry ; Picaros et Diégo, de Dalayrac ; Le Jugement de Midas, de Grétry ; les Maris garçons, de Berton ; le Petit chaperon rouge, de Boieldieu ; l'Irato, de Méhul, qu'il créa à l'Opéra-Comique.

En septembre 1823, PHILIPPE, 1er comique du Vaudeville, dans le Marquis malgré lui, de Dartois ; Monsieur sans gêne, de Désaugiers ; le Revenant ; Gaspard l'Avisé ; la Leçon de botanique, de Dupaty.

En janvier 1825, DAVID, de l'Odéon, dans Fiesque, de Ancelot ; les Comédiens, de Delavigne ; les Deux ménages, de Picard ; un Moment d'imprudence, de Vafflard.

Le 17 mars 1825, LEPPEL, 1er comique du théâtre des Célestins de Lyon (2).

Doué d'un très beau physique et d'une voix sonore remarquable par son beau timbre et sa solidité, il prit sa retraite en 1825.

(1) Ponchard (Jean-Frédéric-Auguste), né à Paris le 8 juillet 1789, débuta à l'Opéra-Comique le 17 juillet 1812, retiré du théâtre en 1834, il se livra à l'enseignement du chant.

(2) Cet acteur, captivé par les charmes de Mlle Daujon, fille du concierge du théâtre, se maria avec elle. Depuis 1828 jusqu'en 1856, il n'a pas cessé de faire partie de la troupe dijonnaise. Il mourut à Dijon en 1856, concierge et conservateur du théâtre,

En mai 1826, JENNY VERTPRÉ, dans la Chercheuse d'esprit, de Favart; Sage et Coquette, de Dumersan; la Lune de miel, de Scribe; la Vieille de seize ans, de Malesville; l'Actrice en voyage, de Amédée; Sans tambour ni trompette, de Brazier; la Demoiselle à marier, de Scribe.

En août 1827, BERNARD LÉON aîné, premier comique du théâtre de Madame, dans l'Intérieur d'un bureau, de Scribe; le Coiffeur et le Perruquier, du même; Partie et Revanche; le Baiser au porteur, de Scribe; Vatel, du même.

En février 1827, LAFEUILLADE, de l'Opéra-Comique, dans le Devin du village, de Rousseau; Françoise de Foix, de Berton; la Robe de chambre.

En août 1827, Mme MERCIER, du théâtre de Madame, dans la Folle gageure; Haine aux femmes, de Boully; Philibert oncle et Philibert neveu.

En septembre 1827, ODRY, du théâtre des Variétés, dans les Cuisiniers, de Brazier; Cartouche et Mandrin; Clara Wendel, de Théaulon; les Acteurs à l'épreuve, de Sewin; le Conscrit et le Remplaçant.

En mars 1828, M. HUET, sociétaire du théâtre de l'Opéra-Comique (1), dans Montano et Stéphanie, de Berton; Gulnare, de Dalayrac; le Déserteur, de Monsigny; Avis au public, de Piccini.

sous la direction Chabrillat. Ses funérailles furent honorées par la présence des autorités et le concours de toute la population.

(1) Huet (Auguste) débuta à l'Opéra-Comique, le 16 décembre 1805 dans *Adolphe et Clara* et le *Médecin turc*. Il se retira, en 1828, pour prendre la direction du grand théâtre de Rouen.

CHAPITRE II

LA NOUVELLE SALLE

Depuis longtemps l'administration municipale avait projeté de construire une salle plus confortable pour les spectateurs et surtout mieux appropriée aux besoins du théâtre moderne, mais des embarras financiers avaient toujours fait ajourner ce projet tant désiré.

Enfin, le 2 décembre 1810, la première pierre de la nouvelle salle fut posée sur l'emplacement de la Sainte-Chapelle, par M. Lecontenlx, préfet du département, et M. Durande, maire de la ville [1].

Malheureusement les dernières guerres de l'Empire et les invasions de 1814 et 1815 firent suspendre ces travaux qui ne furent repris qu'en

(1) Voici la traduction de l'inscription latine placée sous la première pierre : « Le 2 décembre 1810, sous le règne de Napoléon le Grand, M. Jacques-Feux Lecontenlx, archevêque au Conseil d'État, baron de l'Empire, préfet de la Côte-d'Or, a posé la première pierre du théâtre de Dijon : maire, M. Claude-Auguste Durande ; adjoints, MM. Laurent Villeneuve et Nicolas-Guillaume Banire ; architecte, M. J. Cellerier, né à Dijon. »

1823, sous l'administration de M. le marquis de Courtivron (1).

Grâce au zèle persévérant de cet administrateur, la salle fut entièrement terminée en 5 ans et l'inauguration en eut lieu le 4 novembre 1828, jour de la fête du Roi (2).

Le spectacle était composé : 1° d'un prologue d'ouverture en vers, par Brifaut ;

2° *Les Déguisements ou une folie de grands hommes,* comédie en 1 acte et en vers, par le même ; 3° la partie de chasse de Henri IV.

Nous ne pouvons mieux faire que de copier, dans un journal de cette époque, le compte rendu de cette inauguration qui fait voir la joie éprouvée par les Dijonnais à cette occasion.

A l'ouverture des bureaux, l'affluence était telle aux alentours du théâtre, qu'une demi-heure après il devint impossible d'y pénétrer ; et les personnes qui avaient l'avantage d'avoir loué des loges ou des stalles ne perçaient la foule qui obstruait toutes les avenues qu'avec de grandes difficultés quand elles n'arrivaient pas en voiture. Si jamais il y eut ce qu'on appelle chambrée complète et

(1) M. Célérier, architecte dijonnais, fut l'auteur des plans de la salle qui furent modifiés par M. Vallot, chargé de diriger tous les travaux.

(2) Les Dijonnais ne doivent pas regretter l'ancien parterre sans sièges avec son grand poêle en fonte, où souvent ils faisaient cuire des marrons et des pommes de terre. Le 1er novembre, dans la journée, le public avait été admis à voir les nouvelles décorations peintes par M. Ciceri.

même du trop plein, ce fut à coup sûr dans cette circonstance.

M. le marquis de Courtivron, maire, aux soins duquel on doit enfin l'érection si longtemps désirée d'un monument théâtral qui manquait à Dijon, au moment où il prenait place dans sa loge, a été accueilli par des acclamations et des applaudissements réitérés, auxquels ce magistrat a répondu par des salutations pleines de l'expression des sentiments qu'il éprouvait.

A la levée du rideau, un acteur s'est avancé sur la scène et a débité un *Discours d'ouverture du théâtre*, composition en vers de M. Brifaut (1), né à Dijon, l'un des quarante de l'Académie française. Cette pièce dans laquelle le poète a exprimé, avec tant de bonheur, les nobles inspirations qu'il n'a pas eu besoin de chercher hors de la terre natale, a excité jusques à l'enthousiasme les applaudissements du public et M. Brifaut a été, dans ce beau moment, le témoin de son triomphe ; triomphe rempli de charme et de douceur pour l'âme élevée et sensible qui l'obtient au milieu des siens.

La salle peuplée comme elle l'était, l'élégance des toilettes, la fraîcheur des peintures, l'éclat de l'illumination ; tout cela offrait, de l'avis de tous les spectateurs, un aspect admirable, produisant un effet vraiment magique.

Le spectacle a commencé par la pièce de M. Brifaut. Cette comédie en un acte et en vers, ayant pour titre : *les Déguisemens ou une folie de grands hommes* et dans laquelle figurent Rameau, Crébillon et Piron ; cette pièce a obtenu par elle-même un succès mérité ; on a justement applaudi au jeu plein d'intelligence et de finesse de l'actrice

(1) Par délibération du 18 novembre 1828, le conseil municipal vote une somme de 2,000 francs pour achat de pièces d'argenterie aux armes de la ville qui seront offertes à M. Brifaut.

chargée du principal rôle et on a tenu compte aux autres acteurs de leurs efforts.

Est venue ensuite *la Partie de chasse de Henri IV.* Cette jolie pièce a été faiblement jouée, surtout par l'acteur chargé de représenter le personnage,

De ce Roi dont le peuple a gardé la mémoire.

A la fin de la première pièce, le parterre a demandé l'auteur par une acclamation unanime : M. Brifaut était dans la loge de M. le Maire ; ce magistrat citoyen lui ayant pris la main, l'a embrassé en le présentant aux spectateurs.

Cette scène, pleine d'un sentiment délicat, a excité une satisfaction générale qui s'est manifestée par de vifs applaudissements longtemps prolongés.

(*Journal de Dijon*, 8 novembre 1828).

Cette salle, bien agencée pour les spectateurs et pour le jeu des machines, peut passer pour une des plus belles de province.

Le 26 octobre 1839, elle est éclairée au gaz.

En 1855, plusieurs modifications furent exécutées sous la direction de M. Suisse, pour augmenter le nombre des places, et sa décoration fut refaite complètement par M. Cambon, peintre-décorateur de Paris.

Au mois de septembre 1876, M. Cyprien Jusseaume a été chargé de rafraîchir les peintures de la salle.

Enfin en 1887, on supprima les banquettes d'orchestre et de parterre, qui furent remplacées par un rang de fauteuils d'orchestre et deux rangs de stalles d'orchestre.

CHAPITRE III

THÉATRE D'ÉTÉ

En 1869, un architecte de talent, M. Sauger, avait fait élever, au centre d'un jardin, à l'entrée de l'avenue du Parc, une construction destinée à des représentations équestres.

Une troupe italienne, sous la direction de M. A. Ciotti, inaugura ce cirque, le 26 juin 1870.

Quelques mois après, les 1er et 4 septembre, une troupe, sous la direction de M. Perchet-Féraudy, donnait deux représentations théâtrales.

L'occupation prussienne fit fermer ce théâtre.

En 1872, ce cirque fut converti en salle de spectacles et amodié à M. Baptiste Braux, qui l'exploita

Du 27 avril au 25 août 1872;

Du 20 mai au 6 septembre 1873;

Et du 14 juin au 31 août 1874.

M. Angelot, s'étant rendu adjudicataire de ce théâtre, en prit la direction du 15 mai au 9 septembre 1875.

Nommé directeur du grand théâtre pour l'année 1875-1876, il fit continuer, à l'expiration de son mandat, sur le théâtre d'été, les représentations de la troupe d'opéra-comique de Nancy, du 30 mai au 27 juillet 1876.

Voulant cesser l'exploitation de ce théâtre, il en céda la direction à M. René, qui l'exploita du 3 mai au 2 septembre 1877.

M. Angelot ayant éprouvé des pertes assez considérables pendant sa direction du grand théâtre, vendit le théâtre d'été à M. Chanut, qui le fit démolir.

Les Dijonnais furent privés de ces représentations qui offraient un grand attrait pendant les chaleurs de l'été.

L'opérette, la comédie et le vaudeville formaient le répertoire de ce théâtre ; les troupes étaient bien composées et les amateurs de spectacles ont pu entendre sur cette scène plusieurs pièces non représentées sur le grand théâtre.

Savoir dans les opérettes :

La Chanson de Fortunio, d'Offenbach.
Les Charbonniers, de Coste.
Le Joueur de flûte, de Hervé.
Kosiki, de Lecocq.
Madame l'Archiduc, d'Offenbach
Mesdames de la halle, d'Offenbach.
L'Œil crevé, de Hervé.
La Périchole, d'Offenbach.

Le Rajah de Mysore, de Lecocq.
Le Testament de M. de Crac, de Lecocq.
Les Virtuoses du pavé, de Léveillé.

Dans les comédies et vaudevilles :

La Belle-mère a des écus, de Delacour.
La Bergère de la rue Monthabor, de Labiche.
Le Bourgmestre de Sardam, de Melesville.
Le Carnaval d'un merle blanc, de Chivot.
La Commode de Victorine, de Labiche.
Les Contributions indirectes, de Thiéry.
La Dame au petit chien, de Labiche.
La Dame aux giroflées, de Varin.
L'Échelle des femmes, de d'Ennery.
Ernest, de Clairville.
L'Hôtel Godelot, de Crisafelli.
Les Incendies de Massoulard, de Ferrier.
Le Livre bleu, de Labiche.
Mademoiselle mon frère, de Clairville.
Margot, de Sardou.
Monsieur Boude, de Delacour.
Le Mouton enragé, de Noirac.
Les Noces de Bouchencœur, de Labiche.
On demande des culotières, de Labiche.
Le Roi Candaule, de Meilhac.
Rose des bois, de Jaime.
Les Sept billets, de Clairville.
Les Trente millions de Gladiator, de Labiche.
Un Premier prix de piano, de Labiche.
Une Pièce de Chambertin, de Labiche.
La Vénus à la fraise, de Clairville.
La Vieillesse de Brididi, de Choler.
V'là le général, de Siraudin.

CHAPITRE IV

DIRECTEURS, SUBVENTIONS ET FRAIS DE TROUPE

En 1828, époque de l'ouverture de la nouvelle salle, les théâtres des départements étaient régis par l'ordonnance royale du 8 décembre 1824.

Il y avait des troupes sédentaires, des troupes d'arrondissements et des troupes ambulantes.

Dijon faisait partie du 8e arrondissement théâtral qui se composait des départements de la Côte-d'Or, de l'Ain, du Jura et de Saône-et-Loire.

Tout directeur de troupe d'arrondissement, en recevant son brevet, devait désigner au ministre et aux préfets placés dans la circonscription de sa direction, celles des villes dont il se chargerait d'exploiter les théâtres, en indiquant les époques précises où il donnerait des représentations.

Il devait conduire sa troupe au moins une fois tous les six mois dans chacune de ces villes et donner au moins 15 représentations à chaque voyage.

Pour satisfaire à ces prescriptions, le directeur faisait commencer les débuts au mois de mai et après s'être entendu avec les préfets, fixait les villes qu'il devait exploiter pendant les mois de juin, juillet et août. Puis il revenait à Dijon où il donnait des représentations du mois de septembre jusqu'à la semaine sainte.

Cet état de choses dura jusqu'en 1842.

En 1841, le directeur n'ayant pu s'entendre avec les Préfets, qui exigeaient l'exécution de l'ordonnance de 1824, c'est-à-dire de donner 15 représentations d'été et 15 d'hiver, la ville de Dijon, qui s'imposait de durs sacrifices pour son théâtre et qui par cette demande aurait été privée des représentations d'hiver, obtint du Ministre une troupe sédentaire jouant sans interruption du mois d'octobre au mois d'avril.

En 1864, le décret relatif à la liberté des théâtres enleva aux directeurs des départements une ressource importante en leur enlevant les redevances qu'ils touchaient suivant l'ordonnance royale du 8 octobre 1824, de tous les spectacles de curiosités, marionnettes, cafés chantants, etc., et dont le montant formait un appoint dans leurs recettes (1).

Jusqu'en 1832, la ville ne donnait pas de sub-

(1) Cette indemnité était du cinquième de la recette brute, défalcation faite du droit des pauvres.

ventions. Outre la remise gratuite de la salle, elle votait quelquefois des indemnités aux directeurs.

1828-29 Saint-Léon Barbereau et Picard, opéra, du 4 novembre 1828 au 10 avril 1829.

1829-30 Picard, opéra, du 30 avril 1829 au 10 avril 1830.

1830-31 Picard, opéra, du 29 avril 1830 au 10 avril 1831. Indemnité, 10,000 francs.

M. Picard n'ayant pu tenir ses engagements, les acteurs se mirent en société pour terminer l'année (3 représentations, 25, 27 mars, et 10 avril 1831).

1831-32 Saint-Léon Barbereau, opéra, du 1er mai 1831 au 15 avril 1832. 5,000 fr. d'indemnité.

1832-33 Bousigues, grand opéra, du 13 mai 1832 au 31 mars 1833. Subvention, 15,000 fr.

1833-34 Bousigues, grand opéra, du 7 mai 1833 au 23 mars 1834. Subvention, 15,000 fr.

1834-35 Bousigues, grand opéra, du 8 mai 1834 au 23 mars 1835. Subvention, 15,000 fr.

1835-36 Bousigues, grand opéra, du 10 mai 1835 au 28 mars 1836. Subvention, 10,000 fr.

1836-37 Bousigues, comédie, du 8 mai 1836, au 20 mars 1837. Sans subvention.

1837-38 Bousigues, grand opéra, du 30 avril 1837 au 9 avril 1838. Subvention, 15,000 fr.

1838-39 Bousigues, grand opéra, du 15 mai 1838 au 25 mars 1839. Subvention, 15,000 fr.

M. Bousigues ayant abandonné la direction pour cause de maladie, M. Ernest Gervais fut nommé directeur par arrêté du ministre de l'intérieur du 27 novembre 1838.

1839-40 Poirier, comédie, du 12 mai 1839 au 5 avril 1840. Sans subvention.

1840-41 Poirier, grand opéra, du 14 mai 1840 au 4 avril 1841. Subvention, 15,000 fr.

1841-42 Poirier, comédie, du 16 mai 1841 au 13 mars 1842. Sans subvention.

1842-43 Vadé, grand opéra. Troupe sédentaire. Du 4 septembre 1842 au 30 avril 1843. Sans subvention. Allocation de 1,000 fr. pour lui tenir lieu de magasin de musique, et éclairage du lustre.

1843-44 Vadé, grand opéra, du 20 août 1843 au 31 mars 1844. Subvention, 5,000 francs et éclairage du lustre.

M. Vadé ayant fait de mauvaises affaires, les artistes, en société, jouèrent du 17 au 31 mars 1844.

1844-45 Aristide de Cuers, comédie, du 3 septembre 1844 au 3 avril 1845. Sans subvention.

1845-46 Aristide, grand opéra, du 20 août 1845 au 29 avril 1846. Subvention, 10,000 fr.

1846-47 Aristide, opéra, du 19 août 1846 au 29 avril 1847. Subvention, 10,000 fr.

1847-48 Aristide, opéra, du 19 août 1847 au 2 mai 1848. Subvention, 10,000 fr.

1848-49 Société théâtrale, grand opéra, du 16 août 1848 au 30 avril 1849. Subvention, 15,000 fr.

1849-50 Rousseau, opéra, du 30 août 1849 au 30 avril 1850. Subvention, 15,000 fr.

1850-51 Rousseau, grand opéra, du 24 août 1850 au 1er mai 1851. Subvention, 12,000 fr.

1851-52 Rousseau, grand opéra, du 24 août 1851 au 29 avril 1852. Subvention, 15,000 fr.

1852-53 Rousseau, opéra, du 22 août 1852 au 1er mai 1853. Subvention, 15,000 fr.

1853-54 Rousseau, grand opéra, du 21 août 1853 au 1er mai 1854. Subvention, 15,000 fr.

1854-55 Philippe Rolland, opéra, du 14 mai au 14 septembre 1854. Subvention, 15,000 fr.

M. Rolland ayant quitté la direction fut remplacé par M. Rousseau, du 29 octobre 1854 au 1er avril 1855.

1855-56 Chabrillat, grand opéra, du 1er décembre 1855 (1) au 30 avril 1856. Subvention, 15,000 fr.

(1) L'administration municipale ayant fait restaurer entièrement la salle, l'année théâtrale ne commença que le 1er décembre 1855. Au lever du rideau, le Régisseur a lu les vers suivants composés par M. S. Liégeard :

Muse des gais propos, je me nomme Thalie
Et j'accours, sur la foi des splendeurs qu'on publie,
Pour mêler au doux bruit des applaudissements
Le tribut empressé de nos remerciements.
En dépit du destin par qui je suis déesse,
Je me pique au besoin de quelque politesse
Et la reconnaissance en qui l'on ne croit plus,
Par moi brilla toujours au faîte des vertus.
Mais par quel tour adroit, par quel heureux mélange,
Puis-je faire à chacun sa part dans la louange ?
Pour prix de ces travaux, sur quel front le premier
Placerai-je en ce jour la branche de laurier ?
Ah ! si je ne voyais au soupçon de l'éloge
Ces modestes talents s'abriter sous leur loge,
Ma voix aurait déjà, provoquant les bravos,
Jeté ces noms d'élite aux bienveillants échos !
Vous eussiez tour à tour applaudi vos édiles
Par qui Dijon s'élève au rang des grandes villes ;
Puis l'artiste fameux, dont chacun des pinceaux
Semant de fleurs et d'or ces arides panneaux,
Sait au secret de l'art joindre celui de plaire ;
L'homme, enfin, au crayon justement populaire,
Qui, sur le plan hardi que son goût a dicté,

[illegible]

[illegible]

L'autre (2), vers Michel-Ange, [illegible]
[illegible] Paris, [illegible]
Le *Pêcheur*, [illegible]
[illegible]
[illegible] aux [illegible]
[illegible] aux [illegible] musique.
Tomber tous les verrous du théâtre lyrique :
Tandis que ces derniers, intrépides soldats,
Dont l'épée a souvent décidé des combats.

(1) [illegible] aux corbeilles de fruits envoyées à l'exposition horticole de Paris.
(2) [illegible]
(3) Débâillonnement.

1857-58 Lambert Dennery, opéra, du 27 septembre 1857 au 28 mars 1858. Comédie, du 4 avril au 2 mai 1858. Subvention, 15,000 fr.

1858-59 Réthaller, grand opéra, du 8 juillet au 1er août 1858, et du 26 septembre 1858 au 26 mai 1859. Subvention, 15,000 fr.

1859-60 Félix Debax, grand opéra, du 29 octobre 1859 au 31 mai 1860. Subvention, 15,000 fr.

1860-61 Réthaller, grand opéra, du 27 septembre 1860 au 5 mai 1861. Subvention, 15,000 fr.

1861-62 Réthaller, grand opéra, du 26 septembre 1861 au 1er mai 1862. Subvention, 20,000 fr.

1862-63 Réthaller, opéra, du 27 septembre 1862 au 1er mai 1863. Subvention, 15,000 fr.

1863-64 Chabrillat, grand opéra, du 1er octobre 1863 au 30 avril 1864. Subvention, 15,000 fr.

Dans le sang qui s'écoule à flots de leur poitrine,
Font lire à l'ennemi leur illustre origine.
Pourtant une heure vint, où, du théâtre en pleurs,
L'oubli voulut bannir le culte des neuf sœurs,
Où l'ombre de Rameau frémit à l'athéisme
Qui frappait l'opéra des lois de l'ostracisme.
Mais sur l'aile des vents ce nuage emporté
Découvre enfin, au seuil de l'hospitalité,
Le maître de la lyre et son divin cortège,
Venant inaugurer ce temple qu'il protège.
A vous donc maintenant d'encenser nos autels !
A vous, dignes enfants de chantres immortels !
De prouver chaque soir, par la persévérance,
Que l'amour théâtral, dût-il périr en France,
Ne saurait pas du moins rencontrer un tombeau
Sur la terre féconde où fleurit son berceau !

Ces vers copiés sur le manuscrit de l'auteur, offrent plusieurs variantes avec ceux imprimés dans l'*Union Bourguignogne* du 31 décembre 1855.

1864-65 Mouton et René, opéra, du 30 août 1864 au 31 mars 1865. Comédies et opérettes, du 2 avril au 31 mai 1865. Subvention, 15,000 fr.

1865-66 Réthaller, grand opéra, du 1er octobre 1865 au 1er mai 1866. Subvention, 20,000 fr.

1866-67 Frochot, grand opéra, du 15 septembre 1866 au 28 avril 1867. Subvention, 20,000 fr.

1867-68 Markley, grand opéra, du 29 septembre 1867 au 28 avril 1868. Subvention, 20,000 fr.

1868-69 Markley, grand opéra, du 24 septembre 1868 au 28 avril 1869. Subvention, 20,000 fr.

Du 15 au 28 avril 1869, les acteurs en société, sous la direction de M. Achard.

1869-70 Mounier de Joly, grand opéra, du 2 octobre 1869 au 31 mars 1870. Subvention, 20,000 fr.

1870-71 Vanaud.

Pendant l'occupation prussienne, le théâtre de Dijon fut fermé jusqu'au 23 novembre 1871.

Dans les mois de mai, juin et juillet 1870, il y eut quelques représentations d'artistes étrangers.

1871-72 Dobbels, grand opéra, du 23 novembre 1871 au 30 avril 1872. Sans subvention.

1872-73 Dobbels, grand opéra, du 29 septembre 1872 au 31 mars 1873.

Les acteurs en société, du 5 au 16 avril 1873.

1873-74 Sol, opéra, du 14 septembre 1873 au 16 avril 1874. Subvention, 18,000 fr.

1874-75 Sol, grand opéra, du 15 septembre au 27 décembre 1874. Subvention, 18,000 fr.

M. Sol n'ayant pu tenir ses engagements, l'administration municipale autorisa les artistes, réunis en société, à jouer jusqu'au 21 avril 1875.

1875-76 Angelot, opérettes, du 9 octobre 1875 au 22 avril 1876. Sans subvention.

1876-77 Défossey, grand opéra, du 14 octobre 1876 au 8 avril 1877. Subvention 30,000 fr., et 6,000 fr. pour des décors nouveaux et acquisition de partitions.

1877-78 Défossey, grand opéra, du 13 octobre 1877 au 14 août 1878. Même subvention.

1878-79 Brunet et Carrouché, opéra, du 10 octobre 1878 au 30 avril 1879. Subvention, 30,000 fr.

1879-80 Brunet et Carrouché, opéra, du 9 octobre 1879 au 19 avril 1880. Subvention, 20,000 fr.

1880-81 Carrouché, grand opéra, du 14 octobre 1880 au 24 avril 1881. Subvention, 35,000 fr.

Ce directeur inaugura, le 29 novembre 1880, les représentations populaires du lundi à moitié prix.

1881-82 Carrouché, grand opéra, du 6 octobre 1881 au 16 avril 1882. Même subvention.

1882-83 Miral et Maxime Florence, grand opéra, du 7 octobre 1882 au 11 avril 1883. Même subvention.

1883-84 Miral et Maxime Florence, grand opéra, du 13 octobre 1883 au 16 avril 1884. Même subvention.

1884-85 Miral et Maxime Florence, grand opéra, du 11 octobre 1884 au 15 avril 1885. Même subvention.

1885-86 Miral, grand opéra, du 10 octobre 1885 au 9 avril 1886. Même subvention.

1886-87 Miral, grand opéra, du 2 octobre 1886 au 9 avril 1887. Même subvention.

Pendant ces 59 ans, le théâtre fut administré par 24 directeurs

Savoir :

MM.	Bousigues.	7 ans.
	Rousseau.	5

MM.	Ferinalier.	5
	Armande de Cuers. . . .	4
	Brunet et Carmouche . . .	2
	Carmouché, seul	2
	Cuvelier	3
	Fourner.	3
	Merle et Martine. . .	3
	Merle seul.	2
	Saint-Léon.	2
	Picard.	2
	Vadé.	2
	Markler.	2
	Dubois.	2
	Sol.	2
	Défossey.	2

Et pendant une année,

La Société dramatique.
Rolland,
Lambert d'Ennery.
Delax,
Mouton,
Frochot,
Mounier de Joly,
Vanaud,
Angelot.

Nous avons pensé être agréable à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux les frais de troupes en 1816, 1833, 1881 et 1886.

En 1816, les appointements mensuels de la troupe s'élevaient au chiffre de 3,000 francs et les frais journaliers à 2,000, total 5,000 francs.

Voici le détail des frais de chaque soirée de représentation :

Loyer de la salle.	30	»
Aux Indigents.	24	»
Droits d'auteurs.	10	»
Imprimeur.	9	»
Orchestre.	30	»
Braise.	1	80
Luminaire à l'huile et à la chandelle.	18	»
Machiniste.	4	»
Pompier.	»	50
Ferblantier et allumeur.	3	»
Lavage de la scène.	3	»
Sel pour jeter sur le plancher. . .	2	50
Égrugeage dudit sel.	1	»
Pain, vin et saucisses à la musique. .	4	50
Le moucheur.	1	»

De 1816, si nous sautons à 1833, pendant la direction de M. Bousigues, nous trouvons pour les artistes une dépense mensuelle de 6,698 fr., ainsi décomposée :

1er ténor Elleviou.	500
Martin.	500
1re chanteuse.	550
1re dugazon.	450
Philippe.	300
1re duègne.	300
1re chanteuse sans roulades. . . .	300
Trial.	275
1re basse.	275
Laruette.	200
A reporter. .	3,650

Report. . .	3,650
1er amoureux.	200
Haute-contre.	200
2e ténor.	200
2e dugazon.	150
1er chef d'orchestre.	200
2e id.	155
Régisseur.	150
2e basse.	150
Jeune première.	125
2e trial.	125
2e amoureuse.	120
3e basse.	85
Bibliothécaire.	70
Magasinier.	60
Souffleuse.	80
Machiniste.	83
Choristes et utilités.	895
	6,698

Frais du 28 novembre 1833.

Orchestre.	83	»
Indigents.	18	»
Droits d'auteurs.	8	»
Gardes et figurants.	16	10
Postes et habilleuses.	15	75
Bureaux.	6	»
Perruquier.	3	»
Machinistes.	26	»
Affiches.	15	»
Magasinier.	2	»
Portière.	1	»
Chauffage.	8	20
	202	65

En 1880-81, sous la direction de M. Carrouché, les frais mensuels de la troupe se montent à 14,350 fr., dont voici le détail :

Fort ténor.	1,000
Ténor léger.	1,200
2e id.	650
Baryton	500
Basse noble	600
2e basse	700
Forte chanteuse.	1,000
Chanteuse légère.	1,350
Dugazon.	550
Duègne.	300
Soubrette.	250
Grand premier rôle.	400
Père noble.	400
3e rôle et sa dame.	600
Jeune 1er id.	400
1er comique.	350
2e id. et sa dame.	270
Jeune 1er comique.	190
1er amoureux et sa dame. . . .	400
Rôle de genre.	150
Jeune 1er rôle.	300
3e ténor.	200
Choristes.	2,240
A quoi il faut ajouter encore :	
L'orchestre.	3,370
Employés divers.	3,704
Et les frais de chaque représentation	4,320
	25,744

Donne un total de 25,744 fr. par mois.

Enfin en 1886-87, dernière année de la direction de M. Miral, les frais mensuels s'élèvent à la somme de 31,268 fr.

Savoir :	Acteurs.	17,401
	Orchestre.	4,075
	Employés.	2,969
	Frais de soirée. . .	4,534
	Frais divers.	2,289

En voyant l'augmentation progressive des dépenses imposées aux directeurs par les prétentions exorbitantes des artistes et par le cahier des charges de la ville, comment s'étonner que, malgré le chiffre de la subvention, presque tous les directeurs aient fait de mauvaises affaires ?

Mais s'il n'est pas possible à la ville d'augmenter la subvention, elle pourrait parfaitement élever le prix des places.

En 1828, lors de l'inauguration de la salle,

Les 1res loges et stalles étaient à . .	2 50
Les baignoires et galeries, à . . .	2 »
Le parterre et les 3es, à	1 »
Les 2es loges, à	1 50
Et l'amphithéâtre à	» 50

Et depuis 1855.

1res loges et fauteuils.	3 »
Baignoires et banquettes d'orchestre.	2 50
Banquettes de parterre.	2 »
Stalles de secondes.	2 »

Loges et galerie des secondes. . .	1 50
Parterre.	1 25
Amphithéâtre.	» 50

A partir du 1er octobre 1887, le prix des places est fixé :

1res loges de face.	4 »
2es id.	3 50
Fauteuils d'orchestre.	3 50
Baignoires.	3 »
Stalles d'orchestre.	2 50
Id. de secondes.	2 »
Loges et galeries des secondes. . .	1 50
Amphithéâtre des secondes. . . .	1 25
Galerie des troisièmes.	1 25
Parterre.	1 25
Amphithéâtre.	» 50

Ce nouveau tarif du prix des places n'est toujours pas en rapport avec les charges imposées aux directeurs.

Le théâtre étant un plaisir de luxe, personne ne pourrait se plaindre d'une élévation plus forte qui permettrait aux directeurs de terminer leur exploitation sans pertes, en offrant au public une troupe suffisante.

CHAPITRE V

ACTEURS EN REPRÉSENTATION DE 1828 A 1887

1828-1829. DIRECTION DE MM. SAINT-LÉON ET PICARD

BATISTE, de l'Opéra-Comique.

1828 Décembre 9 Gulistan. Le Nouveau Seigneur.
12 La Pie voleuse.

DÉRIVIS (1), 1re basse de l'Opéra.

1829 Mars 17 Œdipe à Colone.
19 Le Rossignol. Le Silvain.
20 La Caravane.
22 Le Barbier.

1829-1831. DIRECTION DE M. PICARD

MONROSE, père (2), des Français.

1829 Juillet 14 Le Mariage de Figaro.
16 L'Étourdi.

(1) Dérivis (Henri-Etienne), né à Alby, le 2 août 1780, débuta avec succès à l'Opéra, le 11 février 1803. Il quitta ce théâtre en 1828 et donna des représentations dans les départements. Le 1er février 1854, il est mort à Livry.

(2) Monrose (Louis-Séraphin Barizain, dit), acteur comique, né à Besançon, le 6 décembre 1783 ; il débuta au Théâtre-Français, le 11 mai 1815, il mourut le 20 avril 1843.

17 Les Trois quartiers. Le Barbier de Séville.
19 Le Joueur. Les Jeux de l'amour.
20 L'Espion. Les Originaux.

FIRMIN, des Français.

1829 Juillet 30 La Mort du Tasse.
31 Edouard en Ecosse.
Août 2 La Jeunesse de Henri V.
1830 Mai 13 (1).

Mlle LEMOULE, 1re chanteuse de l'Odéon.

1830 Mai 25 Le Rossignol. Le Concert à la cour.
27 Le Barbier.
28 Les Prétendus. Le Billet de loterie.
Juin 3 La Pie voleuse.
4 Les Voitures versées.
6 La Belle Arsène.

Les 11, 13, 17, 24 et 27 juin,

GABRIEL RAVEL (Mazurier) donne des représentations de la pièce *Joko*.

LEPEINTRE aîné, 1er comique du théâtre du Vaudeville, de Paris.

1830 Juillet 27 Le Hussard de Felsheim.
29 Les Cancans.

La duchesse d'Angoulême, de passage à Dijon, assiste à cette représentation.

(1) Le 13 mai, le duc d'Angoulême assiste à la représentation qui se composait de : *la Seconde année*, du 2e acte de *la Dame Blanche* et d'une cantate en son honneur, musique de M. Paris.

LAFEUILLADE, 1re [illegible] du théâtre de Bruxelles.

1830 Octobre 3 La Muette.
5 La Dame blanche.
8 Les Mars garçons.
10 Le Maçon.

1831-1832. DIRECTION DE SAINT-LÉON

LAFONT, 1re fille du Vaudeville.

1832 Mars 27 Madame Grégoire. Les Deux cousins.
29 Jean Lunel. L'Ours.
30 Madame Dubarry.
Avril 5 Une Visite à Bedlam.
8 La Somnambule mariée.

1832. TROUPE SOUS LA DIRECTION DE M. CORRÈGE ET SAPATIER

FIRMIN, du Théâtre Français.

1832 Mai 1 Antony.
3 La Mort du Tasse.
Août 17 Hamlet. Le Mari et l'Amant.
20 Hernani.
21 La Jeunesse de Henri V.

1832-1838. DIRECTION DE BOUSIGUES

Mme PRADHER (1), de l'Opéra-Comique.

1832 Juin 19 Adolphe et Clara.
21 Fiorella. Une heure de mariage.
22 La Vieille. Le Petit chaperon rouge.
24 Fra-Diavolo.

(1) Pradher (Mme), née à Carcassonne, le 6 janvier 1800, débuta à l'Opéra-Comique le 21 juin 1816.

Mme CASIMIR, de l'Opéra-Comique.

1833 Mai 17 Le Concert à la cour. La Dame blanche.
19 Zampa. Les Voitures versées.
22 La Pie voleuse.
24 Le Barbier de Séville. Jean de Paris.

BOCAGE (1), 1er rôle du Théâtre-Français.

1833 Juin 18 La Tour de Nesle.
20 Faublas.
21 Lucrèce Borgia.
23 Thérésa.

TROUPE SOUS LA DIRECTION DE Mme CORRÈGE (2)

Mlle MARS du Théâtre-Français.

1833 Octobre 4 L'École des vieillards. Valérie.
6 Clotilde. La Suite d'un bal masqué.
8 Chacun de son côté. Les Fausses confidences.
9 Le Mariage de Figaro. Le Rêve d'un mari.

Les 13, 15, 17, 18, 20, 22, 24 et 27 octobre 1833, l'éléphant KIOUNY donne des représentations qui ont un succès immense.

Voici la lettre de remerciement adressée sous

(1) Bocage (Pierre-Martinien Tousez, dit), né à Rouen en 1801 ; il joua successivement aux Français, à l'Odéon, à la Porte-Saint-Martin, et au théâtre Saint-Marcel ; il est mort le 30 août 1863.

(2) Par arrêté du maire Hernoux, du 2 octobre 1833, il fut interdit à Mme Corrèze de faire jouer les *Enfants d'Edouard*.

le nom de ce pachyderme adressée au rédacteur du *Journal de la Côte-d'Or* le 22 octobre 1833 :

L'éléphant Kiouny, actuellement en représentation à Dijon, au rédacteur du *Journal de la Côte-d'Or.*

Monsieur,

Permettez-moi d'employer la voie de votre journal pour adresser au public dijonnais mes sincères remerciements pour toutes les bontés dont il m'a honoré ; aussi son suffrage est-il généralement ambitionné par les artistes. A ce titre, il m'est permis de m'enorgueillir des palmes qui m'ont été décernées dans cette cité célèbre parmi celles qui cultivent avec le plus de succès les sciences, les lettres et les arts. Huit représentations successives n'ont pas refroidi l'enthousiasme du public à mon égard ; la salle a constamment été remplie et dimanche dernier, surtout, l'orchestre, les corridors, la scène même ont été envahis par la mutitude de mes admirateurs ; un banc du parterre s'est écroulé sous le faix, et j'ai vu des femmes qui n'avaient pu trouver place nulle part venir intrépidement s'asseoir au parterre, chose unique, m'a-t-on dit, dans les annales du théâtre dijonnais. On a fait queue à la porte du spectacle comme à celui de l'Opéra aux jours de premières représentations de Robert le Diable. Plus de cent billets ont été remboursés et le directeur s'occupe à faire établir des barrières, pour protéger la foule et éviter au théâtre l'inconvénient d'être pris d'assaut. En un mot, jamais succès ne fut plus colossal que celui de l'éléphant ; de très jolis vers m'ont été adressés, et il était même question de me décerner une couronne que ma modestie a dû refuser.

Mais ce qui met le comble à ma reconnaissance, c'est la comparaison que j'établis entre M^lle^ Mars, qui m'a

précédé de quelques jours. Cette célèbre actrice, le type de la perfection, l'organe de nos meilleurs auteurs dramatiques, l'ornement de la scène française, ce talent sublime, chef-d'œuvre de l'art et de la nature, qu'il faut des siècles pour produire, n'a pu captiver le public que pendant quatre représentations, et encore la salle était à moitié vide à la dernière. Le triomphe que j'ai obtenu sur ce talent est le plus étonnant du siècle ; il fait ma gloire et sera la consolation de mes vieux ans. Il me rappelle le couplet final d'un vaudeville de 1812, couplet écrit après le triomphe d'un quadrupède dans la capitale de France.

Pour tous les spectacles nouveaux
La foule est toujours prête,
J'aime mieux les animaux,
Ce n'est pas si bête.

Agréez, Monsieur le Rédacteur...

KIOUNY.

(*Journal de la Côte-d'Or*, 25 octobre 1833.

JENNY VERTPRÉ, jeune 1re du théâtre du Gymnase.

1834 février 6 La Marraine. Zoé.
9 Jeune et vieille. La Fille mal gardée.
13 Le Mariage de raison.
14 La Chercheuse d'esprit.
18 Pauline.

PHILIPPE, 1er comique du Palais-Royal.

1834 Juin 13 Monsieur Jovial. La Gageure des trois commères.
15 Nicolas Remi. La Cheminée de 1748.
17 Santeuil.
20 Le Voyage à frais communs.

FRÉDÉRICK LEMAITRE (1) grand 1er rôle.

1834 Décembre 12 La Mère et la Fille.
14 Angelo.

Mme POUILLEY, 1re chanteuse légère de l'Opéra de Paris.

1834 Décembre 26 Le Barbier. Le Rossignol.
28 Le Pré aux clercs. Le Nouveau Seigneur.
30 Robert le Diable.
1835 Janvier 1 Les Voitures versées. La Muette.
2 Robin des bois. La Pie voleuse.
4 Le Comte Ory. Fra-Diavolo.

M. et Mme VOLNYS (2), artistes du Vaudeville.

1835 Mai 17 Un Duel sous Richelieu. Le Quaker.
19 Louise. Elle est folle.
21 La Grande dame. La Marraine.
22 La Seconde année.
24 L'Ami Grandet. Une Faute. La Chanoinesse.

LIGIER (3), 1er rôle du Théâtre-Français.

1835 Août 13 Othello.
15 Hamlet.

(1) Lemaître (Frédérick), né au Havre en juillet 1798, artiste éminent ; il a été le plus grand interprète du drame moderne, ce qui lui fit donner le surnom de *Talma des boulevards*, il mourut à Paris, le 27 janvier 1876.

(2) Volnys (Mme), (Léontine Fay), née en 1814, débuta en 1816 sur le théâtre de Francfort ; cinq ans après, elle jouait au Gymnase. Mariée en 1829, elle fut appelée aux Français avec son mari, morte à Nice, le 21 août 1876.

(3) Ligier (Pierre), né à Bordeaux en 1797, débuta, en 1819, au Théâtre-Français, sous les auspices de Talma. En 1825, il entra

16 Tartufe.
18 Louis XI.
20 Une Fête de Néron.
23 Manlius. Bruis et Palaprat. Shakespeare.

PONCHARD (1), 1er ténor de l'Opéra-Comique.

1835 Octobre 15 La Dame blanche, qu'il créa.
16 Jean de Paris, qu'il créa.
18 Le Tableau parlant.
20 Le Petit chaperon. Le Concert à la cour. Maison à vendre.
22 Zémire et Azor. Les Maris garçons.
25 Masaniello, création.

Mme DORVAL (2), grand 1er rôle.

1836 Juin 16 Antony.
19 Angelo. La Jeune femme colère.
21 Clotilde.
22 Misanthropie et Repentir. Jeanne Vaubernier.

M. et Mme ALBERT, 1ers rôles du Vaudeville.

1836 Août 23 La Fiancée du fleuve. Un Duel sous Richelieu.

à l'Odéon et quelque temps après à la Porte-Saint-Martin ; rentré au Théâtre-Français en 1831, il y resta jusqu'en 1852. Il reparut à la Porte-Saint-Martin de 1852 à 1854, puis à l'Odéon, de 1854 à 1856. Il est mort à Bordeaux en septembre 1872.

(1) Ponchard (Louis-Antoine-Eléonore), naquit à Paris le 31 août 1787, il débuta à l'Opéra-Comique le 16 juillet 1812, qu'il ne quitta que le 1er janvier 1837. Il est mort à Paris, le 6 janvier 1866.

(2) Dorval (Marie-Amélie-Thomas Delaunay), est née à Paris en 1804. Engagée d'abord à la Porte-Saint-Martin, elle entra au Théâtre-Français en février 1834 ; elle mourut à Paris en 1849.

25 Madame Dubarri.
28 La Camargo. Une dame de l'Empire.
30 Léontine. La Poupée.
Septembre 1 L'Ami Grandet.
4 Madeleine.
11 Isaure.

M. et Mme SERRE, du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

1836 Novembre 22 Un Procès criminel.
24 Madelon.
25 Victorine.
27 La Berline de l'émigré

PERLET, 1er comique du théâtre du Gymnase, de Paris.

1836 Décembre 14 L'Homme de soixante ans. L'Artiste.
16 Pauvre Jacques. Le Comédien d'Étampes.
18 Les Enragés.
20 La Famille du baron.
22 Le Secrétaire et le Cuisinier.
27 Michel Perrin.
30 Monsieur Pique-assiette.

Mme PRADHER, du théâtre de l'Opéra-Comique.

1837 Juin 13 Lestocq.
15 Le Chalet.
20 Le Postillon de Lonjumeau.
22 Les Deux reines.
23 Le Cheval de bronze.

Mlle Annette LEBRUN, forte chanteuse, créa le rôle de la Juive, dans l'opéra de ce nom, et

donna 14 représentations, les 13, 15, 16, 20, 22, 25, 26 février, et les 1, 4, 6, 8, 11, 13 et 15 mars 1838.

LHÉRIE, 1er comique du théâtre des Variétés.

1838 Mars 20 L'Art de ne pas monter sa garde.
22 Les Deux rois de Prusse.
25 Roquelaure.
27 La Sonnette de nuit.
30 Il Signor Barelli. Paganini en Allemagne.

1839-1842. DIRECTION POIRIER

Mlle GEORGES, grand 1er rôle de Paris.

1839 Juin 16 Marie Tudor.
17 Le Manoir de Montlouvier.
19 La Tour de Nesle.
20 Mérope.

LAFERRIÈRE, jeune 1er rôle du théâtre du Vaudeville.

1839 Décembre 19 Un Aveu. Les Élèves du conservatoire.
22 Marcel.

En 1841, une troupe allemande, sous la direction de M. Schmidt, donna, avec un grand succès, plusieurs représentations sur le théâtre de Dijon.

1841 Août 11 La Somnambule.
13 Norma.
15 La Muette.
17 L'Élixir.

19 Roméo.
22 Don Juan.
24 Fidelio.
26 Les Puritains.
27 Une nuit à Grenade.
31 Othello.
Septembre 2 Robin des bois.
9 Robert le Diable.
14 Joseph.

Henri MONNIER (1), 1er comique du théâtre du Vaudeville.

1841 Décembre 23 La Famille improvisée. La Fille de Dominique.
25 Vert-Vert.
26 Le Malade imaginaire. Les Premières armes de Richelieu.
30 L'Oncle et le Neveu.
1842 Janvier 2 Les Deux divorces.
4 Un Camarade de pension. Le Dernier chapitre. Le Gamin de Paris.
6 Les Collatéraux. La Grâce de Dieu.
9 Madame Gibou et Madame Pochet.

1842-1844. DIRECTION VADÉ-BIBRE

DAVID, du Théâtre-Français.

1843 Janvier 3 Andromaque.
8 Marie Stuart.
13 Hamlet. Le Tartufe.

(1) Monnier (Henri-Bonaventure), né à Paris, le 8 juin 1805, il donna des représentations au Vaudeville et à l'Odéon dans des comédies de sa composition, il mourut à Paris, le 3 janvier 1877.

En 1843, une nouvelle troupe allemande, sous la direction de M. Hell, donne les représentations suivantes :

1843 Juillet 16 Romeo.
18 Norma.
20 Zampa.
23 Tancrède.
25 Don Juan.
27 Othello.
30 Robin des bois.
Août 3 Moïse.
8 Tancrède.
14 La Flûte enchantée.

TILLY, baryton de l'Opéra-Comique.

1843 Octobre 24 Les Visitandines. Le Maître de chapelle.
26 Le Barbier de Séville.
Novembre 1 Le Postillon de Lonjumeau.
3 La Marquise.
7 La Fiancée.

1844-1848. DIRECTION ARISTIDE DE CUERS

Joseph KELM, du théâtre du Gymnase.

1844 Décembre 3 L'Avoué et le Normand. Manche à manche.
5 Le Peintre colleur. La permission de dix heures.
8 Lord Hérisson. Bruno le fileur.
11 L'Aumônier du régiment. Christophe.
12 Le Cousin Marcel. La Tirelire.

Le 26 mars 1845, Mme DAMOREAU chante le grand air du Barbier de Séville, d'Actéon et du Domino noir.

TROUPE ALLEMANDE SOUS LA DIRECTION DE M. HELL

1845	Avril	18 Une Nuit à Grenade.
		20 La Muette de Portici.
		22 La Somnambule.
		24 Robin des bois.
		27 Fra-Diavolo.
		29 Pierre le Grand.
	Mai	2 La Juive.
		6 Roméo.
		8 Norma.
		11 Fidelio.
	Juin	29 Robert le Diable.
	Juillet	1 Les Puritains.
		3 Les Huguenots.
		8 Lucie.
		11 Joseph.
		13 La Vengeance et le Repentir.

Mlle FARGUEIL (1), du théâtre du Gymnase.

1845	Juin	13 Un Secret. Le Démon de la nuit.
		15 La Lectrice. La Fille de Figaro.

1) Fargueil (Anais), née à Toulouse, le 21 mars 1819, débuta d'abord à l'Opéra-Comique. Elle ne fit à ce théâtre qu'un séjour passager et entra au Vaudeville en mai 1836, au Palais-Royal en 1842, au Gymnase en 1844. Elle rentra au Vaudeville en 1852. En 1869, elle entra à la Porte-Saint-Martin pour y jouer dans *Patrie*, drame de M. Sardou. Elle a été engagée en 1876 au grand théâtre de Saint-Pétersbourg.

LAFERRIÈRE, du théâtre du Vaudeville.

1845 Novembre 13 Elle est folle. Les Mémoires du diable. Le Débutant.
16 Pauvre idiot. Les Enfants de troupe.
Décembre 4 Marcel.
7 Marguerite.
9 La Polka en province.
14 L'Oncle Baptiste. Thiridate.
16 Le Sonneur de Saint-Paul.

Mme DORUS-GRAS (1), de l'Opéra.

1846 Janvier 6 Le Barbier de Séville.
8 Premier acte de Lucie.

RICCIARDI, fort ténor du théâtre de la Renaissance, créateur de Lucie à ce théâtre.

1846 Mars 26 La Favorite.

MEYNADIER, du théâtre des Variétés.

1846 Mars 26 La Tirelire.

POULTIER (2), 1er ténor de l'Opéra de Paris.

1846 Avril 3 Lucie.
5 La Juive.
13 La Favorite.

(1) Dorus-Gras (Julie-Aimée) naquit à Valenciennes en 1807. Elle débuta à l'Opéra, le 9 novembre 1830, dans le *Comte Ory*. Elle quitta l'Opéra en 1845.

(2) Poultier (Placide-Alexandre-Guillaume) né à Villequier, le 27 mai 1814, se fit entendre à l'Opéra dans *Guillaume Tell*, le 4 octobre 1840 ; après un voyage en Italie, il entra à l'Opéra en 1847 où il resta jusqu'en 1851. Rentré à l'Opéra en 1855, il n'y resta qu'un an.

15 Robert le Diable.
17 Guillaume Tell.
21 La Muette.

TROUPE ALLEMANDE SOUS LA DIRECTION DE M. HELL

1846 Mai 27 Lucrèce Borgia.
29 Roméo.
31 Les Huguenots.
Juin 2 Norma.
7 Robin des bois.
14 Stradella.
19 Bélisaire.
Juillet 2 Zampa.
5 Guillaume Tell.
12 La Juive.

Joseph KELM, du théâtre du Gymnase.

1846 Novembre 19 La Permission de dix heures. Bruno le fileur.
24 L'Avoué et le Normand. Lord Hérisson.
26 La Tirelire.
29 Le Peintre colleur.

Mme DAMOREAU (1), 1re chanteuse de l'Opéra-Comique.

1846 Décembre 8 Le Barbier de Séville.
10 L'Ambassadrice.
11 Le Bouffe et le tailleur.

(1) Damoreau (Laure-Cinthie Montalant) est née à Paris, le 6 février 1801. Après avoir joué plusieurs années sur le Théâtre-Italien, elle débuta à l'Opéra le 24 février 1826. En 1835, elle entra à l'Opéra-Comique où elle resta jusqu'en 1845.

Mme CHAPEL, du théâtre de l'Odéon.

1847 Janvier 6 Marie Jeanne.

BAUCHE, ténor de l'Opéra.

1847 Avril 18 La Favorite.
25 La Juive.
29 Lucie.
Mai 2 La Muette.

MONROSE fils (1), 1er comique de l'Odéon.

1847 Juillet 8 Le Mariage de Figaro.
11 Tartufe. Le Comique à la ville.
15 Le Dépit amoureux.
18 Le Voyage à Pontoise.

Annette LEBRUN, forte chanteuse.

1847 Novembre 25 La Favorite.
30 Le Barbier de Séville.
Décembre 5 La Pie voleuse.
10 La Grâce de Dieu.

M. et Mme GODINHO, du théâtre de Lyon, 1er ténor et première chanteuse.

1848 Janvier 7 Guillaume Tell.
11 La Juive.
14 Robert le Diable.
21 Lucie.
25 La Favorite.
28 Le Philtre.
30 La Muette.

(1) Monrose fils est né à Paris en 1809. Engagé en 1841 à l'Odéon, il y resta jusqu'en 1844 ; rentré à ce théâtre en 1847, il y joua encore pendant deux ans et fut admis, en 1850, au Théâtre-Français.

Mme WIDEMANN, forte chanteuse contralto.

1848 Février 13 La Favorite.
17 4e acte de Charles VI.

Mme WIDEMANN et MARIO (1), ténor.

1848 Mars 14 Charles VI.
24 La Favorite.
29 1er acte de Sémiramis.

Mlle RACHEL et sa sœur, Dinah FÉLIX.

1848 Juillet 11 Andromaque. Le Vieux garçon et la Petite fille.
13 Phèdre.

1848-1849. SOCIÉTÉ THÉATRALE

Mlle MASSON, forte chanteuse de l'Opéra.

1848 Décembre 19 La Favorite.
22 La Juive.
1849 Janvier 9 Charles VI.
21 La Favorite.

1849-1854. DIRECTION ROUSSEAU

Mlle MASSON, forte chanteuse.

1850 Janvier 27 La Favorite.
29 2e et 4e actes de Charles VI. Grand air du Prophète.
31 Duo de la Reine de Chypre.

(1) Mario (Joseph, marquis de Candia, dit), né à Cagliari en 1808, exilé pour méfait de jeunesse, se réfugia à Paris où il fut engagé à l'Opéra, le 2 décembre 1838, il quitta ce théâtre en 1840 pour entrer au Théâtre-Italien.

Mlle DELILLE, première chanteuse de l'Opéra-Comique.

1850 Mars 10 Les Diamants de la couronne.
14 La Part du diable.
17 Lucie.
19 Ne touchez pas à la Reine.
24 Le Domino noir.
31 Les Mousquetaires de la Reine

ACHARD père, et Mlle DÉSIRÉE, artistes du Gymnase.

1850 Mai 2 La Famille du fumiste.
5 Christophe le Cordier. L'Aumônier du régiment. Les Premières amours.
9 Bruno le fileur. Le Brasseur mélomane.
12 Un Mari fidèle. La Morale en action. Indiana et Charlemagne.

Mlle ARALDI, du Théâtre-Français.

1850 Mai 19 Virginie.
26 Jeanne d'Arc.
30 Phèdre.

DUPREY et ses élèves.

1850 Mai 22 Concert.
Juin 4 Concert.

ARNAL, 1er comique du Vaudeville.

1850 Juillet 2 Ce que femme veut. A la Bastille.
3 Renaudin de Caen. L'Humoriste.

AMBROISE, 1er comique du Vaudeville.

1851 Janvier 9 La Dame de trèfle. Mariée au second.
12 Les Suites d'un feu d'artifice.

14 Breda Street. Un Mari terrible.
16 L'Oncle Baptiste. L'Avoué et le Normand.
19 Un Intérieur comme il y en a tant.
26 L'Enfant de la maison.
28 Bruno le fileur.

Mlle COURTOT, forte chanteuse de l'Opéra.

1851 Février 25 Charles VI.
Mars 2 La Favorite.
6 La Reine de Chypre.
11 La Juive.

Le Prince et la Princesse COLIBRI.

1851 Mars 20-22-23.

PIERRON, 1er rôle de l'Odéon.

1852 Mars 11 Livre III. Elle est folle.
16 Les Familles. Une Tempête dans un verre d'eau.
18 Les Droits de l'homme.

LAURENT, baryton du théâtre de Bruxelles.

1852 Avril 22 Charles VI.
25 La Favorite. Le Maître de Chapelle.
27 Guillaume Tell.
29 Le Barbier de Séville.

Mlle RACHEL, du Théâtre-Français.

1852 Juin 10 Phèdre.
12 Adrienne Lecouvreur.

AMBROISE, 1er comique du Vaudeville.

1853 Janvier 6 Les Anglais en voyage. La Tirelire.
11 Méridien. Bruno le fileur.

13 Le Misanthrope et l'Auvergnat.
16 L'Avoué et le Normand.
20 La Corde sensible. Les Mémoires du diable.
23 Un bon ouvrier.
25 L'Oncle Baptiste. L'enfant de la maison.
27 La Dinde truffée.

Hermann LÉON, 1re basse de l'Opéra-Comique.

1853 Février 18 Le Caïd.
20 La Fée aux roses.
22 Les Mousquetaires de la Reine.

Mlle DÉJAZET.

1853 Mars 1 Colombine.
3 Les Premières armes de Richelieu.
6 La Lisette de Béranger.
8 Le Marquis de Lauzun.
10 La Douairière de Brionne.
17 Voltaire en vacances. Les Paniers de la comtesse.
18 Jean le Postillon.
27 Gentil Bernard.
28 Le Moulin à paroles.

BAUCHE, 1er ténor de l'Opéra-Comique.

1853 Mars 31 Lucie.
Avril 3 La Favorite.
5 La Juive.

POULTIER, 1er ténor de l'Opéra.

1850 Avril 23 La Favorite.
24 Lucie.

28 La Muette de Portici.
30 La Juive.

Mlle CICO, Gil PEREZ et René LUGUET, du théâtre du Vaudeville.

1853 Juin 2 Le Docteur Robin. Le Baiser de l'étrier.
5 La Course à la veuve. Pas de fumée sans feu.
9 Les Filles de marbre. La Corde sensible.
12 Roger Bontemps.
16 Henriette et Charlot. Le Père nourricier.
19 Une Chambre à deux lits.
26 Frisette. Madame Camus.

ARTISTES du Théâtre Lyrique.

1853 Juillet 21 Le Maître de Chapelle. Ma Tante Aurore.
24 Les Noces de Jeannette.
26 Le Toréador.

Mme WIDEMANN, contralto de l'Opéra.

1854 Février 14 Charles VI.
16 La Reine de Chypre.
19 La Favorite.

Mlle DÉJAZET.

1854 Février 23 Colombine.
26 Les Premières armes de Richelieu.
28 Les Trois gamines.
Mars 2 Voltaire en vacances. Le Moulin à paroles.

Annette LEBRUN.

1854 Avril 2 La Reine de Chypre.
4 La Favorite.

Mlle LAVOYE (1), 1re chanteuse de l'Opéra-Comique.

1854 Avril 16 Haydée.
17 Le Caïd.
20 Le Songe d'une nuit d'été.
23 La Fille du régiment.
27 Les Diamants de la Couronne.
30 La Sirène.

1854. DIRECTION ROLAND

RENARD, fort ténor du théâtre de Bordeaux.

1854 Mai 28 Lucie.
30 La Favorite.

André HOFFMANN, 1er comique du Vaudeville.

1854 Juin 25 Les Anglais en voyage. Jobin et Nanette.
27 Méridien. Madame Larifla.
29 Pierre le Couvreur. Lord Hérisson.
Juillet 2 Le Chevreuil. Les Deux anges gardiens.
6 Les Saltimbanques. La Question d'Orient.
9 Jeanne la brodeuse. La Sœur de Jocrisse.

1854-1855. DIRECTION ROUSSEAU

LIGIER, du Théâtre-Français.

1854 Décembre 15 Louis XI.
17 Othello.

(1) Lavoye (Anne-Benoite-Louise), née à Dunkerque, le 28 juin 1823, débuta en 1843 à l'Opéra-Comique. Elle quitta Paris en 1849 et voyagea à l'étranger et dans les départements.

29 Les Enfants d'Édouard.
31 Richard III.

Mlle [illegible], du Gymnase.

1856 Janvier 9 Un Fils de famille.
11 La Grâce de Dieu. La [illegible].
14 Geneviève.
23 Les [illegible].
24 Diane de Lys.
25 [illegible].

Mlle [illegible] et [illegible], du Vaudeville.

1856 Mars 4 [illegible].
5 La Comtesse du Tonneau.
8 Les Premières armes de Richelieu.
11 [illegible] en vacances.
13 Un Scandale. Sophie Arnould.
15 Lully. Madame [illegible].
20 Les Trois gamins.
25 Le Moulin à paroles.
27 Gentil Bernard.
29 Le Marquis de Lauzun.

1866-1867. DIRECTION CHABRILLAT

Mlle SCHIWANECK, du théâtre des Variétés.

1866 Mai 17 La Femme aux œufs d'or. Madame Bijou.
20 Un Cœur de grand'mère. Madame Roger Bontemps.
22 Quatorze de dames. Le Lion et le Rat.
25 Les Enfers de Paris.
29 La Flaneuse. L'Amour qué qu'c'est qu'ça.

Mme DOCHE (1), du théâtre du Vaudeville.

1856 Juin 1 La Dame aux camélias.
5 Le Demi-monde.
8 Adrienne Lecouvreur. Je dîne chez ma mère.

Mlle DÉJAZET.

1856 Septembre 15 La Comtesse du Tonneau.
18 Les Premières armes de Richelieu.
21 Un Scandale.
23 Les Trois gamins.
25 Voltaire en vacances. La Douairière de Brionne.
Octobre 2 Le Sergent Frédéric.
9 Gentil Bernard.
14 Bonaparte à Brienne.
23 Le vicomte de Létorières.
30 Colombine.
Novembre 6 Fretillon.

LEVASSOR, 1er comique du Palais-Royal et Mlle TEISSEIRE, du Gymnase.

1857 Février 10 Brelan de troupiers. Le Lait d'ânesse.
12 Un Poisson d'avril. Un Bas bleu.
14 Deux vieux papillons. Madame Bertrand et Madame Raton.
17 Les Trois dimanches. Indiana et Charlemagne.
19 Endymion. Sir John Esbrouff.
21 Le Flagrant délit.

(1) Doche (Marie-Charlotte-Eugénie de Plunkett), née à Bruxelles, le 19 novembre 1821. Elle débuta au Vaudeville en 1838. Engagée au Gymnase en 1845, elle revint bientôt au Vaudeville, qu'elle quitta en 1864.

24 Un Docteur en herbe.
Mars 1 33,333. 33.

BARDOU, 1er comique des Variétés.

1857 Avril 13 Le Docteur Chiendent. Les Parents de la fille.
16 L'Ami Grandet. Les Petites misères de la vie humaine.
21 Deux filles à marier. Les Marins de la garde.
23 Le Maître d'armes. Le protégé.
30 Les Trois loges. Un péché de jeunesse.
Mai 7 Un homme grave. Passé minuit.

1857-1858. DIRECTION LAMBERT-DENNERY

AUDRAN (1), 1er ténor de l'Opéra-Comique.

1858 Mars 27 Fra-Diavolo.

1858-1859. DIRECTION RÉTHALLER

Henri MONNIER.

1858 Juillet 8 La Famille improvisée. Le Roman chez la portière.
11 Le Malade imaginaire.
15 Grandeur et décadence de M. Prudhomme.

BRASSEUR, du Palais-Royal.

1858 Juillet 22 Le Misanthrope et l'Auvergnat. Le Mieux est l'ennemi du bien.

(1) Audran (Marius) est né à Aix, le 26 septembre 1816. Après s'être fait entendre sur les théâtres de Marseille, Bruxelles, Lyon, et Bordeaux, il débuta à l'Opéra-Comique en mai 1842. A la suite d'un désaccord avec la direction, il quitta ce théâtre en 1852.

24 Le Sabot de Marguerite. Un Monsieur et une Dame.
25 Le Lait d'ânesse.

Mme ALBONI (1), contralto.

1859 Avril 9 Le Barbier de Séville.
11 La Favorite.

1859-1860. DIRECTION DEBAX

Charles DÉBURAU, mime du théâtre des Funambules.

1859 Septembre 10 Pierrot coiffeur. Les Deux jocrisses.
15 Les Farces de Pierrot. La Cruche cassée. Le Déserteur.
18 Pierrot conscrit. Les Trois innocents.

LAFERRIÈRE, de l'Odéon.

1859 Octobre 13 Le Pauvre idiot.
18 Les Mémoires du diable. L'Amour et la Comédie.
20 Les Enfants de troupe.

ROGER (2), 1er ténor de l'Opéra.

1860 Janvier 15 La Dame blanche.
20 Les Huguenots.
Mars 30 Lucie.
Avril 1 Le Prophète.

(1) Alboni (Marietta) est née en 1823, à Césena. Elle se fit entendre à Paris sur le Théâtre-Italien et à l'Opéra.

(2) Roger (Gustave-Hippolyte) naquit le 17 décembre 1815, à la Chapelle-Saint-Denis ; le 16 février 1838, il débuta à l'Opéra-Comique, qu'il quitta en 1848 pour entrer à l'Opéra.

MERLY, baryton de l'Opéra.

1860 Janvier 24 Guillaume Tell.
26 La Favorite. 4e acte des Huguenots.

ROUVIÈRE, fort premier rôle de la Porte-Saint-Martin.

1860 Mars 15 Hamlet.
22 La reine Margot.

PERRUGGI, baryton de l'Opéra.

1860 Mars 30 Lucie.
Avril 1 Le Prophète.

1860-1863. DIRECTION RÉTHALLER

Mlle DÉJAZET.

1860 Juillet 12 M. Garat.
14 P'ti fils P'ti mignon. Le Mariage enfantin.

Mme RISTORI, tragédienne.

1860 Août 13 Médée.

Léon ACHARD (1), 1er ténor de l'Opéra-Comique.

1861 Février 5 Haydée.
7 La Dame blanche.

(1) Achard (Léon) est né à Lyon, le 16 février 1831. Il fut engagé au théâtre Lyrique, où il débuta le 9 octobre 1854. A la mort de son père, en 1856, il quitta le théâtre pendant quelques mois après lesquels il signa un engagement pour le théâtre de Lyon. Le 4 octobre 1862, il débutait à l'Opéra-Comique.

Mme MIOLAN-CARVALHO (1).

1861 Février 28 Lucie.
Mars 2 Le Barbier de Séville. Les Noces de Jeannette.
3 La Fanchonnette.

Mme CABEL (2), 1re chanteuse de l'Opéra-Comique.

1861 Avril 4 La Fille du Régiment.
6 Galathée.
7 La Part du diable.

CAZAUX, 1re basse de l'Opéra.

1861 Avril 2 Guillaume Tell.
11 Robert le diable.

Mme RISTORI.

1861 Août 13 Béatrix.

PRADEAU, 1er comique du Gymnase.

1861 Octobre 8 La Rose de Saint-Flour. Bruno le fileur.
10 Les Pantins de violette. Le Calife de la rue Saint-Bon.

(1) Miolan-Carvalho (Caroline) est née à Marseille, le 31 décembre 1827. Elle débuta à l'Opéra-Comique en 1849. Ayant épousé M. Carvalho, qui devint directeur du théâtre Lyrique, elle suivit son mari et débuta à ce théâtre en 1854 dans *la Fanchonnette*, de Clapisson. M. Carvalho ayant dû se retirer en 1869, Mme Miolan fut engagée à l'Opéra. En 1872, elle reparut à l'Opéra-Comique, qu'elle quitta en 1875 pour rentrer à l'Opéra.

(2) Cabel (Marie-Josèphe Dreullette, dite) naquit à Liège, le 21 janvier 1827. En 1847, elle vint à Paris et débuta à l'Opéra-Comique au mois de mai 1849. En 1850 et 1851, elle joua sur le théâtre de la Monnaie, à Bruxelles. Engagée au théâtre Lyrique, elle y vint débuter le 6 octobre 1853.

13 Le Misanthrope et l'Auvergnat.
15 Tromb-al-Cazar. Voyage autour de ma marmite.
17 Le Financier et le Savetier. Jobin et Nanette.
22 Les Deux aveugles. L'Avocat pédicure.

Joseph KELM, 1er comique des Variétés.

1862 Février 4 Chansonnettes.
6 Chansonnettes.

Léon ACHARD.

1862 Mars 26 Haydée.

BELVAL, 1re basse du Grand-Opéra.

1862 Avril 1 La Juive.

Mlle WERTHEIMBER, contralto.

1862 Avril 24 Le Trouvère.
27 La Favorite.
29 Galathée.

LAFERRIÈRE.

1862 Octobre 9 L'Honneur et l'argent.
12 Le Médecin des enfants.

Mme Juliette BORGHÈSE, contralto du Théâtre-Lyrique.

1862 Novembre 20 Le Trouvère.
22 Les Dragons de Villars (création).
28 La Favorite.

Mlle WERTHEIMBER.

1863 Janvier 13 Le Trouvère.
15 La Favorite
17 Galathée.

RENARD, 1er ténor de l'Opéra.

1863 Février 5 La Juive.

ROGER.

1863 Mars 12 Haydée.
15 Les Mousquetaires.
17 La Dame blanche.

Mlle WERTHEIMBER.

1863 Avril 9 La Favorite.
12 Le Trouvère.

RENARD.

1863 Avril 14 Guillaume Tell.

POULTIER.

1863 Avril 16 La Dame blanche.
19 2e 3e et 4e actes de la Muette.

1863-1864. DIRECTION CHABRILLAT

DARCIER, BRAUX et Mlle MACÉ.

1863 Juin 11 Le Violoneux. Les Doublons de ma ceinture.
17 Les Deux aveugles. Une Nuit blanche.

1864-1865. DIRECTION MOUTON ET RENÉ

TROUPE ITALIENNE sous la direction de M. Ricci.

1864 Juin 7 Norma.
9 Le Trouvère.
11 Hernani.
14 Lucrèce Borgia.
18 La Traviata.
1865 Juin 15 Rigoletto.

1865-1866. DIRECTION RÉTHALLER

Mlle BORGHÈSE, contralto du Théâtre-Lyrique.

1866 Mars 22 Charles VI.
24 Les Dragons de Villars.

RAVEL, 1er comique du Palais-Royal et Mlle DESCHAMPS.

1866 Avril 24 Le Caporal et la Payse. Les Ressources de Jonathas. Le Serment d'Horace.
26 J'invite le colonel. Le Marchand de programmes. Chez une petite dame. La Rue de la Lune.
28 Un Monsieur qui suit les femmes. Ravel en voyage. M. et Mme Rigolo.
29 Un Chapeau de paille d'Italie. L'Ami des femmes. Tambour battant.
30 Le Raout. L'Omelette fantastique. La Veuve aux camélias.

GOT (1) du Théâtre-Français, avec les artistes de l'Odéon.

1866 Juillet 19 La Contagion.

1866-1867. DIRECTION PROCHOT

Ira ALDRIDGE, tragédien nègre.

1867 Février 21 Othello.

1867-1868. DIRECTION MARKLEY

Joseph KELM.

1867 Octobre 27 Chansonnettes.

(1) Got (François-Jules-Edmond) est né à Lignerolles, le 1er octobre 1822, il fit ses classes au collège Charlemagne et fut lauréat du concours général. Entré au Théâtre-Français en 1844, il devint sociétaire en 1850.

30 Chansonnettes.
Novembre 3 Chansonnettes.

Mlle DELVALÉE, du théâtre du Châtelet.

1868 Mars 10 La Grande duchesse.
31 Barbe-Bleue.

BELVAL.

1868 Mars 14 Les Huguenots.

Mlle DÉJAZET.

1868 Juillet 1 Les Prés Saint-Gervais. Risette.
2 Les Premières armes de Richelieu.
5 La Douairière de Brionne. Voltaire en vacances.
25 Le Marquis de Lauzun.

La COMÉDIE-FRANÇAISE.

1868 Juillet 16 Le Misanthrope. Les Fourberies de Scapin. Une Monomanie.
18 Paul Forestier. La Nuit d'octobre. Le Dernier quartier.

Léon ACHARD.

1869 Février 25 Haydée.

Léon ACHARD, Mme UGALDE de l'Opéra-Comique, et GARNIER, des Bouffes.

1869 Février 27 La Dame blanche. La Grande duchesse.

1869-1870. DIRECTION MOUNIER DE JOLY

BRASSEUR, 1er comique du Palais-Royal.

1869 Juin 8 Le Brésilien. La Consigne est de ronfler.

10 Une Escapade de mari.
13 Dix contre un.

Léon ACHARD.

1870 Mars 11 L'Éclair.
25 Le Postillon de Lonjumeau.

FRONTI, baryton du Théâtre-Lyrique.

1870 Mars 15 Guillaume-Tell.
19 Rigoletto.

LES ARTISTES du théâtre des Variétés.

1870 Juin 2 La Permission de minuit. Les Pommes du voisin. Une Femme dégelée.
3 Le Régiment qui passe. Les Chambres de bonnes. L'Homme n'est pas parfait.
4 Le Ver rongeur. Brouillé depuis Wagram. L'Homme à la clé.

Les PUPAZZI, par Lemercier de Neuville.

1870 Juillet 2

BRASSEUR.

1870 Juillet 3 Le Pifferaro. L'Oiseau fait son nid. Madame est couchée.

ARTISTES des Bouffes-Parisiens.

1870 Juillet 7 La Romance de la rose. Deux portières pour un cordon. Les Jurons de Cadillac. La Nuit du 15 octobre.
10 En Manche de chemises. La revanche de Fortunio. Le Myosotis. Les Forfaits de Pipermann.

COQUELIN aîné (1), des Français.

1871 Novembre 5 Les Ouvriers. Le Conte du garde. L'Oraison funèbre de Mme Bourgeois. Les Jurons de Cadillac.

1871-1873. DIRECTION DOBBELS

Léon ACHARD.

1872 Avril 6 La Dame blanche.

DULAURENS, fort 1er ténor de l'Opéra.

1872 Avril 25 La Favorite.

Mlle SCRIWANECK.

1872 Mai 11 La Gardeuse de dindons. La Femme aux œufs d'or.
12 L'Actrice en voyage. Les Enfants de Paris.
16 Le Gamin de Paris. Le Passant. La Fiole de Cagliostro.
19 Le Mousse. Un Roi malgré lui. Un scandale.
26 L'Homme n'est pas parfait.
Juin 2 La Flaneuse.

BRASSEUR.

1872 Juillet 19 Tricoche et Cacolet.

LHÉRIE, ISMAEL, Mmes GALLI-MARIÉ, PRIOLA, de l'Opéra-Comique.

1872 Août 15 L'Ombre.

(1) Coquelin (Benoît-Constant) est né à Boulogne-sur-Mer, le 22 janvier 1841. Il débuta au Théâtre-Français le 7 décembre 1860.

Mlle AGAR (1), tragédienne.

1872 Octobre 5 Horace.

BERTHELIER.

1872 Octobre 16 Ne la tue pas. Une drôle de soirée.

Les PUPAZZI, par Lemercier de Neuville.

1872 Décembre 10

Mlle DEVOYOD (2), du Théâtre-Français.

1873 Mars 24 La Femme de Claude.

La troupe d'opéra de Besançon donne des représentations du 17 avril au 4 mai 1873.

Mlle AGAR.

1873 Avril 16 Phèdre.
Mai 21 Andromaque. Le Songe d'Athalie.

Mlle FAVART (3), du Théâtre-Français.

1873 Juin 17 Adrienne Lecouvreur.
Juillet 16 Le Supplice d'une femme. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

(1) Agar (Florence-Léonide Charvin, dite), née à Valence le 18 septembre 1836, vint à Paris vers 1858 et débuta comme chanteuse dans des cafés-concerts. Elle entra à l'Odéon où elle tint avec succès les emplois tragiques. Elle fut engagée à la Comédie-Française en 1870. Ayant obtenu un congé, elle parcourut la province de 1872 à 1876.

(2) Devoyod (Mlle Pierrette-Louise), née à Lyon le 10 juillet 1838, fut engagée au théâtre de l'Odéon où elle débuta le 2 octobre 1856. Appelée plus tard au Théâtre-Français, elle y parut la première fois le 22 janvier 1859. Elle a pris sa retraite en février 1872.

(3) Favart (Pierrette-Ignace Pingaud dite Marie), est née à Beaune le 16 février 1833, elle débuta à la Comédie-Française en 1848, et devint sociétaire en juillet 1856.

LES ARTISTES de l'Opéra-Comique.

1873 Août 2 L'Ombre.

1873-1875. DIRECTION SOL

LES VIRTUOSES DE LA CHASSE, sous la direction de M. Frontier de la Barre.

1873 Décembre 23

THÉRÉSA (1).

1874 Janvier 4 Le Retour de Suzon. Rien n'est sacré pour un sapeur. C'est dans le nez que ça me chatouille.

LES ARTISTES du Gymnase, du Vaudeville et de l'Ambigu.

1874 Mai 11 Monsieur Alphonse. Cerisette en prison.

COMPAGNIE LYRIQUE ITALIENNE.

1874 Mai 16 Othello.
20 Le Trouvère.

Artistes : Mme TÉONI, forte chanteuse; M. FERNANDO, fort ténor.

LES ARTISTES du théâtre des Variétés.

1874 Juillet 5 La Petite marquise. Les Variétés en voyage. Les Deux sourds. Les Belles-mères.

(1) Thérésa (Emma Valadon, dite) est née à la Bazoche-Gonet, le 25 avril 1837. Elle se fit à Paris, vers 1864, comme chanteuse de café-concert, une réputation extraordinaire. A la fin de l'année 1867 elle fut engagée à la Porte-Saint-Martin, et en 1868 à la Gaité.

BRASSEUR.

1874 Juillet 27 Le Magot. En Wagon.

Mlle FARGUEIL, du Vaudeville.

1874 Septembre 17 Nos intimes.
20 Le Lion amoureux.

Mlle AGAR.

1874 Novembre 4 Britannicus. Le Songe d'Athalie.

Mlle Raffaella FRANCHINO, forte chanteuse.

1874 Novembre 19 Faust.
26 Lucie.

Mlle AGAR.

1875 Mars 20 Bajazet.

TROUPE ITALIENNE.

1875 Mai 9 Le Trouvère.
12 Lucie.

ARTISTES de Paris.

1875 Juillet 3 La Fille de Roland.

BRASSEUR.

1875 Juillet 17 Doit-on le dire. Un Mouton à l'entresol. L'Amour d'une ingénue.
18 La Cagnotte.

LES ARTISTES de l'Odéon.

1875 Juillet 31 Les Avocats du mariage.

1875-1876. DIRECTION ANGELOT

ARNAL, Mme SIDNEY.

1875 Octobre 19 Lucie Didier. Une Visite de noces. Madame veuve Larifla.

Mlle AGAR.

1875 Décembre 2 Horace.
1876 Février 4 Polyeucte.
Mai 10 Athalie.

GABEL, 1er comique du Palais-Royal.

1876 Avril 9 Scènes de Geneviève de Brabant. Imitation des artistes de Paris.

La troupe d'opéra de Besançon donne des représentations du 16 avril au 24 mai 1876.

Mlle SCRIWANECK.

1876 Mai 25 Elise a manqué le train. Le Vœu inutile. L'Homme à la tête fantastique. L'Autre motif.

LA TROUPE de Nancy.

1876 Mai 27 Le Postillon. Les Noces de Jeannette.
28 Lucie.

Cette troupe continue ses représentations sur le Théâtre d'Été jusqu'au 27 juillet 1876.

BERTHELIER, 1er comique.

1876 Juin 21 Le Bois du Vésinet. L'Ile de Tulipatan.

ARTISTES de la Comédie-Française, de l'Odéon, du Vaudeville et du Gymnase.

1876 Juin 24 L'Étrangère.

TROUPE ITALIENNE.

1876 Juillet 29 Othello, de Shakespeare.

ARTISTES du Théâtre-Français.

1876 Août 13 Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Oscar.
15 Une chaîne.

1876-1878. DIRECTION DÉFOSSEZ

Mlle LAWINGTON, contralto de l'Opéra.

1876 Décembre 16 Le Trouvère.

Léon ACHARD.

1876 Décembre 21 Haydée.
23 Le Songe d'une nuit d'été.

Mlle AGAR.

1877 Janvier 12 Britannicus.
Mai 2 Phèdre.

FAURE (1), de l'Opéra (succès colossal).

1877 Janvier 17 Hamlet, 6,800 fr. de recette.

Le prix des places pour cette représentation fut porté à 12 fr. pour les loges de premières, les fauteuils d'orchestre et de balcon ; 10 fr. pour les baignoires et les banquettes d'orchestre ; 8 fr. pour les stalles du parterre et des secondes, et 5 fr. pour le parterre (2).

(1) Faure (Jean-Baptiste), est né à Moulins le 15 janvier 1830. Il débuta à l'Opéra-Comique en 1852. En 1859 Meyerbeer écrivit pour lui le rôle d'Hoël dans le *Pardon de Ploërmel*. A la suite de l'éclatant succès qu'il obtint dans cette œuvre, le directeur de l'Opéra l'engagea à le suivre et le fit débuter le 14 octobre 1861. Il se retira en 1876.

(2) Les mêmes prix furent fixés pour les représentations de Sarah Bernhardt le 28 septembre 1880 et le 28 septembre 1884.

Jamais une telle augmentation du prix des places n'avait eu lieu, même pour les plus grands artistes de Paris.

En 1833, pour Mlle Mars.	3,75	les 1res
En 1835, pour Ligier.	3,50	id.
En 1839, pour Mlle Georges. . . .	3 »	id.
En 1845, pour Mme Damoreau . . .	3,50	id.
En 1848, pour Rachel.	6 »	id.
En 1860, pour Roger.	5,50	id.
En 1862, pour Mme Miolan	5 »	id.
En 1873, pour Mlle Favart	6 »	id.

ARTISTES de Paris.

1877 Février 28 Dora.

FEBVRE (1), Mme BRINDEAU, du Théâtre-Français et Mlle JEANNE, du Vaudeville.

1877 Avril 8 Madame reçoit-elle ? Les Brebis de Panurge. Le Post-scriptum.

TOURNÉES ARTISTIQUES sous la direction de M. Masset, de l'Odéon.

1877 Avril 28 L'Ami Fritz.

TROUPE PARISIENNE.

1877 Mai 12 Bébé.

Du 19 juillet au 5 août 1877, *Le Tour du monde en 80 jours*. Succès sans précédent.

(1) Febvre (Alexandre-Frédéric), né à Paris le 21 février 1835, appartint successivement aux théâtres de l'Ambigu, de la Gaité, de la Porte-Saint-Martin, de l'Odéon et du Vaudeville. Admis à la Comédie-Française en septembre 1866, en qualité de pensionnaire, il fut reçu sociétaire le 1er mai 1867.

M[illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] ARTISTIQUES [illegible] la [illegible] de M. [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] Hernani.

[illegible] [illegible] Les [illegible]

M[illegible] [illegible]

[illegible] Mai [illegible] [illegible]

[illegible] DIRECTION [illegible] ET [illegible]

M[illegible] [illegible].

[illegible] Mars [illegible] Phèdre.

[illegible] ARTISTIQUES sous la direction de M. Masset.

[illegible] [illegible] [illegible] Le [illegible]
[illegible] Les [illegible]

Troupe [illegible].

1879 [illegible] 15 [illegible]-Blas.

BR[illegible].

1879 [illegible] [illegible] La Cagnotte.

Troupe de l'AMBIGU.

1879 Août 9 L'Assommoir.

Mlle AGAR.

1879 Octobre 6 Horace.

TOURNÉES ARTISTIQUES sous la direction de M. Masset.

1880 Janvier 8 Le Mariage de Figaro.

Mlle Maria Derivis, 1re chanteuse légère, fille de Derivis, 1er basse de l'Opéra.

1880 Février 19 Lucie.
21 Le Barbier de Séville.
24 La Traviata
Avril 13 Faust.
15 Favorite.
17 Le Pré aux Clercs.

Tournées artistiques sous la direction de M. Masset.

1880 Mai 21 Daniel Rochat.

Artistes du théâtre des Variétés.

1880 Mai 28 La Femme à papa

Artistes du théâtre de l'Ambigu.

1880 Juin 5 Robert Macaire.

Artistes du théâtre de l'Odéon.

1880 Août 5 Le Marquis de Villemer.

Tournées artistiques sous la direction de M. Saint-Germain.

1880 Août 14 L'Amiral. Le Petit fils. Les Desespérés.

Mlle Sarah Bernhardt [1].

1880 Septembre 28 Adrienne Lecouvreur.

1 Bernhardt Rosine Bernard, dite Sarah, est née à Paris le 22 octobre 1844. Ayant remporté au Conservatoire un deuxième prix de tragédie en 1861 et un deuxième prix de comédie en 1862, elle débuta quelques mois plus tard au Théâtre-Français. Après un court passage au Gymnase, elle quitta la scène. Elle reparut en 1866 à la Porte-Saint-Martin, puis à l'Odéon et enfin au Théâtre-Français.

1880-1882. DIRECTION CARROUCHÉ

Mlle Marie KOLB.

1881 Avril 28 Divorçons.
Mai 3 La Papillonne.

Mlle CHALONT et DIDIER, des Variétés.

1881 Juillet 4 La Roussotte.

Mme DEVOYOD, du Théâtre-Français, et E. MARCK, de l'Odéon.

1881 Août 30 Le Monde où l'on s'ennuie.

Marie KOLB.

1882 Avril 24 Divorçons.
25 Lili.

Mlle AGAR.

1882 Mai 5 Marie Tudor.

Mme DEVOYOD.

1882 Mai 28 Serge Panine.

1882-1885. DIRECTION MIRAL ET MAXIME FLORENCE

Marie LAURENT (1), de l'Odéon.

1883 Avril 12 Athalie. Tartufe.

Mlle SCHMIDT, de l'Ambigu.

1883 Avril 16 Le Crime du...

(1) Laurent (Marie Luguet, dite Marie), née à Tulle en 1826, monta tout enfant sur la scène, à Rouen. En 1846 elle fut engagée à Bruxelles. Revenue à Paris elle a été attachée successivement à l'Odéon, à l'Ambigu et à la Porte-Saint-Martin.

Mme MÉA, de l'Odéon.

1883 Avril 20 Charles VII chez ses grands vassaux.

Mlle AGAR.

1883 Juin 3 Les Mères ennemies.

TALBOT (1), du Théâtre-Français.

1883 Juin 7 L'Avare. Le Malade imaginaire.
9 Le Roi s'amuse.

BARON (2), des Variétés.

1883 Juin 14 Les Trois épiciers. C'est pour ce soir.

Céline CHAUMONT, des Variétés.

1884 Janvier 9 Madame attend Monsieur. Toto chez Tata.

ARTISTES du théâtre de l'Odéon.

1884 Janvier 16 Le Bel Armand. Le Billet de mille.

Mlle Alma REGGIANI.

1884 Avril 1, 5 Mignon.
3 Les Dragons de Villars.

Marie COLOMBIER.

1884 Avril 30 La Bianca.
Juillet 5 Le Maître de forges.

(1) Talbot (Denis-Stanislas Montalant, dit) est né à Paris le 27 juin 1824. Il entra d'abord à l'Odéon où il débuta dans la tragédie. En 1856 il passa au Théâtre-Français où il fut reçu sociétaire le 1er janvier 1859.

(2) Baron (Vincent-Alfred) est né à Meximieux le 11 juin 1820. Il débuta, en 1841, à l'Odéon, d'où il passa à l'Ambigu (1845), à la Gaité (1847) et enfin en 1852 à la Porte-Saint-Martin.

Marie KOLB.

1884 Juin 19 Ma Camarade

Sarah BERNHARDT.

1884 Septembre 28 Macbeth, tragédie.

MASSART, fort ténor du théâtre de Lyon.

1885 Avril 9 Guillaume Tell.
11 Les Huguenots

1885-1887. DIRECTION MIRAL.

TOURNÉES ARTISTIQUES sous la direction de M. Verlé. (Mme FAVART, de la Comédie-Française).

1885 Avril 18 Henriette Maréchal.

TALBOT, de la Comédie-Française.

1885 Avril 21 Le Bourgeois gentilhomme.

TOURNÉES ARTISTIQUES de M. Bessac.

1885 Avril 25 Le Roman d'Élise. Les Champairol.

TOURNÉES Simon. (Marie KOLB).

1885 Avril 28 et 30 Denise.

TOURNÉES ARTISTIQUES sous la direction de M. Saint-Omer. (Mme J. SAIGNARD, du théâtre des Variétés).

1885 Mai 5 La Femme à papa.
7 La Cosaque.
9 La Femme à papa.

Direction de Mme Garnier (Mlle WILSON, de la Porte-Saint-Martin).

1885 Juin 4 Ruy Blas.

TOURNÉES ARTISTIQUES sous la direction de F. Achard.

1885 Juin 9 Clara Soleil.

COQUELIN aîné, Mlle Céline MONTALAND (1), M. LELOIR, de la Comédie-Française.

1885 Juin 30 Mademoiselle de la Seiglière.

TAILLADE (2), du théâtre de l'Odéon.

1885 Septembre 14 Claude Gueux.

Mme GRISIER-MONTBAZON, 1re chanteuse des Bouffes, et Mlle André JOLY, des Folies-Dramatiques.

1886 Février 20 La Mascotte.
23 Les Petits Mousquetaires.
27 La Jolie Fille de Perth.

Mlle ROMI, 1re chanteuse du théâtre de Liège.

1886 Mars 14 Le Trouvère.
16 La Favorite.

(1) Montaland (Céline) est née à Gand le 10 août 1843. Engagée en 1850 au Palais-Royal, elle quitta ce théâtre pour faire des tournées en province et à l'étranger. Rentrée à Paris en 1860 elle joua sur divers théâtres.

(2) Taillade (Paul-Félix), né à Paris le 15 janvier 1827, joua successivement au Théâtre-Français (1847), à la Gaité (1850), à l'Ambigu (1852), au Cirque, à la Porte-Saint-Martin et enfin à l'Odéon.

Mlle Alma REGGIANI.

1886 Mars 27, Avril 4. Mignon.
30, Avril 1, 6. Carmen.

TALBOT.

1886 Mai 1 L'Avare. Le Médecin malgré lui.

TROUPE du théâtre de la Renaissance de Paris.

1886 Juin 9 Une Mission délicate.

TOURNÉES Simon. (Mlle Marie KOLB).

1886 Juin 12 La Doctoresse.

BARON, 1er comique des Variétés.

1886 Juin 18 et 21 Le Fiacre 117.

TOURNÉES F. Achard, du Gymnase.

1886 Juillet 12 Clara Soleil. Jonathan.

Mme SBOLGI, 1re chanteuse des grands théâtres d'Italie et du grand théâtre de Lyon.

1887 Mars 12, 15, 17 Le Prophète.
24 Le Trouvère.

JOURDAN, baryton des Bouffes-Parisiens.

1887 Mars 13 La Fauvette du Temple.

Mlle L. MENDÈS, 1re chanteuse de l'Opéra-Comique.

1887 Mars 22, 26 et 27 Carmen.

TOURNÉES Godfrin.

1887 Avril 3 Un Conseil judiciaire.

TOURNÉES de M. Marck.

1887 Avril 25 Francillon.

CHAPITRE VI

LISTE DES PIÈCES COMPOSÉES PAR DES AUTEURS DIJONNAIS

I. — *Opéras Comiques*

Astaroth, opéra-comique en un acte, musique de Debillemont, 12 février 1859.

Le Bandolero, opéra-comique en quatre actes, musique de Debillemont, 5 décembre 1849.

Le Bouquet, opéra-comique en un acte, paroles de Louis Noirot, musique de Debillemont, 1er février 1855.

Le Cabaret de Morimont, opéra-comique en un acte, paroles de Gersant, musique de L. François, 8 mars 1866.

Feu mon oncle, opéra-comique en un acte, paroles de L. Noirot, musique de Debillemont, 16 décembre 1851.

Mac-Jean, opéra-comique, musique de Paris, 19 mars 1830.

La Maison du docteur, opéra-comique en un acte, paroles de Henri Boisseaux, musique de Paul d'Ivry, 4 janvier 1855.

Les Orangs-outows, opérette en un acte, paroles de Gersant, musique de L. François, 19 mai 1864.

Le Paysan, opéra-comique, musique de Ch. Poisot, 23 janvier 1851.

Les Pénitents, opéra-comique, musique de Victor, artiste de la troupe, 26 février 1836.

Le Renégat, opéra-comique, musique de Debillemont, 19 novembre 1847.

Un Joujou, opéra-bouffe en un acte, paroles de Louis Noirot, musique de Debillemont. 10 février 1853.

Une Partie de dominos, opérette-bouffe en un acte, paroles et musique de deux amateurs, 22 avril 1858.

Une Quarantaine au Brésil, opéra-comique en trois actes, paroles et musique de Paris, 31 décembre 1846.

II. — *Comédies, drames et vaudevilles*

Adam de Carnojack, drame en cinq actes, par un acteur de la troupe, 29 mars 1848.

L'Ailloli, comédie en un acte, par G. Piot. 2 avril 1881.

L'Ambitiomanie, vaudeville en un acte, ***, 10 février 1842.

Amour, Constance et Valeur, vaudeville en un acte, par un officier de la garnison, 25 février 1831.

L'Auberge de village, vaudeville de X.., 12 février 1830.

Corine ou une soirée à Rome, comédie en un acte, 24 janvier 1837.

L'Épée de Bourgogne, drame, par Jules de Ruberprey, 3 décembre 1865.

La Fontaine de Jouvence, vaudeville en un acte, 6 mars 1829.

Gaule, Bourgogne et France, drame en six actes, par Chabrillat père et fils, 26 mai 1864.

L'Homme noir, drame en cinq actes, par X. Forneret, 10 mars 1837.

Les Illustrations dijonnaises, revue élyséenne des grands hommes de Dijon, en un acte, par Chabrillat père et fils, 26 mai 1864.

Isabeau de la Renaudie, drame en cinq actes, par Th. Mouston et Fillon, 24 mars 1835.

Lord Surrey, drame en cinq actes, par Fillon et Jousserandot, 15 décembre 1837.

Paul Vivian, drame en quatre actes, par Gersant, 31 janvier 1880.

Le Pirate, drame en trois actes, par Léon Noël, 19 mars 1837.

Le Premier nuage, comédie en un acte et en vers, par St. Liégeard, 24 janvier 1856.

Les Quatre filles de Corniquet, comédie en un acte, par Brémens, acteur de la troupe, 11 avril 1872.

Les Saints-Simoniens à Dijon, folie bluette en un acte, 7 décembre 1832.

Le Sous-lieutenant de hussards, vaudeville en un acte, 30 novembre 1832.

Une Leçon, comédie en un acte, 3 janvier 1850.

Urbain Grandier, drame en trois actes et en vers, par Jousserandot, 6 mars 1834.

Vingt-trois trente-cinq, comédie-drame en un acte, par X Forneret, 15 mars 1836.

CHAPITRE VII

LISTE DES PIÈCES JOUÉES DE 1828 A 1887 AVEC LA DATE DE LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION, LE NOM DU DIRECTEUR ET LE NOMBRE DES EXÉCUTIONS.

§ I. — *Grands Opéras, Opéras-comiques et Opérettes.*

Adolphe et Clara, de Dalayrac, 5 février 1830. Picard (9).
L'Africaine, de Meyerbeer, 7 mars 1867. Frochot (64).
Aline, de Berton, 9 novembre 1828. Saint-Léon (8).
L'Ambassadrice, d'Auber, 1er mai 1837. Bousigues (20).
Ambroise, de Dalayrac, 26 mai 1829. Picard (4).
L'Ame en peine, de Flotow, 8 décembre 1848. Société (9).
Les Amours du diable, de Grisar, 16 mars 1858. Lambert (13).
Anne de Boolen, de Donizetti, 4 janvier 1844. Vadé (1).
Astaroth, de Debillemont, 12 février 1859. Réthaller (2).
L'Auberge de Bagnères, de Castel, 27 octobre 1829. Picard (3).
Avis au public, de Piccini, 30 décembre 1828. Saint-Léon (2).
Azémia, de Dalayrac, 19 février 1833. Bousigues (1).
Le Bal masqué, de Verdi, 18 avril 1872. Dobbels (7).
Le Bandolero, de Debillemont, 5 décembre 1849. Rousseau (4).
Barbe-Bleue, de J. Offenbach, 31 mars 1868. Markley (3).

Le Barbier de Séville [1], de Rossini, 16 janvier 1829. Saint-Léon (143).

Ba-Ta-Clan, de J. Offenbach, 25 mars 1857, Chabrillat (2).

Les Bavards, de J. Offenbach, 9 janvier 1877. Défossey (4).

La Belle Arsène, de Monsigny, 6 juin 1830. Picard (1).

La Belle Hélène, de J. Offenbach, 23 avril 1867. Frochot (6).

Béniouski, de Boieldieu, 31 octobre 1833. Bousigues (1).

Benvenuto Cellini, de Berlioz, 19 octobre 1862. Rhétaller (1).

Le Bijou perdu, de Adam, 23 mars 1855. Rolland (7).

Le Billet de loterie, de Nicolo, 28 mai 1830. Picard (5).

Boccace, de F. de Suppé, 1er décembre 1883. Miral (4).

Bonsoir M. Pantalon, de Grisar, 3 février 1852 Rousseau (12).

Bonsoir voisin, de Poise, 23 avril 1857. Chabrillat (15).

Le Bouffe et le Tailleur, de Gaveaux, 9 novembre 1828. Saint-Léon (27).

Le Bouquet, de Debillemont, 1er février 1855 Rousseau (7).

Le Brasseur de Preston, de A. Adam, 21 mars 1839. Bousigues (8).

Les Brigands, de Offenbach. 18 décembre 1875. Angelot (10).

Le Cabaret de Morimont, de Louis François, 8 mars 1866. Réthaller (4).

Le Caïd, de Thomas, 22 mars 1850. Rousseau (52).

Le Calife de Bagdad, de Boieldieu, 4 décembre 1828. Saint-Léon (14).

Camille, de Dalayrac, 5 décembre 1830. Picard (1).

Le Canard à trois becs, de Jonas, 15 janvier 1876. Angelot (4).

La Caravane, de Grétry, 6 mars 1829. Saint-Léon (3).

(1) 1re représentation à Dijon, 13 février 1825.

Carmen, de Bizet, 28 février 1880. Brunet et Carvalho 29.

La Caverne, de Lesueur, 9 janvier 1829. Saint-Léon 3.

Cendrillon, de Nicolo, 25 octobre 1829. Picard (12).

Les Cent vierges, de Lecocq, 11 novembre 1875. Angelot (14).

Le Chalet, de A. Adam, 9 décembre 1834. Bousigues (17).

La Charteuse voilée, de Massé, 11 novembre 1853. Rousseau 3.

Charles VI, de Halévy, 14 mars 1848. Aristide (66).

La Chaste Suzanne, de Monpou, 30 janvier 1868. Markley (1).

Le Cheval de bronze, de Auber, 29 décembre 1835. Bousigues (64).

Le Chien du jardinier, de Grisar, 22 avril 1862. Réthaller (5).

Les Cloches de Corneville, de Planquette, 9 février 1878. Défossey (27).

La Clochette, de Hérold, 20 février 1829. Saint-Léon (10).

La Clochette, de Pourny, 29 septembre 1863. Réthaller (6).

Le Code noir, de Clapisson, 20 octobre 1843. Vadé (1).

Le Cœur et la Main, de Lecocq, 21 mars 1885. Miral (6).

Le Comte Ory, de Rossini, 29 janvier 1830. Picard (25).

Le Concert à la cour, de Auber, 20 novembre 1828. Saint-Léon (21).

Les Contes d'Hoffmann, d'Offenbach, 23 décembre 1882. Miral (11).

La Cosaque, de Hervé, 7 mai 1885 (1).

Cosimo, de Prévost, 7 décembre 1837. Bousigues (5).

La Croix de Marie, de Maillart, 3 décembre 1852. Rousseau (3).

La Cruche cassée, de Vasseur, 2 mars 1876. Angelot (3).

La Dame blanche[1], de Boieldieu, 7 novembre 1828. Saint-Léon (148).

Le Délire, de Berton, 23 octobre 1832. Bousigues (1).

Le Déserteur, de Monsigny, 9 novembre 1847. Aristide (1).

Les Désespérés, de Bazin, 7 février 1860. Debax (5).

Les Deux Aveugles, de Offenbach, 1er janvier 1856. Chabrillat (9).

Les Deux gentilshommes, de Cadaux, 18 juin 1854. Rolland (2).

Les Deux Jaket, de Cadaux, 13 juillet 1854. Rolland (1).

Les Deux jaloux, de Mme Gail, 6 mai 1830. Picard (1).

Les Deux journées, de Cherubini, 28 mai 1829. Picard (1).

Deux mots, de Dalayrac, 3 novembre 1833. Bousigues (1).

Les Deux nuits, de Boieldieu, 1er décembre 1829. Picard (17).

Les Deux petits savoyards, de Dalayrac, 5 mai 1829. Picard (3).

Les Deux reines, de Monpou, 15 mars 1836. Bousigues (8).

Deux vieilles gardes, de Delibes, 5 octobre 1865. Réthaller (6).

Les Deux voleurs, de Girard, 20 novembre 1845. Aristide (1).

Le Diable à l'école, de Boulanger, 19 décembre 1845. Aristide (4).

Le Diable à quatre, de Sedaine, 10 avril 1831. Picard (5).

Le Diable à Séville, de Gomès, 8 février 1833. Bousigues (1).

Le Diable couleur de rose, de Gaveaux, 27 mars 1829. Saint-Léon (3).

Les Diamants de la couronne, de Auber, 24 février 1843. Vadé (60).

(1) Première représentation à Dijon, 26 novembre 1826.

Le Dieu et la Bayadère, de Auber, 24 mars 1862. Réthaller (1).

Le Dilettante d'Avignon, de Halévy, 12 mars 1830. Picard 5).

Dix contre un, de C.., 13 juin 1869 (1).

Le Docteur Crispin, de Ricci, 4 mai 1873 (6).

Le Domino noir, de Auber, 9 avril 1838. Bousigues 63).

Don Juan, de Mozart, 22 août 1841. Poirier 2).

Don Pasquale, de Donizetti, 21 mars 1844. Vadé 12).

La Double échelle, de Thomas, 30 novembre 1837. Bousigues 4).

Les Doublons de ma ceinture, de Darcier, 11 juin 1863 2).

Les Dragons de Villars, de Maillart, 3 décembre 1859. Debax (6).

L'Eclair, de Halevy, 19 mars 1836. Bousigues (12).

L'Elixir d'amour, de Donizetti, 17 août 1841. Poirier 2).

Emma, de Auber, 29 janvier 1829. Saint-Léon 9

En Bourgogne, de Vacha, 15 juin 1873. (1).

Ernani, de Verdi, 1er mars 1864. Chabrillat 4).

L'Etoile du Nord, de Meyerbeer, 7 mars 1857. Chabrillat (19).

Euphrosine et Corradin, de Méhul, 16 octobre 1832. Bousigues (1).

La Fanchonnette, de Clapisson, 15 janvier 1858. Lambert (16).

Le Farfadet, de Adam, 1er mai 1852. Réthaller (1).

La Fausse Agnès, de Castil-Blaze, 28 novembre 1828. Saint-Léon (4).

La Fausse magie, de Grétry, 2 juin 1829. Picard (1).

Faust, de Gounod, 16 janvier 1864. Chabrillat (74).

La Fauvette du temple, de Messager, 24 février 1887. Miral (4).

La Favorite, de Donizetti, 18 novembre 1842. Vadé (175).

La Fée aux roses, de Halévy, 23 décembre 1852. Rousseau (5).

La Femme à papa, de Hervé, 28 mai 1880 (4).

Fernand Cortès, de Spontini, 27 janvier 1832. Saint-Léon (6).

La Fête du village voisin, de Boieldieu, 5 novembre 1828. Saint-Léon (15).

Feu mon oncle, de Debillemont, 16 décembre 1851. Rousseau (9).

La Fiancée, de Auber, 16 juin 1829. Picard (30).

Fidelio, de Beethoven, 24 août 1841. Poirier (3).

La Fille de M^me^ Angot, de Lecocq, 10 janvier 1874. Sol (37).

La Fille du régiment, de Donizetti, 6 janvier 1847. Aristide (81).

La Fille du tambour-major, de Offenbach, 10 février 1881. Carrouché (20).

La Filleule du roi, de Vogel, 22 janvier 1876. Angelot (4).

Le Financier et le Savetier, de Offenbach, 22 octobre 1861. Réthaller (1).

Fiorella[1], de Auber, 15 janvier 1829. Saint-Léon (17).

Fleur de thé, de Lecocq, 18 mars 1869. Markley (3).

La Flûte enchantée, de Mozart, 14 août 1843 (1).

Les Folies amoureuses, de Castil-Blaze, 15 octobre 1829. Picard (7).

La Forêt de Sénart, de Mozart, 4 novembre 1828. Saint-Léon (1).

Fra-Diavolo, de Auber, 22 juillet 1830. Picard (78).

Françoise de Foy, de Berton, 8 octobre 1829. Picard (3).

Galathée, de Massé, 23 mars 1854. Rousseau (38).

(1) Première représentation à Dijon, 16 novembre 1827.

Gilles ravisseur, de Grisar, 19 janvier 1849. Société dramatique (22).

Gillette de Narbonne, de Audran, 27 décembre 1884. Miral (5).

Giralda, de Adam, 10 avril 1851. Rousseau (11).

Giroflé-Girofla, de Lecocq, 16 octobre 1884. Miral (3).

Le Grand Mogol, de Audran, 19 décembre 1885. Miral (6).

La Grande duchesse, de Offenbach, 10 mars 1868. Markley (12).

Guillaume Tell, de Grétry, 14 novembre 1828. Saint-Léon (12).

Guillaume Tell, de Rossini, 8 janvier 1841. Poirier (110).

Gulistan, de Dalayrac, 21 novembre 1828. Saint-Léon (3).

Gustave III, de Auber, 8 janvier 1839. Bousigues (9).

Hamlet, de Thomas, 30 décembre 1876. Défossey (29).

Haydée, de Auber, 3 décembre 1850. Rousseau (65).

Les Huguenots, de Meyerbeer, 1er décembre 1843. Vadé (84).

L'Ile de Tulipatan, de Offenbach, 16 octobre 1872. Dobbels (2).

L'Illusion, de Hérold, 11 décembre 1829. Picard (2).

L'Irato, de Méhul, 22 janvier 1832. Saint-Léon (2).

L'Italienne à Alger, de Rossini, 29 novembre 1835. Bousigues (5).

Jadis et Aujourd'hui, de Kreutzer, 19 janvier 1832. Saint-Léon (2).

Jaguarita, de Halévy, 15 février 1858. Lambert (8).

Jean de Nivelle, de Delibes, 23 mars 1882. Carrouché (2).

Jean de Paris, de Boieldieu, 23 décembre 1828. Saint-Léon (29).

Jeannot et Colin, de Nicolo, 12 mai 1829. Picard (6).

Jenny, de Carafa, 3 décembre 1830. Picard (1).

Jérusalem, de Verdi, 26 janvier 1854. Rousseau (12).

La Jeune femme colère, de Boieldieu, 25 février 1831. Picard (3).

Joconde, de Nicolo, 6 novembre 1828. Saint-Léon (9).

La Jolie fille de Perth, de Bizet, 27 février 1886. Miral (3).

La Jolie parfumeuse, de Offenbach, 18 novembre 1875. Angelot (5).

Joseph, de Méhul, 7 décembre 1828. Saint-Léon (6).

Joséphine, de Adam, 28 janvier 1831. Picard (3).

Joséphine vendue par ses sœurs, de Roger, 25 novembre 1886. Miral (6).

Le Jour et la Nuit, de Lecocq, 28 novembre 1882. Miral (6).

La Juive, de Halévy, 13 février 1838. Bousigues (155).

Lakmé, de Delibes, 14 février 1884. Miral (5).

Lalla Roukh, de David, 8 janvier 1863. Réthaller (4).

Lara, de Maillart, 1er avril 1869. Markley (4).

Leicester, de Auber, 13 février 1829. Saint-Léon (3).

Léocadie, de Auber, 6 novembre 1831. Saint-Léon (1).

Lestocq, de Auber, 15 janvier 1835. Bousigues (15).

La Lettre de change, de Bochsa, 27 septembre 1829. Picard (20).

Lili, de Hervé, 25 avril 1882 (3).

Lischen et Fritzchen, de Offenbach, 6 décembre 1864. Mouton (3).

Lodoiska, de Cherubini, 13 mai 1831. Saint-Léon (1).

Lucie de Lammermoor, de Donizetti, 17 novembre 1840. Poirier (121).

Lucrèce Borgia, de Donizetti, 27 mai 1846. (3).

Ludovic, de Hérold, 1er novembre 1833. Bousigues (6).

Lully et Quinault, de Nicolo, 23 janvier 1829. Saint-Léon (6).

Ma Tante Aurore, de Boieldieu, 27 janvier 1829. Saint-Léon (13).

Mac Jean, de Paris, 19 mars 1830. Picard (2).

Le Maçon [1], de Auber, 25 novembre 1828. Picard (26).
Mme Favart, de Offenbach, 3 avril 1879. Brunet (5).
Mme l'Archiduc, de Offenbach, 29 janvier 1887. Miral (3).
Madelon, de Bazin, 14 avril 1859. Réthaller (2).
Le Magicien sans magie, de Nicolo, 22 janvier 1830. Picard (2).
Maison à vendre, de Dalayrac, 7 mai 1829. Picard (15).
La Maison du docteur, de P. d'Ivry, 4 janvier 1855. Picard (103).
La Maison isolée, de Dalayrac, 17 mai 1829. Picard (3).
Le Maître de Chapelle, de Paer, 20 mars 1831. Picard (103).
Maître Pathelin, de Bazin, 28 janvier 1858. Lambert (13).
Mam'zelle Nitouche, de Hervé, 27 décembre 1883. Miral (17).
Le Mannequin de Bergame, de Fétis, 6 novembre 1832. Bousigues (4).
Manon, de Massenet, 21 février 1885. Miral (4).
Marguerite d'Anjou, de Meyerbeer, 19 novembre 1834. Bousigues (6).
Les Maris garçons, de Berton, 11 décembre 1828. Saint-Léon (7).
Le Mariage à l'anglaise, de Kreubé, 16 novembre 1828. Sain-Léon (1).
Le Mariage aux lanternes, de Offenbach, 20 octobre 1863. Chabrillat (5).
Marie, de Hérold, 11 mars 1832. Saint-Léon (3).
La Marquise, de Adam, 4 janvier 1838. Bousigues (6).
La Marquise des rues, de Hervé, 6 décembre 1879. Brunet (3).
Martha, de Flotow, 7 décembre 1860. Réthaller (23).
Les Martyrs, de Donizetti, 4 mars 1859. Réthaller (3).

(1) Première représentation à Dijon, 12 novembre 1825.

Masaniello, de Carafa, 12 février 1830. Picard (12).
La Mascotte, de Audran, 25 février 1882. Carrouché (27).
Le Médecin turc, de Nicolo, 5 juin 1829. Picard (3).
La Médecine sans médecin, de Hérold, 22 juin 1835. Bousigues (3).
La Mélomanie, de Champein, 31 mars 1829. Saint-Léon (2).
Menzicof et Fœdor, de Champein, 26 décembre 1829. Picard (1).
Mignon, de Thomas, 18 janvier 1870. Mounier (50).
Mireille, de Gounod, 3 mars 1881. Carrouché (2).
Moyse en Egypte, de Rossini, 3 août 1843. Vadé (2).
M. Choufleuri, de Offenbach, 31 janvier 1867. Frochot (4).
M. de Pourceaugnac, de Castil-Blaze, 29 octobre 1830. Picard (2).
M. Deschalumeaux, de Gaveaux, 3 mars 1829. Saint-Léon (5).
Montano et Stéphanie, de Berton, 17 janvier 1832. Saint-Léon (1).
Le Morceau d'ensemble, de Adam, 18 novembre 1831. Saint-Léon (4).
Le Moulin des Tilleuls, de Maillart, 4 février 1851. Rousseau (4).
Le Moulin joli, de Varney, 21 janvier 1869. Markley (5).
Les Mousquetaires au couvent, de Varney, 18 décembre 1880. Carrouché (12).
Les Mousquetaires de la reine, de Halévy, 12 février 1847. Aristide (79).
La Muette, de Auber, 6 février 1829. Saint-Léon (103).
Le Myosotis, de Lecocq, 10 juillet 1870 (1).
Ne touchez pas à la Reine, de Boisselot, 16 mars 1847. Aristide (14).
La Neige, de Auber, 9 mai 1830. Picard (2).
Les Noces de Figaro, de Mozart, 20 avril 1865. Mouton (2).

Les Noces de Gamache, de Bochsa, 19 février 1830. Picard (2).

Les Noces de Jeannette, de Massé, 24 juillet 1853 (51).

Norma, de Bellini, 13 août 1841. Poirier (26).

Le Nouveau Seigneur, de Boieldieu, 11 novembre 1828. Saint-Léon (45).

La Nuit du 15 octobre, de Jacobi 7 juillet 1870 (1).

Œdipe à Colone, de Sacchini, 17 mars 1829. Saint-Léon (2).

L'Ombre, de Flotow, 15 août 1872 (5).

L'Opéra-Comique, de Della Maria, 15 novembre 1829. Picard (4).

Les Orangs-Outous, de Louis François, 19 mai 1864. Chabrillat (1).

Orphée aux enfers, de Offenbach, 2 avril 1864. Chabrillat (14).

Othello, de Rossini, 17 décembre 1830. Picard (8).

Le Panier fleuri, de Thomas, 27 décembre 1849. Rousseau (4).

Les Pantins de Violette, de Adam, 3 janvier 1861. Réthaller (6).

Panurge, de Grétry, 12 mai 1831. Saint-Léon (1).

Le Pardon de Ploermel, de Meyerbeer, 14 décembre 1867. Markley (7).

La Part du diable, de Auber, 25 janvier 1844. Aristide (49).

Paul et Virginie, de Massé, 20 mars 1879. Brunet (3).

Le Paysan, de Ch. Poisot, 23 janvier 1851. Rousseau (4).

Les Pêcheurs de perles, de Bizet, 17 mars 1864. Chabrillat (2).

Les Pénitents ou le fou, de Victor, 26 février 1836. Bousigues (2).

Le Pensionnat de jeunes filles, de Devienne, 2 avril 1829. Saint-Léon (2).

Le Père Gaillard, de Reber, 1er décembre 1853. Rousseau (3).

La Perle du Brésil, de David, 22 novembre 1883. Miral (5).

La Perruche, de Clapisson, 1er octobre 1843. Vadé (5).

Le Perruquier de la régence, de Thomas, 16 décembre 1838. Bousigues (3).

Le Petit chaperon rouge, de Boieldieu, 2 janvier 1829. Saint-Léon (17).

Le Petit Duc, de Lecocq, 4 janvier 1879. Brunet (28).

Le Petit Faust, de Hervé, 24 janvier 1880. Brunet (2).

La Petite lampe merveilleuse, de Piccini, 8 janvier 1830. Picard (3).

La Petite mariée, de Lecocq, 25 novembre 1876. Défossey (14).

Les Petits Mousquetaires, de Varney, 23 février 1886. Miral (3).

Pétrarque, de Duprat, 17 février 1883. Miral (3).

Philémon et Baucis, de Gounod, 16 janvier 1886. Miral (4).

Le Philtre, de Auber, 30 décembre 1831. Saint-Léon (31).

Picaros et Diégo, de Dalayrac, 3 avril 1829. Saint-Léon (12).

La Pie voleuse, de Rossini, 12 décembre 1828. Saint-Léon (34).

Pierre-le-Grand à Saardam, de Lortzing, 29 avril 1845. Aristide (1).

Piquillo, de Monpou, 1er février 1848. Aristide (1).

Le Planteur, de Monpou, 13 décembre 1840. Poirier (3).

Polichinelle, de Montfort, 17 février 1848. Aristide (2).

Le Postillon de Lonjumeau, de Adam, 20 juin 1837. Bousigues (63).

La Poupée de Nuremberg, de Adam, 8 février 1855. Rousseau (4).

Le Pré aux clercs, de Hérold, 19 mars 1833. Bousigues (82).

Les Prés-Saint-Gervais, de Lecocq, 4 décembre 1875. Angelot (6).

Les Prétendus, de Lemoyne, 30 janvier 1829. Saint-Léon (8).

La Princesse des Canaries, de Lecocq, 31 janvier 1885. Miral (6).

La Prison d'Edimbourg, de Carafa, 21 mars 1834. Bousigues (11).

Le Prisonnier, de Della Maria, 22 mai 1831. Saint-Léon (1).

La Promise, de Clapisson, 26 avril 1855 (3).

Le Prophète, de Meyerbeer, 10 mars 1856. Chabrillat (33).

Le Puits d'amour, de Balfe, 22 janvier 1846. Aristide (2).

Les Puritains, de Bellini, 26 août 1841. Poirier (2).

Quentin Durward, de Gevaert, 19 avril 1860. Debax (1)

Raoul de Crequi, de Dalayrac, 8 mai 1831. Saint-Léon (1).

La Reine de Chypre, de Halévy, 18 février 1851. Rousseau (31).

La Reine Topaze, de Massé, 10 avril 1861. Réthaller (5).

Les Rendez-vous bourgeois, de Nicolo, 16 novembre 1828. Saint-Léon (59).

Le Renégat, de Debillemont, 16 novembre 1847. Aristide (2).

Richard Cœur-de-Lion, de Grétry, 27 novembre 1828. Saint-Léon (6).

Rigoletto, de Verdi, 18février 1865. Mouton (39).

Robert le Diable, de Meyerbeer, 27 décembre 1832. Bousigues (132).

Robin des bois [1], de Weber, 5 décembre 1828. Saint-Léon (22).

Le Roi d'Yvetot, de Adam, 24 mars 1843. Vadé (3).

(1) Première représentation à Dijon, 3 novembre 1825.

Roland à Roncevaux, de Mermet, 17 février 1866. Réthaller (20)

La Romance de la rose, de Offenbach, 7 juillet 1870 (1).

Roméo et Juliette, de Bellini, 19 août 1841 Poirier (11).

Roméo et Juliette, de Gounod, 2 avril 1878. Défossey (6).

La Rose de Saint-Flour, de Offenbach, 29 novembre 1860. Réthaller (10).

Le Rossignol, de Lebrun, 10 novembre 1828. Saint-Léon (39).

Le Saut de Leucade, de Diache, 15 juin 1873 (1).

Le Secret de l'oncle Vincent, de Lajarte, 19 avril 1856. Chabrillat (2).

Le Serment, de Auber, 19 novembre 1833. Bousigues (14).

Si j'étais Roi, de Adam, 12 janvier 1854. Rousseau (68).

Le Siège de Corinthe, de Rossini, 7 janvier 1834. Bousigues (8).

Silvain, de Grétry, 7 novembre 1828. Saint-Léon (4).

La Sirène, de Auber, 18 novembre 1845. Aristide (19).

La Somnambule, de Bellini, 11 août 1841. Poirier (5).

Le Songe d'une nuit d'été, de Thomas, 27 novembre 1851. Rousseau (62).

Le Sourd ou l'auberge pleine, de Adam, 2 avril 1857. Chabrillat (18).

Stradella, de Flotow, 14 juin 1846. Aristide (4).

Le Tableau parlant, de Grétry, 2 décembre 1828. Saint-Léon (6).

Tancrède, de Rossini, 9 novembre 1837. Bousigues (8).

La Timbale d'argent, de Vasseur, 6 novembre 1884. Miral (4).

Le Tintoret, de Dietrich, 17 février 1887. Miral (3).

Le Tonnelier, de Audinot, 19 novembre 1829. Picard (2).

Le Toréador, de Adam, 12 octobre 1851. Rousseau (18).

Le Tour de moulinet, de Hubans, 12 décembre 1874. Sol (2).

Le Traité nul, de Gaveaux, 14 mai 1829. Picard (2).

La Traviata, de Verdi, 18 juin 1864. Chabrillat (52).

Le Tribut de Zamora, de Gounod, 22 janvier 1885. Miral (4).

Tromb-al-ca-zar, de Offenbach, 15 octobre 1861. Réthaller (5).

Le Trompette de M. le Prince, de Bazin, 29 mars 1848. Aristide (3).

Les Troubadours, de Nargeot, 22 décembre 1861. Réthaller (3).

Le Trouvère, de Verdi, 16 décembre 1858. Réthaller (86).

Un Caprice de femme, de Paer, 22 janvier 1836. Bousigues (3).

Un Joujou, de Debillemont, 10 février 1853. Rousseau (2).

Un Jour à Paris, de Nicolo, 20 novembre 1829. Picard (2).

Un Lycée de jeunes filles, de Gregh, 17 octobre 1882. Miral (9).

Une Folie, de Méhul, 11 décembre 1828. Saint-Léon (6).

Une Heure de mariage, de Dalayrac, 31 mars 1829. Saint-Léon (6).

Une Nuit à Grenade, de Kreutzer, 27 août 1841. Poirier (4).

Une Nuit blanche, de Offenbach, 17 juin 1863 (2).

Une Partie de dominos, 22 avril 1858. Lambert (1).

Une Quarantaine au Brésil, de Paris, 31 décembre 1846. Aristide (2).

Le Val d'Andorre, de Halévy, 13 avril 1849. Société dramatique (15).

Le Valet de chambre, de Carafa, 18 janvier 1833. Bousigues (7).

Les Vêpres Siciliennes, de Verdi, 5 avril 1884. Miral (1).

La Vestale, de Spontini, 26 décembre 1828. Saint-Léon (6).

La Vie parisienne, de Offenbach, 25 décembre 1869. Mounier (7).
La Vieille, de Fétis, 18 novembre 1828. Saint-Léon (19).
La Violette, de Carafa, 27 février 1829. Saint-Léon (2).
Le Violoneux, de Offenbach, 11 juin 1863 (3).
Les Visitandines, de Devienne, 22 août 1830. Picard (16).
Les Voitures versées, de Boieldieu, 16 décembre 1828. Saint-Léon (18).
Le Voyage en Chine, de Bazin, 4 avril 1867. Frochot (28).
Zampa, de Hérold, 17 février 1832. Saint-Léon (57).
Zanetta, de Auber, 24 mars 1841. Poirier (1).
Zémir et Azor, de Grétry, 4 juin 1829. Picard (3).
Zoraïme, de Boieldieu, 22 janvier 1832. Saint-Léon (1).

§ II. — *Comédies, Drames et Vaudevilles*

A la Bastille, de Xavier, 2 juillet 1850 (11).
A Vingt et un ans, de Merville, 28 octobre 1832. Bousigues (1).
A Trente ans, de Rosier, 4 février 1840. Poirier (5).
L'Abbaye de Castro, de Dinaux, 28 septembre 1845. Aristide (2).
L'Abbé de l'Epée, de Bouilly, 17 février 1829. Saint-Léon (4).
L'Abîme, de Dickens, 25 octobre 1873. Sol (2).
Les Absences de Monsieur, de Fournier. 23 novembre 1856. Chabrillat (4).
L'Acrobate, de Feuillet, 14 novembre 1874. Sol (2).
L'Actrice en voyage, de Amédée, 12 mai 1872 (2).
Adam, de Carnojack, 29 mars 1848. Aristide (1).
Adrienne Lecouvreur, de Scribe et Legouvé, 12 juin 1852 (4).
L'Affaire de la rue de l'Ourcine, de Labiche, 25 décembre 1857. Lambert (8).

L'Aïeule, de d'Ennery, 6 décembre 1863. Chabrillat (1).
L'Ailloli, de Piot, 2 avril 1881. Carrouché (3).
Aînée et Cadette, de Souvestre, 22 novembre 1849. Rousseau (3).
L'Ambitiomanie, 10 février 1842. Poirier (2).
L'Ami Fritz, de Erckmann-Chatrian, 28 avril 1877 (1).
L'Ami des femmes, de Siraudin, 29 avril 1866. Réthaller (1).
L'Ami François, de Bourdois, 9 avril 1854. Rousseau (7).
L'Ami Grandet, de Ancelot, 7 avril 1835. Bousigues (8).
L'Amiral, de Normand, 14 août 1880 (1).
Amour, Constance et Valeur, de X., 25 février 1831. Picard (1).
L'Amour d'une ingénue, de Abraham, 17 juillet 1875 (1).
Amour et Amourette, de d'Ennery, 22 octobre 1843. Vadé (4).
L'Amour et la Guerre, de E. Arago, 22 mai 1829. Picard (7).
L'Amour et la Raison, de Pigault-Lebrun, 16 juillet 1829. Picard (1).
L'Amour qué qu'cest qu'ça, de Clairville, 29 mai 1856 (11).
Les Amours de Cléopâtre, de Marc Michel, 8 janvier 1867. Frochot (19).
Amoureux de la Bourgeoise, de Siraudin, 20 décembre 1866. Frochot (4).
André ou la fille du peuple, de Bayard, 18 septembre 1836. Bousigues (3).
Andromaque, de Racine, 4 février 1840. Poirier (5).
L'Ange dans le monde, de de Courcy, 7 novembre 1839. Poirier (2).
L'Ange de minuit, de Barrière, 30 septembre 1866. Frochot (3).
Angèle, de A. Dumas, 9 décembre 1834. Bousigues (4).
Angéline, de Dartois, 18 juin 1829. Picard (7).

Angelo, de V. Hugo, 19 juin 1836. Bousigues (3).
Les Anglais en voyage, de Davricour, 6 janvier 1853. Rousseau (3).
Les Anglaises pour rire, de Sewrin, 12 décembre 1833. Bousigues (7).
Antony, de A. Dumas, 1er mai 1832. Bousigues (2).
L'Apprenti, de Cogniard, 15 septembre 1850. Rousseau (3).
Après le bal, de Siraudin, 12 avril 1866. Réthaller (9).
L'Argent du Diable, de Séjour, 1er janvier 1876. Angelot (2).
L'Argent, la Gloire, les Femmes, de Cogniard frères, 24 avril 1864. Mouton (3).
L'Arlésienne, de Daudet, 21 novembre 1885. Miral (3).
L'Art de ne pas monter sa garde, de Barthélemy. 20 mars 1838. Bousigues (7).
Arthur, de Fontan, 2 avril 1840. Poirier (7).
L'Article 7, de Bataille, 22 février 1883. Miral (3).
L'Article 47, de Belot, 12 octobre 1872. Dobbels (4).
L'Article 213, de d'Ennery, 16 novembre 1848. Société (3).
L'Artiste de Scribe, 4 décembre 1836. Bousigues (2).
Arwed, de Étienne, 8 avril 1832. Saint-Léon (1).
L'As de trèfle, de Decourcelle, 1er décembre 1884. Miral (3).
L'Assommoir, de Busnach, 9 août 1879 (5).
Athalie, de Racine, 10 mai 1876 (2).
Au pied du mur, de Najac, 29 novembre 1881. Carrouché (2).
Au Printemps, de Laluyé, 20 novembre 1879. Brunet (11).
L'Auberge de village, de X., 12 février 1830. Picard (2).
L'Auberge des Adrets, de Benjamin, 28 mars 1833. Bousigues (9).
L'Aumônier du régiment, de Saint-Georges, 7 juin 1836. Bousigues (5).

L'Autographe, de Meilhac, 29 décembre 1883. Miral (11).
L'Autre motif, de Pailleron, 25 mai 1876 (1).
L'Autre part du diable, de Verner, 28 novembre 1844. Aristide (3).
Avant, Pendant et Après, de Scribe, 27 mars 1829. Saint-Léon (9).
L'Avare, de Molière, 7 juin 1883 (2).
Les Aventures de Mandrin, de Judicis, 8 janvier 1860. Debax (1).
L'Aveugle, de Anicet Bourgeois, 27 septembre 1857. Lambert (5).
L'Avocat du diable, de Marc Michel, 10 mars 1859. Réthaller (2).
L'Avocat Loubet, de Labiche, 2 juin 1839. Poirier (1).
L'Avocat pédicure, de Albitte, 22 octobre 1861. Réthaller (1).
Les Avocats, de Dumanoir, 18 mars 1853. Rousseau (4).
Les Avocats du mariage, de Richard, 31 juillet 1875 (2).
L'Avoué et le Normand, de Vanderburgh, 3 décembre 1844. Aristide (6).
Le Baiser de l'étrier, de Brisebarre, 2 juin 1853 (3).
Bajazet, de Racine, 20 mars 1875. Sol (1).
Le Bal d'ouvriers, de Varin, 9 août 1831. Saint-Léon (5).
Le Barbier de Séville, de Beaumarchais, 17 juillet 1829. Picard (2).
La Barrière de Clichy, de A. Dumas, 4 mai 1854. Rolland (5).
Bataille de dames, de Scribe, 12 octobre 1851. Rousseau (26).
Le Bâtard, de Touroude, 18 mai 1870 (7).
Béatrix, de Legouvé, 13 août 1861 (1).
Beaumarchais à Madrid, de L. Halévy, 20 février 1835. Bousigues (4).

Les Beaux messieurs de Bois-Doré, de G. Sand, 2 octobre 1862. Réthaller (1).

Bébé, de Najac, 10 mai 1877 (15).

Le Bel Armand, de Victor Jannet, 16 janvier 1884. Miral (1).

La Belle Ecaillère, de Gabriel, 15 janvier 1837. Bousigues (2).

La Belle et la Bête, de Bayard, 16 mars 1847. Aristide (2).

La Belle Gabrielle, de Maquet, 1er octobre 1865. Réthaller (2).

Le Bénéficiaire, de Théaulon, 29 janvier 1830. Picard (6).

La Bergère des Alpes, de Desnoyers, 20 octobre 1853. Rousseau (2).

La Bergère d'Ivry, de Grangé, 25 avril 1869. Markley (1).

La Berline de l'émigré, de Melesville, 4 février 1836. Bousigues (6).

Bertrand et Raton, de Scribe, 19 janvier 1834. Bousigues (9).

La Bête du bon Dieu, de Marc Fournier, 8 février 1855. Rolland (1).

Le Béverlet d'Angleterre, de Aude, 16 janvier 1829. Saint-Léon (2).

La Bianca, de Marie Colombier, 30 avril 1884 (1).

Les Bibelots du diable, de Cogniard, 23 juillet 1862. Réthaller (1).

Bigame, de Bilhaud, 16 novembre 1886. Miral (6).

Le Bijou de la Reine, de Dumas fils, 24 mars 1873. Dobbels (1).

Le Billet de mille, de Jannet, 16 janvier 1884. Miral (1).

Blaise et Babet, de Monvel, 12 mai 1829. Picard (1).

La Bohémienne, de Scribe, 14 novembre 1847. Aristide (3).

Les Bohémiens de Paris, de d'Ennery, 5 février 1846. Aristide (5).

Le Bois du Vésinet, de Delacour, 21 juin 1876 (1).

Bonaparte à l'école de Brienne, de Gabriel, 19 juin 1835. Bousigues (4).

Bonaparte lieutenant d'artillerie, de Xavier, 19 novembre 1830. Picard (3).

Le Bonhomme Jadis, de Murger, 14 novembre 1857. Lambert (3).

Les Bonnes d'enfants, de Brazier, 5 décembre 1828. Saint-Léon (3).

Le Bossu, de Anicet-Bourgeois, 1er février 1863. Réthaller (35).

Le Bouffon du Prince, de Melesville, 20 octobre 1831. Saint-Léon (10).

La Boule, de Meilhac, 13 mars 1875. Sol (9).

Le Bouquet de violettes, de Dumanoir, 16 mars 1865. Mouton (1).

La Bouquetière des Champs-Elysées, de P. de Kock, 27 janvier 1842. Poirier (5).

La Bouquetière des Innocents, de Anicet-Bourgeois, 24 mars 1862. Réthaller (5).

Le Bourgeois de Gand, de Romand, 11 novembre 1838. Bousigues (1).

Le Bourgeois Gentilhomme, de Molière, 29 janvier 1833. Bousigues (6).

Les Bourgeois de Pont-Arcy, de Sardou, 5 décembre 1878. Brunet (5).

Le Bourreau des crânes, de Lafargue, 14 septembre 1854. Rolland (14).

Les Boussigneul, de Marot, 22 décembre 1881. Carrouché (15).

Le Braconnier du nid de l'aigle, de Linville, 2 février 1879. Brunet (3).

Les Brebis de Panurge, de Meilhac, 15 avril 1869. Markley (9).

Breda-Street, de Clairville, 14 janvier 1851. Rousseau (1).

Brelan de troupiers, de Dumanoir, 3 septembre 1854. Rolland (4).

Le Brésilien, de Meilhac, 29 septembre 1863 (13).

Les Brigands de la Loire, de Maillan, 30 octobre 1842. Vadé (1).

Britannicus, de Racine, 11 février 1840. Poirier (3).

Brouillés depuis Wagram, de Grangé, 7 décembre 1862. Réthaller (5).

Bruis et Palaprat, de Etienne, 23 août 1835. Bousigues (1).

Bruno le fileur, de Cogniard, 9 avril 1838. Bousigues (28).

Brutus lâche César, de Rosier, 19 février 1850. Rousseau (12).

Le Cabaret de Lustucru, de Jaime, 17 juin 1838. Bousigues (11).

Le Cabinet Piperlin, de Raymond, 5 décembre 1880. Carrouché (7).

Le Cachemire vert, de A. Dumas, 12 novembre 1850. Rousseau (16).

Cadet Roussel, Dumollet, Gribouille et Cie, de Clairville, 23 mars 1865. Mouton (9).

La Cagnotte, de Labiche, 5 mai 1864 (6).

Calas, de Ducange, 12 décembre 1833. Bousigues (2).

Le Calife de la rue Saint-Bon, de Michel, 10 octobre 1861. Réthaller (1).

La Calomnie, de Scribe, 21 décembre 1845. Aristide (1).

La Camaraderie, de Scribe, 24 janvier 1839. Bousigues (3).

La Camargo, de Dupaty, 21 novembre 1833. Bousigues (10).

Le Camp des bourgeoises, de Dumanoir, 5 février 1856. Chabrillat (11).

Le Canal Saint-Martin, de Dupaty, 28 décembre 1862. Réthaller (2).

Les Cancans, de G. Duval, 29 juillet 1830. Picard (1).

Le Capitaine Charlotte, de Bayard, 14 janvier 1844. Vadé (7).

Le Capitaine Roland, de Varin, 2 juin 1837. Bousigues (6).
Le Capitaine Roquefinette, de Dumanoir, 7 novembre 1844. Aristide (3).
Le Caporal et la Payse, de Varin, 15 septembre 1844. Aristide (24).
Caravage, de Desnoyers, 31 janvier 1837. Bousigues (2).
Carnot, de Blondeau, 30 octobre 1884. Miral (4).
La Carte à payer, de Merle, 17 mai 1829. Picard (10).
Cartouche, de d'Ennery, 2 octobre 1850. Debax (2).
La Case de l'oncle Tom, de Dumanoir, 14 avril 1853. Rousseau (6).
Casque en fer, de Philippe, 17 décembre 1883. Miral (7).
La Casquette au père Bugeaud, de Marot, 30 octobre 1886. Miral (9).
Casse-museau, de Marot, 6 mars 1885. Miral (3).
Le Casseur de pierres, de Deslys, 27 octobre 1867. Markley (1).
Catherine Howard, de A. Dumas, 24 mars 1839. Bousigues (5).
Ce bon M. Blandin, de Duport, 11 février 1838. Bousigues (5).
Ce Scélérat de Poireau, de Clairville, 29 septembre 1863. Chabrillat (10).
Ce que femme veut, de Duvert, 8 décembre 1848. Société (24).
Le Célibataire et l'Homme marié, de Wafflard, 28 octobre 1838. Bousigues (2).
Célimare le bien-aimé, de Labiche, 9 septembre 1863. Chabrillat (7).
Le 115 de la rue Pigale, de Bisson, 31 octobre 1882. Miral (10).
Le Centenaire, de Francis, 18 mai 1841. Poirier (5).
Cerisette en prison, de Michel, 2 avril 1857. Chabrillat (5).

César Borgia, de Crisofulli, 29 décembre 1867. Markley (1).
C'est pour ce soir, de Brunach, 14 juin 1883 (1).
C'était Gertrude, de Verconsin, 30 août 1863 (2).
Chabert, de J. Arago, 21 août 1835. Bousigues (4).
Chacun de son côté, de Mazère, 8 octobre 1833. Bousigues (1).
Chalet à vendre, de Millaud, 5 mai 1885. Miral (2).
Les Champairol, de Fraisse, 26 avril 1885. Miral (1).
La Chambre ardente, de Melesville, 7 novembre 1833. Bousigues (3).
La Chanoinesse, de Scribe, 24 mai 1835. Bousigues (29).
Le Chant du coq, de Najac, 28 avril 1881 (3).
Le Chapeau d'un horloger, de Mme de Girardin, 23 mars 1855. Rousseau (4).
Le Charlatanisme, de Scribe, 23 décembre 1828. Saint-Léon (6).
Charles III ou l'inquisition, de d'Epagny, 25 novembre 1834. Bousigues (3).
Charles VII chez ses grands vassaux, de A. Dumas, 20 avril 1883 (1).
Charlotte, de Ancelot, 13 octobre 1833. Bousigues (2).
Charlotte Corday, de Dumanoir, 2 juin 1872 (2).
Le Château de ma nièce, de Mme Ancelot, 18 avril 1847. Aristide (2).
Le Château des 7 tours, de Maillan, 24 novembre 1867. Markley (1).
Le Château des tilleuls, de Decourcelle, 1er février 1857. Chabrillat (2).
Le Chef de division, de Gondinet, 15 février 1874. Sol (2).
Le Chef-d'œuvre inconnu, de Lafont, 26 novembre 1839. Poirier (10).
La Cheminée de 1748, de Mélesville, 15 juin 1834. Bousigues (2).

La Chercheuse d'esprit, de Favart, 14 février 1834. Bousigues (2).

Le Chevalier de Grignon, de Mélesville, 1er novembre 1844. Aristide (5).

Le Chevalier de Maison-Rouge, de A. Dumas, 16 avril 1848. Aristide (7).

Le Chevalier de Saint-Georges, de Mélesville, 1er décembre 1840. Poirier (7).

Le Chevalier des dames, de Marc Michel, 28 septembre 1802. Réthaller (2).

Le Chevalier du guet, de Lockroy, 19 novembre 1840. Poirier (13).

Les Chevaliers du brouillard, de d'Ennery, 7 mars 1858. Lambert (6).

Les Chevaliers du pince-nez, de Grangé, 10 octobre 1863. Chabrillat (13).

Les Chevaux du carrousel, de Alboize, 10 janvier 1858. Lambert (2).

Le Cheveu blanc, de O. Feuillet, 13 octobre 1866. Frochot (8).

Le Chevreuil, de Jaime, 18 octobre 1832. Bousigues (6).

Chez l'avocat, de Ferrier, 12 juin 1886 (1).

Chez une petite dame, de Monnier, 22 février 1859. Réthaller (10).

Les Chiffonniers, de Bayard, 20 février 1848. Aristide (3).

Les Chiffonniers de Paris, de F. Pyat, 6 décembre 1874. Sol (1).

Christophe le cordier, de Masson, 5 mai 1850 (1).

Chut, de Scribe, 1er novembre 1836. Bousigues (3).

La Cigale chez les fourmis, de Legouvé, 8 novembre 1879. Brunet (4).

La Citerne d'Alby, de d'Ennery, 6 avril 1873. Dobbels (2).

Claire, de Rosier, 14 novembre 1839. Poirier (2).

Clara soleil, de Gondinet, 9 juin 1885 (2).

Clarisse Harlowe, de Dumanoir, 12 novembre 1846. Aristide (1).

Claude Gueux, de Gadot-Rollo, 14 septembre 1885 (1).

Claudie, de Georges Sand, 27 mars 1851. Rousseau (2).

Clermont, de Scribe 30 octobre 1838. Bousigues (6).

Le Clos Tavannes, de Moreau, 14 mars 1869. Markley (1).

La Closerie des genêts, de Frédéric Soulié, 7 décembre 1847. Aristide (21).

Clotilde, de Soulié, 25 juillet 1833. Bousigues (3).

La Cocarde tricolore, de Cogniard, 5 août 1831. Saint-Léon (5).

Le Code des femmes, de Dumanoir, 23 décembre 1847. Aristide (9).

Les Cœurs d'or, de Laya, 18 janvier 1855. Rousseau (1).

Les Coiffeurs, de Grangé, 30 octobre 1869. Mounier (1).

Colombine, de Carmouche, 2 septembre 1851. Rousseau (8).

Le Comédien d'Etampes, de Moreau, 20 juin 1830. Picard (6).

Le Comique à la ville, de Monrose, 11 juillet 1847 (2).

Comme elles sont toutes, de Narrey, 10 octobre 1882. Miral (5).

Le Commis et la Grisette, de P. de Kock, 15 septembre 1836. Bousigues (11).

Le Comte de Saules, de Plouvier, 18 septembre 1864. Mouton (1).

Le Comte Hermann, de A. Dumas, 15 janvier 1850. Rousseau (2).

La Comtesse d'Altenberg, de Royer, 27 octobre 1844. Aristide (1).

La Comtesse de Chamilly, de Ancelot, 21 novembre 1839. Poirier (2).

La Comtesse du Tonneau, de Théaulon, 14 janvier 1838. Bousigues (12).

La Conscience, de A. Dumas, 4 mars 1860. Debax (2).
Le Conscrit, de Merle, 13 novembre 1828. Saint-Léon (9).
La Consigne est de ronfler, de Thiboust, 27 septembre 1866. Frochot (8).
Le Consolateur, de Prével, 15 février 1887. Miral (3).
La Contagion, de E. Auger, 19 juillet 1866 (2).
Les Contes de la reine de Navare, de Scribe, 19 décembre 1850. Rousseau (3).
Les Convictions de Papa, de Gondinet, 15 octobre 1878. Brunet (2).
Cora, de Jules Barbier, 24 novembre 1861. Réthaller (2).
Les Corbeaux, de Becque, 27 octobre 1882. Miral (1).
La Corde sensible, de Clairville, 20 janvier 1853. Rousseau (5).
Corine, de X..., 24 janvier 1837. Bousigues (1).
Les Cosaques, drame de Arnoult, 4 janvier 1855. Rousseau (2).
Le Coucher d'une étoile, de L. Gozlan, 22 septembre 1853. Rousseau (5).
Les Coups d'épingles, de Capendu, 25 décembre 1863. Chabrillat (3).
Le Courrier de Lyon, de Moreau, 4 février 1851. Rousseau (22).
La Course à la veuve, de Bourdoin, 5 juin 1853 (2).
La Courte paille, de Cogniard, 3 décembre 1833. Bousigues (2).
Le Cousin Jacques, de Leroy, 25 novembre 1883. Miral (4).
Le Cousin Marcel, de Brazier, 12 décembre 1844. Aristide (1).
La Cravate blanche, de E Gondinet, 18 septembre 1873. Sol (4).
Le Crétin de la montagne, de Grangé, 16 février 1868. Markley (1).

Cricri et ses mitrons, de Carmouche, 30 décembre 1831. Saint-Léon (4).

Le Crime de Faverne, de Barrière, 29 mars 1868. Markley (1).

Le Crime du..., de Valabrègue, 16 avril 1883 (1).

Les Crochets du père Martin, de Cormon, 17 octobre 1858. Réthaller (22).

La Croix d'or, de de Rougemont, 9 juin 1836. Bousigues (3).

Croque-poule, de Rosier, 25 novembre 1847. Aristide (17).

Les Cuisinières, de Brazier, 25 janvier 1829. Saint-Léon (6).

La Czarine, de J. Adenis, 20 mars 1869. Markley (2).

Dalila et Samson, de Grangé, 8 octobre 1857. Lambert (2).

La Dame aux Camélias, de A. Dumas fils, 16 décembre 1852. Rousseau (14).

La Dame de Monsoreau, de A. Dumas, 26 février 1861. Réthaller (3).

La Dame de Saint-Tropez, de A. Bourgeois, 21 février 1845. Aristide (8).

La Dame de Trèfle, de Royer, 9 janvier 1851. Rousseau (2).

Les Danicheff, de Newski, 22 avril 1876. Angelot (3).

Daniel Rochat, de Sardou, 21 mai 1880 (1).

Le Débutant, de Desnoyers, 13 novembre 1845. Aristide (10).

Les Déguisements, de Brifaut, 4 novembre 1828. Saint-Léon (3).

La Démence de Charles VI, de Lemercier, 28 juillet 1833. Bousigues (1).

Le Demi-monde, de Dumas fils, 5 juin 1856 (2).

La Demoiselle à marier, de Scribe, 5 novembre 1828. Saint-Léon (8).

La Demoiselle et la Dame, de Scribe, 25 janvier 1844. Vadé (4).

La Demoiselle et la Paysanne, de Nézel, 10 novembre 1835. Bousigues (2).

La Demoiselle majeure, de Varin, 1er janvier 1839. Bousigues (5).

Les Demoiselles de Saint-Cyr, de Dumas, 27 septembre 1846. Aristide (2).

Le Démon de la nuit, de Bayard, 20 octobre 1836. Bousigues (5).

Le Démon du jeu, de Barrière, 19 septembre 1863. Chabrillat (3).

Denise, de Dumas fils, 28 avril 1885. Miral (5).

Le Dépit amoureux, de Molière, 21 janvier 1840. Poirier (21).

Le Député de Bombignac, de Bisson, 6 novembre 1886. Miral (5).

Le Dernier chapitre, de Mélesville, 4 janvier 1842. Poirier (2).

Le Dernier jour de Missolonghi, de Ozaneau, 22 mai 1829. Picard (1).

Le Dernier quartier, de Pailleron, 18 juillet 1868 (1).

Les Désespérés, de Narrey, 14 août 1880 (1).

Les Deux anges gardiens, de Deslandes, 15 octobre 1848. Société (10).

Les Deux Anglais, de Merville, 1er octobre 1838. Bousigues (1).

Les Deux cousins, de Saint-Hilaire, 27 mars 1832. Saint-Léon (2).

Les Deux divorces, de Cogniard, 22 janvier 1832. Saint-Léon (40).

Les Deux Edmond, de Barré, 27 octobre 1829. Picard (4).

Deux Filles à marier, de de Beauplan, 18 janvier 1846. Aristide (8).

Les Deux forçats, de Boirie, 9 février 1868. Markley (1).
Les Deux frères, de Kotzbue, 5 février 1829. Saint-Léon (5).
Les Deux maris, de Scribe, 17 décembre 1830. Picard (4).
Les Deux ménages, de Picard, 20 août 1832. Bousigues (7).
Deux merles blancs, de Labiche, 19 avril 1860. Debax (7).
Les Deux noces de Boisjoli, de Duru, 10 février 1885. Miral (4).
Les Deux orphelines, de d'Ennery, 17 octobre 1874. Sol (23).
Deux Papas très bien, de Labiche, 28 novembre 1845. Aristide (8).
Deux Portières pour un cordon, de Lefebvre, 7 juillet 1870 (1).
Les Deux précepteurs, de Scribe, 10 mai 1829. Picard (15).
Les Deux sœurs, de Rougemont, 21 octobre 1832. Bousigues (11).
Les Deux sourds, de Moineaux, 13 avril 1868. Markley (21).
Les Deux timides, de Michel, 2 avril 1861 (32).
Les Deux veuves, de Mallefille, 6 novembre 1862. Réthaller (9).
Deux vieux papillons, de Laya, 14 février 1857. Chabrillat (1).
Le Diable, de Delacour, 15 décembre 1853. Rousseau (6).
Diane de Chivri, de Soulié, 2 avril 1840. Poirier (2).
Diane de Lys, de Dumas fils, 15 juin 1844 (2).
La Diligence attaquée, de Ménissier, 18 janvier 1829. Saint-Léon (3).
La Dinde truffée, de Varin, 27 janvier 1853. Rousseau (5).
Divorçons, de Sardou, 28 avril 1881 (7).
Le Docteur Chiendent, de Varin, 13 avril 1857 (2).
Le Docteur noir, de A. Bourgeois, 7 avril 1863. Réthaller (2).

Le docteur Robin, de Prémaray, 2 juin 1853 (2).
La Douzaine, de Ferrier, 12 juin 1886 (1).
Doit-on le dire, de Labiche, 11 décembre 1873. Sol (9).
Les Domestiques, de Grangé, 16 décembre 1862. Réthaller (8).
Les Dominos roses, de Delacour, 14 décembre 1884. Miral (4).
Don César de Bazan, de Dumanoir, 14 novembre 1844. Aristide (54).
Don Juan d'Autriche, de Delavigne, 26 mai 1836. Bousigues (8).
Le Donjon de Vincennes, de d'Ennery, 15 décembre 1867. Markley (1).
Dora, de Sardou, 28 février 1877. Défossey (1).
La Douairière de Brionne, de Bayard, 10 mars 1853. Rousseau (5).
Les Douze travaux d'Hercule, de Barrière, 3 décembre 1852. Rousseau (5).
Le Drame de la rue de la Paix, de Belot, 28 février 1869. Markley (1).
Les Drames du cabaret, de Dumanoir, 8 octobre 1865. Réthaller (1).
Les Droits de l'homme, de J. de Prémaray, 18 mars 1852. Rousseau (10).
Le Duc Job, de Laya, 28 avril 1860. Debax (1).
La Duchesse de la Vaubalière, de de Rougemont, 23 octobre 1836. Bousigues (5).
La Duchesse Martin, de Meilhac, 25 octobre 1884. Miral (4).
Le Duel, de Sedaine, 21 avril 1885 (1).
Les Duels, de Melesville, 11 octobre 1835. Bousigues (8).
L'Éclat de rire, de J. Arago, 23 janvier 1848. Aristide (6).
LÉcole des vieillards, de Delavigne, 3 avril 1829. Saint-Léon (4).

Edgard et sa bonne, de Labiche, 9 octobre 1853. Rousseau (31).

Edouard en Ecosse, de A. Duval, 12 juillet 1829. Picard (3).

Les Effrontés, de E. Augier, 3 novembre 1863. Chabrillat (1).

E. H., de Moreau, 22 mars 1850. Rousseau (6).

Les Élèves du conservatoire, de Scribe, 19 décembre 1839. Poirier (2).

Élisabeth, de Pixérécourt, 1er mars 1833. Bousigues (4).

Elise a manqué le train, de Laurencin, 25 mai 1876 (1).

Elle est folle, de Melesville, 19 mai 1835. Bousigues (1).

Elvire, de Holbein, 2 octobre 1853. Rousseau (3).

Embrassons-nous, Folleville, de Labiche, 3 décembre 1850. Rousseau (8).

Emery le négociant, de Boulé, 3 septembre 1843. Vadé (1).

En Manche de chemise, de Labiche, 10 juillet 1870 (1).

En Pension chez son groom, de Michel, 29 septembre 1864. Mouton (3).

En Wagon, de Verconsin, 27 juillet 1874 (1).

L'Enfant de la Maison, de Varin, 26 mai 1850 (5).

L'Enfant trouvé, de Picard, 5 juin 1829. Picard (5).

Les Enfants, de G. Richard, 24 octobre 1878. Brunet (3).

Les Enfants d'Edouard, de Delavigne, 31 octobre 1833. Bousigues (15).

Les Enfants de Paris, de Beauvoir, 12 mai 1872 (1).

Les Enfants de troupe, de Bayard, 9 juin 1840. Poirier (13).

Les Enfants du délire, de Cogniard, 10 novembre 1839. Poirier (4).

Les Enfers de Paris, de R. de Beauvoir, 25 mai 1856 (1).

Les Enragés, de Brazier, 22 mai 1836. Bousigues (7).

L'Enseignement mutuel, de Barrière, 27 septembre 1864. Mouton (5).

L'Épée de Bourgogne, de Dornay, 3 décembre 1865. Réthaller (3).

L'Escamoteur, de d'Ennery, 23 décembre 1860. Réthaller (2).

L'Esclave du mari, de Rhéal, 26 novembre 1857. Lambert (4).

L'Escroc du grand monde, de Ancelot, 12 décembre 1839. Poirier (2).

Les Espérances, de Bilhaud, 17 décembre 1885. Miral (4).

L'Espion, de Ancelot, 20 juillet 1829. Picard (1).

L'Espionne russe, de Mélesville, 4 décembre 1829. Picard (19).

Estelle, de Scribe, 20 février 1835. Bousigues (13).

L'Été de la Saint-Martin, de Meilhac, 28 avril 1877 (5).

L'Étincelle, de Pailleron, 3 février 1881. Carrouché (12).

Les Étouffeurs de Londres, de Foucher, 21 décembre 1862. Réthaller (1).

L'Étourdi, de Molière, 16 juillet 1829. Picard (1).

L'Étrangère, de Dumas fils, 24 juin 1876 (4).

Être aimé ou mourir, de Scribe, 22 mai 1835. Bousigues (11).

L'Étudiant et la Grande dame, de Scribe, 6 novembre 1837. Bousigues (5).

Les Étudiants, de Soulié, 1er janvier 1847. Aristide (5).

Eulalie Pontois, de Soulié, 17 décembre 1843. Vadé (1).

La Famille Benoiton, de Sardou, 25 janvier 1866. Réthaller (7).

La Famille du Baron, de Scribe, 8 janvier 1830. Picard (8).

La Famille du fumiste, de Varner, 1er novembre 1840. Poirier (4).

La Famille improvisée, de H. Monnier, 23 octobre 1831. Saint-Léon (14).

Les Familles, de Serret, 16 mai 1852. Rousseau (1).

Fanfan la Tulipe, de Meurice, 27 octobre 1859. Réthaller (3).

Les Fanfarons du vice, de Dumanoir, 29 décembre 1859. Réthaller (1).

Farinelli, de Saint-Georges, 30 octobre 1836. Bousigues (1).

Farruck le Maure, de Escousse, 28 juillet 1833. Bousigues (1).

Faublas, de Dupeuty, 7 juin 1833. Bousigues (5).

La Fausse adultère, de d'Ennery, 4 octobre 1857. Lambert (6).

Les Fausses confidences, de Marivaux, 8 octobre 1833. Bousigues (1).

Les Faux bonshommes, de Barrière, 4 janvier 1857. Chabrillat (3).

Le Favori, de Ancelot, 23 décembre 1831. Saint-Léon (3).

Les Fées de Paris, de Bayard, 13 mars 1842. Poirier (5).

La Femme aux œufs d'or, de Dumanoir, 17 mai 1856 (3).

La Femme de Claude, de Dumas fils, 24 mars 1873. Dobbels (1).

Les Femmes collantes, de Gandillot, 15 février 1887. Miral (2).

Les Femmes d'emprunt, de Varin, 28 octobre 1834. Bousigues (9).

Les Femmes fortes, de Sardou, 22 octobre 1863. Chabrillat (5).

Les Femmes qui pleurent, de Thiboust, 15 mars 1859. Réthaller (24).

Les Femmes savantes, de Molière, 12 janvier 1877. Défossey (2).

Les Femmes terribles, de Dumanoir, 29 avril 1858. Lambert (11).

Fénelon, de J. Chenier, 24 décembre 1830. Picard (4).

La Ferme de Primerose, de Cormon, 4 janvier 1855. Rousseau (9).

Le Festin de Pierre, de Corneille, 11 décembre 1836. Bousigues (1).

La Fête des fous, de Arnould, 9 décembre 1841. Poirier (2).

La Fête des loups, de Grangé, 6 mai 1863. Chabrillat (1).

Le Feu au couvent, de Barrière, 5 février 1861. Réthaller (4).

Le Fiacre 117, de Najac, 18 juin 1886 (2).

La Fiamina, de Uchard, 31 mai 1857. Chabrillat (5).

La Fiancée d'Albano, de d'Ennery, 11 avril 1858. Chabrillat (1).

La Fiancée du fleuve, de Carmouche, 23 août 1836. Bousigues (3).

La Fille bien gardée, de Labiche, 1er avril 1852. Rousseau (6).

La Fille de Dominique, de Villeneuve, 24 février 1841. Poirier (16).

La Fille de Figaro, de Melesville, 15 juin 1845 (1).

La Fille de l'air, de Cogniard, 20 décembre 1838. Bousigues (3).

La Fille de l'Avare, de Bayard, 13 mars 1835. Bousigues (7).

La Fille de Roland, de H. de Bornier, 3 juillet 1875 (2).

La Fille des chiffonniers, de A. Bourgeois, 3 novembre 1861. Réthaller (7).

La Fille du paysan, de A. Bourgeois, 2 mars 1862. Réthaller (4).

Les Filles de marbre, de Barrière, 9 juin 1853 (1).

Le Filleul de Pompignac, de Jalin, 1er octobre 1874. Sol (2).

Le Fils de Coralie, de Delpit, 4 novembre 1880. Carrouché (5).

Le Fils de Giboyer, de Augier, 12 février 1863. Réthaller (5).

Le Fils de la folle, de Soulié, 18 octobre 1840. Poirier (6).
Le Fils de la nuit, de Séjour, 25 avril 1858. Lambert (2).
Le Fils de l'aveugle, de Hugelmann, 2 janvier 1870. Mounier (2).
Le Fils de M. Godard, de A. Bourgeois, 15 octobre 1857. Lambert (2).
Le Fils de Porthos, de Blavet, 21 mars 1887. Miral (2).
Le Fils du diable, de Féval, 29 décembre 1848. Société (7).
Le Fils naturel, de Dumas fils, 23 mars 1858. Lambert (2).
Le Fin mot, de Dandré, 25 octobre 1840. Poirier (5).
La Fiole de Cagliostro, de A. Bourgeois, 12 janvier 1845. Aristide (3).
Le Flagrant délit, de Dartois, 21 février 1857. Chabrillat (1).
La Flaneuse, de de Forges, 29 mai 1856 (2).
Le Fléau des mers, de Léonce, 26 avril 1868. Markley (1).
Les Flibustiers de la Sonore, de Rolland, 18 février 1866. Réthaller (1).
La Foi, l'Espérance et la Charité, de Rosier, 19 janvier 1849. Société (7).
Les Folies dramatiques, de Dumanoir, 2 mai 1861. Réthaller (5).
Le Fond du sac, de Decourcelle, 1er janvier 1884. Miral (2).
La Fontaine de Jouvence, de X., 6 mars 1829. Saint-Léon (1).
Les Forfaits de Pipermans, de Chivot, 10 juillet 1870 (5).
Les Fourberies de Scapin, de Molière, 16 juillet 1868 (1).
Les Fourchambault, de Augier, 28 janvier 1879. Brunet (3).
Francillon, de Dumas fils, 25 avril 1887. Miral (1).
François le Champy, de Sand, 19 février 1850. Rousseau (5).
François les bas bleus, de Meurice, 24 mars 1863. Réthaller (1).

Les Frères Corses, de Grangé, 16 avril 1865. Réthaller (2).
Les Frères de la Côte, de Gonzalès, 17 septembre 1874. Sol (1).
Les Frères Dondaine, de Varin, 18 octobre 1846. Aristide (4).
Fretillon, de Bayard, 6 novembre 1856. Chabrillat (1).
Frisette, de Labiche, 8 novembre 1846. Aristide (6).
Frontin mari garçon, de Scribe, 17 juillet 1829. Picard (4).
Froufrou, de Meilhac, 19 mars 1870. Mounier (1).
Fualdès, de Dupeuty, 11 mars 1849. Société (3).
Les Fugitifs, de A. Bourgeois, 19 décembre 1858. Réthaller (2).
Les Fumeurs, de P. de Kock, 9 novembre 1847. Aristide (4).
Furniched apartment, de Cormon, 8 janvier 1831. Réthaller (6).
Gabrielle, de E. Augier, 15 septembre 1853. Rousseau (6).
Le Gamin de Paris, de Bayard, 19 mai 1836. Bousigues (29).
La Gamine, de Deslandes, 1er novembre 1850. Rousseau (5).
Les Ganaches, de Sardou, 10 mars 1863. Réthaller (5).
Les Gants jaunes, de Bayard, 15 mai 1836. Bousigues (19).
Les Gardes forestiers, de Dumas, 22 octobre 1865. Réthaller (3).
La Gardeuse de dindons, de Dartois, 19 octobre 1845. Aristide (3).
Gaspard Hauser, de Bourgeois, 1er avril 1841. Poirier (1).
Gaspardo le pêcheur, de Bouchardy, 10 février 1842. Poirier (10).
Gaule, Bourgogne et France, de Chabrillat, 24 mai 1864 (4).
Gavaud, Minard et Cie, de Gondinet, 30 octobre 1869. Mounier (10).

Le Gendre de M. Poirier, de E. Augier, 25 novembre 1856. Chabrillat (16).

Geneviève, de Scribe, 14 janvier 1855. Rousseau (2).

Gentil Bernard, de Dumanoir, 27 mars 1853. Rousseau (9).

Le Gentilhomme pauvre, de Dumanoir, 12 novembre 1861. Réthaller (8).

Georges et Thérèse, de Auvray, 26 septembre 1844. Aristide (4).

Georgette, de Varin, 25 août 1836. Bousigues (7).

Germaine, de d'Ennery, 27 janvier 1861. Réthaller (2).

La Grâce de Dieu, de d'Ennery, 23 mai 1841. Poirier (36).

La Grammaire, de Labiche, 25 novembre 1869. Mounier (11).

La Grand'mère, de Scribe, 1er novembre 1841. Poirier (5).

Le Grand père, de G. Petit, 7 mars 1879. Brunet (4)

La Grande dame, de Bayard, 13 mars 1832. Saint-Léon (3).

Grandeur et décadence de J. Prudhomme, de H. Monnier, 15 juillet 1858. Réthaller (2).

Les Gros bonnets de Kræhwinkel, de Margoliers, 20 avril 1883 (1).

Les Gueux de Béranger, de Dupeuty, 9 mars 1856. Chabrillat (2).

Gustave Raymond, de G. Mioche, 18 avril 1850. Rousseau (2).

L'Habitant de la Guadeloupe, de Mercier, 12 novembre 1839. Poirier (1).

La Haine, de V. Sardou, 9 octobre 1875. Angelot (3).

Hamlet, de Ducis, 17 août 1832. Bousigues (4).

Hamlet, de Shakespeare, 15 mars 1860. Debax (2).

Héloïse Paranquet, de Durantin, 20 mars 1866. Réthaller (3).

Héloïse et Abeilard, de A. Bourgeois, 20 septembre 1836. Bousigues (6).

Henri III et sa cour, de Dumas, 23 décembre 1831. Saint-Léon (4).

Henri Hamelin, de Souvestre, 8 novembre 1838. Bousigues (2).

Henriette Deschamps, de Carré, 12 décembre 1850. Rousseau (1).

Henriette et Charlot, de Xavier, 26 août 1852. Rousseau (5).

Henriette Maréchal, de MM. de Goncourt, 18 avril 1885 (1).

L'Héritage de M. Plumet, de Barrière, 16 avril 1861. Réthaller (1).

L'Héritière, de Scribe, 18 mai 1830. Picard (10).

Hernani, de Victor Hugo, 20 août 1832. Bousigues (4).

Histoire d'un sou, de Clairville, 11 mai 1856. Chabrillat (17).

Hoche, de Richard, 30 octobre 1882. Miral (2).

Le Homard, de Gondinet, 11 octobre 1874. Sol (4).

L'Homme à la tête fantastique, de Gothi, 25 mai 1876 (1).

L'Homme au masque de fer, de Arnould, 4 novembre 1831. Saint-Léon (17).

L'Homme blasé, de Duvert, 1er janvier 1844. Vadé (5).

L'Homme de 60 ans, de Darbois, 14 décembre 1836. Bousigues (6).

L'Homme du peuple, de Dumersan, 5 février 1830. Picard (2).

L'Homme gris, de d'Aubigny, 17 janvier 1840. Poirier (2).

L'Homme n'est pas parfait, de Thiboust, 26 octobre 1865. Réthaller (20).

L'Homme noir, de Forneret, 10 mars 1837. Bousigues (1).

L'Honneur de la maison, de Battu, 9 mars 1854. Rousseau (4).

L'Honneur et l'Argent, de Ponsard, 22 novembre 1853. Rousseau (8).

Les Horaces, de Corneille, 13 août 1867 (4).

L'Humoriste, de Dupeuty, 3 juillet 1850 (2).

Le Hussard de Felsheim, de Villeneuve, 12 février 1829. Saint-Léon (3).

Les Idées de Mme Aubray, de Dumas fils, 3 octobre 1867. Markley (2).

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, de A. de Musset, 18 janvier 1859. Réthaller (9).

Il y a seize ans, de V. Ducange, 3 novembre 1831. Saint-Léon (8).

Impressions de voyage, de Xavier, 4 décembre 1842. Vadé (6).

L'Incendiaire, de Benjamin, 16 juin 1831. Saint-Léon (2).

Les Inconvénients de la diligence, de Dartois, 12 décembre 1828. Saint-Léon (26).

Indiana et Charlemagne, de Bayard, 18 mars 1841. Poirier (14).

Inès de Castro, de Houdart, 21 juillet 1833. Bousigues (1).

L'Infortunée Caroline, de Barrière, 10 octobre 1867. Markley (1).

Les Invalides du mariage, de Dumanoir, 28 décembre 1884. Miral (4).

Isabeau de la Renaudie, de Fillon, 24 mars 1835. Bousigues (3).

Isaure ou l'Enragé, de Benjamin, 11 septembre 1836. Bousigues (1).

J'ai mangé mon ami, de Xavier, 12 novembre 1850. Rousseau (4).

Jarvis, de Lafont, 1er novembre 1840. Poirier (5).

J'attends un omnibus, de Gabriel, 3 janvier 1850. Rousseau (8).

Je dîne chez ma mère, de Decourcelle, 8 juin 1856 (3).

Je fais mes farces, de Désaugiers, 26 décembre 1829. Picard (6).

Jean Baudry, de Vacquerie, 21 novembre 1863. Chabrillat (1).

Jean Durand, de Théaulon, 6 mars 1829. Saint-Léon (6).

Jean la poste, de Boucicault, 31 mars 1867. Frochot (2).

Jean le cocher, de Bouchardy, 10 février 1853. Rousseau (12).

Jeanne d'Arc, de Soumet, 26 mai 1850 (1).

Jeanne la brodeuse, 9 juillet 1854 (1).

Jeanne la maudite, de Marquet, 26 janvier 1868. Markley (1).

Jeanne qui pleure et Jeanne qui rit, de Dumanoir, 27 septembre 1860. Réthaller (6).

Jeanne Vaubernier, de de Rougemont, 22 juin 1836. Bousigues (1).

Jenny l'ouvrière, de Decourcelle, 6 mars 1851. Rousseau (3).

Le Jésuite, de Ducange, 2 juillet 1881 (1).

Le Jeu de l'amour et du hasard, de Marivaux, 19 juillet 1829. Picard (3).

Le Jeune mari, de Mazères, 4 décembre 1828. Saint-Léon (13).

Jeune et Vieille, de Scribe, 25 février 1831. Picard (5).

La Jeune femme colère, de Etienne, 19 juin 1836. Bousigues (1).

Les Jeunes gens, de Laya, 19 février 1856. Chabrillat (1).

La Jeunesse de Henri V, de A. Duval, 17 décembre 1829. Picard (3).

La Jeunesse de Louis XIV, de Dumas, 6 novembre 1875. Angelot (1).

La Jeunesse de Mirabeau, de Langlé, 16 février 1865. Mouton (2).

La Jeunesse des mousquetaires, de Dumas, 24 avril 1849. Société (9).

J'invite le colonel, de Labiche, 26 avril 1866 (1).
Jobin et Nanette, de Carré, 3 juillet 1850 (30).
Jocelyn le garde-côte, de Fournier, 7 novembre 1858. Réthaller (2).
Les Jocrisses de l'amour, de Barrière, 16 mars 1865. Mouton (6).
La Joie de la maison, de Bourgeois, 3 février 1856. Chabrillat (13).
La Joie fait peur, de Mme de Girardin, 9 avril 1854. Rousseau (3).
Joko, de Gabriel, 24 juin 1830. Picard (5).
La Jolie fille du faubourg, de P. de Kock, 19 janvier 1841. Poirier (3).
Jonathan, de Gondinet, 8 avril 1880. Brunet (3).
Le Joueur, de Regnard, 19 juillet 1829. Picard (3).
Les Jours gras sous Charles IX, de Lokroy, 7 décembre 1832. Bousigues (2).
Le Juif errant, de Merville, 23 janvier 1835. Bousigues (4)
Le Juif errant, de E. Sue, 18 octobre 1860. Réthaller (27).
Les Jurons de Cadillac, de Berton, 21 novembre 1865. Réthaller (22).
Kean, de Dumas, 14 novembre 1837. Bousigues (15).
Kettly, de Duvert, 5 février 1832. Saint-Léon (10).
Kléber, de G. Marot, 30 octobre 1883. Miral (5).
Le Lait d'ânesse, de Gabriel, 22 mars 1850. Rousseau (14).
Le Lapin, de L. Bataille, 13 janvier 1883. Miral (3).
Latude, de Pixérécourt, 18 décembre 1835. Bousigues (24).
Lazare le pâtre, de Bouchardy, 18 mars 1841. Poirier (35).
La Lectrice, de Bayard, 20 octobre 1839. Poirier (3).
Léon, de Rougemont, 16 février 1837. Bousigues (3).
Léontine, de Ancelot, 25 octobre 1831. Saint-Léon (4).
La Lescombat, de Béraud, 14 novembre 1841. Poirier (2).
Le Lion amoureux, de Ponsard, 7 avril 1866. Réthaller (9).
Le Lion et le Rat, de Lubie, 22 mai 1856 (1).

Les Lionnes pauvres, de E. Augier, 1er février 1859. Réthaller (2).

Le Lis de la vallée, de Grangé, 29 octobre 1868. Markley (1).

Livre 3, Chapitre 1er, de Pierron, 11 mars 1852. Rousseau (21).

Les Locataires de M. Blondeau, de Chivot, 20 décembre 1879. Brunet (12).

Lolotte, de Meilhac, 26 novembre 1885. Miral (3).

Lord Hérisson en voyage, 8 décembre 1844. Aristide (3).

Lord Surrey, de Fillon, 15 décembre 1837. Bousigues (5).

Louis XI, de Delavigne, 18 août 1835. Bousigues (4).

Louise ou la Réparation, de Scribe, 26 mars 1830. Picard (14).

Louise Bernard, de Dumas, 18 novembre 1849. Rousseau (2).

Louise de Lignerolles, de Dinaux, 22 février 1839. Bousigues (7).

Louisette, de Michel, 21 juin 1841. Poirier (5).

Lucie Didier, de Battu, 4 décembre 1859. Debax (2).

Lucrèce, de Ponsard, 28 novembre 1844. Aristide (2).

Lucrèce Borgia, de V. Hugo, 21 juin 1833. Bousigues (6).

Lully, de Dumanoir, 15 mars 1855. Rousseau (2).

Ma camarade, de Meilhac, 19 juillet 1884 (1).

Ma Femme et mon Parapluie, de Laurencin, 20 septembre 1835. Bousigues (7).

Ma Femme manque de chic, de Busnach, 13 février 1886. Miral (2).

Ma Maîtresse et ma Femme, de Dumanoir, 19 août 1847. Aristide (3).

Ma Nièce et mon Ours, de Clairville, 29 septembre 1859. (4).

Madame attend Monsieur, de Meilhac, 19 décembre 1872. Dobbels (5).

Madame Bertrand et Mlle Raton, de Dumanoir, 16 avril 1854. Rousseau (23).

Madame Bijou, de Lurine, 17 mai 1856 (2).

Madame Camus et sa Demoiselle, de Dumanoir, 26 juin 1853 (1).

Madame Caverlet, de E. Augier, 30 mars 1876. Angelot (2).

Madame d'Egmont, de Ancelot, 8 novembre 1833. Bousigues (6).

Madame Du Barry, de Ancelot, 7 juin 1831. Saint-Léon (6).

Madame est couchée, de Grangé, 11 février 1869. Markley (9).

Madame Gibou, de Dumersan, 9 janvier 1842. Poirier (2).

Madame Grégoire, de Rochefort, 2 juin 1851. Saint-Léon (9).

Madame Lavalette, de Barthélemy, 4 février 1831. Picard (4).

Madame et Monsieur Pinchon, de Bayard, 8 septembre 1842. Vadé (12).

Madame Vve Larifla, de Labiche, 27 juin 1854. Rolland (3).

Madeleine, de A. Bourgeois, 27 septembre 1843. Vadé (10).

Madeleine, de Bayard, 4 septembre 1836. Bousigues (1).

Mademoiselle Dangeville, de Devilleneuve, 25 août 1843. Vadé (7).

Mademoiselle de Belle-Isle, de Dumas, 6 juin 1839. Poirier (8).

Mademoiselle de la Faille, de A. Bourgeois, 24 mars 1845. Aristide (9).

Mademoiselle de la Seiglière, de J. Sandeau, 14 octobre 1852. Rousseau (11).

Le Magot, de Sardou, 27 juillet 1874 (1).

La Maison du pont Notre-Dame, de Barrière, 25 novembre 1860. Réthaller (1).

La Maison en loterie, de Picard, 30 novembre 1828. Saint-Léon (5).

La Maison sans enfants, de Dumanoir, 6 octobre 1864. Mouton (6).

Le Maître d'école, de Lockroy, 13 janvier 1842. Poirier (8).

Le Maître de forges, de Ohnet, 5 juillet 1884 (15).

Maître Guérin, de Augier, 31 janvier 1865. Mouton (3).

La Maîtresse de langues, de Saint-Georges, 24 mai 1838. Bousigues (3).

La Maîtresse légitime, de Davyl, 31 juillet 1875 (4).

Le Malade imaginaire, de Molière, 30 décembre 1836. Bousigues (11).

Les Malheurs d'un amant heureux, de Scribe, 28 mars 1833. Bousigues (4).

Les Malheurs d'un joli garçon, de Varin, 14 mai 1834. Bousigues (5).

Malvina, de Scribe, 23 janvier 1829. Saint-Léon (3).

Mam'zelle Rose, de Decourcelle, 13 janvier 1872. Dobbels (10).

Manche à Manche, de Rozier, 20 décembre 1842. Vadé (10).

Le Mangeur de fer, de Plouvier, 4 novembre 1866. Frochot (1).

La Manie des places, de Scribe, 11 novembre 1828. Saint-Léon (5).

Manlius Capitolinus, de Lafosse, 23 août 1835. Bousigues (1).

Le Manoir de Montlouvier, de Rosier, 17 juin 1839. Poirier (3).

La Mansarde des artistes, de Scribe, 23 janvier 1829. Saint-Léon (4).

La Mansarde du crime, de Rosier, 31 octobre 1841. Poirier (3).

Le Marbrier, de Dumas, 28 novembre 1854. Rousseau (3).

Marcassin, de Clairville, 28 octobre 1858. Réthaller (4).

Marceau, de Bourgeois, 26 janvier 1873. Dobbels (33).
Marcel, de Auger, 22 décembre 1839. Poirier (3).
Marcelin, de Bayard, 22 octobre 1848. Société (2).
Le Marchand de Coco, de D'Ennery, 5 février 1860. Debax (2).
Le Marché de Londres, de D'Ennery, 11 octobre 1846. Aristide (2).
Le Marché de Saint-Pierre, de Antier, 18 avril 1869. Markley (1).
Le Maréchal Brune, de Dupeuty, 4 mars 1831. Picard (1).
Margot, de Clairville, 30 août 1849. Rousseau (5).
Marguerite, de Me Ancelot, 7 décembre 1845. Aristide (2).
Le Mari à bonnes fortunes, de Bonjour, 9 juillet 1829. Picard (4).
Le Mari à la campagne, de Bayard, 3 octobre 1844. Aristide (8).
Le Mari à Babette, de Meilhac, 27 novembre 1883. Miral (2).
Le Mari à la ville et la Femme à la campagne, de Varin, 5 novembre 1839. Poirier (9).
Le Mari de la dame des chœurs, de Bayard, 23 février 1837. Bousigues (10).
Le Mari de la veuve, de Dumas, 2 juin 1833. Bousigues (12).
Le Mari de ma femme, de Rosier, 15 novembre 1836. Bousigues (2).
Le Mari d'Ida, de Delacour, 9 novembre 1882. Miral (3).
Le Mari et l'Amant, de Vial, 17 août 1832. Bousigues (3).
Le Mariage à l'enchère, de Guillemot, 5 février 1867. Frochot (3).
Le Mariage au tambour, de de Leuven, 4 février 1844. Vadé (4).

Le Mariage de Corneille, de Mignard, 23 décembre 1858. Réthaller (1).

Le Mariage de Figaro, de Beaumarchais, 14 juillet 1829. Picard (10).

Le Mariage de P-L-M, de Carré Labrousse, 14 juin 1883. (1).

Le Mariage de raison, de Scribe, 18 décembre 1832. Bousigues (6).

Le Mariage enfantin, de Scribe, 16 juin 1835. Bousigues (2).

Marianne, de A. Bourgeois, 23 janvier 1851. Rousseau (7).

Marie ou l'Inondation, de Bourgeois, 2 mars 1847. Aristide (1).

Marie ou les Trois époques, de Mme Ancelot, 9 décembre 1836. Bousigues (2).

Marie-Jeanne, de D'Ennery, 6 janvier 1847. Aristide (35).

Marie Mignot, de Bayard, 11 décembre 1829. Picard (4).

Marie Simon, de Alboize, 29 octobre 1854. Rousseau (1).

Marie Stuart, de Lebrun, 8 janvier 1843. Vadé (1).

Marie Tudor, de V. Hugo, 16 juin 1839. Poirier (6).

La Mariée du Mardi-gras, de Grangé, 5 août 1862 (7).

Les Marins de la garde, de A. Bourgeois, 26 avril 1857. Chabrillat (2).

Marino Faliero, de Delavigne, 1er octobre 1829. Picard (3).

Le Marquis de Lauzun, de Carmouche, 8 mars 1853. Rousseau (5).

Le Marquis de Villemer, de Sand, 22 septembre 1864. Mouton (5).

La Marquise de Senneterre, de Mélesville, 25 octobre 1838. Bousigues (3).

Marquise ou Comtesse, de G. Mayer, 17 mars 1857. Chabrillat (3).

La Marraine, de Scribe, 23 novembre 1832. Bousigues (19).

Marthe et Marie, de A. Bourgeois, 13 janvier 1852. Rousseau (3).

Martyre ! de d'Ennery, 2 avril 1887. Miral (1).

Les Martyrs de Strasbourg, de Champagne, 27 mai 1875. (10).

Le Massacre d'un Innocent, de Varin, 1er octobre 1857. Lambert (5).

Les Massacres de la Syrie, de Séjour, 22 avril 1862. Réthaller (1).

Masséna, de Cogniard, 8 juin 1854. Rolland (1).

Mathias l'invalide, de Bayard, 1er octobre 1838. Bousigues (12).

Mathilde, de Bayard, 22 janvier 1837. Bousigues (6).

Mauprat, de Sand, 27 juillet 1854. Rolland (1).

Le Médecin des enfants, de A. Bourgeois, 8 janvier 1856. Chabrillat (11).

Le Médecin des pauvres, de Montépin, 13 mars 1859. Réthaller (1).

Le Médecin malgré lui, de Molière, 14 janvier 1864. Chabrillat (7).

Les Médecins, de Brisebarre, 24 septembre 1863. Chabrillat (6).

Médée, de Legouvé, 13 août 1860 (1).

Les Mémoires du diable, de E. Arago, 24 mars 1843. Vadé (36).

Le Ménage du Savetier, de Théodore, 21 novembre 1828. Saint-Léon (27).

Le Mendiant de la Bastille, de Pournin, 14 février 1869. Markley (1).

La Mendiante, de A. Bourgeois, 26 septembre 1852. Rousseau (11).

Le Menuisier de Livonie, de Duval, 3 mai 1832. Bousigues (1).

La Mère et la Fille, de Mazière, 29 décembre 1833. Bousigues (4).

Les Mères ennemies, de Mendès, 3 juin 1883 (1).

Les Mères repenties, de Mallefille, 4 novembre 1860. Réthaller (1).

Méridien, de Clairville, 11 janvier 1853. Rousseau (5).

Mérope, de Voltaire, 20 juin 1839. Poirier (2).

Mes Beaux-pères, de Najac, 18 juin 1886 (1).

Mesdames Montanbrèche, de Clairville, 5 mars 1867. Frochot (1).

La Meunière de Marly, de Melesville, 18 octobre 1840. Poirier (24).

Le Meurtrier de Théodore, de Clairville, 18 décembre 1865. Réthaller (7).

Michel et Christine, de Scribe, 29 janvier 1829. Saint-Léon (11).

Michel Perrin, de Mélesville, 8 juin 1834. Bousigues (14).

Michel Strogoff, de Verne, 3 mai 1883 (25).

Le Mieux est l'ennemi du bien, de de Vigneux, 22 juillet 1858 (2).

Le Miracle des roses, de Béraud, 31 janvier 1847. Frochot (2).

Le Misanthrope, de Molière, 16 juillet 1868 (1).

Le Misanthrope et l'Auvergnat, de Lubize, 13 janvier 1853. Rousseau (9).

Misanthropie et Repentir, Kotzebue, 22 juin 1836. Bousigues (1).

Les Misérables. Fantine, de C. Hugo, 11 novembre 1878. Brunet (2).

Miss Multon, de Nus, 16 janvier 1869. Markley (9).

Le Moineau de Lesbie, de Barthet, 19 juin 1852 (1).

Moiroud et Cie, de Bayard, 27 octobre 1836. Bousigues (4).

Mon Isménie, de Labiche, 27 septembre 1857. Lambert (13).

Mon Oncle, de Burani, 28 novembre 1885. Miral (5).

Le Monde où l'on s'amuse, de Pailleron, 31 octobre 1882. Miral (4).

Le Monde où l'on s'ennuie, de Pailleron, 30 août 1881 (13).

Monsieur Alphonse, de Dumas fils, 11 mai 1874 (9).

Monsieur Cagnard, de Dumersan, 11 mars 1831. Picard (4).

Monsieur Chapolard, de Duvert, 22 décembre 1833. Bousigues (3).

Monsieur Garat, de Sardou, 12 juillet 1860 (1).

Monsieur Jovial, de Théaulon, 10 novembre 1828. Saint-Léon (11).

Monsieur Lafleur, de Siraudin, 1er février 1848. Aristide (17).

Monsieur de Malborough, de Dumersan 1er janvier 1843. Vadé (2).

Monsieur de Pourceaugnac, de Molière, 29 octobre 1830. Picard (4).

Monsieur le Ministre, de Claretie, 6 mars 1884. Miral (2).

Monsieur va au cercle, de Delacour, 15 octobre 1857. Lambert (11).

Monsieur et Madame Galochard, de Xavier, 6 décembre 1836. Bousigues (5).

Monsieur et Madame Rigolo, de Delacour, 28 mai 1857 (2).

Monte-Cristo, de Dumas, 12 mars 1850. Rousseau (6).

Montjoye, de O. Feuillet, 16 février 1864. Chabrillat (3).

La Mort du Tasse, de Duval, 9 janvier 1829. Saint-Léon (6).

Les Mouchards, de Moinaux, 2 novembre 1880. Carrouché (1).

Le Moulin à paroles, de Gabriel, 9 septembre 1851. Rousseau (8).

Les Mousquetaires, de Dumas, 5 mars 1846. Aristide (8).

Le Mousse, de Souvestre, 28 avril 1846. Aristide (3).

La Muse de Corneille, de H. de Bornier, 13 août 1867 (2).

Les Mystères de l'été, de Thiboust, 11 octobre 1868. Markley (5).

Les Mystères de Paris, de Dinaux, 25 avril 1861. Réthaller (3).

Les Mystères du Temple, de Séjour, 23 février 1868. Markley (1).

Napoléon, de A. Bourgeois, 7 janvier 1831. Picard (4).

Napoléon, de Dupeuty, 3 décembre 1830. Picard (11).

Le Naufrage de la Méduse, de Desnoyers, 7 janvier 1840. Poirier (19).

La Niaise de Saint-Flour, de Bayard, 23 septembre 1852. Rousseau (11).

Niniche, de Hennequin, 18 septembre 1878 (5).

Les Noces de Mlle Loriquet, de Grenet, 6 novembre 1883. Miral (4).

Les Noces d'un réserviste, de Chivot, 14 décembre 1886. Miral (6).

La Nonne sanglante, de A. Bourgeois, 16 décembre 1849. Rousseau (2).

Nos Alliées, de P. Moreau, 15 septembre 1863. Chabrillat (7).

Nos Bons villageois, de Sardou, 4 décembre 1866. Frochot (8).

Nos Députés en robes de chambre, de Ferrier, 22 janvier 1881. Carrouché (5).

Nos Intimes, de Sardou, 14 mars 1862. Réthaller (3).

Notre-Dame de Paris, de V. Hugo, 25 décembre 1882. Miral (2).

Nounou, de Najac, 9 décembre 1882. Miral (4).

Nous allons divorcer, de Lemonnier, 4 décembre 1884. Miral (5).

Le Nouveau régime, de Meilhac, 14 décembre 1886. Miral (4).

La Nuit aux soufflets, de Dumanoir, 5 février 1843. Vadé (17).

Les Œuvres d'Horace, de E. Pierron, 21 avril 1853. Rousseau (2).

L'Oiseau de Paradis, de Gabriel, 21 mai 1857. Chabrillat (3).

Les Oiseaux de proie, de d'Ennery, 14 décembre 1860. Chabrillat (1).

L'Omelette fantastique, de Duvert, 30 octobre 1842. Vadé (10).

On demande un gouverneur, de Decourcelle, 27 février 1855. Rousseau (10).

L'Oncle Baptiste, de Souvestre, 6 novembre 1845. Aristide (8).

Les Orphelins de la Charité, de d'Ennery, 6 décembre 1857. Lambert (1).

Les Orphelins du pont Notre-Dame, de Bourgeois, 30 mars 1849. Société (13).

L'Orpheline de Senilhac, de E. Morel, 3 mars 1884. Miral (2).

Oscar, de Scribe, 3 décembre 1843. Vadé (4).

Othello, de Ducis, 13 août 1835. Bousigues (7).

Où passerai-je mes soirées, de Potier, 1er octobre 1854. Rolland (4).

L'Oubli, de Duport, 29 mars 1832. Saint-Léon (5).

Les Oubliettes du vieux Louvre, de Augu, 28 décembre 1873. Sol (1).

L'Ours et le Pacha, de Scribe, 8 janvier 1832. Saint-Léon (18).

L'Outrage, de Barrière, 31 octobre 1869. Mounier (1).

L'Ouvrier, de Soulié, 12 mars 1840. Poirier (4).

Les Ouvriers, de E. Manuel, 5 novembre 1871. Dobbel (5).

L'Ouvrière de Londres, de Hostein, 1er mai 1866. Frochot (1).

Le Pacte de Famine, de Foucher, 19 mars 1848. Aristide (3).

Paillasse, de d'Ennery, [illegible]

Le [illegible], de [illegible], [illegible] février [illegible]

Les [illegible] de la [illegible], de [illegible], [illegible] mars [illegible]
[illegible]

La [illegible], de Sardou, [illegible] novembre [illegible]

Par droit de conquête, de Legouvé, [illegible] décembre [illegible]

Par [illegible] de la [illegible], de [illegible], [illegible] octobre [illegible]

Les [illegible] de la [illegible], de [illegible], [illegible] avril [illegible]

Paris [illegible], de [illegible], [illegible]

Paris qui [illegible], de [illegible], [illegible] novembre [illegible]

Les Parisiens, de Barrière, 30 décembre 1855. [illegible]

Les Parisiens en province, de Raymond, [illegible] janvier [illegible]. [illegible] (2).

Le Parricide, de Belot, [illegible] octobre [illegible]. [illegible] (1).

La Partie de piquet, de Fournier, 3 décembre 1854. [illegible] (5).

Pas de fumée sans feu, de Bayard, 5 juin [illegible] (17).

Pascal et Chambord, de Bourgeois, 12 novembre 1839. Poirier (16).

Le Passant, de Coppée, 24 avril [illegible]. Markley (12).

Passé minuit, de Lockroy, 12 décembre 1841. Poirier (5).

Les Pattes de mouche, de Sardou, 25 septembre 1862 (9).

Patrie!, de Sardou, 19 mai 1870 (6).

Paul et Virginie, de Favières, 21 janvier 1831. Picard (6).

Paul Forestier, de Augier, 17 juillet 1868 (1).

Paul Jones, de Dumas, 20 janvier 1842. Poirier (4).

Paul Vivian, de Gersant, 31 janvier 1880. Brunet (2).

Pauline, de Dumersan, 18 février 1834. Bousigues (2).

La Pauvre fille, de A. Bourgeois, 20 mars 1840. Poirier (4).

Le Pauvre idiot, de Fontan, 16 novembre 1845. Aristide (4).

Pauvre Jacques, de Cogniard, 8 janvier 1836. Bousigues (6).

Pauvre mère, de Cornu, 3 septembre 1848. Société (1).

Les Pauvres de Paris, de Brisbarre, 16 novembre 1856. Chabrillat (22).

Les Pavillons noirs, de Champagne, 22 mars 1886. Miral (2).

Péblo, de Dulong, 26 février 1836. Bousigues (1).

Pendant le bal, de Pailleron, 30 août 1881 (2).

Le Pendu, de A. Bourgeois, 13 novembre 1859. Debax (1).

La Perdrix rouge, de Decourcelle, 25 novembre 1852. Rousseau (5).

Le Père aux écus, de Dupeuty, 1er novembre 1857. Lambert (1).

Le Père de Martial, de Delpit, 13 décembre 1884. Miral (1).

Le Père Joseph, de Maréchalle, 16 novembre 1851. Rousseau (4).

Le Père Turlututu, de Dubois, 25 novembre 1841. Poirier (3).

Péril en la demeure, de Feuillet, 3 décembre 1859. Debax (3).

Périnet Leclerc, de A. Bourgeois, 18 décembre 1832. Bousigues (3).

La Permission de dix heures, de Mélesville, 9 octobre 1842. Vadé (8).

La Perruque, de Delacour, 27 décembre 1884. Miral (3).

La Petiote, de Druck, 21 mars 1880. Brunet (1).

Le Petit bossu du gros caillou, de Brazier, 23 novembre 1828. Saint-Léon (3).

Le Petit enfant prodigue, de Désaugier, 30 janvier 1829. Saint-Léon (6).

Le Petit fils, de Crisafulli, 20 novembre 1879. Brunet (14).
Le Petit hôtel, 7 janvier 1886. Miral (4).
Le Petit Ludovic, de Crisafulli, 20 novembre 1879. Brunet (8).
Le Pifferaro, de Siraudin, 3 juillet 1870 (1).
Les Petits oiseaux, de Labiche, 10 décembre 1881. Carrouché (7).
Les Petits péchés de la grand maman, de Honoré, 9 novembre 1882. Miral (5).
La Petite Fadette, de A. Bourgeois, 29 septembre 1850. Rousseau (10).
La Petite fille, de Scribe, 3 avril 1851. Rousseau (1).
La Petite maison, de Mélesville, 2 novembre 1829. Picard (3).
La Petite marquise, de Meilhac, 5 juillet 1874 (1).
La Petite Pologne, de Thiboust, 30 septembre 1860. Réthaller (3).
Les Petites Danaïdes, de Gentil, 16 mars 1832. Saint-Léon (6).
Les Petites Godin, de Ordonneau, 17 décembre 1885. Miral (7).
Les Petites mains, de Labiche, 10 mai 1860. Debax (10).
Les Petites misères de la vie humaine, de Clairville, 3 décembre 1843. Vadé (10).
Les Petites voisines, de Raymond, 18 mars 1886. Miral (2).
Phèdre, de Racine, 16 février 1840. Poirier (6).
Phénomène, de Varin, 3 janvier 1851. Rousseau (1).
Le Philtre champenois, de Mélesville, 27 octobre 1831. Saint-Léon (15).
Le Piano de Berthe, de Barrière, 19 janvier 1854. Rousseau (17).
Picolet, de Lefranc, 18 septembre 1856 (7).
Le Pied de mouton, de Cogniard, 26 septembre 1861. Réthaller (26).

Les Pièges dorés, de A. de Beauplan, 29 septembre 1859. Debax (2).

Pierre de Portugal, de Arnault, 21 juillet 1833. Bousigues (1).

Pierre le cruel, de de Belloy, 7 novembre 1841. Poirier (1).

Pierre le noir, de Dinaux, 12 février 1860. Debax (4).

Pierre le rouge, de Rougemont, 29 octobre 1837. Bousigues (11).

Pierre Vaux, de Jonathan, 7 décembre 1885. Miral (5).

Les Pilules du diable, de Laloue, 20 octobre 1842. Vadé (12).

Le Pirate, de Léon Noel, 19 mars 1837. Bousigues (1).

Les Pirates de la Savane, de A. Bourgeois, 25 septembre 1859. Réthaller (19).

Les Plaideurs, de Racine, 21 mai 1873 (3).

La Pluie et le beau temps, de Gozlan, 17 novembre 1864. Mouton (12).

Le Plus heureux des trois, de Labiche, 14 mars 1885. Miral (2).

Plus heureux que sage, de X., 8 janvier 1833. Bousigues (1).

La Poissarde, de Dupeuty, 1er avril 1856. Chabrillat (11).

Polder, de Pixérécourt, 15 mars 1829. Saint-Léon (1).

La Polka en province, de Decombrousse, 10 novembre 1844. Aristide (15).

Le Poltron, de Bayard, 29 novembre 1835. Bousigues (4).

Polyeucte, de Corneille, 4 février 1876. Angelot (1).

Les Pommes du voisin, de Sardou, 20 avril 1865. Mouton (3).

Le Pont rouge, de Deslys, 27 novembre 1859. Debax (1).

Les Poseurs, de Thiboust, 8 octobre 1863. Chabrillat (6).

Le Post scriptum, de Augier, 5 novembre 1871. Dobbels (7).

La Poudre aux yeux, de Labiche, 27 décembre 1861. Réthaller (6).

La Poule et ses poussins, de E. de Najac, 21 janvier 1862. Réthaller (3).

La Poupée, de Fournier, 29 mars 1833. Bousigues (2).

Le Pour et le contre, de Feuillet, 18 février 1858. Lambert (10).

Pourquoi ? de Lockroy, 3 décembre 1833. Bousigues (14).

Les Prés Saint-Gervais, de Sardou, 1er juillet 1868 (2).

Les Précieuses ridicules, de Molière, 3 février 1842. Poirier (5).

Le Premier nuage, de S. Liégeard, 24 janvier 1856. Chabrillat (1).

Les Premières amours, de Scribe, 25 novembre 1828. Saint-Léon (40).

Les Premières armes de Richelieu, de Bayard, 26 juillet 1841. Poirier (17).

Prête-moi ta femme, de Desvallières, 8 janvier 1885. Miral (6).

Le Prétexte, de J. Legoux, 22 novembre 1884. Miral (5).

Le Prêtre, de Buet, 23 février 1883. Miral (4).

La Prière des naufragés, de d'Ennery, 23 mars 1854. Rousseau (5).

La Prima dona, de Achille, 16 août 1835. Bousigues (3).

Princesse et Favorite, de J. Barbier, 12 novembre 1865. Réthaller (1).

La Princesse Georges, de Dumas fils, 26 octobre 1872. Dobbels (6).

La Prison de Newgate, de Sauvage, 22 janvier 1830. Picard (2).

Le Prisonnier d'une femme, de Lagrange, 16 mai 1839. Poirier (7).

Le Procès Veauradieux, de Delacour, 23 mars 1876. Angelot (8).

Les Projets de ma tante, de Nicolle, 26 octobre 1882. Miral (3).

La Propriété c'est le vol, de Clairville, 2 février 1849. Société (2).

Le Proscrit, de Soulié, 17 janvier 1840. Poirier (3).

Prosper et Vincent, de Duvert, 18 septembre 1836. Bousigues (5).

Le Protégé, de Rosier, 5 septembre 1844. Aristide (11.)

Les Provinciales à Paris, de Najac, 13 janvier 1880. Brunet (4).

Les Prussiens en Lorraine, de G. Lemoine, 24 janvier 1869. Markley (1).

Le Puits de Champvert, de Desnoyers, 15 novembre 1836 Bousigues (1).

Le Quaker et la danseuse, de Scribe, 3 juin 1834. Bousigues (4).

Quand on attend sa bourse, de Michel, 24 août 1860 (6).

Quand on veut tuer son chien, de Barrière, 26 avril 1855 (3).

Quatorze de dames, de Gabriel, 22 mai 1856 (3).

Les Quatre filles de Corniquet, de Bremens, 11 avril 1872. Dobbels (3).

Les Quatre sergents de La Rochelle, de Delaboullaye, 2 mars 1879. Brunet (3).

Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois, de Vanderburch, 5 janvier 1840. Poirier (12).

Quatre-vingt-treize, de V. Hugo, 3 mars 1882. Carrouché (4).

La Question d'argent, de Dumas fils, 25 mars 1857. Chabrillat (3).

La Question d'Orient, de Moinaux, 6 juillet 1854. Rolland (3).

La Quête à domicile, de Verconsin, 22 novembre 1883. Miral (4).

La Queue du diable, de Clairville, 11 novembre 1852. Rousseau (7).

Qui se ressemble se gêne, de Michel, 30 novembre 1845. Aristide (14).

Rabagas, de Sardou, 30 avril 1874 (1).

Les Rantzau, de Chatrian, 23 septembre 1882 (1).

Le Régiment qui passe, de Sipierro, 3 juin 1870 (1).

La Reine de seize ans, de Bayard, 30 décembre 1828. Saint-Léon (4).

La Reine Margot, de Dumas, 22 mars 1860. Debax (3).

Le Renard bleu, de Hennequin, 28 mai 1880 (7).

Renaudin de Caen, de Duvert, 12 juin 1836. Bousigues (17).

Les Représentants en vacances, de Clairville, 18 octobre 1849. Rousseau (5).

La République, l'Empire et les Cent jours, de Prosper, 30 octobre 1849. Rousseau (3).

Les Ressources de Jonathas, de Varin, 12 mars 1843. Vadé (7).

Le Rêve du mari, de Andrieux, 21 août 1832. Bousigues (3).

Le Réveillon, de Meilhac, 28 octobre 1875. Angelot (6).

La Révolte des femmes, de Villeneuve, 13 mars 1834. Bousigues (9).

Richard d'Arlington, de Dinaux, 24 février 1832. Saint-Léon (2).

Richard III, de Séjour, 21 mai 1854. Rolland (3).

Riche d'amour, de Xavier, 23 avril 1846. Aristide (5).

Le Riche et le Pauvre, de Souvestre, 30 novembre 1837. Bousigues (3).

Riquet à la Houpe, de Sèwrin, 13 mars 1829. Saint-Léon (3).

Riquiqui, de Saint-Georges, 1er décembre 1839. Poirier (3).

Risette, de About, 3 janvier 1860. Debax (23).

Rita l'Espagnole, de Desnoyers, 8 décembre 1839. Poirier (6).

Les Rivaux d'eux-mêmes, de Pigault-Lebrun, 16 mai 1839. Poirier (2).

Robert Macaire, de Saint-Amant, 5 juin 1880 (1).

Rocambole, de A. Bourgeois, 20 octobre 1864. Mouton (2).

Rodogune, de Corneille, 4 février 1878. Défossey (1)

Rodolphe, de Scribe, 2 juin 1833. Bousigues (7).

Roger Bontemps, de Clairville, 12 juin 1853 (2).

Le Roi s'amuse, de V. Hugo, 9 juin 1883 (1).

Le Roman chez la portière, de H. Monnier, 15 décembre 1857. Lambert (11).

Le Roman d'Elise, de G. Richard, 25 avril 1885. Miral (1).

Le Roman d'un jeune homme pauvre, de Feuillet, 19 mai 1859. Réthaller (4).

Le Roman d'une heure, de Hoffmann, 15 octobre 1843. Vadé (6).

Roméo et Mariette, de Dumanoir, 7 septembre 1854. Rolland (3).

Rompons ! 7 avril 1881. Carrouché (2).

Roquelaure, de Dugué, 12 mars 1864 (2).

Rothomago, de d'Ennery, 22 juin 1872 (11).

La Roussotte, de Meilhac, 4 juillet 1881 (1).

Le Royaume des femmes, de Desnoyers, 14 février 1836. Bousigues (6).

La Rue de la lune, de Varin, 8 octobre 1843. Vadé (26).

Ruy-Blas, de V. Hugo, 13 janvier 1842. Poirier (12).

Le Sabot de Marguerite, de Michel, 24 juillet 1858 (1).

Les Saints-Simoniens à Dijon, de X., 7 décembre 1832 (1).

La Salamandre, de de Livry, 23 décembre 1834. Bousigues (14).

Les Saltimbanques, de Dumersan, 12 mars 1840. Poirier (4).

Sans nom, de Théaulon, 13 mars 1846. Aristide (9).

Santeuil, de Brazier, 17 juin 1834. Bousigues (2).

Sarah la créole, de Decourcelle, 25 octobre 1857. Lambert (1).

Le Savetier de la rue Quincampoix, de d'Ennery, 17 octobre 1861. Réthaller (3).

La Savonette impériale, de A. Bourgeois, 6 novembre 1836. Bousigues (9).

Les Scandales d'hier, de Barrière, 7 avril 1883. Miral (2).

Les Sceptiques, de Mallefille, 13 novembre 1869. Mounier (3).

La Seconde année, de Scribe, 26 février 1830. Picard (15).

Le Secret de Miss Aurore, de Thiboust, 3 septembre 1863 (3).

Le Secrétaire et le Cuisinier, de Scribe, 2 décembre 1828. Saint-Léon (5).

La Semaine des amours, de Philippe, 2 janvier 1829. Saint-Léon (2).

Les Sept châteaux du diable, de d'Ennery, 23 janvier 1847. Aristide (1).

Les Sept péchés capitaux, de Leuven, 23 mai 1836. Bousigues (4).

Séraphine, de Sardou, 6 mars 1869. Markley (4).

Serge Panine, de Ohnet, 28 mai 1882 (4).

Le Sergent Frédéric, de Vanderburch, 2 octobre 1856 (3).

Le Serment d'Horace, de Murger, 17 janvier 1863. Réthaller (6).

La Servante, de Brisebarre, 24 mars 1856. Chabrillat (19).

Shakespeare amoureux, de Duval, 2 mai 1830. Picard (7).

Si jamais je te pince ! de Labiche, 9 octobre 1864. Mouton (10).

Simon terre-neuve, de Colomb, 11 septembre 1845. Aristide (9).

Simple histoire, de Scribe, 29 janvier 1830. Picard (5).

Sir John Esbroufe, de Mélesville, 19 février 1857. Chabrillat (4).

La Sœur de Jocrisse, de Vanier, 24 octobre 1841. Poirier (23).

Le Solitaire, de Merle, 19 décembre 1828. Saint-Léon (5).

Le Solliciteur, de Scribe, 21 juin 1829. Picard (5).

La Somnambule, de Scribe, 21 mai 1829. Picard (8).

La Somnambule mariée, de Théaulon, 5 avril 1832. Saint-Léon (2).

La Sonnette du diable, de A Bourgeois, 3 juillet 1856 (4).

Les Sonnettes, de Meilhac, 1er mars 1873. Dobbels (6).

Le Sonneur de Saint-Paul, de Bouchardy, 7 février 1839. Bousigues (26).

Sophie Arnould, de Leuven, 13 mars 1855. Rousseau (1).

La Sorcière, de A. Bourgeois, 1er octobre 1863. Chabrillat (3).

Les Souliers de bal, de Gastineau, 10 mai 1877 (7).

La Soupe aux choux, de Marc Monnier, 17 octobre 1876. Défossey (6).

Le Sourd ou l'auberge pleine, de Desforges, 1er janvier 1843. Vadé (3).

Le Sous-Lieutenant de hussards, de X., 30 novembre 1832. Bousigues (1).

Sous un bec de gaz, de Cabot, 6 août 1854. Rolland (6).

Les Souvenirs de jeunesse, de Thiboust, 22 février 1855. Rousseau (5).

Le Spectacle à la cour, de Théaulon, 17 décembre 1840. Poirier (4).

La Station Champbaudet, de Labiche, 10 mars 1864. Chabrillat (5).

Stella, de A. Bourgeois, 23 janvier 1882. Carrouché (1).

Les Suites d'un bal masqué, de Mme de Baur, 6 octobre 1833. Bousigues (1).

Les Suites d'un [illegible], de [illegible], [illegible] 18[illegible]. [illegible].

Les Suites d'un premier lit, de [illegible], [illegible] novembre 18[illegible]. [illegible].

Le Supplice d'un homme, de [illegible], [illegible] 18[illegible]. [illegible].

Le Supplice d'une femme, de E. de Girardin, [illegible] 18[illegible]. [illegible].

Suzanne, de Meilhac, [illegible] 18[illegible]. [illegible].

Suzanne [illegible], de [illegible], [illegible] mars 18[illegible]. [illegible].

Suzanne, de [illegible], [illegible] 18[illegible]. [illegible].

La T[illegible], de [illegible], [illegible] novembre 18[illegible]. [illegible] (11).

Tambour battant, de [illegible], 28 mai 1854. [illegible].

La Tapisserie de la reine Mathilde, de Barré, 2 mai 1846 (1).

Tartufe, de Molière, 5 [illegible] 18[illegible]. Picard (21).

La Taverne du diable, de Alboize, 1er mars 1868. Markley (1).

Théa, de Dumas, 23 juin 1853. Bousigues (2).

Le Testament de César Girodot, de Belot, 4 décembre 1860. Réthaller (7).

Le Testament d'un garçon, de Desnoyers, 20 avril 1852. Rousseau (1).

Théobald, de Scribe, 2 juin 1829. Picard (11).

Thérèse, de Ducange, 20 novembre 1836. Bousigues (12).

Thérèse Humbert, de Durantin, 30 janvier 1869. Markley (5).

La Tirelire, de Cogniard, 29 novembre 1836. Bousigues (13).

La Tireuse de cartes, de Séjour, 21 avril 1860. Debax (4).

Tiridate, de Fournier, 14 décembre 1845. Aristide (4).

Les Toilettes tapageuses, de Dumanoir, 1er octobre 1857. Lambert (4).

Tony, de Brazier, 9 novembre 1828. Saint-Léon (4).

Toto chez Tata, de Meilhac, 15 septembre 1874. Sol (3).

Toujours, de Scribe, 25 décembre 1834. Bousigues (4).

La Tour de Londres, de Nus, 21 novembre 1858. Réthaller (9).

La Tour de Nesle, de Dumas, 23 novembre 1832. Bousigues (69).

Le Tour du monde, de d'Ennery, 19 juillet 1877 (30).

Le Tourlourou, de Varin, 21 novembre 1837. Bousigues (7).

Le Train de plaisir, de Hennequin, 13 janvier 1885. Miral (3).

Les Treize, de Dugué, 15 février 1868. Markley (1).

Le Tremblement de terre de la Martinique, de d'Ennery, 11 mars 1842. Poirier (1).

Trente ans, de Ducange, 30 janvier 1829. Saint-Léon (31).

Les Trente-sept sous de M. Montaudoin, de Labiche, 10 septembre 1863. Chabrillat (14).

Tricoche et Cacolet, de Meilhac, 19 juillet 1872 (1).

Triolet, de Clairville, 3 décembre 1857. Lambert (5).

Les Trois bougeoirs, de Grangé, 22 novembre 1877. Défossey (3).

Les Trois chapeaux, de Hennequin, 27 février 1872. Dobbels (7).

Les Trois dimanches, de Cogniard, 20 novembre 1838. Bousigues (6).

Les Trois épiciers, de Lockroy, 20 mars 1840. Poirier (34).

Les Trois étages, de Desnoyers, 27 décembre 1849. Rousseau (4).

Trois femmes pour un mari, de Dancourt, 11 novembre 1884. Miral (8).

Les Trois gamins, de Vanderburch, 28 février 1854. Rousseau (8).

Les Trois loges, de Clairville, 16 mars 1847. Aristide (4).
Les Trois Maupin, de Scribe, 11 janvier 1859. Réthaller (1).
Les Trois quartiers, de Picard, 16 juillet 1829. Picard (1).
Trop beau pour rien faire, de Plouvier, 1er octobre 1857. Lambert (4).
Trop heureuse, de Ancelot, 15 novembre 1838. Bousigues (14).
Le Truc d'Arthur, de Duru, 13 novembre 1883. Miral (3).
Le Tueur de lions, de Thiboust, 11 octobre 1860. Réthaller (9).
Turiaf le Pendu, de Dumanoir, 25 novembre 1834. Bousigues (2).
Le Tyran domestique, de Duval, 12 mai 1836. Bousigues (2).
Un Aveu, de Lagrange, 19 décembre 1839. Poirier (1).
Un Bal du grand monde, de Varin, 13 novembre 1836. Bousigues (14).
Un Bas bleu, de Langlé, 21 février 1845. Aristide (3).
Un Bon ouvrier, de d'Artois, 23 janvier 1853. Rousseau (2).
Un Camarade de pension, de Ancelot, 25 décembre 1841. Poirier (2).
Un Caprice, de A. de Musset, 2 mai 1850 (30).
Un Changement de main, de Bayard, 27 janvier 1846. Aristide (7).
Un Chapeau de paille d'Italie, de Labiche, 16 décembre 1851. Rousseau (18).
Un Cœur de grand'mère, de de Beauplan, 20 mai 1856 (2).
Un Conseil judiciaire, de J. Moinaux, 3 avril 1887 (1).
Un Docteur en herbe, de Duvert, 24 février 1857. Chabrillat (5).
Un Drame de famille, de Carré, 14 octobre 1849. Rousseau (2).
Un Duel s'il vous plaît, de Carré, 6 mars 1887. Miral (2).

Un Duel sous le cardinal de Richelieu, de Lockroy, 30 octobre 1832. Bousigues (20).

Un Fils de famille, de Bayard, 9 janvier 1855. Rousseau (2).

Un Français en Sibérie, de Lafont, 3 février 1852. Rousseau (1).

Un Frère terrible, de Dupeuty, 6 mars 1857. Chabrillat (4).

Un Garçon de chez Véry, de Labiche, 13 août 1854. Rolland (5).

Un Gendre en surveillance, de Michel, 23 février 1858. Lambert (6).

Un Hercule et une jolie femme, de Varin, 13 novembre 1866. Frochot (5).

Un Homme grave, de Souvestre, 7 mai 1857 (2).

Un Homme seul, de Potier, 11 novembre 1853. Rousseau (6).

Un Loup de mer, de Sauvage, 25 janvier 1846. Aristide (2).

Un Mari dans du coton, de Thiboust, 27 janvier 1863. Réthaller (44).

Un Mari qui pleure, de Prével, 18 avril 1885 (3).

Un Mari qui se dérange, de Cormon, 1er février 1848. Aristide (12).

Un Ménage en ville, de Barrière, 4 avril 1867. Frochot (4).

Un Monsieur en habit noir, de Dreyfus, 8 avril 1877. Défossey (1).

Un Monsieur qui prend la mouche, de Michel, 21 octobre 1852. Rousseau (10).

Un Monsieur et une Dame, de Xavier, 30 mai 1841. Poirier (37).

Un Monsieur qui suit les femmes, de Barrière, 14 avril 1859. Réthaller (3).

Un Mousquetaire gris, de Rosier, 5 octobre 1848. Société (4).

Un Notaire à marier, de Michel, 28 novembre 1863. Chabrillat (8).

Un Péché de jeunesse, de Samson, 30 avril 1857. Chabrillat (3).

Un Pied dans le crime, de Labiche, 13 octobre 1866. Frochot (3).

Un Poisson d'avril, de Laya, 12 février 1857. Chabrillat (2).

Un Procès criminel, de Rosier, 22 novembre 1836. Bousigues (2).

Un Rival pour rire, de Grenet-Dancourt, 25 avril 1887 (1).

Un Roman intime, de Fournier, 3 février 1842. Poirier (2).

Un Scandale, de Duvert, 13 mai 1855 (5).

Un Secret, de Arnould, 8 décembre 1840. Poirier (3).

Un Soir qu'il neigeait, de Joltrois, 27 novembre 1875. Angelot (5).

Un Tigre du Bengale, de Brisebarre, 25 octobre 1849. Société (32).

Un Troupier qui suit les bonnes, de Clairville, 28 novembre 1861. Réthaller (7).

Un Tyran en sabots, de Dumanoir, 2 janvier 1868. Markley (3).

Un Ut de poitrine, de Labiche, 17 octobre 1867. Markley (4).

Un Vieux de la vieille, de Duchatelard, 27 décembre 1849. Rousseau (3).

Un Voyage d'agrément, de Gondinet, 14 février 1882. Carrouché (6).

Une Allumette entre deux feux, de Honoré, 19 octobre 1856 (14).

Une Cause célèbre, de d'Ennery, 4 avril 1878. Défossey (3).

Une Chaine, de Scribe, 27 janvier 1842. Poirier (6).

Une Chambre à deux lits, de Varin, 19 juin 1853 (5).

Une Corneille qui abat des noix, de Barrière, 30 août 1863 (6).

Une Dame de l'Empire, de Ancelot, 23 août 1835. Bousigues (4).

Une Date fatale, de Quatrelles, 4 novembre 1884. Miral (4).

Une Faute, de Scribe, 21 janvier 1831. Picard (8).
Une Femme aux cornichons, de Siraudin, 30 septembre 1860. Réthaller (4).
Une Femme de quarante ans, de Galoppe, 14 décembre 1848. Société (3).
Une Femme qui déteste son mari, de Mme de Girardin, 13 janvier 1857. Chabrillat (3).
Une Femme qui se grise, de Guenée, 24 août 1860 (15).
Une Femme qui se jette par la fenêtre, de Scribe, 21 décembre 1847. Aristide (37).
Une Fête de Néron, de Soumet, 20 août 1835. Bousigues (1).
Une Fille terrible, de Deligny, 9 septembre 1849. Rousseau (24).
Une Innocente, de Montigny, 21 décembre 1878. Brunet (4).
Une Jeunesse orageuse, de Desnoyers, 27 août 1843. Vadé (7).
Une Leçon, de X., 3 janvier 1850. Rousseau (2).
Une Maîtresse bien agréable, de P. de Kock, 28 janvier 1862. Réthaller (3).
Une Mauvaise nuit est bientôt passée, de Honoré, 1er juin 1854. Rolland (11).
Une Mission délicate, de Bisson, 9 juin 1886 (6).
Une Passion, de Varin, 16 juin 1833. Bousigues (13).
Une Pécheresse, de Mme de Prébois, 7 octobre 1860. Réthaller (2).
Une Soirée à la Bastille, de Decourcelle, 26 octobre 1845. Aristide (3).
Une Tasse de thé, de Nuitter, 20 décembre 1860. Réthaller (20).
Une Tempête dans un verre d'eau, de Gozlan, 28 mars 1850. Rousseau (5).
Une Visite à Beldam, de Scribe, 15 janvier 1829. Saint-Léon (8).

Une Visite de noces, de Dumas fils, 19 octobre 1875. Angelot (1).

Urbain Grandier, de Dragne, 6 mars 1834. Bousigues (1).

L'Ut dièze, de Grangé, 30 décembre 1858. Réthaller (6).

Le Vagabond, de Maillan, 23 mai 1839. Poirier (4).

Valentine Darmentière, de Dumanoir, 9 février 1862. Réthaller (3).

Valérie, de Scribe, 4 octobre 1833. Bousigues (3).

Vatel, de Scribe, 23 novembre 1828. Saint-Léon (7).

La Vendetta, de Dumanoir, 29 décembre 1842. Vadé (4).

Venez, je m'ennuie, de Monselet, 20 décembre 1873. Sol (4).

Le Vengeur, de Dumas, 26 décembre 1880. Carrouché (2).

La Vénitienne, de A. Bourgeois, 8 mai 1836. Bousigues (6).

Les Vêpres siciliennes, de Delavigne, 20 février 1829. Saint-Léon (1).

Le Ver rongeur, de Malvoisine, 4 juin 1870 (1).

Le Verre d'eau, de Scribe, 5 janvier 1841. Poirier (8).

Vert-Vert, de de Leuven, 8 novembre 1832. Bousigues (7).

La Veuve au Camélia, de Siraudin, 19 novembre 1857. Lambert (26).

Le Vicomte de Létorières, de Bayard, 21 avril 1843. Vadé (6).

Le Vicomte Giroflée, de Laurencin, 26 août 1847. Aristide (3).

La Victime, de Dreyfus, 19 février 1885. Miral (3).

Les Victimes cloîtrées, de Monvel, 22 octobre 1830. Picard (4).

Victorine, de Dumersan, 5 août 1831. Saint-Léon (7).

La Vie de Bohème, de Barrière, 21 janvier 1850. Rousseau (6).

La Vie de Molière, de Dupeuty, 12 novembre 1834. Bousigues (3).

La Vie d'une comédienne, de Bourgeois, 6 août 1854. Rolland (1).

La Vie en rose, de Barrière, 1er octobre 1854 (1).
La Vie facile, de A. Second, 13 janvier 1884. Miral (1).
Le Vieux caporal, de Dumanoir, 30 janvier 1855. Rousseau (12).
Le Vieux garçon et la petite fille, de Scribe, 11 juillet 1848 (3).
Les Vieux garçons, de Sardou, 30 mars 1865. Mouton (2).
Les Vieux péchés, de Mélesville, 28 mars 1833. Bousigues (15).
Vingt-trois trente-cinq, de Forneret, 15 mars 1836. Bousigues (1).
Virginie, de Latour, 19 mai 1850 (1).
Les Vivacités du capitaine Tic, de Labiche, 1er mai 1862. Réthaller (16).
Les Viveurs de Paris, de Montépin, 8 novembre 1857. Lambert (2).
Le Vœu inutile, de Lopez, 25 mai 1876 (1).
La Voleuse d'enfants, de Grangé, 29 octobre 1865. Réthaller (7).
Voltaire en vacances, de de Villeneuve, 17 mars 1853. Rousseau (8).
Le Voyage à Dieppe, de Wafflard, 11 juin 1839. Poirier (3).
Le Voyage à Pontoise, de Royer, 29 décembre 1842. Vadé (5).
Voyage autour de ma marmite, de Labiche, 15 octobre 1861. Réthaller (4).
Le Voyage de M. Perrichon, de Labiche, 17 janvier 1861. Réthaller (17).
Werther, de G. Duval, 4 janvier 1848. Aristide (1).
Yelva, de Scribe, 13 décembre 1831. Saint-Léon (1).
Zaïre, de Voltaire, 9 février 1840. Poirier (1).
Zoé, de Scribe, 28 mai 1830. Picard (10).

Le Zouave de la garde, de Moreau, 17 novembre 1867. Markley (1).

Nous ne donnons pas les titres de 459 vaudevilles représentés, qui ne sont pas restés au répertoire et qui, pour la plupart, n'ont eu qu'une ou deux représentations.

ERRATA

Page 220, *au lieu de* : Brasseur, *lisez* : Berthelier.

Page 251, Roméo et Juliette, de Gounod, *au lieu de* : 2 avril 1878, Défossey (6), *lisez* : 5 mars 1870, Mounier (11).

TABLE

PRÉFACE 141

INTRODUCTION 143

CHAPITRE I. 1° l'Ancienne salle . 147
2° Acteurs en représentations de 1717 à 1828.

Bellecour. 152, 154
Billioni (Mme) 152
Caillot. 153
César 158
Champmelé 154
David 164
Dérivis (1). 161
Duchesnois (Mlle). 161
Dugazon (M. et Mme). 152
Dumesnil (Mlle). 149, 150
Elleviou. 159
Fay (Léontine) (2) 164
Fleury (Mlle) 160
Forioso 160
Gavaudan 163
Georges (Mlle) (3). 162
Granval. 150
Huet. 165
Joanny 162
Juillet. 161
Julien. 153
Lafeuillade. 165
Lavigne. 163
Legros. 150, 151
Lekain 148, 149, 150
Léon (Bernard) 165
Leppel 164
Lobreau 150
Marignan 154
Mars (Mlle) (4). 161
Mercier (Mme). 165
Molé 153, 154, 160
Montvel. 159
Naudet 158
Nourrit, père 163
Odry. 165
Perlet 163
Philippe. 164
Ponchard (5). 164
Potier. 163
Préville. 151
Raymond 153
Rolandeau (Mme) 160
Saint-Huberty (Mme de) . . . 154
Saqui (Mme). 161
Société d'amateurs. 155
Talma. 161
Vertpré (Jenny). 165

CHAPITRE II. La nouvelle salle. 166

CHAPITRE III. Théâtre d'été. . . 170

CHAPITRE IV. Directeurs, subventions et frais de troupes 173

CHAPITRE V. Acteurs en représentation de 1828 à 1887. 188

Achard, père 205

(1) Voir aussi page 188.
(2) Voir aussi page 194.
(3) Voir aussi page 197.
(4) Voir aussi page 191.
(5) Voir aussi page 195.

Achard (Léon). 214, 216, 219, 220, 221, 226
Achard (Frédéric) 233
Agar (Mlle) 222, 224, 225, 226, 228, 230, 231
Albert (M. et Mme) 195
Aldridge. 218
Alboni (Mme) 213
Ambroise 205, 206
Araldi (Mlle) 205
Arnal 205, 224
Artistes du théâtre de l'Ambigu 228, 229
des Bouffes 220
Français 219, 226
Lyrique. 208
de l'Odéon. . . 224, 229, 231
de l'Opéra-Comique 223
de la Renaissance 234
des Variétés . . 220, 223, 229
Audran 212
Bardou 212
Baron 231, 234
Batiste. 188
Bauche. 203, 207
Belval 216, 219
Bernhardt (Sarah) . . . 229, 232
Berthelier 220, 222, 225
Bocage 191
Borghèse (Mme) 216, 218
Brasseur. 212, 219, 221, 224, 228
Braux. 217
Brindeau (Mme) 227
Cabel (Mme) 215
Casimir (Mme) 191
Cazaux 215
Chalont (Mlle) 230
Chapel (Mme) 203
Chaumont (Céline) 231
Cico (Mlle) 208
Colibry (le prince et la princesse) 206
Colombier (Marie) 231
Coquelin (aîné) 221, 233
Courtot (Mlle) 206
Damoreau (Mme) 200, 202
Darcier 217
David 198
Débureau (Charles) 213
Dejazet (Mlle) 207, 208, 210, 211, 214, 219
Delille (Mlle) 205
Delvalée (Mlle) 219
Dérivis 188
Dérivis (Mlle) 229
Deschamps (Mlle) 218
Désirée (Mlle) 205
Devoyod (Mlle) 222, 230
Didier. 230
Doche (Mme) 211
Dorus (Mme) 201
Dorval (Mme) 195
Dulaurens. 221
Duprey 205
Duverger (Mlle) 228
Fargueil (Mlle) 200, 224
Faure 226
Favart (Mlle) 222, 232
Febvre 227
Félix (Dinah) 204
Firmin. 189, 190
Franchino (Mlle) 224
Fronti. 220
Gabel 225
Galli-Marié (Mme) 221
Garnier 219
Georges (Mlle) 197
Godinho (M. et Mme) 203
Got 218
Grisier-Montbazon (Mme) . . . 233
Hermann-Léon 207
Hoffmann 209
Ismael. 221
Jeanne (Mlle) 227
Joly (Mlle) 233
Jourdan 234
Kelm (Joseph). 199, 202, 216, 218

Kiouny (l'éléphant) 191
Kolb (Marie) . . . 230, 232, 234
Laferrière . . 197, 201, 213, 216
Lafeuillade 190
Lafont. 190
Laurent. 206
Laurent (Marie) 230
Lavoye (M) 209
Lawington (Mlle). 226
Lebrun (Annette). 196, 203, 208
Leloir. 233
Lemaitre (Frédéric) 194
Lemoule (Mlle). 189
Lepeintre aîné. 189
Levassor. 211
Lhérie 197, 221
Ligier 194, 209
Lobry (Mlle) 210
Luguet 208
Macé (Mlle). 217
Marck. 230
Mario 204
Mars (Mlle). 191
Massart 232
Masson (Mlle) 204
Méa (Mme). 231
Mendès (Mlle) 234
Merly 214
Meynadier 201
Miolan (Mme). 215
Monnier (Henri) 198, 212
Monrose, père 188
Monrose, fils. 203
Montaland (Mlle). 233
Perez (Gil) 208
Perlet. 196
Perruggi. 214
Philippe. 193
Pierron 206
Ponchard 195
Pouilley (Mme) 194
Poultier. 201, 207, 217
Pradeau. 215
Pradher (Mme). 190, 196
Priola (Mme). 221
Pupazzi (les) 220, 222
Rachel (Mlle). 204, 206
Ravel 218
Ravel (Gabriel) 189
Reggiani (Mlle) 231, 234
Renard. 209, 217
Ricciardi. 201
Ristori (Mme) 214, 215
Roger. 213, 217
Romi (Mlle) 233
Rouvière 214
Saignard (Mme) 232
Sbolgi (Mme). 234
Schmidt (Mlle) 230
Scriwaneck (Mlle) 210, 221, 225
Serre (M. et Mme). 196
Sidney (Mme) 224
Taillade. 233
Talbot 231, 232, 234
Tesseire (Mlle). 211
Thérésa (Mlle). 223
Tilly 199
Tour du monde 227
Tournées artistiques
F. Achard 233, 234
Bessac. 232
Godfrin 234
Marck. 234
Masset 227, 228, 229
Saint-Germain 229
Saint-Omer. 232
Simon 232, 234
Verlé 232
Tourtois. 210
Troupe allemande 197, 199, 200,
de Besançon . . 202, 222, 225
Dornay 228
de Me Garnier 233
Italienne 217, 223, 224, 225
de Nancy 225
Parisienne 223, 224 225, 227
Ugalde (Mme). 219
Vertpré (Jenny) 193

Virtuoses de la chaire. . . . 223
Volays (M. et Mme), ... 194
Wertheimberg (M.), . . 216, 217
Widemann (Mme), . . . 204, 208
Wilson (Mlle), ... 223
CHAPITRE VI. Liste des pièces composées par des auteurs dijonnais.
1° Opéras comiques. . . . 235
2° Comédies, drames et vaudevilles 286
CHAPITRE VII. Liste des pièces jouées de 1828 à 1887 avec la date de la première représentation, le nom du directeur et le nombre des exécutions.
§ 1. Grands opéras, opéras comiques et opérettes. 288
§ 2. Comédies, drames et vaudevilles 253

CHARTES, MANUSCRITS

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA BOURGOGNE

Faisant partie d'une collection particulière

(SUITE)

ABBAYE DE CLUNY

Ce petit inventaire de pièces sur l'abbaye de Cluni peut servir de supplément à l'excellent livre que M. Léopold Delisle a consacré au fonds de cette abbaye : *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds de Cluni ;* mais on ne trouvera point ici de pièces antérieures au XIIIe siècle.

720. — 4 pièces parch. et pap. *Orig.*, le sceau manque, XIIIe et XIVe s.

CLUNI. — **1277**, février. — Vidimus d'une charte de Philippe, roi de France, relative aux privilèges de l'abbaye. — 1309. Vidimus des privilèges accordés par Philippe le Bel. — Vidimus des privilèges accordés à Cluni par le roi Philippe, en 1334.

721. — 1 pièce parch. de 0,32 sur 0,18, *Orig.*, sceau brisé.

CLUNI. — **1301**, octobre. — Charte de Bertrand de Colombiers, abbé de Cluni, relatant les privilèges de l'abbaye relativement à la justice (*Latin*).

722. — 1 pièce, Vidimus du XIVe s., papier.

CLUNI. — **1395**. — Sentence du bailly de Mâcon au sujet de la justice et des privilèges de l'abbaye de Cluni (*Latin*).

723. — 1 pièce parch. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI. — **1332**. — Vidimus des lettres de Charles IV, roi de France, défendant au bailli de Mâcon de connaître les causes de la justice de Cluni, conformément aux lettres patentes de Philippe le Bel, de 1294, lesdites lettres de Charles IV en date du 13 avril 1325.

724. — Grande et très belle pièce parch. de 0,44 sur 0,44. *Orig.* Grand sceau en cire verte cousue dans un parchemin, lacs de soie rouge et verte pendants. Belle pièce de chancellerie.

CLUNI. — **1352**, 25 octobre. — *Paris*. Lettres patentes de Charles V, « regis Francie primogenitus et regnum regens, dux Normannie et dalphinus Viennensis, » attestant la donation faite à son frère du comté de Mâcon, et déclarant que l'abbaye de Cluni sera toujours de la garde royale (*Latin*). — Pièce très importante.

725. — Pièce parch. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI.— **1362**, 16 août.— Lettres patentes du roi Jean portant commission au bailli de Mâcon de renvoyer les défenses qu'il avait faites aux officiers de Cluni, en leur restituant un sergent du roi qu'il avait tiré de leurs prisons, ordonnant de procéder criminellement contre ledit sergent accusé d'avoir pris nuitamment quantité de poissons dans les étangs de Cluni.

726. — Grande pièce parch. de 0,44 sur 0,36. *Orig.*, sceau en cire verte, lacs de soie rouge et verte pendants.

CLUNI. — **1366**, 3 avril avant Pâques. — Lettres patentes de Charles V, données dans l'abbaye de Saint-Denis, exemptant l'abbaye de Cluny de la juridiction du bailliage de Mâcon, tant que le comté de Mâconnais ne sera pas en la puissance de la couronne de France. (Ce comté était alors l'apanage de son frère Jean, duc de Berry et d'Auvergne.) Le roi commet le bailli de Saint-Gengoult pour connaître les causes d'appel de Cluni (*Latin*).

727. — Belle pièce parchemin de 0,44 sur 0,28. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI. — **1378**, 15 janvier. — Charte de Charles V, confirmant le ressort de la justice de Cluni au Parlement de Paris, à l'encontre du bailli de Mâcon, qui avait voulu connaître d'une cause d'appel intentée par devant lui, par Pierre Artelot contre Rabutel. Donnée à Paris (*Latin*).

728. — Très grande et belle pièce de 0,70 sur 0,80. *Orig.*, sceau brisé.

CLUNI. — **1381**, 19 août. — Sentence royale déclarant qu'à l'exclusion du bailly de Mâcon, toutes les causes d'appel des officiers de l'abbaye de Cluny ressortent des juges de Cluni, desquels on doit appeler au Parlement de Paris, et qu'ainsi c'est à tort que ledit bailli de Mâcon avait refusé à l'abbé et au doyen le renvoi par devant le juge des appeaux, d'une cause contre Guillaume des Granges, Estienne Chasteau et Huguenin de la Bletonnière (*Latin*).

729. — Grande et belle pièce parch. de 0,62 sur 1,06. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI. — **1387**. — Vidimus des lettres patentes de Philippe le Bel, au sujet de la justice de Cluni, qui ressort du Parlement de Paris. — **1294**, item, d'une charte de 1381 et d'une sentence de 1386 relative à la justice de Cluni.

730. — 1 pièce parch. de 0,36 sur 0,28. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI. — **1391**, 18 décembre. — Sentence du bailly de Mâcon contre le doyen de Cluni, lequel détenait en ses prisons Girard Tuillier, accusé de rapt (*Latin*).

731. — Pièce parch. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI. — **1394**. — Déclaration du lieutenant-général de Mâcon, au sujet des testaments et mains-levées d'hoirie des justiciables de l'abbé de Cluni, dont les droits appartiennent à ses officiers et non à ceux du bailliage de Mâcon.

732. — Belle pièce de 0,45 sur 0,32. *Orig.* Sceau en cire rouge.

CLUNI. — **1404-1405**. — Arrêt de la cour du Parlement de Paris qui renvoie aux officiers de Cluni deux justiciables, dont l'un ayant été battu jusqu'à effusion du sang, avait fait avouer à son compagnon par devant le bailly de Mâcon, que l'abbé de Cluni avait demandé le renvoi à sa justice (*Latin*).

733. — Grande pièce parch. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI. — **1419**. — Appel interjeté par le procureur de

l'abbaye de Cluni au sujet des ordonnances du bailli de Mâcon et relativement aux privilèges de l'ordre de Cluni.

734. — 1 pièce parch. XVe siècle.

CLUNI. — Rotulus d'environ 2m de long sur 70 cent. de large, de l'an 1469, qui est une enquête et information au sujet des droits de l'abbaye de Cluni.

735. — Pièce parch. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI. — **1500**, 21 juin. — *Paris.* Lettres patentes de Louis XII, portant ordonnance pour mettre à exécution la sentence des requêtes du palais contre les habitants de Saint-Loup, pour raison du droit de mariage.

736. — Grande pièce parch. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI. — **1550**. — Arrêt de la Cour du Parlement de Paris, à la requête du cardinal de Lorraine, pour ajourner les officiers du présidial de Lyon, et déclaration du roi portant exemption de droits pour le ressort de la justice de Cluni.

737. — Pièce parch. de 0,28 sur 0,16. *Orig.*, le sceau manque.

CLUNI. — **1599**. — Nomination du notaire de Cluni, muni de la signature autog. de *Claude de Guise*, abbé de Cluni.

738. — Pièce parchemin. *Orig.*

CLUNI. — **1613**. — Lettres patentes de Louys de Lorraine, archevêque de Reims et abbé de Cluni, portant sa signature et son cachet bien conservé.

739. — 6 lettres signées, avec cachets bien conservés.

CLUNI. — **1702** à **1706**. — Lettres de Emmanuel Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon, abbé de Cluni et doyen du Sacré-Collège, relatives aux affaires de l'abbaye. Ordres de réparations pour les bâtiments du monastère. On y remarque les provisions de secrétaire de la chambre abbatiale, données, en 1706, au notaire Emilien Lamartine ou Alamartine, l'un des ancêtres du poète.

740. — 6 lettres signées, cachets bien conservés.

CLUNI. — 1715-1719. — Lettres de Henry Osvald, prince de la Tour d'Auvergne, abbé de Cluni, prévôt et chanoine capitulaire de Strasbourg, relativement aux affaires de l'abbaye, aux nominations d'officiers, etc. Dans une de ces lettres, il renvoie une biche qu'on lui a donnée parce qu'elle cause des dommages dans le potager et dans les jardins.

741. — Manuscrit grand in-fol. de 244 pp. XVIIe s., rel. veau.

NECROLOGIUM HISTORICUM CLUNIACENSE, sive breve elogium illustrissimorum fondatorum et benefactorum ordinis Cluniacensis.

Cette compilation curieuse est de Georges Buyrin, ancien chantre de Sainte-Marie de la Charité, premier et plus ancien archiclave des trésoriers de Cluni. Il s'ouvre par une invocation, puis par une préface. — Au fol. 9, Liber primus. Historia illustris domus Aquitaniæ, et benefacta ducum Aquitaniæ ; — fol. 15, Genealogia Ducum Aquitaniæ, ab anno 893 ; — fol. 17, Elogium Guillelmi ducis Aquitaniæ ; — fol. 21, Descriptio loci Cluniacensis ; — fol. 23, Laudes monasterii ; — fol. 25, feuille de blasons ; — fol. 33, Preceptum Ludovici IV, imperatoris ; — fol. 36, blasons ; — fol. 39, blasons ; fol. 41, Testamentum ducis Aquitaniæ ; — fol. 45, blasons ; fol. 53, blasons ; — fol. 55, Elogium breve abbatum Cluniacensium ; — fol. 63, 69, 79, 81, 89, 111, 115, 133, 137, 147, blasons ; — fol. 151, Fondatio prioratus Petri et Pauli de Celsiniis ; — fol. 157, blasons ; — fol. 160, Fondatio prioratus S. Pauli in Gastina ; — fol. 164, Fondatio abbatiæ Sanctorum Andreæ et Johannis Evangelistæ monasterii novi Pictavis ; — fol. 167, blasons ; — fol. 175, Cathalogus abbatum monasterii novi ; — fol. 191, Fondatio prioratus sancti Eutropii Sanctonensis ; — fol. 203, Index Alphabeticus.

Ce manuscrit est l'original même écrit et signé de Georges Buyrin, original dont la Bibliothèque nationale ne possède qu'une copie incomplète.

742. — Registre grand in-4° *Orig.*, de 74 fol. papier, couvert de parchemin. Lettres ornées.

CLUNI. — **1666.** — Recepte manuelle des pensions dheuhues qui compètent et appartiennent à Nosseigneurs les vénérables curé et sociétaires de l'église paroissiale de Saint-Marcel de Cluny, à cause de leur mespart et société, tant soient en la ville du dict Cluny qu'aux villages circonvoisins, la dicte recepte faicte par vénérable messire Jehan Fauconier, curé et recepveur..... » Au fol. 1, table des rues de la paroisse de Saint-Marcel ; — fol. 21, recettes en la paroisse Notre-Dame des Pauaulx ; — fol. 31, recettes en la paroisse de Saint-Mayeul ; — fol. 39, pensions dues en la paroisse de Saint-Point (on voit que la famille de Lamartine, dont un membre est alors notaire de Cluny, était déjà établie dans le pays) ; — fol. 42, recette de Lordon, paroisse de Lornant ; — fol. 43, de Collonges ; — fol. 44, de Sologny ; — fol. 46, de La Roche ; — fol. 49, de Mazilles ; — fol. 50, de Jalogny, de Blanost, Chissey, Varanges, Saint-Gengoux, Culoz, Cruzilly, Donzy-le-Royal, etc.

743. — Cahier in-4° papier, de 22 fol. *Orig.*

CLUNI. — **1662.** — Terrier du Razemotier, fait et écrit par Lamartine, notaire royal de Cluni, qui a apposé sa signature sur chaque folio.

744. — 8 pièces et cahiers parchemin, XIV^e-XV^e s.

CLUNI. — Vidimus d'une charte du roi Charles V, de l'an 1366, relative à la juridiction du bailliage de Mâcon dont les religieux de Cluni sont exemptés ; le bailly de Saint-Gengoult connaîtra les causes d'appel et non le bailli de Mâcon. — Fin XVI^e siècle, gros cahier de pièces par Claude de Guise, abbé de Cluni. — 1556, grande pièce parchemin, qui est une requête du cardinal de Lorraine, pour ajourner les officiers du présidial de Lyon.

745. — 40 pièces et cahiers parch. et pap. XVI^e-XVIII^e s.

CLUNI. — **1501**. — Règlement de la justice de Cluni par l'abbé Jacques d'Amboise. — 1668. Procès-verbal de visite de l'hôpital Notre-Dame de Cluni, par l'archidiacre. — Liasse de titres pour Dominique de Larochefoucault, archevêque de Rouen et abbé de Cluni. — Procès entre le cardinal de Bouillon et les habitants de Paroy, au sujet de la justice. — 1557. Exemption royale de la juridiction du présidial de Lyon pour les religieux de Cluni.

746. — 80 pièces environ parch. et papier, XVI^e-XVIII^e s.

CLUNI. — Titres, transactions, testaments, actes relatifs à l'abbaye.

747. — 80 pièces et cahiers parch. et papier, XVI^e-XVIII^e s.

CLUNI. — **1501**. — Règlement de la justice de Cluni par l'abbé Jacques d'Amboise. — 1550. Titre pour le cardinal de Lorraine, au sujet de la même justice. — Confirmation royale des privilèges de l'abbaye. — 1545. Reconnaissance des fiefs mouvant de l'abbaye. — 1554. Inventaire de titres relativement à la justice de Cluni. — Lettres en faveur du cardinal Jules Mazarini, abbé de Cluni. — 1522. Grande pièce parchemin qui est un vidimus de chartes et de privilèges royaux.

748. — 70 pièces environ parch. et papier, XVI^e-XVIII^e s.

CLUNI. — **1510**. Pièce parchemin relative à la justice de Cluni. — 1584. Commandement du présidial de Lyon pour la taxe adjugée à l'abbé de Cluni. — 1554. Lettre du cardinal de Lorraine, abbé de Cluni, à la cour du Parlement de Paris pour le ressort de la justice de l'abbaye. — 1715. Grande et belle lettre signée de Henri de La Tour d'Auvergne, abbé de Cluni. — Inventaire de titres de l'abbaye de Cluni relatifs aux droits sur les grains, du ressort de Cluni, dont le plus ancien est de l'an 910. — 1556. Mémoire concernant l'exemption de la justice de Cluni dans le ressort du présidial de

Lyon. — Vidimus de chartes du roi Louis, 1119 ; du roi Philippe, 1277, 1294, concernant le ressort de la justice de l'abbaye de Cluni. — Vidimus de lettres patentes du roi Charles le Bel, 1325. — Autre vidimus de chartes royales de 1365.

749. — 30 pièces parch. et pap., XV^e^-XVII^e^ s.

CLUNI. — 1552. — Déclaration de Henri II pour l'exemption de la justice de Cluni. — Titre orig. du XV^e^ siècle, même sujet. — Liasses de pièces pour le cardinal d'Est, abbé de Cluni.

750. — 25 pièces environ parch. et papier, XVI^e^-XVII^e^ s.

CLUNI. — 1555. — Charte royale touchant l'exemption de la justice de Cluni en faveur du cardinal de Lorraine, abbé de Cluni. — 1657. Actes du conseil de la Voulte de l'abbaye et sacré monastère de Cluni. — Titres pour l'abbé de Larochefoucault.

751. — 60 pièces et cahiers environ, parch. et pap., XVI^e^-XVIII^e^ s.

CLUNI. — 1555. — Plaidoyers pour le cardinal de Lorraine, abbé de Cluni, avec le présidial de Lyon, au sujet de la justice de l'abbaye. — Lettres autographes signées du cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collège, 1706, et de Henri de La Tour d'Auvergne, son neveu, 1717. — Vidimus d'un arrêt de 1391 contre le doyen de Cluni, qui détient en prison Girard Laclaume, à cause du crime de rapt commis par lui.— 1777. Lettre de M. d'Ailly au sujet de la vente de Sennecey. — 1626. Règlements faits par Jacques d'Arbouz, abbé de Cluni, concernant la justice et police de la ville de Cluni. — 1660. Lettres patentes du roi en faveur du cardinal d'Est.

752. — 20 pièces parch. et papier en partie du XVI^e^ s.

CLUNI. — 1556. — Commission de la cour du Parlement pour ajourner les officiers du présidial de Lyon à la requête du cardinal de Lorraine, abbé de Cluni. — Vidimus d'un titre

de 1380 au sujet de la justice. — Titre de 1543, même sujet ; — de 1561, même sujet. — 1584. Adresse à l'abbé Claude de Guise et arrêt du conseil d'Etat. — 1586. Charte de Henri III.

753. — 40 pièces environ parch. et papier, XIV^e^-XVIII^e^ s.

CLUNI. — **1556.** — Relief d'appel du cardinal de Lorraine, abbé de Cluni, contre un emprisonnement fait par ordre du présidial de Lyon. — Procès-verbal de visite. — Titres pour Dominique de Larochefoucault, archevêque de Rouen et abbé de Cluni. — 1481. Sentence du révérendissime abbé de Cluni au sujet du droit de justice. — Extraits des minutes du greffe de Cluni et dépendances. — 1557. Sentence en faveur du cardinal de Lorraine au sujet de la justice de Cluni.

754. — 20 pièces environ parchemin et papier XVII^e^-XVIII^e^ s.

CLUNI. — Titres et papiers relatifs au domaine de Saint-Léger-sous-la-Boissière, relevant de Cluni.

755. — 40 pièces et cahiers environ du XVII^e^-XVIII^e^ s.

CLUNI. — **1670.** — Inventaire des titres de Regnault, prince cardinal d'Est, abbé de Cluni, deux gros cahiers. — 1684. Brevet de nomination de procureur de l'abbaye, par Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, pièce signée, cachet. — 1709. Procès-verbal au sujet de la trouvaille d'un enfant vivant devant la maison de Pierre Arcelin, notaire apostolique de Cluni. — 1708. Procès-verbal de visite. — 1780. Procès-verbal au sujet de la découverte du cadavre de Claude Bataillard, trouvé dans le canal, près l'hôpital de Cluni. — 1713. Procès-verbal au sujet du cadavre de Claude de la Palud, trouvé sous un arbre.

756. — 80 pièces et cahiers environ, parch. et pap., XVII^e^-XVIII^e^ s.

CLUNI. — Liasses de procès pour illustrissime et révérendissime monseigneur Dominique de Larochefoucauld, archevêque de Rouen, prince de Normandie, abbé chef-supérieur, général et perpétuel administrateur de l'abbaye de Cluni.

MANUSCRITS DE PHILIBERT BOUCHÉ

RELATIFS A L'ABBAYE DE CLUNI

L'auteur de ces curieux volumes, au nombre de *dix*, avait commencé cette compilation bien avant la Révolution et la continua jusqu'en 1816. Ces mémoires sont de Eugène-Philibert Bouché, bourgeois de Cluni, fils de J.-B. Gilbert Bouché de la Bertillière. Il y a dans ces volumes des documents très importants et dont les originaux n'existent plus. Il est donc indispensable d'en faire au moins une analyse sommaire.

757. — Tome I, in-4 de 336 pp.

Fol. 1 à 90. Description des tombeaux de l'abbaye, épitaphes et documents relatifs aux personnages que recouvrent ces tombeaux. — Fol. 131. Mémoires pour servir à l'histoire du sacré ordre de Cluni, chef d'ordre en France, une des principales branches de l'ordre de Saint-Benoit. — Fol. 147. Abrégé chronologique des abbés, chefs et supérieurs généraux de l'abbaye de Cluni, avec les sommaires de leurs vies, ce qu'ils ont fait et ce qui s'est passé pendant le temps qu'ils ont eu la supériorité et gouvernement... — Fol. 205. Abrégé des privilèges accordés par les souverains pontifes à l'abbaye et tout l'ordre de Cluni. L'inventaire de ces bulles commence par une bulle du pape Jean XI, en, 932, et se poursuit jusqu'à une bulle de Clément IX, en 1668. Plusieurs des originaux de 1077 à 1447 font maintenant partie du British Museum (nos 1538-1596 du fonds additionnel des chartes). — Fol. 233. Dessein qu'on s'était proposé pour composer l'histoire de Cluny et de tout l'ordre. — Fol. 238. Table des saints de l'ordre, des papes qui en sont sortis, des cardinaux, archevêques, évêques, abbés, docteurs, avec table séparée pour chacun d'eux. — Fol. 257. Droits d'élection de l'abbaye de Cluny. — Fol. 288. Vœux de l'ordre de Cluni présentés au roi par les religieux de l'ordre. — Fol. 308. Difficultés et contestations entre la communauté de l'abbaye de Cluny et le grand prieur d'icelle, pour savoir à

qui appartient la juridiction de ladite abbaye. — Fol. 325. Dispositif de l'arrêt du grand conseil, du 30 mars 1705, contre monseigneur le cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, et les prétendues réformes du même ordre.

758. — Tome II, 1 vol. in-4 de 284 pp.

Fol. 1 et suiv. Notes diverses et analyse de pièces anciennes. — Fol. 6. Catalogue des personnes qui sont enterrées sous l'église de Cluni. Ce catalogue ne comprend que 33 numéros de tombes, il y en avait un bien plus grand nombre et on en cite davantage au tome Ier de ce recueil, puisqu'il est fait une description du 90e tombeau. — Fol. 13. Droits et exemptions de l'abbaye de Cluni. — Fol. 29. Ordre que tiennent les abbés, prieurs, officiers de Cluni dans les chapitres généraux, les monastères qui en dépendent, le nombre des moines de chacun d'eux, en 1648. Cet inventaire, qui va jusqu'au fol. 76, est curieux et renferme beaucoup de renseignements sur les dépendances de l'ordre. — Fol. 77. Legs et donations faits à l'abbaye de Cluni. C'est l'analyse d'une foule d'actes du XIIIe et du XIVe siècles, dont on n'a plus les originaux. — Fol. 93 à 120. Mémoire de la disgrâce du cardinal de Bouillon, écrit par lui-même. — Fol. 125. Enquête sur la prise du château de Lourdon et la perte des titres de Cluni, en 1575 (Curieux). — Fol. 249. Bulles des papes accordées à l'ordre de Cluny. Election de quelques abbés.

759. — Tome III, in-4 de 384 pp.

Fol. 24 à 43. Inventaire des reliques conservées dans l'abbaye de Cluny dans l'état qu'elles étaient avant le pillage de ladite abbaye (antérieurement à 1170), car une note de M. Ochier marque que sous Etienne de Boulogne, onzième abbé, le château de Lourdon, contenant les richesses de l'abbaye, fut pris et pillé par Guillaume de Chalon, en 1170. Cet inventaire, qui comprend 139 numéros, ne dit rien des livres et ne comprend que les objets d'art. Cette copie est prise,

est-il dit à la fin, sur un manuscrit tiré des archives de l'abbaye. — Fol. 45 à 57. Inventaire et dénombrement des reliques, livres, vases, vêtements et de tous les joyaux déposés au trésor de l'église de Cluny, par les ordres de très révérend père en Dieu, dom Bertrand [de Colombiers], abbé de Cluny, et par les mains de dom Jean, prieur claustral, dom Girard de Pontdevaux, dom Pierre de Berive, tous deux compagnons d'ordre, et dom Etienne, sacristain, et retirés par ledit Pierre de Berive, trésorier, l'an 1304, jour de l'exaltation de la Sainte-Croix. — Fol. 58 à 90. Inventaire des joyaux, ornements et reliques de l'église de Cluny, du 12 avril 1382. Cet inventaire détaillé contient 298 numéros. — Fol. 91 à 107. Inventaire et description des joyaux précieux de l'abbaye de Cluny... ramenés de la ville d'Auxonne, où ils avoient esté menés pour la sûreté et garde d'iceux, avec autres qui étaient encore demeurés au chastel de Lourdon, suivant le commandement et ordonnance de monseigneur le cardinal de Lorraine, faitte à Trente, le premier jour de may *mil cinq cent soixante-trois*.... etc. — Fol. 379-384. Inventaire du trésor et des ornements de l'abbaye fait par M^e^ Dumolin, médecin de la communauté, en présence de dom Eustache Leblanc, trésorier et garde des archives... de 1750 à 1760. — Fol. 115. Copie d'une lettre de Charles de Lorraine, de Paris, le 18^e^ de mars 1589, avec la suscription : « A mon oncle Monseigneur de Cluny [dom Claude de Guise] ; — fol. 118, du même au même, datée de Paris, le 7^e^ de mars 1583 ; — fol. 119, du même au même, Dijon, 1^er^ décembre 1579 ; — fol. 120, du même au même, 22 octobre 1584 ; — fol. 123, du même au même, Chalon, 28 novembre 1586 ; — fol. 127, du même au même, Dijon ; — fol. 128, du même au même, Fontainebleau, 20 juillet 1582 ; — fol. 125, de madame de Lorraine à l'abbé de Saint-Nicaise, de Rennes, le dernier novembre 1573, lettres fort curieuses et qui méritent d'être publiées. — Fol. 129 à 172. Manuscrit du commencement du XVII^e^ siècle relatant un inven-

taire de donations à Cluny, dont la plupart datent du XIIIe siècle (Important). — Fol. 179. Vie de Saint Pierre le Vénérable, abbé de Cluny (écriture de fin XVIIe siècle). — Fol. 203-238. Vita de Petri abbatis Cluniacensis collecta ex manuscripto libro Silviniacensi. Traités entre les religieux de Cluny et les habitants de la ville, en 1789.

760. — Tome IV, vol. in-4 de 562 pp., dem.-rel.

Fol. 1 à 14. Déclaration et protestation des religieux de l'abbaye et de l'ordre de Cluny. Curieux mémoire imprimé du XVIIe siècle avec des détails de mœurs assez étranges. — Fol. 161. Mémoire pour Messieurs les électeurs assemblés à Mâcon, 1790 (imprimé) in-12. — Fol. 203. Députation faite par les habitants de Cluny auprès de l'assemblée nationale pour y solliciter un département ou au moins un district. — Trois autres suppliques imprimées, 1790. — Précis pour le citoyen Philibert Bouché, propriétaire à Cluny, comme héritier de feu J.-B. Gilbert Bouché, son père (imprimé). — Vente des cimetières de Cluny. — D'Andelot médecin et détenu à ses concitoyens (imprimé). — Mémoire justificatif pour le citoyen Rubat-Dumérac, sur les faits qui ont motivé son arrestation (imprimé). — Adresse de la Société des Amis de la Constitution, séante à Mâcon, au roi (imprimée en 1791). — Extraits des registres de la Société populaire et révolutionnaire de Mâcon (imprimés). — Adresse des citoyens soussignés de la commune de Mâcon réunis en Société populaire à la convention nationale (imprimée). — Adresse à nos concitoyens, de l'an III (imprimée). — Les citoyens de Mâcon au représentant Borel (imprimé). — Adresse à la Convention nationale par les citoyens de la commune de Mâcon (imprimée). — Adresses diverses à la Convention nationale (imprimées). — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Macon, à tous les citoyens, avec la devise : « Vivre libre ou mourir (imprimée). — Diverses adresses (imprimées). — Liste de Messieurs les électeurs qui ont composé l'assemblée

générale du département de Saône-et-Loire, réunis à Mâcon, le 22 avril 1790 (imprimé). — Chansons patriotiques, etc...

761. — Tome V, vol. in-4 de 250 pp.

Necrologium historicum Cluniacense, sive breve elogium illustrissimorum religiosorum ordinis Cluniacensis. C'est une copie abrégée en certaines parties du volume original, manuscrit de Buyrin, dont nous avons donné l'analyse dans un numéro précédent. Les blasons s'y trouvent également comme dans l'original.

762. — Tome VI, vol. in-4, non paginé.

Description du lieu de Cluni avant la fondation de son abbaye. — Histoire des abbés, se terminant par l'épitaphe du cardinal de La Rochefoucault, décédé en 1800. — Preuves des mémoires historiques de l'abbaye, ville et banlieue de Cluny, par Philibert Bouché de La Bertilière, propriétaire à Cluny. — Testamentum Willelmi cognomine Pii, Arvernorum comitis, 910 (imprimé XVII^e siècle). — Testamentum Domni Bernonis, primi abbatis Cluniacensis, 926 (imprimé XVII^e siècle). — Dénonciation à l'Assemblée nationale contre le cardinal de La Rochefoucault, par le tribunal de Saint-Germain-en-Laye, le 20 juin 1791. — Loi du 28 juin 1791, portant qu'il n'y a pas lieu à accusations contre le cardinal de La Rochefoucault (imprimé). — Noms de tous les monastères composant la province du Mâconnais. — Grande affiche de la vente du marquisat d'Huxelles et de la baronnie de Cormatin, avec une vue du château de Cormatin (imprimé 1808). — Eloge de Pierre Abelard, religieux bénédictin, avec diverses épitaphes. — Devis des constructions faites à Cluny. Suivent 22 mémoires imprimés, arrêts, etc., relatifs à la période révolutionnaire.

763. — Tome VII, vol. in-4 de 470 pp., sans les tables.

Documents relatifs à l'abbaye de Cluny. Compilation extraite de tous les auteurs, imprimés n'offrant aucun intérêt

d'analyse. Au fol. 287 nous trouvons seulement un procès-verbal de la population de Cluny en janvier 1790, se montant à 4,221 individus. « Les tableaux cy dessus dont je peux certiffier la sincérité, ayant été faits sous mes yeux par Jean-Baptiste Bouché, mon frère, échevin de la ville de Cluny. » Signé : Philibert Bouché de la Bertillière.

764. — Tome VIII, vol. in-12 de 322 pp.

Fol. 1. Le patriotisme des citoyens de la ville de Cluny, démenti par les faits, par Philibert Bouché de la Bertillière, citoyen de Cluny, 1789. — Lettre à Messieurs de la bourgeoisie assemblés au café de Compagnon, à Cluny, janvier 1789. — Lettres du partisan de la justice et de la liberté en réponse à la précédente, 29 janvier 1789 ; — plusieurs autres lettres et réponses, 1789. — Vœu du Tiers-Etat de la ville de Cluny, 1789. — Observations sur le vœu du Tiers-État de la ville de Cluny, par M. Bouché de la Bertillière, 1789. — Liste des députés de la ville de Cluny, enrichie de notes instructives. — Lettres et correspondances diverses. — Cahier des remontrances, plaintes et doléances, rédigé par les députés du Tiers-État dans l'assemblée tenue en l'hôtel-de-Ville de Cluny, cejourd'hui 12 mars 1789. — Table des matières.

765. — Tome IX et tome X, 2 vol. in-8 de 405 et 319 fol.

Ces deux volumes contiennent une foule d'actes de la Révolution jusqu'à l'année 1816, après l'invasion. Mémoires, factures, chansons patriotiques, impérialistes, légitimistes ; il y a de tout, et la multiplicité des pièces nous dispense de les cataloguer. Le dixième et dernier volume a été terminé le 9 janvier 1816. Ces mémoires sont fort intéressants pour la période dont ils s'occupent.

766. — Matrices de sceaux provenant de l'abbaye de Cluny.

1° Sceau rond du XIV^e^ siècle, en bronze, de 25^mm^ de dia-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1710; 28mm de hauteur, très finement gravé aux armes du cardinal.

Pas d'exergue; manche en buis contourné.

9° Sceau ovale, en argent, de 22mm de hauteur, finement gravé aux armes des ducs de Bouillon?

Deux lions pour support, pas d'exergue, manche en bois contourné.

Sept autres sceaux de prieurs, officiers de l'abbaye et de la ville de Cluny.

767. — 1 pièce parch. de 0,36 sur 0,26, le sceau manque.

1353, 11 avril. — *Jehanne de Pontailler, dame de Tremeurre*, relate les ventes et cessions faites par elle à son fils *Jehan*, dit *Griffon, de Lobepin*, chevalier, de la terre de Foucherans. Elle reconnaît toucher chaque année une rente que lui doit Alix de Cortevais, dame de Foucherans, pour cause de douaire [laquelle Alix était veuve de Guillaume de Pontailler, sire de Magny], etc. Belle charte française.

768. — 2 pièces parch.

XVII° siècle. — Documents pour la famille Ocquidem, en Bourgogne.

769. — 10 pp. grand in-4 pap.

XVII° siècle.— Notes généalogiques relatives à la famille de Clérembaud, de Bourgogne, extraites des mémoires de Pierre Palliot, généalogiste et imprimeur du roi à Dijon. Manuscrits autographes de Palliot.

770. — 20 p. in-fol. pap.

XVII° siècle. — Généalogie et notes sur la famille de Chabot, en Bourgogne. Manuscrit autographe de Pierre Palliot, généalogiste et imprimeur du roi, à Dijon. Recherches inédites extraites des mémoires de ce savant, avec grands tableaux généalogiques dressés par lui (Important et précieux).

771. — 1 pièce in-8 pap.

XVIII^e siècle. — Extrait des mémoires de Palliot sur la famille Fyot, de Dijon. Ces notes ne sont pas de la main de Palliot.

772. — 6 p. in-4 et in-12.

XVII^e siècle. — Généalogie des Bouchu, de Bourgogne, alliés aux Montholon. Manuscrit autographe de Pierre Palliot, généalogiste et imprimeur. Tableau généalogique dressé par lui et écrit de sa main.

773. — 5 p. grand in-4 papier.

XVII^e siècle. — Notes généalogiques sur la famille de Bouchard, de Saulieu [manuscrit autographe de Pierre Palliot].

774. — 1 pièce pap. grand in-fol.

XVII^e siècle. — Généalogie de la maison et des sires du Vaux ou du Val d'Oligny [près Avallon], dressée sur ses titres et mémoires, par Pierre Palliot, généalogiste et imprimeur du roi, à Dijon. Ce manuscrit autographe de Palliot ne donne qu'une branche de cette famille du Vaux d'Oligny, du XIII^e au XVII^e siècle, nous avons d'autres documents plus importants sur cette grande maison.

775. — 1 p. grand in-fol.

XVII^e siècle. — Tableau généalogique de la famille des Ulmes, originaire de Bourgogne, dressé par Pierre Palliot, généalogiste et imprimeur (Manuscrit autographe).

776. — 6 p. grand in-4 pap.

XVII^e siècle. — Notes et tableau généalogique sur la maison de Vezon, en Bourgogne, d'après les titres et les mémoires de Pierre Palliot, généalogiste et imprimeur du roi. Manuscrit autographe de Palliot avec tableau dressé de sa main.

777. — 1 vol. in-fol. pap. de 80 fol.

XVII^e siècle. — Inventaire des chartes relatives à la Bourgogne, aux Archives nationales, et comprises maintenant dans les layettes du trésor des chartes.

Bourgogne	I. — I. 247
—	II. — I. 248
—	III. — I. 249
—	IV. — I. 250-251
—	V. — I. 252
—	VI. — I. 254-255
—	VII. — I. 257
—	VIII. — I. 258

Cet inventaire a une grande analogie avec celui de Dupuy, dont il paraît une copie.

778. — 1 pièce parch. *Orig.* Le sceau manque.

1382, 18 mars. — Geoffroi de Charni, bailli de Caux, écrit au vicomte d'Arques de faire une requête sur le nombre des nobles de la vicomté, qui sont exercés aux armes et peuvent les porter, lesquels n'ont pas été à la chevauchée du roi en Flandre ; on prend aussi note de leurs revenus annuels afin qu'ils soient confisqués et séquestrés. Donné à Arques.

779. — Liasse de 5 pièces in-4.

Documents et tableau généalogique de la famille de Barbotte, de l'Avallonnais, Autunois et Dijonnais. Les Barbotte exercèrent à diverses époques les fonctions de viergs d'Autun, vicomtes-maires de Dijon, etc.

780. — 2 pièces parch. *Orig.* Les sceaux manquent.

1486. — Actes de foi et hommages rendus au roi pour la seigneurie de Courgis, relevant de la châtellenie de Noyers, par Jean Quiefdeber, chevalier, seigneur de Vaussère et de Courgy (Yonne), à cause de dame Marguerite de Loan, sa femme.

[illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]

ADMINISTRATION

DU

GÉNÉRAL FAIDHERBE

AU SÉNÉGAL

Le 16 décembre 1854, sur la demande expresse des habitants de Saint-Louis, le ministre de la guerre, maréchal Vaillant, nommait commandant du génie, et le ministre de la marine, Ducos, désignait comme gouverneur du Sénégal le capitaine Faidherbe (1), que de récentes expéditions venaient de mettre en lumière. Le nouveau gouverneur arrivait dans la colonie avec la résolution bien arrêtée de consacrer à ses progrès toute son énergie ; avec les talents nécessaires pour mener à bonne fin cette œuvre difficile ; avec la persévérance qui prépare le succès et l'heureuse chance qui le facilite. Aussi, du jour au lendemain, allait-il devenir l'homme de la situation. Avec lui s'ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du Sénégal. Notre colonie africaine ne sera plus un marché d'esclaves ou un comptoir de gommes, mais une terre française qui ne cessera de grandir, un foyer d'influence, d'où rayonneront au loin, jusque dans les profondeurs de l'Afrique centrale, les idées et la civilisation françaises.

(1) L'auteur de cette étude ne se dissimule aucune des difficultés de son travail. Les documents contemporains sur le Sénégal sont bien dispersés, et souvent contradictoires. Aussi n'a-t-il cherché qu'à donner une vue d'ensemble, et accepte-t-il à l'avance toutes les corrections.

substitua, en passant de la défensive à l'offensive, une politique ferme et patriotique aux déplorables compromissions de ses prédécesseurs, et réussit, en peu de temps, à rendre à la France la place et l'influence qui lui étaient dues dans tout le bassin du Sénégal.

Les gens de Oualo furent les premiers rappelés aux sentiments de leurs devoirs. On nomme Oualo la province au milieu de laquelle est située Saint-Louis. Bien que gouverné par une dynastie prétendue nationale, le Oualo n'était plus qu'une dépendance des Maures campés sur la rive droite du fleuve. Les Maures, en effet, passaient le fleuve sous le moindre prétexte et venaient razzier les troupeaux et ravager les cultures. La tribu des Azouna s'était tellement habituée à inspirer l'effroi qu'elle ne supposait même pas qu'on osât lui résister. La reine du Oualo, très humble servante du principal chef des Maures, tremblait devant lui, mais avait assez de courage pour écrire à Faidherbe, dans les premiers jours de 1855, en lui intimant l'ordre d'évacuer les îles de Roup, de Diombor et de Thionq, qui entourent Saint-Louis à une portée de canon. Il n'était que temps de punir cette insolence et de montrer aux indigènes que nous savions au besoin faire parler la poudre.

Faidherbe commença par surprendre les Mau-

res Azouna et Tendra, qui, comptant sur l'impunité, ne prenaient même plus la précaution de surveiller leur camp. Il leur enleva un butin considérable (15 février 1855). Il espérait que cette exécution suffirait pour prouver aux indigènes que nous ne voulions que les délivrer de leurs oppresseurs, mais la reine, N'délé Yalla, un instant étonnée, prit la fatale résolution de s'associer à ses pires ennemis et ouvrit les hostilités en tendant une embuscade à une petite colonne française commandée par le capitaine Bilhau (20 février 1855). Faidherbe entra aussitôt en campagne. Près de 400 volontaires de Saint-Louis s'étaient joints à la colonne expéditionnaire. Le 25 février les Français rencontraient à Diouboudou l'armée réunie des Maures et du Oualo. La bataille s'engagea aussitôt. Une charge brillante de nos spahis la décida en notre faveur. L'ennemi s'enfuit dans toutes les directions. Plusieurs d'entre eux étaient partis avec des cordes pour attacher les nombreux captifs qu'ils devaient faire. Ils revinrent après la défaite, saisis d'effroi. « Ce ne sont pas des hommes que nous venons de combattre, disaient-ils, mais des démons. »

La victoire de Diouboudou eut un grand retentissement. Tous les villages nous ouvrirent leurs portes, et la reine s'enfuit à la hâte dans le Cayor. Quelques-uns des chefs les plus déter-

minés essayèrent pourtant un simulacre de résistance. Ils se réunirent à Diagan, village de l'intérieur, près de Mérinaghen, et jurèrent par le nez de leurs mères, serment le plus redoutable, de se faire tuer plutôt que d'abandonner ce dernier refuge. Il était nécessaire de les attaquer. Une colonne fut donc envoyée à Diagan. Elle y arrivait le 18 mars 1855, mais les ennemis, malgré leur serment, étaient déjà en fuite.

Le Oualo se trouvait donc conquis de fait, et les guerriers de ce pays, naguère si pleins de dédain pour les blancs, ne nous avaient opposé qu'une bien faible résistance. Aussi bien une réaction se préparait dans les esprits. A l'exception des Diamgallo ou captifs de la couronne, véritables bandits, habitués au pillage et à l'ivrognerie, et seuls intéressés à défendre, avec les Maures, le gouvernement de la reine, les indigènes, Diambours ou hommes libres, et Badolos ou simples particuliers, pillés indistinctement par les Maures et par les Diamgallo, étaient découragés et n'aspiraient qu'à la paix. Faidherbe aurait voulu reconstituer cette malheureuse contrée, en lui donnant une administration régulière, mais les indigènes, auxquels il proposa de les nommer chefs du pays, déclinèrent ses offres. Perpétuer l'anarchie, abandonner le Oualo aux razzias des Maures, déconsidérer à

tout jamais la France, tel aurait été l'unique résultat de ces succès répétés. si Faidherbe avait repris le chemin de Saint-Louis sans régler la question du Oualo. L'annexion pure et simple s'imposait comme une nécessité. La grande masse des indigènes la réclamait. et c'était en effet l'unique moyen de rétablir l'ordre et de ramener la paix dans ce malheureux pays dévaste par des luttes séculaires. Ce fut en décembre 1855 que Faidherbe proclama l'annexion. Un décret du 1er janvier 1856 organisa la nouvelle possession. Elle fut administrée directement par un commandant et par cinq chefs de cercle (Khouma, Nguiangué. Nder. Foss, Ross) français, sous les ordres desquels les chefs de villages, tous indigènes, continuèrent à se gouverner d'après les coutumes locales. Les gens du Oualo acceptèrent volontiers notre domination. En deux ans la population doubla. Ils sont aujourd'hui très attachés à leur nouvelle patrie, et c'est surtout parmi eux que se recrutent nos tirailleurs et nos spahis sénégalais.

Nos ennemis les plus déterminés et les plus dangereux étaient les Maures, et surtout les Maures Trarzas. Tant que nous ne les aurions pas réduits au respect des traités, tant que nous ne les aurions pas refoulés sur la rive droite du Sénégal, il n'y aurait pas de sécurité pour notre colonie, et aucun des grands projets du gouver-

nement ne pourrait être exécuté. Ces Maures nous détestaient à la fois comme chrétiens et comme usurpateurs. Ce n'étaient pas de méprisables adversaires. Armés de fusils à pierre, en général à deux coups, qu'ils achetaient à nos comptoirs, vêtus d'une culotte courte et d'une gandoura qu'ils relèvent au-dessus de l'épaule afin d'avoir les bras libres, tête nue, longs cheveux bouclés flottant au vent, ils ont l'air redoutable. Comme ils n'attaquent que pour enlever du butin ou des captifs, et que leur point d'honneur consiste à ne pas revenir les mains vides, s'il n'y a rien à gagner, ils refusent le combat. On a prétendu qu'ils étaient lâches : ils le sont d'après nos idées, car ils ne s'exposent pas volontiers à la mort, mais, ainsi que l'écrivait un des hommes qui les a le mieux connus, et qui les a souvent combattus, Faidherbe : « Ne faut-il pas à une bande de ces brigands un grand courage pour traverser le fleuve à la nage, par une nuit noire, malgré les croisières et les crocodiles, pour s'engager dans un pays où ils sont détestés, pour passer entre des villages populeux, se cacher pendant des jours et des nuits en pays ennemi, attaquer hardiment un village qui a quelquefois beaucoup plus de fusils qu'eux, faire des prises considérables et les ramener malgré la poursuite des populations, à travers les forêts, les marigots, les bras

du fleuve, où ils peuvent à chaque pas tomber dans des embuscades ! ? »

A maintes reprises les Maures avaient déjà essayé de surprendre Saint-Louis. Dès 1825 ils avaient envahi le Oualo et occupé les environs immédiats de notre capitale Sénégalaise. En 1830, 1837 et 1843 ils renouvelèrent leurs tentatives. Ils ne réussirent sans doute pas à enlever les postes où flottait notre drapeau, mais ils plièrent sous leur joug les populations noires qui avaient recouru à notre protection, et commencèrent à les massacrer systématiquement, sous prétexte qu'elles n'avaient pas encore abandonné le culte de leurs faux dieux. Bientôt toute la vallée du Haut-Sénégal fut le théâtre de scènes odieuses. Les ambitieux et les bandits de race Maure se partagèrent la contrée et la découpèrent en véritables fiefs. La France, par insouciance ou par ignorance, tolérait depuis trop longtemps ces désordres et les Maures exploitaient notre faiblesse ou notre indifférence pour arracher à notre domination les tribus nègres qui n'auraient pas mieux demandé qu'à vivre en bons rapports avec nous.

Le danger devint sérieux en 1854. Le chef des Trarzas, Mohammed-el-Habib, qui, depuis vingt-cinq ans, était devenu le véritable et seul

(1) *Annales Sénégalaises*, p. 27.

maître des deux rives du Sénégal et qui d'ailleurs s'était habitué à traiter nos gouverneurs avec une insolence singulière, ne voulut pas laisser passer sans protestation la conquête du Oualo : « J'ai reçu tes conditions, écrivait-il à Faidherbe, voici les miennes : augmentation des coutumes des Trarzas, des Braknas et du Oualo ; destruction immédiate de tous les forts bâtis dans le pays par les Français ; défense à tout bâtiment de guerre d'entrer dans le fleuve ; établissement de coutumes nouvelles pour prendre de l'eau et du bois à Guet N'dnar et à Bop-Nkior ; enfin, préalablement à tout pourparler, le gouverneur Faidherbe sera renvoyé ignominieusement en France. » La question était donc nettement posée : il s'agissait de savoir qui l'emporterait au Sénégal des Français ou des Maures.

Profitant du départ de Faidherbe qui était allé visiter notre établissement de Richard Toll, Mohammed-el-Habib, en avril 1855, se jeta soudainement sur nos derrières, avec ses rapides cavaliers, annonçant qu'il les conduisait à Saint-Louis et que, sous peu de jours, il ferait sa prière, le salam, dans la cathédrale convertie en mosquée. Déjà en effet les nègres étaient hésitants. De nombreux volontaires avaient grossi les rangs des envahisseurs. Ils arrivèrent jusqu'au marigot de Leybar, et se trouvèrent tout à coup arrêtés par une tour hexagonale, en grosse

[illegible]

[illegible] De sept heures du matin à midi Brunier et ses braves compagnons soutinrent le choc de toute l'armée Maure. Les cavaliers ennemis venaient brûler les fenêtres du rez-de-chaussée, d'autres cherchaient à démolir la maçonnerie avec leurs poignards. Sans se laisser intimider par les cris furieux des ennemis, dont les pertes augmentaient la rage, sans s'inquiéter de la fumée et des étincelles qui remplissaient la tour, ils tinrent jusqu'au bout et forcèrent Mohammed-el-Habib à battre en retraite, sous prétexte d'aller chercher des renforts. Il laissait en effet dans le Oualo son fils favori, le prince Ely, avec mission de continuer la lutte, mais Faidherbe était accouru et avait déjà commencé une poursuite acharnée, qui se termina à l'avantage de la France. Les Maures furent obligés d'aban-

donner la province et de se retirer sur la rive droite du Sénégal (mai à décembre 1855).

Faidherbe n'hésita pas à les suivre au delà du fleuve. Ayant reçu quelques renforts de France, il partit de Podor à la tête d'environ mille soldats Européens, et deux fois autant de volontaires Nègres, très fiers de servir à nos côtés et heureux à la pensée de solder un long arriéré de vengeances. Nos moyens de transport faisaient défaut. Nous n'avions que six chameaux et quarante chevaux ou mulets. On devait chercher à atteindre le lac Cayar autour duquel se concentrent les Trarzas, quand ils ne peuvent s'approcher du fleuve. Le 17 février au matin on se mit en marche. Les sentiers avaient été défoncés par des troupes d'hippopotames, au moment où le sol était détrempé par la pluie, et la colonne n'avançait qu'avec peine. On se crut un instant égaré dans le désert, car les guides ne reconnaissaient plus leur chemin, et, comme nos hommes avaient soif et que quelques-uns d'entre eux ne pouvaient déjà plus avancer, la situation devenait critique. Par bonheur nos cavaliers trouvèrent un marigot d'eau douce, qui les conduisit bientôt au lac Cayar (13 février). Les Maures n'avaient nulle part essayé de résister. L'expédition du lac Cayar n'avait donc été qu'une promenade militaire, mais dont l'effet moral fut considérable. Nos ennemis se

découragèrent en voyant qu'ils ne se trouvaient plus à l'abri dans leurs retraites jadis inexpugnables, et les nègres, qui se sentaient protégés, s'habituèrent à la pensée de revendiquer leurs anciens domaines et de se soustraire à une tyrannie et à des outrages quotidiens.

Les Nègres se crurent même trop vite assez forts pour entrer en campagne sans le concours de la France contre leurs oppresseurs séculaires. Un de nos alliés du Oualo, Fara-Penda, voulut aller attaquer une tribu de Trarzas, les Mradin, au nord du lac Cayar. Mohammed-el-Habib les laissa s'aventurer au delà du Sénégal, les battit sans peine, repassa le fleuve à leur poursuite et se vengea de son humiliation de Leybar en mettant le Oualo à feu et à sang. Les prisonniers furent impitoyablement massacrés. Les Maures s'amusèrent à en couper quelques-uns par morceaux dans leurs festins (avril 1857).

Faidherbe ne voulut pas rester sous le coup de cet échec indirect. Il courut au secours des alliés de la France, franchit à son tour le Sénégal, et, le 13 mai 1857, grâce à l'impétuosité de nos soldats, remporta une victoire décisive près du marigot de Térélé. Pour mieux marquer sa supériorité, il fit opérer à petites journées la reconnaissance du lac Cayar, qui passait pour inaccessible à tout autre peuple qu'aux Maures. Ceux-ci n'essayèrent même pas de troubler

l'opération. Elle fut conduite avec tant de prudence que le chef du génie, Fulcrand, put lever la carte de la région et que l'armée rentra, sans être inquiétée, à Saint-Louis. A vrai dire elle n'avait souffert que de la chaleur. Le jour de la bataille de Térélé, le thermomètre s'était maintenu, jusqu'à six heures du soir, à 57° centigrades.

Mohammed-el-Habib, battu, mais non découragé, opérait au même moment une diversion très hardie. Il traversait le fleuve à Mékinack, razziait le village de Gandon, et semait l'épouvante dans tout le Oualo ; mais il fut arrêté, comme il l'avait été naguère à Leybar, devant le blockhaus à demi ruiné de N'der. Il n'était défendu que par le caporal blanc Valette, et sept soldats nègres. Ces braves essayèrent à deux reprises de se servir de leur espingole, mais deux fois tous les madriers d'une des faces du blockhaus leur tombèrent sur le dos. Ils le reconstruisirent sous le feu de l'ennemi, et finirent par les mettre en fuite, après avoir tué les plus audacieux des assaillants (25 mai 1857). Les Français les poursuivirent à outrance, finirent par les atteindre à Langobé, près de Dialmath, et les exterminèrent (31 mai).

Le roi des Trarzas, découragé cette fois, et comprenant que la fureur de ses sujets se briserait toujours contre la discipline française, se

décida à s'avouer vaincu. Des négociations furent entamées. Elles aboutirent promptement à un traité par lequel il s'interdisait à lui et aux siens de passer en armes sur la rive gauche du Sénégal, renonçait aux coutumes remplacées par un droit fixe perçu par des agents français, et donnait toute liberté au commerce de la gomme (20 mai 1858) (1).

Ce traité fut loyalement exécuté par le chef des Trarzas. Ses sujets, dont les intérêts se trouvaient lésés, surtout par la suppression des coutumes, ne lui pardonnèrent pas ce qu'ils appelaient sa trahison. Un complot se forma. Le 15 septembre 1860 notre ancien adversaire était assassiné. Son fils, le prince Sidi, se trouvait alors dans le Oualo. Aussitôt prévenu il accourait, surprenait et immolait neuf des assassins, et prenait le commandement. Il le garda jusqu'en 1871, époque à laquelle il fut assassiné à son tour : il n'avait pas un instant cessé d'exécuter la convention de 1858. Son successeur fut un autre fils de Mohamed-el-Habib, le prince Ely. Bien que nègre par sa mère, la princesse Guimbotte, du Oualo, et par conséquent méprisé par les Maures, très fiers de la pureté de leur race, Ely était néanmoins reconnu comme chef légitime par la majorité des Trarzas. Il s'em-

(1) Ce traité est inséré dans les *Annales sénégalaises*, p. 396.

pressa de faire parvenir à Faidherbe l'assurance de ses sentiments d'amitié pour la France, et, en effet, il est toujours resté fidèle aux clauses du traité de 1858 (1). Il a constamment reçu avec honneur nos envoyés, il a protégé nos négociants, il a tenu, en un mot, à prouver qu'il était devenu notre allié sincère et dévoué. En 1879, notre héroïque explorateur, Soleillet, était admirablement accueilli par lui, lors de son voyage à l'Adrar. Ely le chargeait de tous ses compliments pour notre gouverneur, car il se considérait, disait-il, comme l'enfant de la France. « Tu vois que je suis un véritable chef français, lui disait-il encore au moment des adieux. Je ferai ce que voudront les Français, et je pense que vous ne m'abandonnerez pas si j'avais besoin de vous. » — « Je ne suis qu'un simple taleb, répondit Soleillet, je ne m'occupe pas de politique, mais je dirai partout combien votre accueil a été cordial. »

Les Maures Braknas étaient, de même que les Trarzas, tout disposés à continuer aux dépens de nos alliés et de nos sujets de la rive gauche du Sénégal leurs fructueuses razzias. La politique ferme et prudente du gouverneur préserva la colonie de ce nouveau danger. Profitant hâ-

(1) Cf. traité du 24 août 1877, conclu avec Ély, confirmant le traité précédent, et acte additionnel du 2 avril 1879.

bilement de la rivalité de deux princes qui se partageaient le pouvoir, Mohammed-Sidi et Sidi-Eli, Faidherbe leur vendit sa neutralité en leur faisant signer à tous deux un traité analogue à celui que venait de signer Mohammed-el-Habib (10 juin 1858) (1). Six mois plus tard, lorsque Sidi-Eli eut tué son rival, Faidherbe le somma d'exécuter le traité. Ce dernier ne fit aucune résistance, et c'est ainsi que non seulement la sécurité fut assurée sur la rive droite du fleuve, mais que le Oualo fut délivré, et que la France, désormais assurée contre les incursions des Maures, put tourner son activité d'un autre côté.

Le refoulement des Maures sur la rive droite du Sénégal et l'annexion du Oualo avaient complètement dégagé notre capitale Saint-Louis, mais Gorée, notre autre possession, restait toujours exposée aux attaques de ses voisins, les petits rois de Baol, du Sine, du Saloum (2). Refaire à Gorée ce qui avait si bien réussi à Saint-Louis, c'est-à-dire renoncer à la défensive, et non seulement soumettre ou réduire les voisins, mais encore augmenter le territoire direct de la

(1) Le traité est inséré dans les *Annales sénégalaises*, p. 403. — Cf. acte additionnel du 5 juin 1879 (id., p. 404).

(2) X. *Expédition du Sine et du Saloum*, en 1859 (*Tour du monde* 1861). — Mage, *Les Royaumes du Sine et du Saloum* (*Revue maritime et coloniale*), 1863.

France, telle était la politique qui s'imposait. Faidherbe l'adopta résolument. Il eut le mérite, trop rare pour ne pas être signalé, de persévérer et la chance de réussir.

Notre situation, aux alentours immédiats de Gorée, était piteuse. Les roitelets du voisinage ne se contentaient pas d'insulter et de piller nos négociants ; ils insultaient le drapeau de la France. N'avaient-ils pas eu l'audace de nous défendre d'élever des constructions en pierres ! C'était assez dire que notre occupation n'avait qu'un caractère provisoire, et que nous n'étions que tolérés. Le fitor ou percepteur du roi de Sine se signalait par son audace. Il s'était introduit par force dans l'humble demeure de nos missionnaires, à Joal, et l'avait mise au pillage. A Rufisque, presque sous le canon de Gorée, un négociant français, M. Albert, et son serviteur, Tamba, avaient été assassinés le 7 décembre 1858, et, malgré nos réclamations, ce crime, dont on connaissait pourtant les auteurs, était resté impuni.

Faidherbe venait d'obtenir que Gorée, qui jusqu'alors avait formé un gouvernement indépendant, fût mis sous ses ordres. Il chercha aussitôt à profiter de cette heureuse concentration de pouvoirs pour frapper un grand coup. Il annonça donc qu'il entendait exécuter les clauses du traité signé par le capitaine Ducasse en

1679, et qui jusqu'alors était resté à l'état de lettre morte. En vertu de ce traité, la côte depuis Dakar jusqu'à l'embouchure du Saloum, sur une profondeur de six lieues, devait appartenir à la France. Comme en Afrique, et avec les souverains nègres, de pareilles revendications ne sont sérieuses que soutenues par les armes, Faidherbe se disposa en même temps à appuyer par une vigoureuse démonstration les droits oubliés mais persistants de la France. Le 3 mai 1859 il quittait Saint-Louis, ralliait en passant les volontaires de Gorée et débarquait à Dakar dont il prononçait l'annexion (7 mai). Rufisque et Joal étaient également annexés, et le 14 mai une messe solennelle était célébrée dans la chapelle catholique, naguère insultée. Partout les indigènes se pressaient autour de nos soldats, et pas une protestation ne s'élevait contre cette prise de possesion.

Le 14 mai, au moment où l'on célébrait à Joal la messe d'actions de grâces, nos patrouilles tombaient, tout à fait par hasard, sur des cavaliers indigènes qui escortaient l'héritier présomptif du roi de Sine, jeune prince qui venait de commettre un meurtre et, suivant la coutume, se rendait à la mer pour s'y baigner en expiation. Un combat s'engagea, et nos soldats donnèrent rendez-vous à leurs ennemis dans la capitale du Sine, à Fatik. Faidherbe se crut lié par la pa-

role de ses officiers, et l'armée se mit en marche contre Fatik. L'entreprise était difficile. Nous n'avions que 275 Français et 325 volontaires. Comme artillerie nous n'emportions qu'un obusier mal monté, dont l'affût devait se briser à la troisième décharge, et, par une chaleur torride, nous nous engagions dans un pays à peu près inconnu, contre des ennemis dont nous ignorions jusqu'au nombre, et qui défendaient leur patrie. C'était une grosse partie que jouait Faidherbe, mais il était résolu à tout risquer.

Surpris dans la forêt de Fatik par les cavaliers ennemis, les Français furent d'abord repoussés. Déjà les volontaires nègres avaient pris la fuite, et le roi de Sine se croyait assuré de la victoire. Mais Faidherbe avait gardé autour de lui, comme réserve suprême, 35 soldats de l'infanterie de marine. Lancés à propos, ces braves eurent en un instant rétabli le combat. Les cavaliers de Sine, malgré leur bravoure, et leur attaque trois fois renouvelée, durent fuir à leur tour. Il n'avaient réussi à blesser que cinq de nos hommes, et pourtant la fusillade avait duré plus d'une heure, à petite portée, mais ces cavaliers tiraient au hasard des fusils de six pieds de long, qu'ils chargeaient de douze à quinze chevrotines, selon le degré de fureur qu'ils éprouvaient, tandis que tous les coups de nos

soldats portaient dans la masse de leurs adversaires.

La victoire de Fatik nous ouvrait le chemin de la capitale. Faidherbe, afin de frapper l'imagination des indigènes, ordonna de la détruire. Les huttes de paille qui la composaient en grande partie devinrent la proie des flammes, et c'est à la lueur de cet incendie que la colonne expéditionnaire reprit la direction de Dakar.

Quelques jours plus tard le roi du Saloum, Samba-Laobé, était également battu, et le fort de Kaolack construit sur son territoire, afin de prévenir un retour offensif de sa part. Aussi bien ces princes, effrayés par la rapidité de nos succès, ne cherchaient qu'à détourner notre colère. Les rois de Sine, Boukarkilas, et du Saloum, et bientôt celui de Baol, Tié-Yacine, s'empressèrent d'accepter nos conditions de paix (1). Non seulement ils nous cédaient tout le territoire compris entre le cap Vert et la pointe Sangomar, c'est-à-dire consentaient à l'exécution du traité Ducasse, mais encore ils acceptaient notre protectorat et promettaient de renoncer à toute vexation contre nos compatriotes, nos sujets et nos alliés. C'était un grand succès, rapidement obtenu, et qui consolidait notre prise de

(1) Ces traités ont été insérés dans les *Annales sénégalaises*, p. 406.

possession d'un territoire important autour de Gorée.

Il est vrai que dès 1861, deux de ces souverains, les rois du Saloum et de Sine reprenaient une attitude hostile, mais le chef de bataillon Pinet Laprade marchait immédiatement contre le premier de ces souverains, remontait le Saloum, s'emparait de sa capitale Kahoné (1) et lui imposait, avec une forte rançon, la stricte exécution du traité de 1859. Se retournant aussitôt contre le roi de Sine, il entrait dans sa nouvelle capitale Dakao, et lui imposait les mêmes conditions. Ces souverains indigènes se trouvaient dès lors mâtés, et la France n'avait plus à redouter de leur part aucune tentative de rébellion.

Saint-Louis et Gorée se trouvaient à l'abri, et autour de ces deux capitales, directement protégées par des territoires annexés à la métropole et administrés par nos fonctionnaires et nos officiers, l'influence française pouvait en quelque sorte rayonner et s'étendre au loin. C'était un premier et un incontestable succès. Faidherbe trouva avec raison qu'après avoir assuré l'indépendance et augmenté l'importance des deux capitales Sénégalaises, il fallait autant que pos-

(1) Traité du 8 mars 1861. Il a été confirmé expressément par un nouveau traité, le 13 septembre 1877.

sible les rapprocher, soit en créant entre les deux villes une chaîne non interrompue de postes français, soit en annexant ou tout au moins en réduisant à l'obéissance le pays intermédiaire. Or les cent cinquante kilomètres qui séparent Saint-Louis de Gorée sont compris dans la province indigène de Cayor, dont le souverain ou Damel était notre ennemi déclaré. Forcer le Damel à accepter nos conditions, ou conquérir le Cayor tel était le programme à exécuter.

C'est un pays fort étrange que le Cayor (1). On dirait une principauté féodale de l'Europe au moyen âge. Gouverné par un souverain absolu, mais dont l'avènement (2) au trône est souvent marqué par de sanglantes révolutions; opprimé par une aristocratie remuante, les Tiédos, ennemis de tout travail autre que la guerre; habité par des populations féroces et fanatisées, le Cayor, par sa position géographique entre nos deux métropoles Sénégalaises, pouvait devenir un voisin dangereux. C'était en outre un pays

(1) Général Faidherbe, *Notice historique sur le Cayor* (Société de géographie de Paris), 1883.

(2) Le souverain ou Damel est toujours choisi dans une famille ayant la prérogative royale, et les électeurs, qui ne peuvent briguer pour eux-mêmes le pouvoir, ne sont qu'au nombre de quatre. Quand il est nommé, le Damel reçoit, comme symbole de ses pouvoirs, un vase dans lequel se trouvent des graines de toutes les plantes Cayoriennes, et il ne peut prendre possession du trône qu'après une retraite de huit jours dans un bois sacré.

inconnu. Il n'est arrosé que par des lacs et des marais, et couvert de forêts, que l'exubérante végétation des tropiques rend à peu près impénétrables. Aussi, à travers ces fourrés épais où manquaient l'eau et les vivres, dans ce labyrinthe inextricable où il était si facile de tendre des embuscades, la lutte, si on l'engageait, pouvait se prolonger indéfiniment. Faidherbe ne reculait pas devant cette extrémité, mais il aurait préféré les voies pacifiques. Il aurait voulu jeter à travers le Cayor une voie télégraphique défendue par des postes fortifiés. C'était à son avis le meilleur moyen d'assurer les communications entre Saint-Louis et Gorée, et en même temps de protéger les rares Français qui s'aventuraient dans cette province inhospitalière. Il s'adressa donc au Damel régnant, un jeune homme de vingt-cinq ans nommé Biraïma, et lui demanda l'autorisation de construire la ligne télégraphique à travers son territoire (1859).

La réputation de Faidherbe était déjà fortement établie dans le Cayor. En 1858, ayant à se plaindre des habitants du N'diambour, province du Cayor, voisine de Saint-Louis, il n'avait pas hésité à les attaquer. Une marche rapide l'avait conduit aux puits de Nguick, où il avait remporté un premier succès. Une vraie bataille s'était engagée en avant de Niomré, la capitale de la province, et, malgré la résistance désespérée

des indigènes, nous avions remporté une victoire complète. Le roi de Cayor avait aussitôt écrit à Faidherbe pour le féliciter. Ce n'était pas tant notre victoire qui l'avait épouvanté que la rapidité avec laquelle avaient été conduites les opérations. Faidherbe avait en effet imaginé, pour la circonstance, d'organiser un convoi de chameaux pour le transport des bagages, et ces animaux avaient rendu de grands services. Aussi Biraïma, tremblant déjà pour sa propre sécurité, avait-il pris les devants et accablé de protestations le Français vainqueur. Il s'empressa de satisfaire toutes ses demandes et lui accorda aussitôt l'autorisation sollicitée pour l'établissement de la ligne télégraphique.

Les Tiédos de Biraïma avaient éprouvé les mêmes craintes que leur Damel, mais, couvrant leur pusillanimité sous le spécieux prétexte du patriotisme, ils feignirent d'éprouver une vive irritation de la prétendue trahison de leur maître, et l'assassinèrent. Macodou, le nouveau Damel, retira aussitôt l'autorisation accordée par son prédécesseur. Ce refus équivalait à une déclaration de guerre. Faidherbe marcha immédiatement contre lui, le battit en diverses rencontres (1) (Janvier 1861) et lui imposa un traité onéreux en vertu duquel, moyennant trois che-

(1) Traité du 1er février 1861 (*Annales sénégalaises*, p. 407).

vaux et dix mille francs, le Damel cédait à la France tout le littoral sur une profondeur de dix kilomètres et renonçait à ses prétentions sur la province de Diander. A peine nos troupes étaient-elles rentrées à Saint-Louis, que Macodou dénonçait le traité et reprenait la campagne. Le gouverneur, très irrité d'avoir été joué par ce tyranneau africain, envahit de nouveau le Cayor, et, le 11 mars 1861, remporta la grande victoire de Diati, à la suite de laquelle Macodou se voyait forcé non seulement de ratifier à nouveau la première convention, mais de consentir à la création sur son territoire des postes fortifiés de Lompoul, Mboro, Mbidgen, Gandiole, Potou, Pout et Thies.

Le Cayor était donc entamé par la France, et tout semblait annoncer notre prochaine domination, car cette malheureuse province se trouvait en pleine décomposition. Damels se disputant le pouvoir, Tiédos acharnés dans leurs querelles intestines, populations horriblement foulées et n'attendant pour se déclarer que l'apparition du drapeau tricolore, nous n'avions pour ainsi dire qu'à laisser faire et qu'à fermer la main au moment favorable. Notre tort fut peut-être de prendre trop au sérieux les prétentions des Damels opposés, et de ne pas déclarer assez nettement nos intentions futures. Il semble que nous ayons voulu ménager les susceptibilités natio-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Lat-Dior en ennemi, et se prêta à des pourparlers compromettants. Lat-Dior eut bientôt reconquis une situation prépondérante, et, pour couper court à de nouvelles révolutions, Faidherbe se vit obligé, en novembre 1862, de rentrer dans le Cayor et d'y proclamer solennellement Madiodio comme Damel. Il est vrai qu'il se payait de ses services en arrachant au malencontreux souverain le traité du 4 décembre 1863 par lequel les quatres provinces de Ndiambour, Mbaouar, Andal et Saniokor étaient détachées du Cayor et annexées à la France.

Lat-Dior protesta contre cette cession, et devint du jour au lendemain le héros de la résistance nationale. Les plus aguerris d'entre les Tiédos le rejoignirent, et tous ceux des indigènes qui croyaient encore à la possibilité de défendre leur autonomie contre la France se groupèrent autour de lui. Lat-Dior commença aussitôt contre nos soldats une guerre de surprises et d'embuscades, où il n'avait pas toujours le dessous, et qui risquait, en se prolongeant, de devenir dangereuse. Faidherbe résolut d'en finir avec cet insaisissable adversaire. Un de ses plus brillants officiers, le capitaine Lorans, fut chargé de la poursuite, mais il commit la faute de ne pas attendre les renforts annoncés et entra en campagne seulement avec cent quarante soldats réguliers et les volontaires de Ma-

diodio. Lat-Dior avait réuni des forces supérieures. Il surprit notre petite armée le 30 décembre 1862, à Ngolgol, et bientôt tout le monde comprit qu'il n'y avait plus qu'à mourir dignement. « Le capitaine Lorans et le capitaine de tirailleurs Chevrel, démontés tous les deux, et ce dernier blessé, assistèrent stoïquement, jusqu'à ce qu'ils fussent tués eux-mêmes, à la destruction de leurs hommes, tirailleurs et ouvriers, qui combattirent jusqu'au dernier soupir. Les sept canonniers et l'adjudant Guichard se firent hacher sur leur pièce. » Vingt-neuf hommes, dont trois officiers, échappèrent seuls à la mort.

La défaite de Ngolgol eut un retentissement extraordinaire, au delà même du Cayor. Du jour au lendemain, Lat-Dior se trouva le chef incontesté de toute la région, et tous les mécontents se groupèrent autour de lui. Il eut bientôt rassemblé une armée considérable, et vint nous provoquer jusque sur notre territoire.

Le colonel Pinet-Laprade fut chargé par Faidherbe de rabattre son orgueil. Les troupes se concentrèrent sous ses ordres, et, le 12 janvier 1864, une bataille décisive s'engagea à Loro. Lat-Dior n'avait pas oublié les leçons qu'il avait reçues à Saint-Louis. Il avait pris d'assez bonnes dispositions. « Les fantassins étaient à couvert derrière une haie d'euphorbes qui couronnait les bords les plus avancés d'un plateau, au

centre duquel se tenait Lat-Dior avec une forte réserve, de telle sorte que le vallon que nous avions à franchir, était admirablement battu par la mousqueterie de l'ennemi ; sur les ailes de cette position se tenait une nombreuse cavalerie (1). » Mais notre artillerie décida la victoire. Près de 500 cadavres jonchaient le champ de bataille. La poursuite fut poussée jusqu'à quatre lieues. L'horizon était embrasé par les incendies allumés dans tous les villages. La colonne victorieuse alla rendre les derniers devoirs aux victimes de Ngolgol, et rentra à Saint-Louis, laissant le Cayor pacifié, et notre protégé Madiodio seul maître du pays.

Mieux aurait valu profiter de l'ascendant que nous donnait la victoire de Loro, pour prononcer purement et simplement l'annexion du Cayor. On avait conseillé au gouverneur cet acte de vigueur. Il ne se crut pas assez fort pour l'exécuter, et rendit à notre protégé Madiodio son trône et son territoire. Aussi bien, il ne tarda pas à reconnaître sa faute, car Madiodio, par sa mauvaise administration, provoqua un soulèvement général. Devenu gouverneur, Pinet-Laprade le déposa, et, cette fois, prononça l'annexion du Cayor (1866). Cette annexion, nous le verrons plus tard, ne devait pas être

(1) *Annales sénégalaises*, p 313.

[illegible] de [illegible] et [illegible] son [illegible] mais par [illegible] nous avions [illegible] so- [illegible] et soldats [illegible] avaient [illegible] l'Afrique [illegible] Il ne lui res- [illegible] développer, et [illegible] obtenus [illegible] et [illegible] po- [illegible] gouverneur de [illegible]

[illegible] naissante manquait en- [illegible] victoire, dont la [illegible] les limites du Sénégal, et [illegible] en France les exploits de nos troupes sénégalaises.

[illegible] nous allons la remporter contre le fondateur d'un empire africain, auquel ne manquaient ni les talents, ni même le génie, et dont les descendants possèdent encore sur les rives du Niger un royaume considérable ; mais, pour bien comprendre l'importance de cette lutte décisive, il est nécessaire de revenir quelque peu en arrière, et d'appeler l'attention de nos lecteurs sur des événements, presque con-

temporains, qu'ils ont peut-être oubliés, mais dont les conséquences durent encore à l'heure actuelle.

II

On sait que le fanatisme musulman ne peut s'accorder avec la religion chrétienne. Depuis que le Prophète a déclaré que le plus saint des devoirs était d'exterminer les infidèles, les croyants de l'Islam n'ont pas cessé de lutter contre les chrétiens. Entre les deux religions toute conciliation semble impossible. Depuis le jour où se sont rencontrés et heurtés pour la première fois disciples du Christ et sectateurs de Mahomet, et quel que soit l'endroit où ils se sont rencontrés, aux rives du Jourdain ou à celles du Cheliff, dans la plaine du Danube ou sur les sierras espagnoles, une lutte inexpiable s'est engagée entre les deux croyances. On n'ignore pas, d'un autre côté, qu'à l'heure actuelle s'opère dans le mahométisme une sorte de renouveau. Il y a en quelque sorte recrudescence de vitalité. Il semble que la foi des croyants se ranime, et que leur ardeur se réveille. C'est en Afrique surtout, et depuis un demi-siècle environ, que ces progrès du mahométisme sont vraiment extraordinaires. Les Africains se convertissent en masses. De proche en proche, des

missionnaires, qu'on croit sortis de Bokkara ou de Samarcand, répandent en Afrique la parole nouvelle. Leur éloquence, l'austérité de leur vie, la conformité de leurs préceptes avec les instincts et les nécessités des races africaines, produisent sur ces peuples enfants la plus vive impression. De proche en proche, les missionnaires musulmans font des prosélytes. Ils sont déjà parvenus à l'Atlantique. Les tribus sénégalaises ont été entamées. Elles ont rompu avec leur grossier fétichisme, et embrassé, avec toute l'ardeur qui caractérise les néophytes, la religion nouvelle. Dès ce moment, les Français ne furent plus à leurs yeux seulement des étrangers, mais plus encore des chiens de chrétiens, des *keffirs*, qu'il fallait exterminer ou jeter à la mer.

Un Sénégalais, un certain Omar, né vers 1797, à Aloar, près de Podor, dans le Fouta-Toro, résolut d'exploiter ces haines religieuses, et de fonder, à l'aide des fanatiques qu'il recruterait, une vaste principauté, dont il se proclamerait le chef. Omar appartenait à la caste Torodo qui seule jouit du privilège de donner des Almamys au Fouta ; mais c'était moins sur sa naissance qu'il comptait que sur une prétendue mission divine, dont il se disait investi. De bonne heure, il s'était signalé par sa dévotion et son intelligence. On raconte qu'un vieux marabout, ayant

interrogé Omar, fut émerveillé de ses réponses, et dit aux assistants : « Regardez bien cet enfant : ce sera notre maître à tous. » Bientôt, se groupèrent autour de lui un certain nombre de talibés ou élèves, qui ne tardèrent pas à lui attribuer des pouvoirs surnaturels. Ne racontaient-ils pas gravement qu'Omar n'était soumis à aucune des nécessités de la vie, qu'il était indifférent à la fatigue, qu'il pouvait rester indéfiniment sans manger ni boire ? Aussi sa réputation de sainteté était-elle si bien établie, qu'en 1825, il n'eut qu'à se présenter à Saint-Louis pour obtenir des fervents musulmans de la cité française les fonds nécessaires pour exécuter le lointain voyage de la Mecque. Omar partit donc pour les sanctuaires de l'Islam, mais il préparait déjà son retour, car, il avait partout fait répandre le bruit que Jésus devait s'incarner de nouveau, et cette fois sous les traits d'un noir. En effet une sorte de légende se forma bientôt, et, lorsque Omar reparut au Sénégal quelques années plus tard, ses partisans annonçaient hautement qu'il était le réformateur annoncé, et qu'il n'y avait plus qu'à lui obéir.

A son retour de la Mecque, dont il rapportait le titre vénéré d'Al-Hadji, le pèlerin Omar avait d'abord séjourné dans le Bornou et l'Haoussa. Bien vu par les souverains, respecté par le peuple, il avait établi un fructueux commerce d'amu-

compatriotes, les braves et féroces Toucouleurs, il se mit en campagne, prêchant la guerre sainte contre les infidèles. Il commença par entrer en possession de la forte place de Dinguiray, ville frontière du Fouta-Djallon, d'où il pouvait surveiller à la fois la vallée du Niger, et celles de la Gambie et du Sénégal, puis il vint mettre le siège devant Tamba, la capitale du Djallon-Kadougou. Le chef de Tamba était un barbare qui passait pour invincible. Voyait-il des vautours planer : « Il ne faut pas, disait-il, que les vautours de mon père manquent de nourriture, » et il faisait aussitôt dépecer par le bourreau un de ses captifs. Ce tyran s'honora par une résistance de six mois. Tamba fut enfin emporté, le butin partagé et les prisonniers massacrés.

Omar vainqueur achève alors la conquête du Bouré par la prise de Goufondé et se tourne contre les Malinkés du Bambouck. Comme il promettait à ses soldats les biens de ce monde, et, s'ils venaient à succomber dans la lutte, les délices du paradis de Mahomet, il eut bientôt réuni tous les fanatiques et tous les bandits de l'Afrique occidentale. La horde sanguinaire ravagea impitoyablement le Bambouck ; c'est-à-dire la riche et fertile région qui s'étend entre le Sénégal et la Falémé. Pas une chaumière ne resta debout. Tout fut rasé ou brûlé, et la population massacrée ou réduite en servitude. Ce n'était pas

uniquement par cruauté que ces terribles agents de destruction accomplissaient leur œuvre : c'était surtout par système. La terreur et le pillage étaient leur moyen de domination. Ils n'essayaient pas de convertir les vaincus : ils les exterminaient. Omar avait divisé son armée en trois corps. Le premier descendait le Sénégal, le second la Falémé, et le troisième traversait le milieu du pays, entre les deux fleuves, de manière à ce que pas une case, pas un être vivant ne pût échapper. Quelques années plus tard, en 1859 et 1860, un de nos officiers les plus distingués, le lieutenant Pascal (1), parcourait le Bambouck, et retrouvait encore les traces de cette dévastation systématique. « Je passai successivement à Karé-Fattendi, Karé et Alinkel, lisons-nous dans sa relation. Ces trois villages, riches autrefois, sont presque entièrement dépeuplés ; à peine y trouvai-je quelques pauvres diables pour me renseigner et me parler de leur pays. L'étonnement que leur causait ma venue les faisait fuir à mon approche ; mais, bientôt rassurés, tous s'offraient pour me montrer l'or sur les bords de la rivière, et, mettant en moi leur confiance, ils n'espéraient, me disaient-ils, qu'en la venue des blancs. Partout on ne rencontre

(1) Pascal, *Voyage au Bambouck et retour à Bakel (Tour du monde*, 1862).

que des ruines qui contrastent péniblement avec la richesse du sol couvert de cultures, surtout sur la berge de la rivière où la terre conserve plus longtemps la fraîcheur. Les ravages encore récents d'Al-Hadji avaient distrait les habitants de leurs occupations habituelles et les avaient contraints à demander à la fécondité de la terre les moyens d'existence que leur donnaient autrefois les dépôts aurifères de la Falémé. » Le lieutenant de vaisseau Mage, qui, plus tard encore, en 1864, parcourait le même pays en déplorait également la ruine : « Pendant trois jours une espèce de désert. C'était le pays de Bafing ; à chaque pas nous marchions sur des ruines qui attestaient à la fois l'ancienne prospérité du peuple et le passage du fanatisme musulman. Quelquefois aussi nos chevaux foulaient une herbe plus grasse, un sol plus noir, et d'horribles débris : des crânes blanchis au soleil, des ossements brisés, dispersés sous la dent des hyènes ou sous le bec des vautours nous révélaient la cause de cette végétation. Ce n'était pas un cimetière ; c'était un lieu de massacre. »

Omar, après avoir ravagé le Bambouck, se rejeta au nord contre le Kaarta, dont il fit un désert. Il traita de même le Nioro et le Khasso, pendant que ses lieutenants cherchaient à soulever contre nous le Fouta et le Bondou afin d'isoler nos postes et de les réduire successivement.

Après ces exploits faciles, qui lui avaient valu une sinistre réputation, Omar se décide enfin à entrer en lutte avec la seule puissance capable de lui résister, avec la France, et brusquement vient mettre le siège devant le petit fort de Médine, sur lequel flottait depuis quelques mois le pavillon tricolore. Sous les murs de ce fortin allait échouer sa fortune.

Il semble que le Prophète ait longtemps hésité à commencer les hostilités contre la France. Il chercha d'abord à nous rassurer sur ses secrets desseins. Dès 1847 il fit proposer son alliance au gouverneur du Sénégal, de Gramont. Plus tard il renouvela sa tentative auprès du gouverneur Protet. Il leur demandait des armes, des munitions, surtout des officiers, mais il ne cherchait ainsi qu'à gagner du temps, et qu'à organiser des forces assez redoutables pour lutter contre nous. En réalité il essayait déjà de soulever contre nous les musulmans du Sénégal et de faire payer à nos tributaires la Djezia ou contribution religieuse prescrite par le Coran. Bientôt même, encouragé par ses succès, il ne garda plus de ménagements, et attaqua les négociants français. En 1854, il avait même écrit aux gens de Bakel, qui s'étaient plaints d'avoir été opprimés et pillés par ses Talibés, « que qui n'était pas avec lui était contre lui. » C'était pour démontrer le bien fondé de cette

fière déclaration qu'il se décida en 1857 à attaquer notre allié, le chef de Médine, Sambala, et, en même temps, la France qui le protégeait.

Faidherbe n'avait pas attendu cette attaque directe pour prendre ses précautions contre le Prophète. Loin de renoncer, comme le lui conseillaient quelques colons trop timides, à nos postes avancés sur le fleuve, il voulait au contraire les renforcer et même les augmenter, en construisant un nouveau poste au delà de Bakel. En effet, le 7 septembre 1855, il quittait Saint-Louis avec un personnel nombreux de travailleurs et de soldats, achetait à 160 kilomètres de Bakel, à plus de 1000 kilomètres de la capitale, un terrain à Médine (1), terrain qui appartenait à notre allié, le roi de Khasso, Sambala, mettait tout de suite ses ouvriers en chantier, et en vingt-deux jours, le fort était construit, approvisionné, pourvu de 4 canons et d'une petite garnison, sous les ordres d'un homme énergique, le traitant mulâtre Paul Holl.

En élevant ainsi le fort de Médine en plein pays ennemi, Faidherbe affirmait la résolution de la France de ne pas renoncer sans lutter à la

(1) Médine est bâti à l'endroit où le Sénégal cesse d'être navigable, à l'époque des crues. Il est tout près de Caignon, où André Brue avait voulu construire un fort, qui lui permettrait de pénétrer dans les hautes vallées du fleuve. Voir Carrère, *Le siège de Médine* (*Revue coloniale*), 2e série, t. XIX.

prépondérance dans la vallée du Sénégal. Il passait de la défensive à l'offensive et montrait aux Africains que la France était désormais déterminée à les protéger contre tous les envahisseurs. La fondation de Médine était donc un acte politique de grande portée. Les Nègres, terrorisés par les bandes d'Omar, le comprirent si bien qu'ils vinrent en foule demander notre protection. Sambala, l'ancien possesseur de Médine, fit même une démarche bien significative. Avec ceux de ses sujets qui avaient échappé aux massacres du Prophète, il bâtit auprès de notre citadelle un village et un *tata*, grossière fortification en pierres et en terre, et annonça qu'il était disposé à se battre et à mourir à nos côtés.

Le Prophète de son côté comprenait la nécessité de sanctionner par un acte éclatant la légitimité de sa mission. S'il parvenait à s'emparer de Médine et à battre les chrétiens, il pouvait tout attendre de l'avenir ; vaincu au contraire, la croyance à son apostolat était, sinon détruite, au moins fort ébranlée. C'était donc une partie décisive qui allait se jouer sous les murs de Médine. Longtemps il cacha ses projets, car il voulait paraître avoir la main forcée, mais il établit son camp près de Médine, à Koniakari, et dans ses entretiens privés, dans ses prédications du vendredi, ne cessa de surexciter contre

la France la haine des Talibés, et de leur montrer comme une insulte à leur foi et une menace à leur sécurité notre drapeau flottant sur les murs de Médine. Les plus exaltés des Talibés le prièrent de les conduire au combat. Omar refusa, prétendant que l'heure n'était pas encore venue, mais il réunissait ses meilleurs soldats, faisait construire des échelles de bambou et accumulait les munitions et les approvisionnements. Il continuait en même temps ses prédications fanatiques. Bientôt il feignit de ne plus pouvoir résister à l'entraînement général, et permit à ses lieutenants de se lancer contre la ville maudite. Il est vrai que, se défendant toujours de pousser son armée au combat, il ne voulut pas assister au siège, et resta à Sabouciré.

Le 19 avril 1857 l'avant-garde d'Omar paraissait sous les murs de la place. Dès le lendemain arrivait le gros de l'armée, 20,000 fanatiques déterminés à sacrifier leur vie pour assurer le triomphe de l'Islam. Le Prophète avait confié les échelles d'assaut aux plus braves, et ne leur avait épargné ni les encouragements ni les promesses. Ne leur avait-il pas annoncé, à mots couverts, il est vrai, que les canons des keffirs ne partiraient pas? Contrairement à l'habitude africaine, ils s'avançaient silencieusement et par masses profondes. Ils s'étaient partagés en trois colonnes de force inégale : la première, la

plus redoutable, devait attaquer le fort : la seconde le village, et la troisième devait faire une diversion sur la face ouest du poste.

Paul Holl n'avait sous ses ordres que sept Européens, vingt-deux soldats noirs, et une trentaine de laptots, mais tous déterminés et résolus. Le commandant joignait même à son patriotisme une passion religieuse qui décuplait son ardeur : Catholique convaincu, il croyait continuer la croisade en luttant contre les Musulmans. Il avait, au-dessous du drapeau français, fait broder l'inscription : « Vive Dieu et la France ! Jésus ! Marie ! » Aussi avait-il fait passer dans le cœur de ses hommes la résolution qui l'animait. Lorsque la première colonne des assiégeants se présenta, il la laissa s'avancer, et la mitrailla presque à bout portant. Les assaillants, un instant ébranlés, reprirent leur marche en avant, d'un tel élan, que plusieurs d'entre eux parvinrent à se hisser jusqu'à la crête des murs mais ils furent tous tués; pendant plusieurs heures le feu de nos soldats ouvrit de larges trouées dans leurs rangs, mais ils ne reculaient pas et bravaient la mort le sourire aux lèvres. L'attaque, commencée au point du jour, ne se termina que vers onze heures, et encore les assaillants cédèrent-ils à la fatigue plutôt qu'au découragement. Au même moment la seconde colonne était repoussée par notre allié Sambala et la

troisième ne pouvait exécuter le mouvement prescrit.

C'était un grand succès pour les défenseurs de la place ; mais Omar, maintenant que la lutte était engagée, bien que sans son aveu, pouvait dès lors agir par lui-même. Quoique découragé par cet échec, il prit sur lui de cacher sa profonde déception, et ranima les courages défaillants. « Vous avez engagé le nom de votre Dieu, leur disait-il, il faut maintenant ne pas le laisser tourner en dérision par les Keffirs. Il faut venger ceux qui sont morts pour la foi. » Médine vit donc de nouveau l'ennemi sous ses murs : seulement le siège fut converti en blocus, et la citadelle fut étroitement investie.

Les assaillants essayèrent d'abord de prendre Médine par la soif. Ils réussirent à s'emparer d'un îlot sablonneux qui dominait le fleuve. Or la place tirait toute son eau du fleuve. Paul Holl fit armer l'embarcation du poste. On la blinda avec des peaux de bœuf que les balles ennemies ne pouvaient traverser, et le sergent Desplat, avec une quinzaine de soldats, finit, après un combat acharné, par reprendre ce poste. Pendant plusieurs jours l'îlot devait être entouré par de nombreux caïmans, attirés par l'odeur des cadavres.

Omar, rendu furieux par ce nouvel échec, ordonna un second assaut. Il s'agissait cette fois

d'une attaque de nuit. Les Musulmans semblaient peu disposés. Plusieurs d'entre eux ne voulaient pas se charger des outils destinés à détruire les murs du tata et du fort. Aussitôt Omar se précipite en avant, portant sur ses épaules les outils dont ne voulaient pas ses soldats, et poussant son cri de guerre : « Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète. » Ses guerriers, honteux, le suivirent ; mais les assiégés étaient sur leurs gardes, et, après un combat très vif, réussirent à se maintenir sur leurs positions. Il est vrai que c'était leur dernier effort, et qu'ils n'auraient pu soutenir un troisième assaut. Par bonheur pour eux Omar ignorait leur épuisement, car il n'aurait pas hésité à lancer de nouveau ses compagnons contre la citadelle française, et il se contenta de prescrire un blocus rigoureux, espérant que la famine ou le manque de munitions auraient bientôt raison des défenseurs de Médine. Cette tactique était la meilleure. Notre commandant, Paul Holl, qui en connaissait les dangers, avait expédié des courriers à tous les postes ; il avait également écrit pour demander des approvisionnements, mais aucun secours ne lui était annoncé. Les assiégeants resserraient leurs lignes d'investissement et coupaient toute communication avec le dehors. Dès la fin de mai les vivres étaient rares. Holl mit en commun toutes les subsis-

tances et réduisit tout le monde à la ration. Les arachides constituaient la principale ressource, mais, comme le bois manquait, au lieu de les brûler, il fallait se résigner à les manger pilées et mouillées. Depuis longtemps le vin et l'eau-de-vie avaient disparu, la farine et le biscuit étaient avariés. Chaque jour les assiégeants se rapprochaient des murs et s'efforçaient par leurs menaces de décourager les intrépides défenseurs du fort. Ils cherchaient aussi à semer la division et la défiance, car ils promettaient la vie sauve à tous, à l'exception des Européens et de Sambala. Ce n'étaient pas de vaines menaces. On connaissait, pour l'avoir éprouvée, la férocité des soldats d'Omar, et, pour peu que les renforts espérés tardassent davantage, Médine succomberait fatalement.

La poudre manqua bientôt. On s'en procura de fort mauvaise en vidant un certain nombre d'obus. Les soldats étaient pour la plupart réduits à un seul coup. Les volontaires et Sambala lui-même venaient fréquemment demander des munitions au commandant, qui se contentait de leur répondre : « J'ai là, dans ce magasin, beaucoup de poudre ; mais n'avons-nous pas tué assez d'ennemis ? L'air en est empesté. Attendez le jour du combat, et n'ayez peur. La délivrance approche ! » Cependant, à part lui, Paul Holl savait que le fort, dépourvu de vivres

En aval de Médine, face à face, sur les deux rives du fleuve, se dressent deux gigantesques rochers, les kippes, qui semblent comme une écluse, dans l'ouverture béante de laquelle le fleuve se précipite avec rapidité. Omar avait fait occuper ces rochers par un corps nombreux, dont les feux plongeants arrêtaient tout navire en marche. Tenter de forcer ces deux redoutes naturelles était bien dangereux. Faidherbe imagina de débarquer tout son monde sur la rive droite et d'attaquer le kippe de cette rive. Les ennemis ne s'attendaient pas à cette attaque audacieuse et s'enfuirent en désordre. Aussitôt un obusier est installé, dont les coups bien dirigés frappent le kippe de la rive gauche et en délogent l'ennemi. Au même moment le *Basilic* forçait le passage, et, à la vue de nos soldats, Holl et Sambala ordonnaient une sortie générale. « De la poudre ! de la poudre ! » réclama le chef nègre. — « Il y a longtemps que je n'en ai plus, réplique le commandant de Médine. » — « Et ce magasin qui en était plein? » — « Qu'aurais-tu fait, si je t'avais avoué ma pénurie? » — « Les blancs sont habiles, tu as bien fait. Je te remercie. » Quelques instants après, les assiégeants, pris entre les baïonnettes des assiégés et les balles de l'armée libératrice, se débandaient et Faidherbe, pénétrant dans le fort, s'assurait par lui-même de ce qu'il avait fallu d'énergie

aux défenseurs de la place pour résister du 19 avril au 18 juillet à un ennemi si déterminé. « Les environs (1) du poste offraient l'aspect d'un charnier. Aucun ossement n'avait été enlevé depuis le commencement du siège. A l'intérieur du village, le tableau était encore plus désolant. Toute une foule affamée, en guenilles; des enfants, des vieillards surtout, peuvent à peine se traîner, entassés, grouillant au milieu des immondices, et n'ayant même pas la force de remercier ceux qui venaient les délivrer. Certes le secours était arrivé bien juste à temps! » Le prestige du Prophète n'en était pas moins à tout jamais détruit. Celui de la France au contraire ne devait cesser de grandir.

Faidherbe, en effet, poursuivit le cours de ses succès. Cinq jours après la délivrance de Médine, il livrait bataille à toute l'armée d'Omar, et lui enlevait un immense convoi. Le prophète ne voulut plus tenter la fortune contre le chef aux quatre yeux, Lambo diom guitte naii, ainsi qu'il avait nommé Faidherbe, à cause des lunettes que portait le gouverneur, et s'enfonça dans le Natiaga sous prétexte d'aller chercher des vivres. Il revenait dans le Fouta l'année suivante, quand il apprit le retour à Saint-Louis de son redoutable adversaire, mais il n'osa pas

(1) Piétri, *Les Français au Niger*, p. 94.

s'attaquer à nos postes bien organisés et solidement défendus. En avril 1859, les forts de Matam et de Bakel le saluèrent même de quelques obus, mais il ne répondit pas à ces provocations. Un jour pourtant, en mai 1859, il trouva, au confluent de la Falémé, un brick français, *le Pilote*. Croyant que c'était une proie facile, il ordonne de tirer sur le câble qui l'attache au rivage. Le navire approche, mais soudain le canon tonne et la mitraille éclaircit les rangs ennemis. Omar jura de ne plus s'attaquer aux keffirs français. Il s'enfonça, en effet, dans l'est, et passa de la vallée du Sénégal dans celle du Niger.

De grandes destinées lui étaient réservées sur ce nouveau théâtre d'opérations. Le roi de Ségou, Ali, s'imagina très à tort qu'il lui suffirait, pour repousser Omar, d'envoyer contre lui quelques-uns de ses lieutenants. Ils furent tous battus; Omar, changeant de tactique et résolu à fonder, dans cette riche vallée, le grand empire africain qu'il voulait pour lui et pour les siens, se porta aussitôt contre le souverain, dont il s'était promis la chute. Afin d'être plus libre dans ses mouvements, il avait abandonné, comme bouches inutiles, les femmes et les enfants qui suivaient l'armée. Plusieurs milliers de ces malheureux moururent de faim dans ce pays ruiné par la guerre. Le lieutenant Mage, en 1860, recueillait à Makana plusieurs centaines de ces infortunées victimes.

Suivi par un troupeau de femmes qu'on chassait tous les soirs comme les filles infâmes, le prophète précipita sa marche, s'empara de la place forte d'Oïtala, entre [illegible] Sansanding dont les portes lui sont ouvertes par les traîtres, repousse une armée que le roi du Macina envoie au secours d'Ali et fait son entrée à Segou. Il y trouve des armes anciennes, des meubles et beaucoup de pendules qui, sans doute, avaient été apportées par les négociants du Sénégal ou de Saint-Louis. On détruisit impitoyablement comme sacriléges tous ces produits de l'industrie européenne, et le conquérant s'installa dans sa nouvelle capitale.

Ahmadi Ahmadou, le roi du Macina, très inquiet du voisinage, ne tarda pas à déclarer la guerre au nouveau souverain. Omar s'était préparé à cette lutte suprême. Avant d'entrer en campagne, il envoie à Dinguiray toute sa famille, installe à Segou son fils Ahmadou, auquel il laisse, avec les insignes du pouvoir, deux de ses quatre canons, puis marche contre son redoutable ennemi. Deux grandes batailles furent livrées. Dans le dernier combat qui eut lieu, à la fin de juin 1862, Ahmadi Ahmadou, voyant que ses efforts ne pouvaient rallier l'armée, s'élança en avant, et, s'ouvrant un passage au milieu des Talibés, planta trois lances dans la poitrine de trois chefs en s'écriant : « Pour mon grand père, pour mon père, pour moi ! » C'étaient

en effet les lances de sa famille dont il s'était armé pour ce combat suprême. Tant d'héroïsme fut inutile. Il fut obligé de s'enfuir, et, quand il fut repris quelques jours après la bataille, Omar ordonna de l'étrangler.

Maître de Ségou, du Macina, du Bambouck, Omar possédait alors un empire qui s'étendait de Médine et du Fouta-Djallon à Tombouctou. Cette ville tomba même entre ses mains en 1863. Tous ses rêves n'étaient-ils pas réalisés? N'était-il pas le maître incontesté d'un immense territoire, où sa volonté avait force de loi ? Pourtant cette grandeur était éphémère et les populations n'avaient accepté qu'avec répugnance la domination étrangère. En 1863 éclata dans le Macina une formidable révolte. Omar fut cerné dans la ville d'Hamdallahi. Longtemps il résista, mais finit par être tué dans une sortie. Le mystère de sa mort n'a jamais été éclairci. Lorsque le lieutenant Mage fut envoyé en mission à Ségou, en février 1864, on était depuis neuf mois sans nouvelles du prophète. Son fils Ahmadou affectait une confiance qu'il ne ressentait pas et annonçait son prochain retour. Les croyants et les fidèles racontaient déjà qu'Omar n'avait disparu que pour s'incarner de nouveau plus glorieux et plus puissant que jamais. Renouvelant, sans qu'il s'en doutât, la légende de Barberousse, voici comment un de ses lieutenants les plus dévoués,

Samba N'diaye (1), racontait à Soleillet, en 1879, les derniers moments du prophète : « Se voyant sur le point d'être pris, il appelle un enfant et lui remet sa satalla ; puis prenant son sabre, il se dirige vers un endroit où la montagne est taillée perpendiculairement comme un mur : « Ce qui arrive devait arriver, dit-il. Je reviendrai. » Il descend des marches d'escalier qui se forment sous ses pas et disparaît derrière l'enfant qui le suit. Il arrive ainsi au fond du précipice. Là se trouve, dans la direction de la Mecque, une muraille très haute et très large, sans la moindre fissure, toute d'une pièce, unie comme un marbre de commode. Omar prend la satalla des mains de l'enfant et lui dit : « Je vais prier. » Il ôte ensuite ses chaussures, s'évanouit, s'anéantit devant la muraille. Est-il encore dans le rocher ? Est-il retourné à la Mecque ? Ce qui est certain c'est qu'un jour il reviendra, et que l'on verra des choses écrites depuis longtemps et que peu comprennent. »

Omar n'était plus, mais l'empire qu'il avait fondé restait debout, et les soldats, qu'il avait si souvent conduits à la bataille, entendaient bien ne pas renoncer à leur lucrative profession. Aussi, pour de longues années encore, les malheureuses contrées ravagées par le prophète,

(1) Gravier, *Voyage de Soleillet à Ségou*, p. 359.

allaient-elles servir de champ de bataille à tous les ambitieux qui se partageaient ses dépouilles. Même dans les contrées directement soumises à la France, ou qui acceptaient son protectorat, de nombreuses bandes tinrent longtemps la campagne. Il fallut deux ans de courses et de promenades militaires pour en purger le Khasso, le Kaarta et le Bondou. Sambala, notre allié de Médine, et Boubakar Saada, almamy du Bondou, nous rendirent en cette circonstance de réels services. Non seulement ils combattirent à nos côtés, mais, pour faciliter l'œuvre de pacification entreprise par la France, ils nous cédèrent le district aurifère de Kenieba, Senoudébou, et tout le territoire entre Bakel et la Falémé. Ils consentirent même à la construction de nouveaux forts, à Matam, dans le Fouta et à Saldé. Enfin, ils nous aidèrent à chasser les derniers partisans d'Omar, qui s'étaient réunis à Guémou, non loin de Bakel, et avaient organisé dans cette citadelle un centre de résistance. Un neveu du prophète, un certain Siré-Adama, avait réuni autour de lui près de 6,000 Toucouleurs, soldats d'élite, vétérans des campagnes passées, et, à leur tête, exécutait, jusque dans le Bondou, d'incessantes razzias. Protégé par une longue impunité, non seulement il avait intercepté les relations de Bakel avec les provinces de l'intérieur, mais encore maltrai-

tait et ruinait les traitants du Haut Sénégal.

Guémou était un danger pour le présent, et pouvait devenir une menace pour l'avenir. La chambre de commerce de Saint-Louis, composée pourtant de négociants pacifiques, fit savoir à Faidherbe que Bakel et le haut fleuve seraient délaissés, si Guémou n'était pas détruit. L'hésitation n'était plus possible. Faidherbe se décida aussitôt à envoyer contre la citadelle Toucouleur une colonne expéditionnaire.

Le 18 octobre 1859, la flotille, commandée par le capitaine de frégate Gaston Desmarais, quittait Saint-Louis, avec 450 tirailleurs Sénégalais, 250 soldats d'infanterie de marine, une batterie d'obusiers de campagne, une demi-compagnie de fuséens, 25 spahis et 250 laptots, en tout 1,200 hommes, sous la direction du chef de bataillon Faron. Les auxiliaires de Bakel et du Bondou, avec l'almamy Boubakar-Saada, devaient rejoindre en route. Tous les soldats paraissaient pleins d'ardeur. Malgré l'ennui et les lenteurs de la navigation en remontant le Sénégal, ils passaient assez gaiement leurs journées à s'exerçer à la cible contre les caïmans, les aigrettes et les aigles pêcheurs du fleuve. En cinq jours on arriva à Bakel. A chaque village, les indigènes accouraient en foule. Ils se répandaient en protestations, mais bon nombre d'entre eux formaient des vœux secrets contre la

réussite de l'entreprise. De Bakel, les vaisseaux remontèrent encore le Sénégal pendant une quarantaine de kilomètres, jusqu'aux ruines du village de Diongoun-Touré. Le débarquement fut aussitôt exécuté, et la petite armée s'apprêta à franchir vivement les quatorze kilomètres qui la séparaient encore de Guémou.

La marche fut pénible. On avait sonné la diane à deux heures du matin afin d'éviter les fortes chaleurs. On traversa d'abord une grande plaine, en partie inondée ; aussi, nos soldats furent-ils longtemps arrêtés, et par l'obscurité et par les fonds vaseux. Ils n'arrivèrent qu'à quatre heures aux premières hauteurs que couronnait une splendide forêt. Des arbres énormes, d'où pendaient des lianes flexibles, s'élevaient au-dessus d'un véritable tapis de gazon diapré de fleurs. Des herbes gigantesques, propices aux embuscades, car elles étaient plus hautes qu'un homme à cheval, formaient parfois d'épais bouquets. Aucun sentier n'était tracé : aussi, n'avançait-on qu'avec la plus grande prudence, et se ralliait-on aux sonneries répétées des clairons. Enfin, on arriva devant Guémou, et le commandant Faron prit aussitôt ses dispositions d'attaque. L'artillerie battrait en brèche, deux colonnes d'assaut attaqueraient de deux côtés à la fois, et les auxiliaires indigènes tourneraient la place, afin d'arrêter la fuite de ses défenseurs.

Guémou présentait un amas confus de maisons, au-dessus desquelles s'élevaient deux constructions assez hautes, sans doute la maison de Siré-Adama et la mosquée. Une muraille crénelée, en forme de trapèze, l'entourait comme d'une ceinture. Chaque quartier était fortifié, afin de prolonger la défense. En avant de la façade principale s'étendaient de larges mares d'eau. « Le silence le plus profond régnait dans la plaine, lisons-nous dans la relation d'un des assiégeants, le futur amiral Aube (1), et nul être vivant, nulle figure humaine ne troublait la solitude du paysage. On eût dit une ville endormie ou abandonnée la veille par tous ses habitants. » A la première décharge, des vautours à col chauve tourbillonnèrent au-dessus de Guémou, mais personne ne riposta. Déjà les fusées et les obus avaient allumé quelques incendies, et aucun cri n'avait encore été proféré. Faron donne alors ses ordres pour l'assaut, mais à peine la première colonne s'est-elle élancée, que 500 fusils partent à la fois, et que des faces noires se montrent à tous les créneaux. La seconde colonne est également arrêtée par des feux habilement dirigés, mais le commandant Faron accourt avec une réserve ; les soldats pénètrent dans les deux brèches. Ils opèrent bientôt leur jonction. Guémou est pris.

(1) Aube, *Entre deux campagnes*, p. 63.

Restait au milieu de la ville le tata de Siré-Adama, grosse tour en terre, casematée, adossée à un énorme baobab. Un puits avait été creusé à l'intérieur. Des vivres et des munitions avaient été accumulés, une muraille en terre percée de meurtrières et une palissade en branches de gonaké, aussi dures que du fer, complétaient la défense. On ne soupçonnait pas l'importance de ce réduit. Au moment où Faron donnait ses derniers ordres, il fut grièvement blessé à la tête et renversé de cheval. Aussitôt éclatèrent les cris de joie des femmes renfermées dans le tata, et les notes graves et prolongées du tamtam appelèrent à la résistance les derniers défenseurs de Guémou. Il fallut ouvrir la brèche à quinze pas seulement de la palissade et ensevelir sous les ruines du tata les soldats de Siré-Adama, pour triompher de leur obstination. Presque tous, et à leur tête le neveu du Prophète, se firent bravement tuer, non sans avoir mis le feu à des amas de poudre qui firent de nombreuses victimes.

Le soir était venu. Vainqueurs et vaincus s'étendirent au hasard dans les ruines du village. Seuls nos auxiliaires, fidèles aux habitudes de la guerre africaine, profitèrent de la victoire pour ramasser du butin et faire des prisonniers. C'était un grand succès, mais il avait été chèrement payé par la mort de soixante-sept de nos

soldats. En outre 180 Français ou auxiliaires avaient reçu des blessures. Le lendemain de grand matin, on rendit les derniers honneurs à ceux qui avaient payé leur dette à la patrie. Chaque soldat avait apporté deux grosses pierres et les jetait en passant sur la tombe de ses camarades. C'est ainsi que fut improvisé un tumulus, il existe encore à l'heure actuelle, comme au temps des guerres préhistoriques de nos ancêtres. Aussitôt après cette cérémonie douloureuse, les murs du tata, minés à l'avance, sautaient en l'air, et c'est au bruit de ces sourdes détonations que l'armée reprenait le chemin du fleuve. Le 2 novembre la colonne expéditionnaire était de retour à Saint-Louis. En moins de deux semaines la campagne avait été décidée, exécutée et terminée.

Ces foudroyants succès eurent un retentissement extraordinaire. Ils nous valurent la prépondérance dans toute l'Afrique occidentale. Faidherbe put dès lors aborder la seconde partie de son programme, le développement des ressources de la colonie, et sa réorganisation administrative.

III

Comprenant que la France ne prêterait au Sénégal qu'une attention pour ainsi dire inter-

mittente, et qu'il était nécessaire que la colonie pût se suffire à elle-même, le gouverneur avait tout d'abord résolu de créer un corps de troupes indigènes, qui combattraient à côté de nos soldats réguliers, et combleraient les vides trop fréquents ouverts dans les rangs de l'armée soit par la maladie ou le feu de l'ennemi, soit par la faiblesse du recrutement. C'étaient d'abord des volontaires, auxquels le butin servait de solde, qui s'étaient associés à nos hommes et les avaient suivis dans leurs campagnes : mais leur concours n'était que temporaire, et, en cas de revers, ces prétendus auxiliaires seraient vite devenus des ennemis. Faidherbe préféra organiser un corps de troupes, recevant une solde fixe, enrégimentés. et soumis à la discipline française. Les tirailleurs Sénégalais, ainsi qu'on les nomma, se recrutèrent facilement et devinrent vite d'excellents soldats. Les noirs en effet sont braves. Ils s'attachent à leurs chefs, si on les traite avec douceur. Les nouveaux soldats fiers de leur uniforme et de leurs armes perfectionnées, heureux d'être traités par les nôtres comme des égaux, très satisfaits des avantages matériels qu'on leur assurait, nous ont rendu dans toutes les campagnes du Sénégal et du Soudan d'inappréciables services. Leur création remonte à l'année 1857. Bon nombre d'entre eux se sont signalés par des actes d'héroïsme ou de

dévouement et le ruban rouge qui orne leur poitrine a été bien mérité.

Un des prédécesseurs de Faidherbe, Bouet-Vuillaumez, avait déjà créé le corps des spahis indigènes. Faidherbe le conserva et même en augmenta les cadres. Les spahis, dans sa pensée, devaient servir non seulement de cavaliers pendant la guerre, mais aussi de gendarmes en temps de paix. En effet, le manteau rouge de ces hommes d'élite est aujourd'hui respecté dans toute l'Afrique occidentale à l'égard du tricorne ou du baudrier jaune de nos gendarmes. Ce sont d'utiles serviteurs, belliqueux et dévoués.

Les laptots ou marins du fleuve, bien qu'ils n'aient pas été enrégimentés, ont souvent combattu à côté des tirailleurs et des spahis, et peuvent être considérés comme des soldats de la France. Les laptots aiment les eaux tranquilles; ce sont des rameurs infatigables, mais ils ne s'aventurent pas volontiers sur la mer. S'agit-il au contraire de remonter le fleuve, ils marcheront à la cordelle le long de ses berges ou rameront pendant des journées entières; on les emploie également comme porteurs de bagages ou convoyeurs, et, en cas de besoin, ils font volontiers le coup de fusil.

Une autre création de Faidherbe, délaissée très à tort, car elle a donné d'excellents résultats, fut l'école des otages installée à Saint-Louis. Le

gouverneur avait demandé leurs fils aux principaux chefs africains, promettant de les instruire et espérant qu'ils deviendraient les partisans et les propagateurs de la civilisation française. Sans doute quelques-uns de ces élèves se sont montrés rebelles à tout enseignement, et se sont considérés comme de vrais otages, c'est-à-dire comme des victimes à l'avance désignées aux vengeances françaises ; d'autres ont abusé de nos leçons, comme ce Lat Dior, qui pendant si longtemps lutta contre nous dans le Cayor ; mais la plupart d'entre eux se sont montrés reconnaissants. Ely, par exemple, le roi des Maures Trarzas, qui s'est toujours déclaré l'enfant de la France. On a depuis renoncé, sous prétexte d'insuffisance de crédits, à cette école des otages. Nous ne pouvons que regretter la disparition de cet excellent instrument d'influence et de domination.

Aussi bien le gouverneur du Sénégal était tellement persuadé de la nécessité d'étendre à tout prix l'instruction, que, bien avant qu'on eût décrété en France l'instruction gratuite et obligatoire, il en avait doté le Sénégal. Il est vrai que cette universalité de l'instruction devait n'exister qu'à l'état de lettre morte, car les instituteurs, si les élèves ne manquaient pas, faisaient absolument défaut, mais le principe était posé, et n'était-ce pas déjà un progrès sin-

gulier dans ce pays encore barbare et qui s'ouvrait à peine à la civilisation française?

C'est encore le général Faidherbe qui fonda à Saint-Louis (1857) une imprimerie et un journal, *le Moniteur du Sénégal;* lui qui commença, en 1854, la série de ces *Annuaires du Sénégal* où l'on trouve de si précieux renseignements sur la colonie; lui, enfin, qui consacra ses rares moments de loisir à réunir les éléments d'ouvrages, qui ont renouvelé l'histoire, la linguistique et l'économie politique de l'Afrique occidentale. La première de ces notices parut en février 1854 dans le Bulletin de la Société de géographie de Paris; elle est intitulée : *Les Berbers et les Arabes du Sénégal.* En 1856, Faidherbe reprit le même sujet avec plus d'étendue, et s'occupa non seulement de tous les peuples de race blanche, Arabes et Berbères, répandus dans les oasis jusqu'au Sénégal, mais encore des nègres qui, depuis le Sénégal, occupent le reste de l'Afrique tropicale. Son livre, *Considérations sur les populations de l'Afrique septentrionale,* peut être discuté sur certains points, mais il est, en quelque sorte, resté classique et fait autorité dans la matière. Il y a encore beaucoup à glaner dans une *Notice sur la colonie du Sénégal,* qui fut publiée dans l'*Annuaire du Sénégal* de 1858; dans le mémoire intitulé : *Renseignements géographiques sur la partie du Sénégal comprise*

entre l'Oued-Noun et le Sénégal (annales des Voyages, 1859) qui forme comme le complément du *Mémoire* de 1854 *sur les Berbers et Arabes*. Citons encore un *Mémoire sur les populations noires des bassins du Sénégal et du Haut-Niger* (Société de géographie de Paris, 1856), une *Notice historique sur le Cayor* (id., 1883), et surtout toute une série d'études philologiques (1) et de vocabulaires des tribus sénégalaises, contribution de la plus haute importance à la grammaire générale. Les travaux de l'éminent gouverneur ne sont pas des études purement spéculatives : ce qui leur donne au contraire un caractère tout spécial, c'est qu'ils ont un côté pratique qui ne peut qu'être utile à nos négociants, à nos soldats et à nos administrateurs. C'est ainsi qu'en améliorant le présent, Faidherbe ne négligeait pas le passé et se préoccupait de l'avenir.

La meilleure preuve que ces recherches ne détournaient nullement le gouverneur de travaux plus pratiques, et que le théoricien ne passait pas avant l'administrateur, c'est que Faidherbe ne négligea pas pour autant les intérêts matériels. C'est ainsi qu'il s'appliqua à trans-

(1) *Vocabulaire français-yoloff*, 1854. *Étude sur la langue Kéguem ou Sérère-Sine*, 1865. — *Essai sur la langue Poul.* Grammaire et vocabulaire, 1875. — *Le Zénaga des tribus sénégalaises*, contribution à l'étude de la langue Berbère, 1877.

[illegible] Saint-Louis, et [illegible] de construire une ville à la place d'une [illegible] de huttes en paille. Des puits furent partout faits qui [illegible] les [illegible] et facilitèrent les transactions commerciales. Deux ponts furent jetés sur le fleuve, celui de Saint-Louis à Guet-N'dar sur la route de Barbarie, et le pont Faidherbe, sur le grand bras du fleuve, dans la direction [illegible]. Ces [illegible] non seulement reliaient Saint-Louis à la terre ferme, mais encore permettaient à nos soldats de déboucher rapidement dans les provinces voisines. Des travaux furent également commencés pour donner à la ville l'eau potable qui lui manquait. Un essai de puits artésien ne réussit pas. Il fallut construire un barrage au marigot de Lampsar, à seize kilomètres en amont, et commencer un canal, qui n'est pas encore achevé. Des routes et des lignes télégraphiques relièrent la capitale aux postes les plus voisins. Le magnifique port de Dakar fut aménagé 1863 et doté de trois phares. De toutes parts une vie nouvelle circula, et sous la féconde impulsion du gouvernement, la colonie prit un essor inattendu.

Malgré les essais infructueux à la suite desquels s'était répandu le préjugé que le Sénégal ne pouvait devenir colonie agricole, Faidherbe s'efforça de développer des cultures nouvelles. Celle du coton et celle de l'indigo ne réussirent

que médiocrement, mais celle des arachides prit un développement considérable, et, à l'heure actuelle, le Sénégal est un des centres les plus importants de la production oléagineuse. Le gouverneur se préoccupa également de la question industrielle, et, par son ordre, les gisements aurifères du Bambouck furent recherchés avec soin. A cette œuvre multiple, et sans se soucier de sa santé, Faidherbe consacrait tout son temps. Le Sénégal renaissait sous cette direction vigoureuse. Peu à peu se créait une France nouvelle dans l'Afrique occidentale.

A partir de 1859, tout étant relativement tranquille, le gouverneur résolut de reprendre l'œuvre ébauchée par André Brue et envoya dans toutes les directions quelques-uns des plus dévoués et des plus vaillants de ses collaborateurs pour explorer les régions encore inconnues, et compléter les notions encore peu étendues que nous possédions sur cette partie de l'Afrique. Nous citerons, parmi ces ouvriers de la première heure, le capitaine d'état-major Vincent (1) envoyé dans l'Adrar, c'est-à-dire dans la grande oasis de l'extrémité occidentale du Sahara, entre le Sénégal et le Maroc. Vincent ne reçut pas un accueil très empressé. Le chef

(1) Vincent, *Voyage dans l'Adrar* (*Revue maritime et coloniale*, 1860, t. III, p. 445-494. — *Tour du monde*, 1861, p. 49).

du pays, Ould-Aïda ne l'admit à son audience qu'après plusieurs jours d'attente, et lui prodigua tout d'abord les humiliations et même les insultes. Notre envoyé courut même de grands dangers, car on essaya à diverses reprises d'empoisonner sa nourriture avec des têtes de vipères. Les renseignements qu'il rapporta sont nombreux et importants. On sait grâce à lui que les indigènes de l'Adrar, bien qu'ils se vantent d'être Maures, appartiennent plutôt à la race Berbère et se rapprochent des Touaregs. On retrouve chez eux les trois classes des Touaregs, les hâsoun ou guerriers, qui n'ont d'intelligence que pour le mal et se signalant par une rapacité inouïe; les tolbas ou marabouts, assez peu considérés; et les azoumengs ou serfs. Ces derniers sont encore appelés lahmés, ou morceaux de viande à manger; ils constituent en effet, vis-à-vis des deux premières classes, un véritable troupeau taillable et corvéable à merci.

Presque au même moment Faidherbe envoyait deux autres officiers, Mage (1) et Bourrel (2), chez les Maures Douaïchs et Braknas. Le premier s'avançait jusqu'à l'oasis de Tagant,

(1) Mage, *Voyage au Tagant*, Afrique Centrale, déc. 1859, janvier 1860. *Revue algérienne et coloniale*, t. III, 1860.

(2) Bourrel, *Voyage dans le pays des Maures Braknas, rive droite du Sénégal*, juin-octobre 1860. *Revue maritime et coloniale*, sept. 1861.

très avant dans l'intérieur du pays et renouvelait en partie la carte de cette région africaine. Enfin un indigène, Bou-el-Moghdad (1), était envoyé de Saint-Louis à Mogador, et exécutait son difficile voyage. En envoyant ainsi ces intelligents auxiliaires au nord de notre colonie, ce n'était pas tant l'alliance ou le protectorat de la France que Faidherbe voulait imposer à ces barbares ; il cherchait plus encore à consolider de bons rapports réciproques, et surtout à reconnaître le pays dans lequel pénétreraient un jour ou l'autre nos soldats et nos négociants.

Tel fut également le but des missions confiées au capitaine du génie Fulcrand (2) qui, en octobre 1860, étudia les parages du cap Blanc et de la baie d'Arguin ; au capitaine de frégate (3) Vallon, qui explora les fleuves au sud de la Gambie ; au capitaine Azan (4), qui étudia avec le plus grand soin le Oualo, et au lieutenant de vaisseau Mage (5) qui, à peine de retour de Tagant, visita les rivières de Sine et du Saloum.

(1) Bou-Moghdad, *Voyage entre le Sénégal et le Maroc, Nouvelles annales des voyages*, 1861. *Revue maritime et coloniale*, 1361.

(2) Fulcrand, *Exploration de la baie d'Arguin. Revue maritime et coloniale*, mai 1861.

(3) A. Vallon, *la Côte occidentale d'Afrique*, id., nov. et déc. 1863.

(4) Azan, *Notice sur le Oualo*, id., 1864.

(5) E. Mage, *Les Rivières de Sine et Saloum*. Id., avril 1863.

Dans les vastes projets d'avenir, formés par Faidherbe, ce n'étaient pas seulement les pays directement soumis à l'influence française qui devaient être ainsi étudiés. Le général s'élançait dans son imagination bien au delà des limites actuelles de la colonie. Toute la vallée du Haut Sénégal, encore fermée à notre commerce et à nos armes : le Fouta-Djallon, ce mystérieux pâté de montagnes, cette Suisse africaine, d'où s'écoulent, dans toutes les directions, des rivières considérables, et surtout le Niger, cette magnifique voie de pénétration vers l'Afrique Centrale, tels étaient les pays qui l'attiraient, telles étaient les régions où il aurait voulu que flottât le pavillon national. De là, de nouvelles missions, plus importantes que les précédentes, car elles ont préparé l'avenir.

Le lieutenant d'infanterie de marine Pascal [1], envoyé dans le Bambouck, partit de Bakel, remonta la Falémé jusqu'à Koloba, et se rendit à Médine après avoir visité la cataracte de Gouïna. La région qu'il visita présentait toutes les apparences de la richesse et de la fécondité : forêts luxuriantes, vallées gracieuses, prairies à perte de vue : mais l'invasion d'Al Hadji Omar avait couvert le pays de ruines. Il n'y avait pas un seul village qui ne portât les traces des dévasta-

(1) Pascal, *Voyage au Bambouck* (*Tour du monde*, 1861.

tions systématiques, ordonnées par le prophète. Aussi, les habitants attendaient-ils avec impatience la venue des Français, et ne cachaient pas leurs espérances à l'envoyé du gouverneur.

Le lieutenant Lambert (1), chargé de nouer des relations d'amitié avec un des plus puissants souverains africains, l'almamy du Fouta-Djallon, fut également heureux dans sa mission. Nous aurons à la raconter plus tard.

Dans la direction du Niger, ce fut un traitant indigène de Médine, dont Faidherbe avait deviné les rares aptitudes, et au courage duquel il aimait à rendre justice, un certain Alioun-Sal, qui fraya la voie ; mais il fut obligé de s'arrêter à quarante kilomètres au nord de Tombouctou, à Araouan ; deux ans après son retour à Saint-Louis, il mourait, premier martyr nègre de la géographie. Faidherbe ne se laissa pas décourager par ce premier insuccès, car il était intimement convaincu de la nécessité de relier le Sénégal au Niger, et confia à un de ses auxiliaires les plus éprouvés, au lieutenant de vaisseau Mage, auquel fut adjoint le docteur Quintin, la délicate mission de pénétrer jusqu'à Ségou sur le Niger, près du sultan Ahmadou, le

(1) Lambert, *Voyage dans le Fouta-Djallon* (*Tour du monde*), 1861.

fils de notre ancien ennemi Omar, et de signer avec lui un traité. Cette mission réussit au gré de ses désirs : nous aurons occasion de revenir sur cette importante question (1).

A l'écho de ces lointains succès, l'opinion publique se modifiait peu à peu dans la métropole. On commença à se rendre compte en haut lieu de l'importance des résultats acquis, et on ne marchanda plus au gouverneur les renforts et les subsides qu'il réclamait. La presse ne dédaigna plus les informations du Sénégal. De jour en jour se formait un courant favorable. Le gouverneur n'avait plus qu'à profiter de ces dispositions nouvelles, et le Sénégal allait prendre son essor : mais dix ans de séjour à peu près sans interruption dans la colonie, des campagnes, des voyages, des études sans cesse renouvelées, avaient usé la santé de Faidherbe. Il avait gagné le droit de demander son rappel. Grâce à lui, nous n'étions plus tolérés, mais solidement assis sur un terrain qui nous appartenait. Les entraves commerciales avaient disparu ; les souverains indigènes acceptaient notre prépondérance ; en un mot, la base d'opérations était créée, et nous pouvions marcher à la con-

(1) Mage, *Relation d'un voyage d'exploration au Soudan* (*Revue maritime et coloniale*, 1866-7). — *Société de géographie de Paris*, 1868). — *Tour du monde*, 1868.

quête du Soudan. Lorsque Faidherbe dut se résigner à rentrer en France (12 juillet 1865), il put se vanter d'avoir plus fait pour le Sénégal que tous ses prédécesseurs réunis.

PAUL GAFFAREL.

JUSTICE RENDUE

SUR UNE SOUCHE FOURCHUE

en 1339

PAR HENRY COROT

Justice rendue sur une suyche forchehue, tel est le titre du document que nous avons rencontré dans les cartons de l'abbaye de Fontenet-lez-Montbard.

Comme nombre de chartes du commencement du XIV^e^ siècle, il n'est pas écrit en latin, mais en langue vulgaire, j'allais dire en Bourguignon.

Cet acte, comme l'indique le titre qu'il porte au dos, est relatif à la justice ; il énumère les personnages qui, à cette époque, étaient chargés de cette noble mission.

Tout d'abord, le tabellion, *Guillaume Blainche*, qui rédige son *publique instrument*, dûment assisté de *Jean Buyour jurey de Monsoignour le duc de Bourgogne;* viennent ensuite les parties :

Dom Guy de Touillon, grand cellerier de Fontenet, procureur de l'abbaye, au nom et comme procureur du Seigneur Abbé, tient ses *grands jours généraux*.

Les délinquants (car il n'y a que délit), sont des moissonneurs ; qu'ont-ils fait? malheureusement le document ne nous le dit pas, mais ce qu'il énumère, ce sont les peines infligées.

Les pauvres moissonneurs furent condamnés

à payer *soixante-cinq sous*, qui, par *grâce spéciale*, furent réduits à *vingt sous*. Cette amende fut perçue séance tenante par le juge, qui se fit garant du reste et en solda le quart à Guy de Touillon.

Les témoins *instrumentaires* (c'est bien le mot propre), sont : *Girart Brocquart ; Jean-Coste Blainche*, de Montbard ; *Jugnot* (Junot) de Savoisy ; *Sabot* de Villiers, et *Simonin de Jaittaige*, écuyer.

Ces mêmes témoins, excepté toutefois le dernier, reparaissent dans d'autres *jours généraux*, tenus soit à Planay, soit à Savoisy.

Malgré nos recherches, nous n'avons pu savoir ce qu'était *Simonin de Jaittaige*. Où était son fief ? nous le supposons à Fontaines-les-Sèches, où on comptait au commencement du XVI^e^ siècle, plus de six fiefs, mais nous n'avons malheureusement aucune donnée précise à ce sujet.

Tout l'intérêt que peut offrir ce document est dans la façon dont, en cette occurence, on a rendu la justice, les prévenus *assis sur une suyche forchehue*.

Nous croyons que ce siège devait être plus gênant et plus humiliant encore que notre « *banc des accusés*. »

H. C.

JUSTICE

RENDUE SUR UNE SOUCHE FOURCHUE

1339

En nom de nostre Soignour. Amen.

Pour cestui present publique instrument, saichint tuit que en *lan de grace mil trois cent trante et nuef, le jeudi aprés la feste Nostre-Dame en marz, entre hore de tierce et hore de medi,* a la grange de Planois, pres d'un *nehusement* (1) *sur une suyche forchehue,* estant près de la porte dou dit leu (2) pres de hng (3) grosalier (4) et de hng espoicher (5), en la presence de moy *Gehan Buyour de Monbar* jurey de la court monsoignour le duc, et coadjutour *Guillaume Blainche* tabellion de Monbar et des personnes ci desoz (6) nommees et escriptes. Tint,

(1) Ne serait-ce pas le *Logement*, bois dans lequel se trouvent des restes de constructions anciennes.

(2) Lieu.

(3) Un; on trouve indifféremment *ung*, *hung* et au féminin *ugne* et *hugne*.

(4) Grosellier.

(5) Pêcher.

(6) Dessous ; en patois on dit toujours dezô.

dan (1) *Guyz de Toillon* (2) granz celeriers de Fontenet et procurour dou dit leu en nom de procurour des seignours dou dit leu et par enbe (3) ses jours generaus, paisiblement et senz (4) nul contredit en oyent et funssent plusours causes et condempnay les persones coupanbles et adiugay les emandes (5) et prit et fit pranre par ses sergenz en exercitant office de iustice. En tout ceu qui averay iuge pouoit et deuoit appartenir tant de droit cum (6) de costume (7) et condempnay pour *aucun delit les admoiseneours* de la dicte grange *hng chascun an soixante et cinc soulz* lesquels soixante et cinc soulz *de grace especial admoderay a la some de vinc soulz*, et de la dicte emende recehut li diz juges (8) et dou de mourant se establissai ploige (9) et renderres li quarz celeriers. Et de

(1) Dom.

(2) Guy de Touillon ; on trouve fréquemment dans les titres de Fontenet le mot Toillon, pour Touillon, village voisin de l'Abbaye.

(3) *Par enbe* ; nous donnons à cette expression le sens de *deux*, et nous traduisons : *durant deux jours*, Dom Guy tint ses *jours généraux*.

(4) Sans.

(5) Amende ; le texte *emande* est conforme à l'étymologie *emenda*.

(6) Comme ; orthographe latine.

(7) Coutume, du bas latin *costuma*.

(8) Cette phrase est au cas sujet singulier.

(9) Garant ; on disait aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, *plaige*

ces chouses requist a moi jurey deuant dit dan Guyz granz celeriers que je lis en feisse (1) *publique instrument* (2) soubz le seal (3) de la dicte court Monsoignour le duc et je jurez dessus diz sur ces dictes chouses de moy vehues, oyes et entendues diligemment hay fait au dit grant celerier de Fontenet ce present publique instrument, ou quel je hay requis estre mis le seal de la dicte court en tesmoin de veritey des dictes chouses. Cest fait, présent *Girart Broquart*, *Jehan coste blainche* de Monbar, *Jugnot* de Sauuoysey, *Sabot* de Villers, *Symonin de Iaittaige* escuier, tesmoins a ceu appelez, l'an, le mois, le jour, lore et ou leu dessuz diz.

Original. Archives de la Côte-d'Or. Fontenet, H. 574. Planay.

(1) Fasse, du verbe faire.
(2) Acte authentique.
(3) Sceau.

ÉTUDE

SUR

CRÉBILLON LE TRAGIQUE

PAR G. D'HUGUES

Professeur à la Faculté des lettres

En publiant son édition nouvelle du théâtre de Crébillon (1), M. Auguste Vitu a bien compris qu'il n'y avait de résurrection possible pour l'auteur et pour son œuvre que *par le livre*. Le théâtre désormais, — à moins d'une révolution de goût difficile à prévoir, — est irrévocablement fermé à Crébillon, et tout ce qu'on peut en effet ambitionner pour lui, c'est de lui rendre une place dans nos bibliothèques. Non seulement on ne le jouait plus depuis longtemps, mais on ne le lisait même pas. Je ne sache pas que, depuis La Harpe et M. Villemain, aucun critique lui ait fait l'honneur de le discuter. La plupart de ses contemporains, moins en vue que lui, comme l'abbé de Saint-Pierre, Marivaux, Dancourt, ont fourni des sujets de thèse à nos jeunes docteurs, et il est à craindre, si l'érudition fait quelques pas de plus dans la voie où elle s'est engagée, que ce polisson de Crébillon fils ne vienne avant son père scandaliser les échos de la docte Sorbonne (2). Dirai-je qu'à Dijon

(1) J. de Crébillon, *Théâtre complet*, nouvelle édition, précédée d'une notice, par M. Auguste Vitu. Paris, Laplace, Sanchez et Cie, éditeurs, 1885.

(2) Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons appris qu'un jeune licencié de la Faculté de Bordeaux préparait une thèse de doctorat sur Crébillon.

même, qui fut son pays natal, et dans la propre rue Crébillon, où siègent les Facultés de cette ville, il n'est pas rare de rencontrer des aspirants au baccalauréat qui ne savent pas bien au juste ce que fut en son temps leur illustre compatriote, — militaire, jurisconsulte ou poète ? Il est vrai que son nom ne figure sur aucun programme, et qu'on lui a retiré cette dernière planche de salut où surnage encore vaguement dans l'esprit de la jeunesse française le souvenir de Corneille, de Racine et de Voltaire.

« Son rang, dit M. Vitu, n'en reste pas moins « très élevé sur le Parnasse tragique. Les dé- « fauts qu'on aperçoit en lui sont de peu de « conséquence ; ses qualités sont de premier « ordre : grandeur dans la conception, intrépi- « dité dans la conduite, élocution pleine de « chaleur et d'éclat, pinceau mâle et terrible... « C'était l'art d'Eschyle et de Sophocle. » Eu égard au rang très élevé aussi que M. Vitu occupe dans la critique contemporaine, et spécialement dans la critique dramatique, on doit croire que ce n'est point là un jugement porté à la légère. Et quand un homme si compétent adjure les érudits, ses confrères, de détourner au profit de cet oublié une parcelle minime de l'intérêt si puissant qui les attire vers les monuments frustes et grossiers de l'art du moyen âge, quand il essaie de piquer même la curiosité

des mondains, et leur demande pour son vieux Crébillon l'aumône de quelques minutes prélevées sur les longues heures qu'ils octroient, sans marchander le plus souvent, à des œuvres moins dignes d'attention, quoique non moins ennuyeuses, il y a là comme une espèce d'avertissement que l'auteur de *Rhadamisthe* pourrait bien n'avoir pas été évalué son juste prix, et que la question tout au moins est encore à débattre.

Le fait est que Crébillon le Tragique a été de ceux dont on dit qu'ils n'ont pas de chance. Non pas qu'il ait été méconnu de son vivant : au contraire, dès ses débuts, il passa grand homme à l'unanimité, et on le mit d'emblée sur le pied du troisième tragique français, non pas même au-dessous, mais à côté de Corneille et de Racine. Estimé par Montesquieu, loué par d'Alembert, choyé par M^me^ de Pompadour, bien vu du roi qui se fit l'éditeur de ses œuvres, il eut l'honneur d'exciter en outre la jalousie de Voltaire qui le dénigrait d'une main et le pillait de l'autre, en lui empruntant ses idées, ses sujets et jusqu'aux titres mêmes de ses tragédies. Mais il n'a pas eu l'art d'intéresser la postérité à la continuation de sa gloire, et, s'il a su faire de belles œuvres, comme on nous induit à le croire, il est certain qu'il n'a pas su leur faire un sort. Il a gouverné sa vie tout au rebours

de ses intérêts. Il s'est tenu à l'écart des coteries, faute grave en tous les temps, mais surtout au sien. Il a même eu la maladresse d'accepter les fonctions de censeur royal qui l'ont brouillé avec tous ses confrères. Il n'a point hanté les salons à la mode, et il s'est confiné chez lui, occupé à fumer sa pipe et à jouer avec ses chats. Il est entré à l'Académie à son tour de bête, vingt ans plus tard qu'il n'aurait fallu, et son premier mot, en y entrant, a été de dire en vers, qu'il ne méritait pas un tel honneur. Bien plus, il a fourni lui-même le bâton dont on devait le battre, en s'attribuant uniquement

> Le cruel et morne talent
> De hurler dans la tragédie.

Un tel homme était une proie naturellement dévolue à la dent des critiques, et la malignité, comme de juste, a répondu à l'appel de sa modestie. C'est Voltaire qui l'a « empoigné » dès le lendemain de sa mort, et l'a gratifié d'un enterrement de première classe, spirituellement dissimulé sous le titre d'*Eloge de M. de Crébillon*. Puis est venu la Harpe, qui s'est chargé d'embaumer la victime sous les bandelettes de son inepte et morose critique, et le pauvre homme a été dès lors ce qu'on appelle vulgairement un homme à la mer. Ni M. Villemain ni M. Nisard, avec toute leur bonne volonté, n'ont

réussi à galvaniser le cadavre. Sainte-Beuve, qui a discerné à travers sa loupe tant d'infiniment petits, n'a aperçu nulle part le théâtre de Crébillon. Crébillon n'existait déjà plus pour lui qu'à l'état de fossile ou de débris antédiluvien, bon tout au plus pour les antiquaires et les paléontologues.

C'était donc toute une étude à refaire, toute une physionomie à reconstituer, et M. Vitu s'est acquitté de cette tâche avec le talent magistral qu'on lui connaît, mais, ce qui vaut mieux encore que le talent, avec une profusion de détails et une sûreté d'informations qui ne laissent presque rien à glaner après lui.

I

Tout le monde sait que l'auteur de *Rhadamisthe* s'appelait Prosper Jolyot tout court. Le Crais-Billon, d'où il a pris son nom d'auteur, à l'exemple de Molière, de Fontenelle, de Voltaire et de maint autre, était un lopin de terre féodale, que son père avait acquis en 1686 d'un sieur Philippe Pélissier, seigneur de Flavignerot (1). Je crains que M. Vitu n'ait accueilli avec trop d'empressement, sur la foi de M. Jal, la légende de l'anoblissement des Jolyot et de la fameuse charte de Philippe le Bon, qui visait sans doute (si l'on s'en rapporte à l'orthographe) quelque famille à côté, et qui, même en Bourgogne, n'est guère plus prise au sérieux. Les armoiries, dont

(1) Le Crais-Billon est aujourd'hui la propriété d'un autre poète, M. Stéphen Liégeard (de Dijon), qui m'écrit à ce sujet : « Ce « sont encore les mêmes ceps, produisant le même vin qu'aimait le « sombre tragique, le plus doux et le plus gai des hommes au de- « meurant ; c'est le même vieux pressoir et le petit pavillon — ab- « solument respecté, — où il aimait à se recueillir. Là, au bout des « lilas, près d'une allée de tilleuls, dont l'ombre abrita l'auteur « d'*Atrée*, se trouve le modeste cabinet de travail où fut, d'après « une indiscutable tradition, composée la tragédie d'*Electre*... « Sur la même table j'ai écrit mes *Grands Cœurs*, » ajoute M. Stéphen Liégeard, et l'Académie lui a prouvé qu'il n'avait pas eu tort de choisir cette place.

parle également le savant critique, ne prouvent pas davantage en faveur de la noblesse de Crébillon : dès le commencement du XVII^e^ siècle, tous les bourgeois investis de charges communales avaient coutume d'enjoliver leurs noms de blasons armoriés, qui se transmettaient religieusement de père en fils, mais qui n'avaient d'ailleurs aucune valeur héraldique. On me pardonnera d'insister sur ces bagatelles : la noblesse française a produit assez d'écrivains de race et de génie pour n'avoir pas à demander un surcroît de gloire au fils du *greffier* Melchior et au petit-fils de l'*huissier* Oudin Jolyot. Aussi bien, comme l'a dit M. Victor Fournel, notre poète était homme à se contenter de l'aristocratie du génie, qui est encore la meilleure et la plus glorieuse de toutes.

Crébillon n'est qu'un bourgeois, et (cela ne le diminue pas à nos yeux) un bourgeois du XVII^e^ siècle, auquel il appartient par la date de sa naissance (1674), et plus encore par ses mœurs, par ses opinions, par le tour de son esprit et par la direction qu'il a donnée à son talent. Rien en lui n'annonçait ou ne décelait le grand seigneur. Il était assez peu soucieux de sa dignité de poète pour ne vouloir pas sacrifier ses « droits d'auteur » aux exigences de ses créanciers, et pour solliciter et obtenir contre eux un arrêt du Conseil qui les déboutait de

leurs poursuites (1). Il ne répugnait pas plus que Colletet à chercher fortune chez ses amis à l'heure des repas (2). C'étaient vraisemblablement les seules visites qu'il leur fît, mais « il mangeait bien, dit Casanova, narrait plaisamment et sans rire, était un excellent convive. » Il eût bien tenu sa place au fameux souper d'Auteuil, à côté de Boileau, de Molière, de La Fontaine et de Chapelle. Enfin il ne se croyait pas obligé de pontifier sans cesse, comme son confrère Fontenelle, et le poète tragique qu'il avait été n'enlevait rien de sa rondeur ni de sa verve au Bourguignon salé qu'il était toujours.

La réputation, quelque bien qu'on en dise,
Est pour des gens d'esprit une haute sottise.
Buvons, mangeons, dormons, et ne travaillons pas
Pour un bien qui ne vient qu'après notre trépas (3).

Ces vers, dignes d'un Piron, sont signés de l'auteur d'*Atrée*. Mais en cela même la maturité du poète ne faisait que tenir les promesses, ou, si on l'aime mieux, que confirmer les menaces

(1) *Journal et Mémoires* de Charles Collé, t. I, p. 64.

(2) « J'allai hier chez vous, pour tenir, à mon ordinaire, de « mauvais discours: heureusement vous ne vous y trouvâtes pas, « ni votre cuisinière non plus... Mandez-moi, mon cher avocat, « si vous trouvez bon que je *parasite* aujourd'hui chez vous à dî- « ner. » (Extrait d'une lettre inédite de Crébillon publiée en août 1868 par l'*Amateur d'autographes*.)

(3) Extrait de la même lettre (en date du 20 octobre 1733). Crébillon avait alors 59 ans.

de son enfance et de sa jeunesse. Au collège Mazarin (1), il avait été noté par les pères Jésuites comme un élève intelligent doublé d'un franc vaurien. Dans le monde, avant son mariage qui le rangea tout à fait, il s'était laissé aller à toute la fougue de son tempérament très robuste et de ses passions très ardentes. Il y avait en lui un coin d'épicurien qui se retrouve plus accentué chez son fils, l'auteur du *Sopha*, avec le génie en moins.

Ajoutons qu'il conserva jusqu'à la fin l'impression de ces beaux jours où la gloire lui avait adressé ses premiers sourires. Son isolement et sa sauvagerie des derniers temps ne sont pas imputables à la misanthropie, mais au sentiment qu'il avait d'être complètement dépaysé dans une société où rien ne lui rappelait celle qui avait été contemporaine et témoin de ses triomphes. On dirait que sa montre, comme sa pensée, se fût arrêtée à ces heures délicieuses où il s'était vu proclamé l'heureux rival de Corneille et de Racine. Il n'était jamais plus en veine d'éloquence et d'esprit que dans les conversations dont le grand règne et le grand Roi faisaient les frais. Il racontait à tout venant

(1) Ou au collège de Dijon, — la question n'a pas encore été résolue, et le sera-t-elle jamais? M. Vitu dit non, mais M. Garnier, le savant archiviste de la Côte-d'Or, dit oui, — et qu'elle est résolue en faveur de Dijon.

qu'il avait eu le suprême honneur de faire sa cour à Louis XIV, qu'il n'avait pas achevé sa tragédie de *Cromwell* parce que Louis XIV lui avait dit un jour de ne pas user sa plume sur un coquin, et mainte autre histoire de ce genre. En toute occasion, à la cour comme à la ville ou à l'Académie, il entonnait, sans en être prié, l'éloge de Louis XIV :

Louis, ô nom chéri, souverain adorable !

Volontiers il lui eût dit comme Fénelon : « Je regarde Dieu en votre personne. » On l'a accusé (Collé entre autres) d'avoir abusé de ses fonctions de censeur royal contre ses confrères en tragédie, d'avoir par jalousie mutilé Saurin et égratigné Voltaire du tranchant de ses ciseaux. La vérité est que le bonhomme se croyait fort au-dessus de toute concurrence, et qu' « aucun fiel n'a jamais empoisonné » ses ciseaux non plus que « sa plume. » Seulement il n'était pas du tout dans le mouvement du siècle, et il n'avait pas la moindre conscience de la marche en avant ni de la poussée d'idées qui s'accomplissaient autour de lui et sans lui. Il se demandait en bonne foi ce que Louis XIV eût pensé de toutes ces nouveautés scandaleuses qui se produisaient jusque sous le couvert de la tragédie, et il raturait, il biffait, il coupait en conséquence.

Un tel homme faisant des tragédies pour son propre compte ne pouvait être et n'a été en effet qu'un continuateur. Toute manifestation d'originalité, au fond comme dans la forme, lui semblait être une hérésie, ou pis encore (car s'il croyait, il ne pratiquait guère) un crime de lèse-majesté littéraire. Il avait devant les yeux une forme d'art aussi solidement assise sur ses principes, aussi indiscutable dans son droit, aussi révérée dans ses œuvres que la monarchie même dont elle n'était en somme qu'un accessoire décoratif. Unités de temps et de lieu ; exclusion, comme indigne et bas, de tout élément comique ou familier ; subordination de l'action elle-même au dialogue ou au récit ; monopole de la terreur et de la pitié réservé aux crimes et aux malheurs des grands ou des héros ; et les artifices mêmes, tels que les confidents et les songes, destinés à pallier tant bien que mal l'insuffisance du personnel ou les pauvretés de la machinerie dramatique : — il a souscrit à tout, il a tout accepté, d'aussi bonne grâce et d'aussi bon cœur qu'il acceptait, en sujet fidèle et dévoué, toutes les nécessités du despotisme de Louis XIV. Racine joue pour lui, au sommet de la hiérarchie littéraire, le même personnage que Louis XIV au sommet de la hiérarchie politique, et Dieu lui-même au sommet de la création, ou, pour mieux dire, dans les choses du théâtre, Racine

est à la fois son maître, son roi et son dieu.

Il résulte de là, quand on passe de Racine à Crébillon, le même effet singulier que lorsque, dans la comédie, on passe de Molière à Regnard, à Dancourt, à Destouches et aux autres. Ce n'est plus Racine, et c'est encore Racine. On a évidemment changé de pays, mais l'on voit toujours les mêmes sites. Voilà bien la tragédie racinienne dans toute sa pompe, — sinon dans tout son charme, — avec tout son respect des règles et des bienséances, — sinon avec tout son art délicat et son pathétique consommé et sa langue incomparable. Voilà les mêmes monstres couronnés, les mêmes reines artificieuses et criminelles, les mêmes princesses persécutées et larmoyantes, les mêmes amoureux parés des mêmes qualités, les mêmes confidents stylés et façonnés à tout écouter sans jamais rien dire, les mêmes satellites et les mêmes gardes au fond de la scène, servant de témoins muets ou d'instruments résignés aux mêmes actes d'arbitraire ou de vengeance. Voilà souvent les mêmes situations, accommodées au développement des mêmes passions, provoquant les mêmes luttes morales et les mêmes déchirements intérieurs. C'est Idoménée contraint d'immoler son fils au caprice des mêmes dieux qui ont imposé à Agamemnon le sacrifice d'Iphigénie ; c'est Atrée offrant à Thyeste la coupe de sang du même geste et de

la même désinvolture scélérate dont Néron offrait à Britannicus la coupe de poison ; c'est le prince Arsame rival d'amour de son père Pharasmane, comme Xipharès l'était de son père Mithridate ; c'est enfin Sémiramis consumée pour son fils Ninyas de la même flamme incestueuse dont Phèdre avait brûlé pour son beau-fils Hippolyte. Ce sont parfois les mêmes noms de héros, et choisis de préférence dans cette race d'Agamemnon qui commence dès lors à ne finir jamais. Faut-il encore, pour achever la ressemblance, transcrire ici, comme l'a fait M. Vitu, des fragments de vers ou des vers tout entiers que l'auteur d'*Electre* a empruntés sans façon à l'auteur d'*Andromaque ?* Il faut du moins ajouter, ce que n'a pas semblé remarquer M. Vitu, que ces emprunts accusent l'irrémédiable infériorité du copiste à l'égard du modèle, et que Crébillon imite Racine à peu près de la même façon que nous imitions Horace et Virgile quand nous faisions nos vers latins en rhétorique. Racine fait dire à Phèdre prête à se donner la mort, et songeant tout à coup qu'elle va être reçue et jugée aux enfers par Minos, son propre père :

> Ah ! combien frémira son ombre épouvantée
> Quand il verra sa fille à ses yeux présentée,

et la suite, que l'on connaît. Crébillon fait dire

à Electre, fille d'Agamemnon, se remémorant les malheurs qui ont affligé sa maison, et prévoyant ceux qui l'attendent encore :

> Ah ! combien doit frémir ton ombre infortunée
> Des maux *où* ta famille est encor destinée !

Je passe sur l'incorrection du langage ; mais qui ne voit qu'Electre affaiblit la portée tragique des paroles qu'elle emprunte à Phèdre, et les applique mal à propos à une situation qui n'est pas la même, parce que si l'ombre d'un père doit frémir des forfaits de sa fille, elle peut ne pas frémir des maux endurés par sa famille. et qu'Agamemnon d'ailleurs n'est pas un juge comme Minos ? D'un sentiment personnel poignant Crébillon a fait une réflexion générale et vague.

Ou bien, s'il ne fausse pas le sens du vers qu'il reproduit, il en émousse le trait, il en désarticule le nombre, et nous rend un gros sou au lieu d'une pièce d'or. Le mot d'Arsame :

> Qu'un soin bien différent et m'agite et me guide !

vaut-il la douloureuse exclamation de Phèdre :

> Qu'un soin bien différent me trouble et me dévore ?

Comparez la force et la sourde harmonie de ces deux verbes, *me trouble et me dévore,* avec l'impropriété et le maladroit agencement de ces

deux autres, *et m'agite et me guide;* vous n'avez pas seulement la différence qui existe entre deux poésies, vous mesurez la distance qui sépare deux génies. Crébillon copie mal son modèle, parce qu'il est plus préoccupé d'imiter que d'inventer, parce qu'il n'a pas sur son art d'idées bien arrêtées, ni de dessein personnel et propre.

II

« J'avais résolu, dit-il dans la préface générale de son théâtre, de donner une dissertation « sur la tragédie, mais depuis quelque temps « il a paru un si grand nombre de discours sur « cette matière déjà tant rebattue, et presque « toujours sans fruit, que j'ai craint de tomber « dans des redites. »

Je croirais plus volontiers pour ma part que, s'il n'a rien dit, c'est qu'il n'avait rien à dire, et en vérité je ne lui en veux pas. Diderot a fait d'admirables théories sur l'art dramatique, suivies de deux drames plus que médiocres. Shakespeare, au contraire, n'a jamais écrit de sa vie une seule ligne d'esthétique, mais il est Shakespeare. La meilleure démonstration du mouvement, c'est de marcher, et de même la meil-

leure preuve à fournir qu'on a l'intelligence d'un art, c'est de faire des chefs-d'œuvre dans cet art.

Cependant Crébillon aperçoit bien les inconvénients et les défauts du système dramatique que lui ont légué Corneille et Racine. « Si l'on « retranchait de nos pièces tout ce qu'il y a « d'inutile, nous mourrions de frayeur à l'aspect « du squelette. Que de dissertations, que de « métaphysique sur les effets des passions, « que leurs seuls mouvements développeraient « de reste, si nous nous attachions purement et « simplement à l'action, que nous interrompons « sans cesse par des réflexions qui refroidissent « également la pièce, le spectateur et l'acteur! » Il comprend donc qu'il n'est rien de mortel pour une tragédie comme les longs récits, les développements oratoires, les tirades, ce qu'il appelle lui-même la métaphysique des passions; il a conscience des obstacles que cette métaphysique oppose à la marche de l'action ; il tomberait d'accord avec M. Taine sur le préjudice incalculable que ces actions *parlées* plutôt qu'*agies* ont porté à l'art dramatique français, — et il n'essaie pas une seule fois de se soustraire à des conventions qui le gênent, mais qui sont « selon le goût du siècle. » Corneille et Racine ont ainsi fait : ainsi fera-t-il lui-même. Plutôt que d'aller à l'encontre de ces divins modèles,

dont il adore les vestiges, comme Stace adorait ceux de Virgile, il se traînera sur leurs errements, et nous donnera de simples réminiscences de leurs chefs-d'œuvre, un *Catilina* au lieu d'un *Cinna*, une *Sémiramis* au lieu d'une *Phèdre*, des *Thébaïdes* enfin et des *Achilléides* au lieu d'une *Enéide*.

Cherchons à nous rendre compte de ses procédés.

Nous les voyons se manifester dans *Idoménée*, qui fut sa première œuvre. Il y avait certes là l'étoffe d'une belle tragédie. Un prince menacé de périr dans une tempête fait vœu à Neptune d'immoler, s'il échappe à la mort, le premier qui s'offrira à lui sur le rivage, et il se trouve que cette victime ainsi désignée n'est autre que son fils. C'est l'histoire de Jephté combinée avec la fable d'Agamemnon. Où sera la tragédie? Elle sera dans la lutte entre le sentiment religieux qui lie le prince à son serment et l'amour paternel qui l'attache à son fils. Un autre se serait contenté de cette situation très pathétique et très simple : Crébillon ne s'en contente pas, et, pour en doubler l'horreur, il imagine de rendre Idoménée rival de son fils et amoureux d'une princesse dont il a tué le père de sa propre main. Dès lors, ce n'est plus une tragédie, c'est un mélodrame épouvantable, et l'intérêt poignant qui s'attachait au père malheureux se noie

dans le ridicule dont on affuble l'amoureux sexagénaire.

Ainsi plus l'action se complique, plus elle semble dramatique au poète. Vous avez ouï parler d'Electre comme de l'un des plus beaux types qui existent de l'amour fraternel. Eschyle, Sophocle, Euripide lui-même, ont épuisé tout leur génie et tout leur art sur cette admirable figure de sœur qui ne veut être que sœur, et qui a répudié toutes les autres joies de la vie pour concentrer ses affections sur son frère Oreste, le vengeur né d'un crime qu'elle abhorre. Mais Crébillon vous dira que « notre théâtre soutient mal cette simplicité si chérie des anciens, » que « ne faire précisément que ce que l'on doit, quand rien ne s'y oppose en secret n'est pas une vertu, » mais que « vaincre un penchant presque toujours insurmontable dans le cœur humain, pour faire son devoir, en est une des plus grandes. » Et c'est pourquoi, jaloux de donner à son héroïne la plus grande somme de vertu possible, il l'a rendue amoureuse de je ne sais qui. De telles complications sans doute se peuvent rencontrer dans la réalité : elles n'en sont pas moins incompatibles avec cette loi de l'art dramatique qui assigne à chaque personnage de la tragédie une passion déterminée, et qui fait de cette passion unique l'unique mobile de ses actions. Se figure-t-on Macbeth distrait

de son ambition par l'amour, ou Othello partagé entre sa jalousie et un autre sentiment quelconque? Un héros de tragédie doit être un caractère tout d'une pièce, un et indivisible, toujours identique à lui-même : sans quoi il n'est pas un caractère.

Or, je crois que Crébillon se soucie peu de peindre des caractères. La psychologie de ses héros n'est pas ce qui l'occupe, mais la confusion et l'horreur des événements où ils se trouvent impliqués. Je reconnais bien dans Atrée l'ébauche d'un caractère tragique, qui ne manque pas d'unité dans sa scélératesse, et qui a du moins cette qualité, rare chez notre auteur, d'être cuirassé contre l'amour et de ne point marivauder au milieu de ses crimes. Seulement je ne suis pas sûr que, si son frère Thyeste ne lui avait pas enlevé sa femme quelque vingt ans auparavant, le monstre qui sommeillait en lui se serait jamais éveillé. Tout le long du drame, sa volonté semble subordonnée aux résolutions de ceux qui l'entourent. Sa vengeance est à la merci des événements. Bref, ce n'est pas lui qui mène l'action, comme le Néron de Racine, comme le Richard III de Shakespeare, c'est l'action qui le mène. Et l'horreur même qui se dégage de la tragédie, ce n'est pas le héros qui la produit, ce sont les circonstances, c'est l'énormité de l'invention, c'est la coupe de sang.

Qu'a-t-il fallu à Corneille pour faire de Pauline le modèle inoubliable et la propre incarnation de la fidélité conjugale ? un simple combat de cœur entre l'époux que son père lui a donné et un fiancé qu'elle croyait mort, et qui revient. Une telle situation paraîtrait fade et banale à Crébillon, s'il ne la relevait d'une foule d'épisodes romanesques, sanglants, horribles, qui détournent au profit du mélodrame l'intérêt que l'héroïne seule a le droit d'inspirer. Son Rhadamisthe n'est pas un mari ordinaire comme Polyeucte : c'est un scélérat grandiose qui, pour posséder Zénobie, a égorgé son père, et toute sa famille ; qui, menace de la perdre le jour même de son mariage, a préféré la tuer et la jeter dans l'Araxe, d'où elle a été retirée par des pêcheurs. Voilà la part de l'horrible et celle du romanesque est plus grande encore. Comme le colonel Chabert de Balzac, ce mari, qui depuis dix ans n'a donné signe de vie, reparaît tout à coup à la cour de son père : il y rencontre sa femme Zénobie, cachée là sous un faux nom, éprise d'un jeune héros nommé Arsame qui est son beau-frère, et aimée du vieux roi Pharasmane, qui est le père commun d'Arsame et de Rhadamisthe. Trois cœurs qui battent à la fois pour une seule femme, le père et les deux fils : quel tableau de famille ! Je ne sais trop quels effets La Calprenède a pu tirer dans son roman

d'une telle situation, et j'avoue que j'aime mieux les admirer de confiance que d'y aller voir. Mais transporté dans une tragédie, cet amoncellement d'aventures incroyables, cet entre-croisement d'intrigues incohérentes, tout cet amalgame de passions éteintes qui se rallument et de passions ardentes qui s'éteignent sans l'apparence même d'une lutte, me font entièrement perdre de vue le caractère que Crébillon s'était peut-être bien proposé de peindre. Son génie se meut à l'aise, j'en conviens, dans ces imbroglios, et la pièce est admirablement charpentée. On a parfois l'illusion d'un Shakespeare français : les coups de théâtre se succèdent comme dans *Macbeth*, laissant à peine aux spectateurs le temps de respirer, et l'imagination se débat comme sous l'étreinte d'un cauchemar. On a la tête pleine de songes furieux ou d'hallucinations sombres ; mais l'intérêt s'attache moins au caractère de l'héroïne qu'à la situation vraiment trop extraordinaire où le poète l'a placée. Le pathétique n'a point sa source dans le cœur de Zénobie, mais dans les événements où sa volonté n'a point de part, et qui la débarrassent tour à tour d'un mari gênant et d'un vieil amoureux plus gênant encore, pour la jeter finalement dans les bras du héros qu'elle aime.

Ne sachant pas concevoir fortement un carac-

tère qui étreindrait et renfermerait l'action dans un nœud puissant, Crébillon, cela va sans dire, ne sait pas davantage conserver à ses personnages la vérité relative des sentiments ni conformer leurs actes à leurs caractères. Voici, dans *Xerxès*, un jeune prince qu'on nous présente comme le plus brave, le plus généreux, le plus loyal, et en même temps le plus sage et le plus avisé des mortels. Or, le jour où il se voit menacé de perdre celle qu'il aime et qu'on veut marier à son frère, ce héros, ce Darius sur lequel tous les personnages de la tragédie ont successivement épuisé toutes les formules de l'admiration, se laisse jouer sous jambe, comme le premier nigaud venu, par un aigrefin de bas étage, un intrigant de troisième ordre qui semblerait naïf à nos mélodramaturges de boulevard, le seigneur Artaban. On a beau affirmer que la vraisemblance morale est au théâtre une chose indéterminée et variable, et qu'il faut, comme on dit, lui laisser du jeu : on ne me fera pourtant jamais croire qu'un guerrier, qui sur le champ de bataille a su déjouer les stratagèmes et prévoir les manœuvres de ses ennemis, va donner tête baissée dans les pièges d'un scélérat qu'il connaît très bien du reste, et dont il a déjà expérimenté la noirceur. Il y a un certain degré de bêtise où un héros de tragédie ne doit jamais tomber. Et l'on nous dit que *Xerxès* est le seul

de ses drames dont Crébillon ait pris la peine d'écrire le plan. Que serait-ce donc, dit judicieusement M. Nisard, s'il l'avait laissé flotter, comme les autres, dans les méandres de sa mémoire ?

En voilà assez pour faire comprendre que Crébillon est plus occupé des événements que des hommes qui les font, et qu'il a moins souci de la vérité morale que du mouvement dramatique. Rapprochez maintenant ces combinaisons et ces artifices d'où la vraisemblance est presque toujours exclue, ces scènes à effet, ces travestissements, ces méprises et ces surprises, ces reconnaissances et ces confusions de personnes, rapprochez-les de la simplicité sévère et même un peu nue du théâtre de Corneille, comparez surtout l'impression saine et bienfaisante que vous laisse celui-ci avec le trouble et le malaise où vous jette celui-là, et vous comprendrez ce qui distingue le grand art d'un art inférieur, de second ordre ou de décadence.

III

Mais nous acceptons et au besoin nous revendiquons pour Crébillon ce second rang où il vaut encore mieux briller que s'éclipser au premier. Ce qui lui a été surtout préjudiciable devant la

postérité, c'est cet éternel parallèle avec les deux grands tragiques, que des amis imprudents, à commencer par son fils, n'ont pas craint de provoquer, et qui chatouillait, il faut bien le dire, l'orgueilleuse faiblesse de son esprit. Non, il n'est pas le troisième des grands tragiques, il n'est pas même l'un des trois ; mais il est certainement le premier des épigones ou des classiques secondaires. Si ses procédés sont artificiels, si ses fables sont trop touffues, son inspiration du moins est naturelle et simple : elle est le produit même du temps où il vivait, et le caractère de décadence dont ses œuvres sont marquées est aussi celui de la société pour laquelle il a écrit.

Le poète, a-t-on dit, n'est qu'un écho, et ce mot, qui n'est vrai des autres genres que dans une certaine mesure, l'est absolument et à la lettre du genre dramatique. Un public qui ne reconnaît pas ses sentiments, ses passions, ses idées, ses préjugés même, dans les personnages qu'on fait mouvoir devant lui sur les planches d'un théâtre, se détourne avec dédain d'une œuvre qui lui paraît anachronique, invraisemblable et fausse. Peu importe le costume : les Romains et les Espagnols de Corneille n'ont de romain et d'espagnol que le nom ; au fond ce sont des Français, par l'esprit et par le cœur comme par le langage. Leur héroïsme, qui nous

[illegible] presque surhumain, n'est [illegible] ou exagérée en raison [illegible] de la scène des carac[illegible] au moment du siècle [illegible] à son public. La con[illegible] un épisode de l'histoire du [illegible] et les spectateurs de [illegible] purent aisément sub[illegible] contemporains à ceux [illegible] d'une Émilie surtout. [illegible] en son temps au [illegible] Sainte-Beuve, c'est que [illegible] encore à l'entour (que [illegible] qui égalait et reprodui[illegible] » Et le critique ne [illegible] chrétienne le [illegible] « Journée du Guichet. » [illegible] la situation du [illegible] dans la vie de ces jeunes [illegible] du temps de Louis XIII, qui ne s'arra[illegible] aux bras de leurs maîtresses que pour [illegible] se battre en duel, et qui joignaient la féro[illegible] à la galanterie raffinée du cou[illegible] de ruelles? Quant au théâtre de Racine, qu'est-il autre chose que la longue histoire, dramatisée avec un art sublime, de cette cour brillante où l'amour était l'unique affaire de tous et de chacun, où l'ambition, l'intrigue, les desseins politiques, le désir de la gloire, tout

les pensées et toutes les aspirations des hommes semblaient n'être que les dépendances et les annexes du besoin d'aimer, où Louis XIV emmenait Mmes de la Vallière et de Montespan voir conquérir la Flandre, où Madame Henriette d'Angleterre offrait au poète les faiblesses de son propre cœur comme un sujet de tragédie.

Mais quand le siècle fut fini, il sembla que la nation tout entière se ressentait de la vieillesse de son roi : on afficha de toutes parts des dehors d'austérité et de piété ; on se cacha d'aimer, sans que le diable en somme y perdît rien, et l'on en vint à flétrir du nom de libertinage toute peinture, si honnête qu'elle fût, des plus généreuses et des plus excusables passions. Racine lui-même, anéanti dans la pénitence, expiait ses chefs-d'œuvre comme autant de péchés, et il fallait que Mme de Maintenon réveillât d'un long sommeil ce doux et puissant génie qui ne croyait pas qu'il y eût un art possible en dehors de l'amour. D'un autre côté, les sentiments héroïques et chevaleresques s'étaient évanouis sous les influences amollissantes de la vie et de l'esprit de cour. Le goût des grandes aventures et des belles chevauchées s'était perdu, les personnalités avaient abdiqué, l'amour de la patrie avait changé d'objet à la suite du fameux mot d'ordre : « l'Etat, c'est moi, » les libertés féodales avec toutes les vertus fières et dangereu-

ses qu'elles engendrent n'étaient plus qu'un souvenir. On se faisait petit pour ne pas donner d'ombrage au maître, le culte de l'honneur avait trouvé un rival inattendu dans le culte de l'argent, et le temps n'était pas loin où un descendant du grand Condé devait s'entendre dire qu'une seule des actions de son aïeul valait plus que toutes celles dont il bourrait son portefeuille. Qu'est-ce qu'une telle génération pouvait avoir à faire d'un Corneille ? Les émotions de la tragédie ne l'auraient pas distraite de celles du pharaon. Ajoutez que la France traversait une des plus sombres périodes de son histoire : chaque année était marquée par une humiliation de son drapeau ; Turin succédait à Hochstett, et Oudenarde à Ramillies. C'était un temps de misère, de famines et de pestes, avec l'impôt toujours croissant et la banqueroute en perspective ; on n'entendait parler que de crimes et d'empoisonnements ; la mort fauchait mystérieusement et faisait le vide autour du trône, et l'on cherchait la main d'un prince du sang sous ces grands coups dont la Providence châtiait sans doute un trop long abus de la prospérité : les scandales éclataient jusque dans la maison royale, et des scandales jusqu'alors inouïs ; les liens de la famille se dissolvaient ; les institutions de l'Etat se détraquaient ; l'émeute grondait dans les Cévennes, et pour la première fois

le pouvoir se voyait contraint de composer avec elle ; les traitants s'enrichissaient pendant que Louis XIV faisait fondre son argenterie ; les prêtres se chamaillaient pendant que l'athéisme essayait ses forces ; les ambitions s'agitaient à Sceaux pendant que l'ennemi occupait la Flandre et menaçait Paris ; enfin la Régence approchait. Ne vous semble-t-il pas que Crébillon n'avait qu'à regarder autour de lui pour broyer tout le noir dont il a rempli ses tragédies ?

Elles ont eu par conséquent ce mérite, que les plus beaux chefs-d'œuvre n'ont pas toujours, de venir à point, à l'heure précise, et d'être, comme on dit, actuelles. C'est pourquoi elles montèrent aux nues. Quand ce moment fut passé, quand Louis XIV eut emporté dans sa tombe la tristesse qui avait pesé sur les dernières années de son règne, les tragédies de Crébillon ne furent plus comprises, ou du moins elles ne furent plus goûtées. On a cherché à expliquer par des raisons esthétiques les vicissitudes du théâtre de Crébillon, ses succès du commencement et ses échecs de la fin. Mais, à part le *Triumvirat*, qui se ressent bien décidément de la décrépitude de l'auteur, il me semble que toutes ses œuvres se valent, et que le même public ou les mêmes critiques qui avaient tant applaudi *Atrée* et *Rhadamisthe* n'avaient pas le droit de se montrer si sévère pour *Sémiramis* et pour *Catilina*.

qu'il avait d'exciter la terreur. Voilà son vrai domaine, voilà ce qui le met hors de pair dans la foule des tragiques du second ordre, et ce qui a donné à ses contemporains l'illusion qu'il était un grand tragique.

(A suivre.)

EXPÉDITION GREELY

AU POLE NORD

L'expédition des Anglais au pôle nord, sous la direction du capitaine Nares en 1875, avait laissé bien des problèmes en suspens. On ne savait par exemple où finissait la terre Grinnel, et les limites septentrionales du Groenland restaient indécises. Derrière les glaces était-il impossible de trouver des îles peuplées, cultivées peut-être? Ne fallait-il pas encore s'assurer si la mer paléocrystique méritait son nom? N'avait-on pas en outre à étudier la température, la salure, la constitution géologique du sol, des poussières atmosphériques, etc? Jaloux de ne pas se laisser surpasser par l'Angleterre sur ce chemin du pôle, où ils avaient déjà marqué de si glorieuses étapes, les Etats-Unis résolurent une nouvelle expédition pour essayer de résoudre tous ces intéressants problèmes. On sait que sous l'inspiration de Weyprecht et du comte Wilczek, aux congrès de Hambourg (1875), de Berne (1880) et de Saint-Pétersbourg (1881), avait été décidée l'organisation de stations po-

laires. Les Etats-Unis se chargèrent d'organiser deux de ces stations, la première à la pointe Barrow, et la seconde le plus près possible du pôle. Le lieutenant Greely fut désigné pour diriger l'expédition : on lui adjoignit comme auxiliaires le lieutenant Lockvood, les sergents Ris, Ellison, Brainard, Balston, Cross, qui tous appartenaient à un corps d'élite, spécial aux Etats-Unis, celui des signaux, et qui pouvaient rendre les plus grands services pour l'observation des phénomènes météorologiques et astronomiques. Un de nos compatriotes, l'ami et le continuateur de l'œuvre de notre héroïque Lambert, le docteur Octave Pavy, avait demandé à faire partie de l'expédition. Il avait même pris les devants, et s'était établi au Groenland pour s'y habituer aux mœurs indigènes, et y recruter quelques Esquimaux et acheter quelques équipages de chiens. Il avait été convenu que les Américains partiraient dans l'été de 1881, de façon à pouvoir commencer leurs travaux d'exploration et d'observation à partir du 1er août 1882. Un ou plusieurs vaisseaux leur seraient expédiés soit pour les rapatrier soit pour les ravitailler.

Ce fut le 14 juin 1881 que le vaisseau le *Protée* quitta New-York. Il portait des vivres pour 27 mois, et était muni de tous les perfectionnements qu'avaient signalés les derniers

voyages polaires. Il n'y eut rien de particulier à signaler jusqu'à Disco, où s'embarquèrent le docteur Pavy, deux guides Esquimaux, Jens et Christiansens, et les équipages de chiens. Au 12 juillet étaient signalées les premières glaces flottantes. Au 30 juillet ce n'étaient plus des fragments épars mais des blocs énormes, dont la base, nageant dans une mer, dont la température dépassait zéro degré, fondait comme un morceau de sucre fond dans l'eau. De là de subits effondrements et d'effroyables dislocations, accompagnées de tumultes et de craquements qui épouvantaient les membres de l'expédition n'ayant pas l'habitude de ces phénomènes extraordinaires. Le *Protée* arriva bientôt aux îles Carey, où il construisit un cairn, puis il doubla le cap Alexandre, reconnut l'île Littleton, et longea le glacier Humboldt, où il faillit être écrasé par la chute d'un bloc. Parvenu à la baie Franklin, il s'ouvrit un passage à travers une énorme banquise et pénétra dans la baie du Discovery où s'opéra le débarquement. Greely se décida à renvoyer le *Protée*, dont la retraite était encore assurée, mais il eut grand soin de rappeler qu'il faudrait ne rien négliger pour le ravitailler chaque année, ou tout au moins pour arriver jusqu'à l'île Littleton. Avant de s'enfoncer dans l'inconnu, et de rompre toute communication avec le monde des vivants, Greely te-

nait à assurer la sécurité de ses hommes, et il avait grandement raison : mais toutes ses précautions devaient demeurer inutiles.

Aussitôt débarqués les Américains construisirent, avec les planches et les madriers tout préparés qu'ils avaient emportés, une grande baraque, qu'ils nommèrent le fort Conger, du nom d'un sénateur qui avait fait un rapport favorable à l'expédition. Cette baraque était formée de deux maisons, pour ainsi dire emboîtées l'une dans l'autre. La première se composait de trois pièces, la cuisine au centre, et aux deux extrémités les chambres des officiers et de l'équipage. La seconde enveloppait la précédente, et était destinée à ménager les transitions de l'air chauffé à la température extérieure.

A peine installés pour le prochain hivernage les Américains commencèrent leurs courses. Leur première expédition fut une sorte de pèlerinage à la tombe du capitaine Hall. Le docteur Pavy, accompagné de Rice et de Jens, voulut ensuite s'élever dans le nord plus haut que ne l'avait fait avant lui le lieutenant Markham. Son traîneau se brisa dans le voyage, et, pendant que ses compagnons allaient chercher un autre véhicule, il les attendit pendant soixante heures isolé dans cette effrayante solitude. Arrivé à 82° 56', ils furent assaillis par une tempête affreuse et obligés de battre en retraite.

Ils ne s'étaient donc pas avancés aussi loin que Markham, mais, comme ils avaient constaté que de véritables débâcles bouleversaient l'Océan polaire, ils avaient détruit une des théories favorites de Nares en démontrant que le prétendu Océan paléocrystique, au lieu d'être figé dans une perpétuelle immobilité, était au contraire soumis à des révolutions et à des cataclysmes, comme toutes les autres parties de l'océan polaire.

Le lieutenant Lockwood, en compagnie de Brainard et de Frédéric, s'engagea dans la direction suivie naguère par l'Anglais Beaumont, c'est-à-dire qu'il longea la côte nord du Groenland, environ pendant 200 kilomètres, dessinant partout le profil des côtes et prenant la hauteur du soleil dans ses deux passages au méridien. Le 18 mai 1882, arrivé à 83° 20', il monta sur une île isolée, de 600 mètres d'altitude environ, qui dominait un immense horizon. Devant lui s'étendait à l'infini une plaine de glaces, sans aucune trace d'île ou de continent; à ses côtés et derrière lui continuait la côte de Groenland. Lokwood prit aussitôt possession de l'île au nom des Etats-Unis, en déployant le drapeau étoilé qu'avait brodé lady Greely à condition de ne l'arborer qu'au point le plus rapproché du pôle qu'atteindrait l'expédition.

Pendant ce temps Greely explorait la terre Grinnell. Le 6 avril il découvrait un lac, qu'il nommait lac Hazen, d'où s'épanchait un cours d'eau liquide, ce qui semblait indiquer un climat relativement modéré. D'ailleurs on retrouvait sur la neige des traces récentes d'Esquimaux et de chiens. Entre deux chaînes de montagnes, couvertes l'une et l'autre d'un épais manteau de 40 à 50 mètres de neige s'ouvrait une vallée gazonnée avec des fleurs et des arbres, qui formait comme un oasis au milieu de ce Sahara glacé. Des troncs de saule se dressaient de loin en loin, assez nombreux pour qu'on pût les couper et s'en chauffer au fort Conger. Des bœufs musqués paissaient dans la vallée. Ils s'aventuraient vers la côte à mesure que l'été s'avançait et se retiraient pendant la mauvaise saison dans ces régions relativement chaudes. Des lièvres et des lemmings se levaient sous les pas des explorateurs et d'assez nombreux oiseaux planaient au-dessus de leurs têtes. Greely visita à deux reprises cette vallée qu'il nomma la vallée des bœufs musqués, et y fit près de 200 kilomètres, mais avec une fatigue extrême, car il lui fallait à chaque instant traverser des gués encombrés de glaces fondues où il manquait se noyer. Après avoir gravi une montagne d'environ 1,200 mètres, le mont Arthur, qui dominait toute la terre Grinnell, il revint au fort Conger,

d'autant plus que le moment approchait où les secours annoncés allaient arriver, et que déjà le détroit de Kennedy était libre de glaces.

Ses espérances furent déçues. Aucun navire ne fut signalé, et il fallut se résigner à passer un second hiver dans cette solitude. Les provisions ne manquaient pas, l'ordre du temps avait été soigneusement réglé, et, grâce à la bonne discipline établie et acceptée, malgré les ennuis de cette longue réclusion, l'hiver se passa sans incidents notables. Au 1er février 1883, Lockwood rentra en campagne. Les Esquimaux qui l'accompagnaient remarquèrent que le soleil se montrait brumeux et entouré de nuages, ce qui était l'indice de grands malheurs. En effet l'expédition ne réussit pas. Lockwood ne put aborder à l'île qu'il avait découverte et visitée lors de son premier voyage, car il en était séparé par un bras de mer libre. Il est vrai qu'il eut le loisir d'étudier le régime des marées dans ces régions, et remarqua que, grâce à d'énormes déplacements d'eau, les glaces tantôt se consolidaient et tantôt s'affaissaient, ce qui provoquait des changements incessants dans les apparences du paysage, et détruisait définitivement la théorie de Nares sur l'Océan paléocrystique. Lockwood se rabattit alors sur le Sud, et explora la terre Grinnell. Il ne rentra au fort Conger que le 26 mai, après avoir signalé le fiord Greely, les

caps Brainard et Lockvood et la terre du président Arthur.

Le moment était venu où les navires attendus d'Europe devaient arriver au fort Conger. Or rien encore n'était signalé. A la rigueur on aurait pu attendre un troisième hiver, car les vivres ne manquaient pas, mais cet isolement prolongé commençait à peser lourdement aux Américains. D'ailleurs il leur tardait de faire connaître et leurs découvertes et leurs observations. La retraite fut donc décidée. Une chaloupe à vapeur, la *lady Greely*, fut équipée. Elle remorquait trois embarcations, le *Narval*, le *Valeureux* et le *Lieutenant Beaumont*, entre lesquelles furent distribués les équipages. Aussi la marche fut-elle singulièrement alourdie, d'autant plus qu'ils perdirent un temps précieux à chercher des provisions dans les dépôts de vivres établis le long de la route. Des froids précoces fermèrent bientôt tous les passages libres, et les bateaux se trouvèrent captifs, loin des côtes, entre les trois caps Constitution, Buch et Lawrence. Une première fois, à force d'énergie, les Américains réussirent à triompher de cet obstacle, mais ils furent encore emprisonnés près de l'île Washington Irving et entraînés au nord par la dérive. Aussi résolurent-ils de s'arrêter et de mettre pied à terre pour y tenter un troisième hivernage ; mais ils eurent la déplorable inspiration de ne conserver que le *Narval*

et le *Beaumont* et de dépecer la *lady Greely* et le *Valeureux*. Ils se suicidaient en quelque sorte, puisqu'ils s'enlevaient ainsi tout moyen sérieux de retour. Aussi, dès ce moment, les catastrophes allaient-elles se succéder.

C'est à 75 lieues environ au sud du fort Conger que les Américains s'arrêtèrent, entre deux glaciers qui se rejoignaient par une crête neigeuse. Au pied d'une haute montagne qui leur servait d'abri contre les vents du nord, ils installèrent avec les débris de leurs barques un misérable refuge qu'ils nommèrent le camp Clay. Lockwood, toujours dévoué, se proposa pour aller à la recherche de l'île Littleton dont ils ne devaient plus être fort éloignés, et où, d'après les conventions antérieures, on devait trouver soit une expédition de renfort, soit un dépôt de vivres. Il y arriva, non sans peine, le 4 octobre ; non seulement aucun de ses compatriotes ne l'y attendait, mais encore les vivres faisaient défaut. On avait espéré le salut. On acquérait la triste conviction d'être abandonné, et il fallait porter cette affreuse nouvelle à des compagnons déjà exténués par le besoin et qui commençaient à ne plus avoir de vivres.

Le gouvernement des Etats-Unis n'avait pourtant pas été infidèle à ses engagements, mais il avait été servi par des capitaines ou peu courageux ou bien maladroits. En 1882 un premier

navire, le *Neptune*, avait été envoyé au fort Conger, mais il n'avait seulement pas franchi le détroit de Smith, et s'était contenté de laisser quelques maigres provisions à l'île Littleton, sans y tenter seulement un essai d'hivernage. En 1883 deux navires, le *Protée* et le *Yantic* avaient été expédiés, mais les glaces avaient brisé le *Protée*, et le capitaine du *Yantic* s'était contenté de prendre les naufragés à son bord, et était retourné à New-York, sans même laisser des approvisionnements au cap Sabine.

Lockwood était attendu au camp Clay comme un libérateur. Les nouvelles qu'il apportait glacèrent tous les courages. Cet héroïque officier voulut tenter un dernier effort : Il partit à la recherche de 500 rations qui avaient été déposées au cap Isabelle et les trouva, mais un de ses hommes, Ellison, fut atteint de congélation, et, pour le ramener, on fut obligé de décharger le traîneau d'une partie de ces vivres précieux, et, comme la neige tombait en abondance, il fut impossible de les retrouver.

Ce ne devait pas être le pire des malheurs qui accablèrent ces infortunés. Quelques-uns d'entre eux, réduits au désespoir par la faim, avaient en effet, entraînés par l'exemple et les conseils de l'allemand John, consenti à se charger du plus affreux des crimes, celui de cannibalisme. Tous ceux de leurs infortunés compagnons qui

étaient tombés victimes du froid ou de la faim avaient été déterrés et dépécés. Tous le savaient au camp Clay, sauf le lieutenant Greely, et tous redoutaient l mort à cause de la profanation dont ils se savaient menacés. Le sergent Rice, se sentant frappé à mort dans une course, supplia ses compagnons de le jeter à l'eau pour ne pas être mangé par eux. Le docteur Pavy lui-même, malgré son énergie, ne put supporter la pensée de devenir à son tour la proie de ses amis. John était devenu l'objet de ses antipathies : « c'est lui, disait-il un jour à son ami Lokwood, qui se constitue le receleur de la chair ainsi volée. C'est lui qui la distribue et par conséquent c'est lui qui en a la grosse part. C'est ce qui explique pourquoi son aspect est devenu tout à coup si étrangement repoussant. C'est ce qui lui donne ce facies accusateur de ceux que l'Ecriture nomme si énergiquement des sépulcres ambulants. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir qu'il porte son crime écrit sur son visage. Je vivrais mille ans que je n'oublierais jamais ma stupéfaction, mes éblouissements, mes dégoûts, lorsque j'acquis pour la première fois la certitude de la réalité des forfaits que je n'avais encore entrevus que d'une façon assez vague au travers d'une sorte de brouillard sanglant. » Notre infortuné compatriote poussa si loin ses dégoûts et sa

haine qu'il se suicida en se laissant tomber dans un trou d'eau.

Les uns après les autres mouraient les Américains. Le 18 janvier 1884 c'était le tour de Cross, un des sergents les plus énergiques et les plus intelligents. Le 5 avril l'esquimau Christiansen tombait à la mer en poursuivant un morse. Le 9 avril Lokwood était frappé à mort. John lui-même disparaissait mais d'une façon tragique. Accusé et convaincu d'avoir volé des vivres, Greely le condamnait à mort. Il était aussitôt fusillé, et les exécuteurs de la sentence dépeçaient son cadavre.

L'opinion publique en Amérique commençait à se préoccuper du sort de ces infortunés. Des bruits sinistres s'étaient répandus. D'ailleurs avait-on exécuté les promesses faites à Greely, et le gouvernement par son incurie n'était-il pas responsable du désastre ? L'amirauté résolut de réparer le temps perdu. Deux navires, l'*Ours* et la *Tethys*, furent confiés au commandant Shey. L'Angleterre voulut prendre part à l'entreprise et donna un vaisseau, l'*Alert*. Les instructions portaient cette fois de ne pas revenir avant d'avoir retrouvé, morts ou vivants, Greely et ses compagnons. Le voyage fut pénible. L'*Ours* arriva en tête, et parvenu au cap Isabelle trouva dans un cairn une lettre de Lokwood. Le commandant Ash courut aussitôt

au camp Clay. Un seul homme, Brainard, entendant le sifflet de la chaloupe à vapeur, eut la force de se soulever sur ses mains pour hisser le drapeau national, mais il avait été aperçu. Sept hommes étaient encore vivants, Greely, Brainard, Connel, Lang, Frédéric, le cuisinier Biederbrock, et le sergent Ellison; ce dernier était devenu fou. Il croyait qu'on allait le dépecer et suppliait qu'on attendît sa mort, pour ne pas être dévoré vivant. Ces paroles étranges avaient excité des soupçons, et ces soupçons se confirmèrent lorsque les officiers de l'*Ours* ayant annoncé qu'ils allaient retirer les cadavres pour leur rendre les honneurs militaires, les survivants les conjurèrent de les laisser au camp Clay. Les officiers de l'*Ours* avaient reçu l'ordre de les ramener morts ou vivants : ils ne pouvaient donc enfreindre leurs instructions. Ils décidèrent seulement qu'ils rempliraient seuls l'office de fossoyeur. Les matelots furent chargés de transporter au navire les cercueils, qu'ils trouvèrent bien légers : ils ne renfermaient en effet que des débris de cadavres.

Le retour fut triomphal. A Disco, à New-York ce ne furent en effet que fêtes et félicitations : mais des indiscrétions avaient été commises. La sœur de John prétendit que son frère avait été non pas puni mais assassiné et accusa nettement Greely de cannibalisme. Le lieutenant n'eut pas

de peine à se disculper, et, lors du congrès géographique de Montréal, en 1884, il fut couvert d'applaudissements quand il rendit compte, avec une modestie touchante, de ses découvertes et des travaux de ses compagnons.

Les résultats de l'exploration étaient en effet de première importance. Sans parler des terres nouvelles pour la première fois visitées et décrites, de l'île Lockwood, de la vallée des bœufs musqués, etc., n'avait-on pas trouvé au delà du 83° degré des traces d'ours et d'oiseaux? Il n'y avait donc pas sur le globe de terre, si désolée qu'elle fût, qu'on eût le droit de considérer comme réellement déserte. Partout la vie étendait son empire. Sans doute la lutte était incessante, mais les forces naturelles, secondées par l'énergie humaine, ne doivent-elles pas un jour ou l'autre l'emporter sur la stérilité et la désolation? L'expédition Greely avait encore apporté un notable contingent aux observations astronomiques et météorologiques. On sait aujourd'hui que l'océan paléocrystique n'existe pas, et que par conséquent l'homme n'est plus séparé du pôle par une infranchissable barrière.

Etant donné qu'une porte de la citadelle polaire reste toujours relativement accessible, on connaît maintenant le vrai moyen de triompher du pôle. Il suffit de donner assaut de tous les côtés à la fois tandis que les difficultés s'accu-

mulent ou refluent ailleurs. Non seulement les explorateurs peuvent en ce cas se prêter un mutuel appui, mais, dans ce combat livré sur tous les points à la fois, l'un d'entre eux, plus heureux et plus courageux, arrivera certainement au but tant de fois entrevu.

PAUL GAFFAREL.

TABLE DES MATIÈRES

Actes de la Société. — Extrait des procès-verbaux . v
Liste des membres de la Société LVII
Voyage d'un ouvrier dans la vallée du Mississipi, de Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans, par Prosper Jacotot 1
Les Protestants d'Is-sur-Tille aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, par Auguste Mochot. 31
La Cour d'Annam sous les dernières années du règne de Tu-Duc (suite) par M. Demartinécourt, capitaine d'infanterie de marine. 97
La Medjana et son dernier bach-agha (1856-1871), par Silvestre 117
Plan de la monographie d'une commune, par Henri Chabeuf. 127
Notes et documents pour servir à l'histoire du Théâtre à Dijon du 4 novembre 1828 au 25 avril 1887 avec un aperçu de cette histoire depuis 1717, par Ph. Milsand, bibliothécaire-adjoint. 139
Chartes, Manuscrits, Documents historiques sur la Bourgogne faisant partie d'une collection particulière (suite). 313

Administration du général Faidherbe au Sénégal, par Paul Gaffarel 335
Histoire rendue sur une somme [illegible] en [illegible], par Henri [illegible] . . . . 4[illegible]9
Étude sur Crébillon le Tragique, par G. d'Hugues . 4[illegible]7
Expédition Greely au pôle Nord, par Paul Gaffarel . 4[illegible]1

Dijon, imp. Darantiere.